THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

# MEMOIRES
POUR
# L'HISTOIRE
## DES SCIENCES
ET
## DES BEAUX ARTS.

Juillet 1719.

Coll. Bibl. Soc. Jesu

# MEMOIRES POUR L'HISTOIRE

## Des Sciences & des beaux Arts.

*Recueïllis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.*

Juin 1719.

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXIX.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & broché 16 s.

| | | |
|---|---|---|
| Année | 1701. | 9. vol. |
| —— | 1702. | 12. v. |
| —— | 1703. | 12. v. |
| —— | 1704. | 13. v. |
| —— | 1705. | 12. v. |
| —— | 1706. | 12. v. |
| —— | 1707. | 12. v. |
| —— | 1708. | 12. v. |
| —— | 1709. | 12. v. |
| —— | 1710. | 12. v. |
| —— | 1711. | 12. v. |
| —— | 1712. | 12. v. |
| —— | 1713. | 12. v. |
| —— | 1714. | 12. v. |
| —— | 1715. | 12. v. |
| —— | 1716. | 12. v. |
| —— | 1717. | 12. v. |
| —— | 1718. | 12. v. |
| —— | 1719. | 7. v. |

# MEMOIRES
## POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

*Juillet* 1719.

### ARTICLE LVI.

*HISTOIRE DE L'ACADEMIE Royale des Sciences, année 1716; avec les Memoire, de Mathematique & de Physique pour la même année, tirez des Registres de cette Academie.* A Paris, de l'Imprimerie Royale 1718. *In* 4°. 340. page.

*Nouveaux Reglemens de Sa Majesté.*

Le nombre des Honoraires & celui des associez non attachez à aucune science particuliére, sera augmenté jusqu'à douze.

Quelques Reguliers pourront être proposez pour quelques-unes desdites places d'Associez, sans qu'aucuns des Reguliers puissent désormais être proposez pour Honoraires, & lesdits Associez non attachez à aucune science particuliére ne pourront devenir pensionnaires, non plus que les Reguliers.

La classe des vingt Eleves sera supprimée dès à present ; & au lieu d'icelle, il y aura une nouvelle classe de douze Ajoints aux six différens genres de sciences, ausquels s'applique l'Academie. Deux à la Géométrie, les sieurs Parent & Couplet fils. Deux à l'Astronomie, les sieurs Pieutaud & Deslile le cadet. Deux à la Méchanique, le sieur Terrasson & celui qui sera agréé par sa Majesté, aprés l'élection que fera l'Academie. Deux à l'Anatomie, les sieurs Helvetius & Petit. Deux à la chimie les sieurs Bolduc fils & celui qui sera agréé par Sa Majesté aprés l'élection; & deux à la Botanique, le sieur De la Hire le cadet & celui qui sera agréé par Sa Majesté.

A l'égard des sieurs de Vinslou,

Bomie, De Lisle l'aîné, Nicosle, De Bragelogne & Deslandes ci-devant Eleves, ils auront le droit d'entrer à l'Academie en qualité d'Ajoints surnuméraires.

Dans toutes les Elections il n'y aura que les Honoraires & Pensionnaires qui puissent donner leurs suffrages, excepté celle des Ajoints, où deux Associez proposeront avec trois Pensionnaires.

Sa Majesté choisira au premier Janvier de chaque année un President & un Vice-President pris entre les Honoraires, comme aussi un Directeur & un sous-Directeur pris entre les Pensionnaire

Dans chaque Assembleé il y aura du moins deux Academiciens ; l'un pensionnaire, & l'autre Associé ou Ajoint obligez à tour de rôle d'apporter quelques observations ou mémoires.

En vertu de ce Reglement l'Academie a acquis de nouveaux Sujets ; M. d'Argenson, alors Conseiller d'Etat & Lieutenant General de Police, & M. Pajot D'Omzembrai pour Honoraires. M. Chirac premier Mede-

cin de Monseigneur le Duc d'Orleans, M. de la Faye Capitaine aux Gardes, M. Remont de Montmort, le P. Reineau de l'Oratoire & M. de Reslores Lieutenant General d'Artillerie pour Associez libres, M. Vaillant pour Associé en Botanique, M. des Camus pour Ajoint en méchanique, & M. d'Ansy pour Ajoint en Botanique.

Voilà le précis de ce second renouvellement de l'Academie, exposé au commencement de l'Histoire dont on va donner l'extrait.

*Physique generale.*

La quantité d'eau qui est tombée à l'Observatoire, soit en pluye ou en neige fonduë, & qui a été mesurée en hauteur de la même maniére que les annêes précédentes, a été trouvée par M. De la Hire.

| | lignes | | lignes |
|---|---|---|---|
| En Janvier | 6 $\frac{3}{4}$ | Juillet | 20 $\frac{1}{2}$ |
| Février | 6 $\frac{1}{4}$ | Août | 58 $\frac{1}{2}$ |
| Mars | 14 $\frac{1}{2}$ | Septembre | 8 $\frac{1}{4}$ |
| Avril | 19 $\frac{1}{4}$ | Octobre | 11 $\frac{1}{2}$ |
| Mai | 12 $\frac{1}{4}$ | Novembre | 24 $\frac{1}{2}$ |
| Juin | 30 $\frac{1}{2}$ | Decembre | 15 $\frac{3}{4}$ |

La ſomme de l'eau de toute cette année ſe montera donc à 210 lignes $\frac{1}{2}$, ou bien à 17 pouces 6 lignes. $\frac{1}{2}$.

Pendant toute cette année il n'y a pas eu de grands orages. Celui du ſecond jour de Juillet a été le plus fort avec un vent d'Oüeſt.

Les vents ont été fort variables pendant toute cette année.

Pour ce qui eſt de la chaleur & du froid que nous marque le Thermometre vers le lever du ſoleil, qui eſt le temps le plus froid de la journée, il s'eſt trouvé au plus bas à 18 parties le 18. Janvier ; & vers la fin de l'année a 22 parties le 25 Decembre. Ce Thermometre eſt monté à 64. parties le 2 Juillet, & alors il fit un orage conſidérable ; & comme ce Thermometre s'eleve d'ordinaire de 12 parties vers les 2 ou 3 heures aprés midi plus qu'il n'eſt le matin, ſi aux 64 parties où il étoit le matin le 2 Juillet on ajoûte 12, on aura 76 parties, qui marqueront la plus grande chaleur de cette anneé.

Ce Thermometre ne change point de hauteur dans les caves ou carrieres de l'Obſervatoire, qui ſont

à 14 toiſes avant dans la terre, & il y demeure dans toutes les ſaiſons de l'anneé à 48 parties.

Il ſe trouve de grandes irregularitez dans le Barometre. Il y en a quelques-uns où le mercure s'éleve toûjours à pluſieurs lignes plus haut que dans d'autres dans le même lieu; ce que quelque-suns attribuent à la nature du mercure.

Le mercure eſt monté dans le Barometre à 28 pouces 3 lignes ½ au plus haut le 22 Janvier, le vent étant mediocre, S E, & il y avoit un gros broüillard. Le premier Decembre il a été à 28 pouces & près de 3 lignes, avec un vent mediocre Nord; & le 6 du même mois il eſt decendu a 26 9 lignes & demie, le vent étant médiocre S S O. Ainſi la différence des hauteurs du mercure cette année à été d'un pouce 6 lignes qui eſt la plus grande variation de hauteur qu'on obſerve en ces païs-cy, & c'eſt ce qui arrive ordinairement.

On peut dire en général, que lorsque le mercure eſt bas, il doit faire de la pluye, & quand il eſt haut il doit faire beau temps, quoique l'air

ſoit alors bien plus peſant, que quand il eſt bas.

On remarque ordinairement que vers le milieu du printemps le vent eſt aſſez froid, quoi qu'il vienne du midi où la terre eſt échauffée par la preſence du ſoleil.

La déclinaiſon de l'aiguille aimantée le 30 de Decembre, obſervée avec trois aiguilles differentes & de différente conſtruction, dont deux étoient de 8 pouces, a été trouvé de 11 degrez 10 minutes dans le même lieu, & de la même maniere que les années précédentes: cette déclinaiſon eſt un peu moindre que celle de l'année paſſée.

Le 11 Avril à 10 heures & demie du ſoir, on vit à Paris une grande lumiere blanchâtre qui ſe repandoit le long de l'horiſon du côté du Nord-Oüeſt, & du Nord dans une étenduë de 80 degrez, & qui en avoit ſept de largeur. Les étoiles paroiſſoient diſtinctement au travers. De cette lumiere ainſi couchée ſur l'horiſon s'élevoient de tems en tems d'autres traits de lumiere, comme des colonnes perpendiculai-

res à l'horiſon, qui excedoient d'un dégré ou deux la plus grande hauteur de la lumiere horizontale.

Ce Phénomene ceſſa d'être ſenſible un peu aprés minuit. Il parut encore les deux jours ſuivans, mais plus foible. Il n'avoit aucun mouvement qui participât aux mouvemens celeſtes; ainſi il étoit renfermé dans l'atmoſphere.

Le 17 Mars on avoit vû en Angleterre une grande lumiere ſeptentrionnale.

M. Maraldi a trouvé ſur differentes obſervations qu'il a faites ou comparées, que ces ſortes de Phénomênes ne paroiſſent que de tems ſerein & après quelques jours chauds.

On ne doute plus que les pierres n'ayent été fluides, ou du moins une pâte molle qui s'eſt durcie & deſſechée. Les corps étrangers qu'on trouve renfermez dans les pierres, prouvent cette verité clairement.

M. Geoffroy ſuppoſe que la terre ſans aucun mélange de ſels, ni de ſoufres, eſt le ſeul fond néceſſaire de cette formation, c'eſt-à-dire, que la terre peut être mêlée de ſels & de ſoufres, mais qu'elle n'en a pas be-

soin, & qu'il y a des pierres qui n'en contiennent point du tout, comme les pierres communes des carrieres.

Selon M. Geoffroy, la pierre la plus simple de toutes, la plus homogene, & par-là la plus parfaite, c'est le cristal de Roche. Cet Auteur conçoit dans la terre deux sortes de parties primitives; les unes qui sont des lames extrémement minces & deliées & égales entre elles ou à peu près; les autres qui ont toutes sortes de figures irregulieres. Les cristaux ne sont formez que de parties du premier genre, & toutes les autres pierres sont formées de parties des deux genres ensemble.

Il y a des pierres qui se fondent à un grand feu, comme les cailloux; & d'autres qui ne font que se calciner, comme celles dont ont fait le plâtre. Le principe de la fusion des pierres est le suc cristalin dont les parties égales & homogenes sont propres à faire un tout continu & sans interruption.

Un homme de la premiere dignité dans l'Eglise étant en Pologne, fit mettre une planche de sapin devant

une cheminée pour l'empécher de fumer. Cette plamche rendit peu-à peu tant de resine, que le tout ramassé avec soin pesoit cinq fois autant qu'une pareille planche de sapin pleine de resine. On avoit brûlé dans la cheminée beaucoup de bois resineux & il falloit que la planche se fût chargée d'une grande quantité de la resine que le feu en avoit fait sortir.

Le dernier Novembre il y eut en Basse Normandie un débordement terrible de la mer qui dura jusqu'au deux Decembre, & s'étendit depuis Avranche jusqu'à S. Malo. Tous les lieux bas furent inondez ; la mer étoit extremement agitée, & l'on ne vit aucun reflux pendant ce temps-là. Il y eut aussi dans la même Province un grand tonnerre le dernier Novembre; on ne se souvenoit point d'y avoir jamais rien vû de pareil.

## *Anatomie.*

La description des arts à laquelle M. de Reaumur s'est attaché, fournit à un bon Observateur quantité de traits curieux, & propres à enrichir la Physique.

Tout le fin de l'art de faire des perles fausses, ne consiste que dans la matiére qui donne à de petites boules de verre la couleur argentée des veritables perles. Cette matiére se tire des écailles d'un petit poisson nommé *Able*, ou Ablette, & en latin *Albula*, à cause de sa couleur assez semblable à un Eperlan, & commun dans la Seine & dans quelques autres rivieres.

Sous chaque écaille de ce poisson est étenduë une membrane très-fine, qui renferme une infinité de petites lames de couleur d'argent, très-brillantes, très-minces, oblongues, rectangulaires, si ce n'est que quelquefois elles se terminent en pointes, mais toujours taillées quarrément sur les grands côtez; on ne les voit, & on n'en distingue ces particularitez qu'avec le microscope. C'èst là la matiére, qui, delayée dans de l'eau, donne la couleur aux perles fausses.

M. de Reaumur croit que la premiere source de cette matiére sont les intestins; qu'elle y est formée ou déposée par les digestions de l'animal; qu'elle a des canaux pour se ré-

pandre ensuite par toute la peau ; & de chaque petite partie de la peau sous chaque écaille qui luy répond.

En 1709 parut un systême qui établissoit que les coquilles des limaçons, & par consequent celles de quantité d'autres especes pareilles, sont formées comme les prierres par une simple apposition de parties, qu'on appelle *justaposition*.

En 1710 ce systême fut attaqué par M. Mery à l'égard des coquilles des Moules, & il proposa deux difficultez ausquelles M. Mery répond presentement.

La coquille d'un grand limaçon a plus de tours de spirales que celle d'un petit ; & cela s'accorde parfaitement avec le systême de M. de Reaumur : mais les coquilles des moules semblent ne s'y accorder plus. Elles sont visiblement composées de plusieurs couches qui en débordant l'une au de là de l'autre, font sur leur surface exterieure des bandes assez distinctes, & les coquilles des petites moules n'ont pas un moindre nombre de ces bandes, que celles des plus grandes moules. Les co-

quilles des moules croissent donc à la maniére des membres des animaux, qui ont toujours, quelque petits qu'ils soient, le même nombre de parties différentes que, quand ils sont parvenus à leur plus grand accroissement.

Deplus dans la coquille d'un petit limaçon les premiers tours de spirales ne sont pas plus petits, que dans celle d'un grand. Ce qui montre qu'étant une fois fermez, ils ne croissent plus. Mais dans la coquille d'une petite moule, les bandes dont nous venons de parler sont plus petites que dans celle d'une grande ; & par consequent elles croissent avec l'animal & de la même maniére que lui. Voilà la premiére difficulté de M. Mery.

M. De Reaumur dit qu'il y a quelquefois plus de bandes sur la coquille d'une petite moule que sur celle d'une grande ; ce qui ne peut s'attribuer ni à *l'intussusception*, ni à la *juxtaposition* : il faut donc avoir recours à une autre cause. La voicy : Ce qui fait distinguer les bandes, c'est l'excédent dont une couche déborde sur

l'autre ; & cet excédent est assez mince pour pouvoir être usé par le frottement des coquilles, soit contre des cailloux, soit simplement contre l'eau ; & cet excédent étant effacé, deux bandes n'en font plus qu'une. Or il est manifeste que cet effet du frottement a plus de lieu à l'égard des moules plus âgées ou plus grandes.

La seconde difficulté de M. Mery est la plus forte : la moule à huit muscles attachez à la surface interieure de ses denx coquilles ; c'est-à dire, quatre attachez, dont chacuns va aux deux coquilles. Si les coquilles ne croissent pas de la même maniére que les muscles, il faudroit donc que ceux-ci attachez d'abord à certains endroits dans la moule naissante changeassent continuellement d'attache jusqu'à la derniére croissance de l'animal, & se promenassent toûjours depuis leur premiere place jusqu'à la derniére, ce qui ne paroît point possible, & n'a point d'exemple dans les animaux connus.

M. De Reaumur donne un exem-

le différent à la verité, mais qui ontient l'essentiel de la chose. Les Crabes, les Omars, les Ecrevisses ont couverts de croûtes ou de coques dures qui sont leurs os placez n dehors. Ils ont des muscles ou igamens qui les y attachent en dedans; cependant ils se dépoüillent ous les ans de ces coques, & en prenent de nouvelles; & en quelque ems que ce soit, ils sont toujours ttachez & jamais flottans dans leurs nveloppes osseuses. Ces muscles ou igamens se transportent donc de ancienne enveloppe à la nouvelle, & le mechanisme par lequel cela s'expliquera, ne sera pas difficile à appliquer aux moules.

M. De Reaumur prend pour démontré, que la coquille des limaçons e jardin ne croît que par *juxtaposiion.* Or ces limaçons sont attachez à eur coquille par un muscle, qui, lorsu'ils sont extrêmement jeunes, ne eut être qu'extremement proche u centre de leur spirale. Cependant l se trouve toujours entre le 2^e^ & 3^e^ our de cette spirale, quand les animaux ont pris toute leur croissance.

Il a donc changé de place de, quelqu
maniére qu'il en ait changé, & i
n'y a plus de difficulté pour les 4 ou
8 muſcles de moules.

### *Chimie.*

Le ſel Armoniac eſt fort com
mun, & cependant on ne ſçait pa
précisément ni d'où il vient, ni d
quelle maniére il a été fait. On a
voit cru qu'il venoit de Veniſe; mai
on en eſt deſabuſé. Il vient du Le
vant, & apparemment d'Egypte: mai
on ne ſçait ni de quelle Province du
Levant, ni de quel canton d'Egypte
Tous les Chimiſtes ſçavent qu
c'eſt un ſel volatil urineux, pénétr
par un acide, & ils en font aiſémen
d'atificiel; il y a pour cela différen
procedez dont Mr. Geoffroy le Ca
det a rapporté le détail.

Ordinairement on met une parti
de ſel commun ſur cinq d'urine; la
plûpart y ajoutent une demi portion
de ſuye. Feu M. Lemery & feu M.
Hombarg la retranchoient; & ce me
lange étant mis dans un vaiſſeau, i
ſe ſublime une ſubſtance blanche.

rarefiée, farineuſe, peu liée, friable, qui eſt le ſel armoniac. Les matiéres qui viennent par ſublimation ſous cette forme, s'appellent *fleurs*. Mais M. Lemery a prétendu que ce n'étoit pas de cette maniére que le ſel armoniac avoit été fait dans les lieux d'où on nous l'envoye.

Il eſt formé en pains plats orbiculaires, plus grands qu'une aſſiette, épais de trois ou quatre doigts, & diſpoſez dans leurs épaiſſeurs en criſtaux droits comme des colonnes. Cette figure & cette diſpoſition eſt aſſez manifeſtement celle d'une matiére ſaline détrempée dans de l'eau, que l'on a fait évaporer, qui par l'évaporation s'eſt criſtaliſée & eſt demeurée au fond d'un vaiſſeau où elle s'eſt moulée; c'eſt là préciſement le contraire de la ſublimation. De plus le ſel armoniac que nous faiſons par ſublimation, n'a garde de prendre la figure du chapiteau où il s'eſt élevé, puis qu'il eſt en fleurs farineuſes & très peu liées; & au contraire, les pains qu'on nous envoye, ſont fort durs & compacts. Enfin, ſi le ſel armoniac étoit fait dans le Le-

vant, comme il est icy dans nos fourneaux, il faudroit une furieuse quantité de sel, de matiéres urineuses, de bois, de charbon, de vaisseaux, d'ouvriers; & cela joint aux frais du transport, rendroit très chere cette marchandise qui se distribuë dans toute l'Europe, au lieu qu'elle n'est qu'à un prix modique.

Par cette derniere raison M. Lemery croit que le sel armoniac se fait dans le Levant avec aussi peu de dépense & de travail que le sel dans nos marais salants; ce qui emporte aussi qu'il se fasse par une simple évaporation précédée de quelques lotions qui ont servi à purifier la matiére; & peu-têtre que comme il y a des mines de sel gembe, il y en a aussi de sel armoniac, & l'on en trouve de tout formé dans le Vesuve.

### *Botanique.*

Il y a long tems qu'on sçait que les arbres ont leurs maladies; rien de ce qui vegete, n'en peut être exempt. La plus commune maladie des arbres est leur lepre ou gale, qui, à ne l'ob-

erver pas bien ſoigneuſement, ne
paroît qu'une alteration, un déran-
gement du tiſſu de l'écorce, une eſ-
pece de roüille, ou tout au plus de
petits filamens nez de l'écorce, qui
ont appellez mouſſe. Mais on ſçait
preſentement par des obſervations
plus exactes, que cette lepre, cette
mouſſe ſont de veritables plantes qui
e nourriſſent aux dépens de l'arbre,
& qu'on nomme par cette raiſon pa-
raſites. La moiſiſſure même qui vient
ur quantité de corps differens, ce
ont des plantes; & ces petites eſpe-
ces du regne vegetal répondent aux
nſectes du regne animal, tant il y a
d'analogie & d'harmonie dans les
ouvrages de la nature.

Les plantes qui font la lepre des
rbres, ſont les mouſſes, les lichens,
es guys.

Le nombre de ces plantes paraſites
eſt ſi grand, que dans les ſeuls envi-
ons de Paris, M. Vaillant compte
uſqu'à 37 eſpeces de mouſſes. Tou-
es ces plantes ſont pernicieuſes aux
rbres dont elles dérobent la ſéve
par une infinité de petites racines qui
a ſucent & l'interceptent. Les plus

pernicieuſes ſont les lichens, cette eſpece de croûte mêlée de jaune & d'un blanc ſale qu'on voit ſur les écorces.

Les ſemences des plantes paraſites ſont extremement fines, & en nombre preſque infini, contenuës ordinairement dans de petites capſules qui crevent d'elles-mêmes & les répandent. Le vent porte ces graines au hazard ſur des murs, ſur des toits, ſur des arbres, où des rencontres favorables les font éclorre.

Il ſemble d'abord que quand les arbres ſont attaquez de la mouſſe, il ne ſoit pas difficile d'y remedier ; il n'y a qu'à la racler, ſur tout dans un tems de pluye, où elle eſt détrempée, & s'éleve plus facilement : mais outre que l'operation ſeroit longue & ennuyeuſe pour un grand nombre d'arbres, elle n'a qu'un ſuccès fort imparfait ; car la mouſſe, à la maniere des choſes nuiſibles, s'attache ſi étroitement à l'arbre, qu'il eſt impoſſible de l'extirper aſſez bien pour l'empêcher de repouſſer bientôt.

M. De Reſſons a imaginé un autre moyen plus court & plus ſûr. Avec

 la

la pointe d'une ſerpette il fait une inciſion en ligne droite à l'écorce de l'arbre juſqu'au bois, depuis les premieres branches juſqu'à fleur de terre : cette longue playe ſe referme au bout d'un certain tems, après quoy l'écorce eſt toujours nette, & il n'y vient plus de mouſſe. Il eſt bon d'expliquer quel eſt l'effet de ce remede, qui ne paroît pas avoir de raport au mal.

Les graines de la mouſſe ne s'attachent ſur l'écorce d'un arbre, que parce qu'elles en trouvent la ſurface raboteuſe, & parce qu'elles s'y peuvent loger dans certaines cavitez qui les conſervent : ce qui fait l'inégalité de l'écorce, c'eſt que la ſeve n'y circule pas, ſi elle, ou du moins ne s'y meut pas aſſez librement : delà vient qu'elle s'amaſſe en plus grande quantité dans certains endroits, & y forme des éminences ou tubercules, & par conſequent il y a des cavitez dans d'autre. L'inciſion donne plus de liberté à la ſeve ; quand elle monte, elle gonfle trop l'écorce, & fait elle-même un obſtacle à ſon mouvement ; mais en lâchant l'é-

corce, pour ainsi dire, on le facilite. La seve ayant une fois pris un cours libre, & s'étant ouvert tous les canaux de l'écorce, elle continuë de s'y mouvoir facilement, même après que l'écorce est rejointe ; & l'écorce ayant toujours une surface assez unie, les graines des plantes parasites n'y ont plus de prise.

On voit assez que ce qui défend les arbres de ces dangereuses plantes étrangeres, doit aussi les faire profiter davantage. C'est par cette derniere raison, dont l'effet a été connu par l'experience, que l'on fait en Bourgogne des incisiions à l'écorce des noyers, & ces mêmes noyers n'ont jamais de lepre.

Le remede de M. de Ressons ne prévient pas seulement cette maladie des arbres, il guerit ceux qui en sont attaquez, qu'il est bon cependant d'avoir préparez en raclant l'écorce autant qu'on a pû. La seve qui se distribue mieux dans l'écorce après l'incision, ne se porte plus tant vers les racines des plantes parasites. Elles perissent par la famine.

Le tems de l'operation est depuis

Mars jusqu'à la fin d'Avril. En Mai les arbres auroient trop de seve, & l'écorce s'entrouvriroit trop.

Il faut faire l'incision du côté le moins exposé au soleil ; la trop grande chaleur empêcheroit la cicatrice de se refermer assez tôt.

Si après l'incision la fente ne s'élargit point, ce qui arrive aux arbres qui sont sur leur retour, & dont l'écorce est trop épaisse & trop dure pour permettre à la seve de s'y ouvrir de nouvelles routes, l'operation a été inutile, & il n'y a qu'à arracher l'arbre.

Il y a dans la Louisiane au Mississipi un arbre dont les feüilles s'appellent de la *Palachine*, à cause qu'il croît dans la Nation des *Palaches*. La Palachine prise comme le thé, & en une dose au moins double, ouvre l'appetit, purifie le sang, évacuë la bile & la pituite, delasse quand on est fatigué, est excellente pour la gravelle & la goute. M. Jaugeon en a appris les vertus par un Capitaine de Vaisseau nouvellement revenu de la Louisiane, & qui en avoit beaucoup usé avec un très grand succès.

Ce même Capitaine ajoutoit qu'avant l'uſage de cette feüille les gens du pays étoient pâles comme des morts, & qu'elle leur avoit rendu un très bon coloris.

Les Habitans de l'Iſle de Bourbon, prés de celle de Madagaſcar, ayant vû par un navire François qui revenoit de Mocha en Arabie des branches de Cafier ordinaire chargées de fruits & de feüilles, ils reconnurent auſſi-tôt qu'ils avoient dans leurs montagnes des arbres tout pareils, & en allerent chercher des branches, dont la comparaiſon convainquit nos gens. Seulement le Caffé de l'iſle de Bourbon eſt plus long, plus menu, plus verd que celui d'Arabie; & l'on dit qu'étant torrefié ou brûlé, il a plus d'amertume. M. de Juſſieu tenoit cette relation de M. Gaudron Maître Apoticaire de S. Malo. Ce ſeroit un avantage pour le Royaume d'avoir une colonie, d'où il pût tirer ce fruit qui a une vogue ſi prodigieuſe. La difference du caffé de l'Iſle de Bourbon à celui d'Iemen ſeroit peut-être à l'avantage du premier, quand elle ſeroit bien connuë.

On reserve pour un autre mémoire ce qui concerne la Geómétrie, Astronomie, l'Acoustique & la Méchanique.

## ARTICLE LVII.

*LES AMENITEZ DE LA Critique ou Dissertations & Remarques nouvelles sur divers points de l'antiquité Ecclesiastique & profane.* A Paris, chez Florentin de Laulne ruë S. Jacques à l'Empereur. 1717. *In* 12. pages 452.

Nous avons donné dans le mois de Mars de cette année l'extrait de la seconde partie de cet ouvrage : il eût été plus dans l'ordre de commencer par celle-cy qui est la premiere; mais comme cet ouvrage ne contient que des morceaux d'érudition entierement indépendans l'un de l'autre, la méprise qu'il y a eû en cecy, n'est pas de consequence, & peu importe par lequel des tomes on ait commencé.

Celuy-cy est divisé en deux Livres, dont le premier contient 20

dissertations, & le second 18. Cette division de l'ouvrage en deux parties est une de ces divisions arbitraires que l'ouvrage ne demande point par luy-même, & qui paroît n'être employée que pour servir d'une espece d'entrepos au lecteur. Entre les dissertations qui composent ces deux Livres, il y en a quelques unes assez étenduës, & d'autres fort courtes. Nous tâcherons d'en donner icy quelque idée, sans entrer dans un trop grand détail.

La 1. Dissertation contient de *nouvelles remarques sur le Decret attribué au Pape Gelase I.* touchant les Livres Canoniques, Ecclesiastiques & Apocryphes. L'Auteur remarque d'après Pearson Evêque Protestant d'Angleterre, que ce Decret a été attribué à deux autres Papes qui sont Damase & Hormisdas, l'un anterieur, l'autre posterieur à Gelase. Il y a des manuscrits qui portent les noms de ces differens Papes. Notre Auteur semble vouloir encore leur en joindre un quatriéme ; mais la preuve qu'il en rapporte, ne paroît pas bien concluante : car voicy les paroles de

l'Auteur de la vie de S^t^. Anselme Evêque de Lucque en Italie. *Apocrypha omnia, sicut Beatissimus Papa Leo constituit, in Ecclesiæ non recepit officio Anselmus.* C'est-à-dire: S. Anselme rejetta de l'Office de l'Eglise tous les livres Apocryphes, suivant l'ordonnance de S^t^. Leon. Paroles, qui peuvent bien prouver que S. Leon avoit défendu qu'on n'admît rien d'Apocryphe dans l'Office de l'Eglise; mais non qu'il eût fait un Decret où il distinguât les Livres Canoniques de ceux qu'il déclaroit apocryphes. Autre chose est de décider, tel Livre est Canonique, & tel est Apocryphe; l'autre chose de défendre l'usage de ceux qui sont reconnus pour être de cette derniere espece. Le passage qu'on cite, prouve bien que S^t^. Leon a fait le second, mais non pas qu'il ait fait le premier; de sorte que s'il n'y avoit pas de plus forte autorité en faveur de Damase & d'Hormisdas pour fonder la contestation au sujet du Decret attribué à Gelase, il n'y auroit pas de pretexte légitime de le disputer à ce dernier.

Pearſon prétendoit que perſonne avant l'an 840 n'avoit parlé dece Decret attribué au Pape Gelaſe. L'Auteur prouve dans ſa ſeconde remarque qu'il a été connu en 830. & en 833 ce qui ne fait qu'une différence de 6. années au plus, différence peu importante en cette matiére, car il y avoit alors 330 ans que Gelaſe étoit mort. Or qu'on ait été 330 ans ou 339 ſans entendre parler de ſon Decret, cela revient à peu-près au même.

La III Remarque de l'Auteur en contient une de Pearſon qui paroît déciſive contre Gelaſe ; voici comment. Le Concile de Rome ſous Gelaſe, où fut dreſſé le Decret prétendu attribué à ce Pape, ſe tint en 494. Or ce Decret fait mention du Poëme de ſedulius ; ce Poëme fut publié par Aſterius Exconſul. Cet Aſterius fut Conſul, & Conſul ordinaire l'an 494. Il prend la qualité d'Exconſul ordinaire en le publiant ; il ne l'a donc publié que poſterieurement à cette année 494. donc le Decret attribué à Gelaſe, n'a pû être fait en 494. dans le Concile tenu cet-

te même année. Voila une difficué digne de l'attention des Sçavans.

Le second morceau d'érudition ne consiste pas dans de simples remarques, mais dans une dissertation où l'on prouve que le traité de la Virginité attribué à Sulpice Severe est veritablement de luy. M. Baluze est le premier qui ait imprimé ce traité sous le nom de cet Auteur, dans le premier tome de ses Mélanges en 1678. L'Auteur remarque que M. Baluze s'est trompé en croyant que cette piéce n'avoit point encore paru, puis qu'elle se trouve dans toutes les éditions de S. Jerôme, & dans le code des regles de Luc de Holstein.

L'Auteur de la Dissertation releve Erasme sur une espece de contradiction où il est tombé en portant son jugement sur cette piéce dans son édition de S. Jerôsme : car suivant l'ordre qu'il s'est prescrit pour cette édition dans la préface du IV. Tome, il met le traité de la Virginité au rang des Piéces dont on ne connoit pas les auteurs, mais qui néanmoins sont sçavantes & dignes

d'être lûës, & dans le cours de l'édition il paroît faire si peu de cas de ce traité, qu'il dit que peu s'en est fallu qu'il ne l'ait rejetté dans la troisiéme Classe des piéces de son édition, c'est-à-dire de celles qui sont absolument indignes de S. Jerôme, & qui étant pleines d'ignorance & de puerilitez, ne peuvent luy être attribuées que *par une extrême impudence.* Marianus Victorius n'a pas été sur cela de l'avis d'Erasme, & il a même retranché dans son édition de S. Jerôme, la censure qu'Erasme avoit mise à la tête du texte de ce traité de la Virginité. Les PP. Benedictins l'ont conservée dans leur édition, du moins, *si ma memoire ne me trompe*, dit l'Auteur des Amenitez, qui n'avoit pas le Livre lorsqu'il écrivoit cecy. Sur quoy nous pouvons l'assûrer que sa memoire ne le trompe point, & que ces PP. n'ont fait que copier mot à mot page 108 du V Tome de leur édition de S. Jerôme, le jugement qu'Erasme avoit porté du traité de la Virginité, au revers de la page 49 du II. Tome de la sienne. L'Auteur des

Amenitez eſt ſurpris que ces Peres ayent ſuivi en cela le ſentiment d'Eraſme, & d'autant plus que non ſeulement Marianus Victorius que nous avons déja cité, mais encore la plûpart des Critiques qui ont parlé de cette piéce, en ont jugé tout autrement; mais ce qui le ſurprend encore davantage, c'eſt que ni eux, ni M. Dupin, ni M. De Tillemont, ni le P. Papebroch ne ſe ſoient point apperçûs que ce traité de la Virginité inſeré dans les éditions de S. Jerôme étoit le même que celuy que M. Baluze donna dans le premier tome de ſes Mélanges en 1678. & qu'il y reſtituë à Sulpice Severe.

Ces remarques compoſent le I. Article de la Diſtertation. L'Auteur examine dans le ſecond quels ſont les Auteurs anciens qui ont parlé de ce traité, à qui ils l'ont attribué, & quel jugement ils en ont fait. Sur quoy il obſerve que la plus ancienne autorité touchant ce traité ou cette lettre ne remonte pas plus haut que le huitiéme ſiécle; que S. Benoiſt d'Aniane qui vécut dans ce ſiecle & dans le ſuivant, eſt le premier qui

l'ait employé dans un recueïl de regles, d'exhortations & d'homelies des anciens Docteurs pour l'instruction des Moines & des Vierges, où cette piéce est attribuée à S. Athanase; que le Concile d'Aix-la-Chapelle tenu l'an 617 l'attribue au même Pere; que S. Odon Abbé de Cluny qui a vécu partie dans le 9ᵉ, partie dans le 10ᵉ siecle, la donne à S. Jerôme, comme addressée par luy à la fille de Mauricius. D'autres l'ont attribuée à S. Augustin dans le 11ᵉ siécle. Abaillard dans une même lettre l'attribue en un endroit à S. Jetôme, & dans l'autre à Pelage. Guigue General des Chartreux dans le 12ᵉ siecle la rejette des ouvrages de S. Jerôme, comme indigne de porter son nom. Les autres que nous avons citez avant luy, en ont jugé plus favorablement.

L'auteur examine dans le III. Article en quel tems & par qui le traité de la Virginité attribué à Sulpice Severe a été écrit. Sur quoy il remarque qu'Abaillard a très-bien indiqué le tems de cet Ecrit, lorsqu'il a attribué au Pape Innocent I, dans sa

lettre à Victrice Eveque de Rouen, le Decret qui eſt cité dans le traité de la Virginité. Or l'Auteur de ce traité parle du Decret comme fait depuis peu, *nuper*; donc il a été fait peu après l'an 404. ſelon la datte de la lettre du Pape Innocent I. Voicy les paroles de ce Decret au ſujet des Religieuſes qui ſeroient tombées dans le déſordre: *Non eas admittendas eſſe ad agendam pœnitentiam, niſi is cui ſe junxerant, de ſæculo receſſerit.* Ce qui fait dire à l'Auteur du Traité de la Virginité que l'Egliſe Romaine avoit porté à ce point la rigueur contre les Religieuſes qui tomberoient en faute, qu'à peine les jugeoit-elle dignes d'être admiſes à pénitence, *ut vix vel pænitentiâ dignam judicaret.*

De tout cecy on peut conclure que le Traité de la Virginité a été fait peu de tems après l'an 404. Mais il n'eſt pas auſſi aiſé de déterminer l'Auteur de cette piéce, que d'en fixer l'époque. Cependant il paroit que de tous les Auteurs à qui on l'a attribué, il n'y en a point à qui elle paroiſſe mieux convenir qu'à Sulpi-

ce Severe. L'autorite de l'ancien Manuſcrit d'Angleterre, le ſtyle que de bons Critiques trouvent très Latin, & en particulier très conforme, & pour l'eſprit & pour les ſentimens à celuy de la premiere lettre à Claudia qu'on ne conteſte pas à Sulpice Severe, ſemblent décider la choſe en ſa faveur : & quoyque cette opinion puiſſe ſouffrir encore des difficultez, cependant on peut dire que juſqu'icy la préſomption eſt pour Sulpice Severe : & ainſi, conclut l'Auteur de la diſſertation, on doit luy laiſſer cette lettre ſur la Virginité, juſqu'à ce qu'on trouve des autoritez aſſez fortes pour la luy ôter.

La diſſertation ſuivante porte pour titre: Supplément à la défence d'un paſſage de S. Hilaire. Voicy les paroles eſſentielles de ce paſſage: *Panni ſordent, Deus adoratur : ita poteſtatis dignitas non amittitur, dum carnis humilitas adoptatur.* Le P. Germon dans ſa ſeconde diſſertation intitulée, *de Veteribus Regum Francorum diplomatibus*, imprimée en 1706. prétend page 361. & ſuivantes ſur le té-

moignage d'Alcuin & d'Hincmar, que ce passage avoit été falsifié par Felix Evêque d'Urgel, qu'il falloit *adoratur* aulieu *d'adoptatur*, & que les Editeurs de S. Hilaire ont eû tort d'employer ce dernier terme dans leur édition. Le P. Dom Coustant Benedictin, s'étant chargé de répondre pour le P. Mabillon, donna la même année son *Vindiciæ Manuscriptorum codicum*, où à la page 63. & suivantes, il prétend qu'il faut lire *adoptatur*, & non *adoratur*, & que les PP. Benedictins ses confreres ont eû raison de conserver le terme d'*adoptatur* dans leur édition de S[t]. Hilaire. Le P. Germon revint à la charge dans son livre intitulé, *De Veteribus Hæreticis Ecclesiasticornm codicum corruptoribus*, & imprimé en 1713, où il employe toute la seconde partie du II. Livre de cet ouvrage à la discussion du passage de S. Hilaire. Le P. Dom Coustant y repliqua en 1715 dans son *Vindiciæ veterum Codicum confirmatæ.* Or il paroît que l'Auteur des Amenitez, ou n'a pas eû connoissance de ces deux derniers ouvrages, ou avoit fait sa dissertation

longtems auparavant, & au moins avant 1713. autrement il n'auroit pû ignorer que ce passage d'Agobard qu'il cite comme décisif en cette matiére & tout propre à renverser de fond en comble le systéme du P. Germon, a si peu échapé à ce Pere, qu'il se l'est objecté luy même le premier dans son Livre *de Veteribus Hæreticis*, &c. en 1713. Voicy ses propres paroles page 411. *Potuisset multò potiori jure Custantius nobis objicere Agobardi Lugdunensis silentium; is enim post Aquisgranense Concilium scripsit, mortuo jam Felice*, (Orgelitano,) *imperante Ludovico Pio, cui librum suum obtulit, & illa ipsa examinat Sancti Hilarii verba quæ Hincmarus dicit in Aquisgranensibus exemplaribus à Felice fuisse adulterata.* Par où l'on voit que le P. Germon va luy-même au devant de la difficulté, & prévient une objection qu'il dit que Dom Coustant auroit pû luy faire. Il est surprenant que l'Auteur des Amenitez nous donne en 1717. comme une découverte nouvelle & décisive, un passage que le P. Germon s'est objecté luy-même en 1713, & que Dom Cous-

tant employé en 1715. Si notre Auteur veut se donner la peine de lire le dernier ouvrage que l'on vient de citer du P. Germon; il trouvera que ce Pere avoit répondu par avance en 1713 dans le livre & à l'endroit que nous avons indiqué cy-dessus, à toutes les difficultez qu'il luy oppose sur Agobard & sur Hincmar en 1717. Le passage d'Agobard, dont il s'agit, se trouve chap. 40 de son Livre contre Felix, page 55 du Ier volume de l'Edition de M. Baluze *in* 8° chez Muguet 1666.

La IV. dissertation est employée à rétablir un passage tronqué de Sulpice Severe, ce que l'Auteur fait très-heureusement sur une ancienne édition faite à Paris chez Jean Petit ou Parvi en 1511. qu'il trouva, dit-il, dans la Bibliotheque des PP...... Il auroit fait plaisir au Lecteur de ne pas laisser le nom de ces PP. en blanc, & d'indiquer la Bibliothéque; afin qu'en cas de besoin on pût recourir à une édition, qui, selon luy, doit être aujourd'huy assez rare. Pour y suppléer icy en quelque chose, nous indiquerons, sinon la bibliothéque

où il a trouvé cette édition, du moins une bibliotheque où elle se trouve, c'est celle de S^te^. Geneviéve, où elle est comprise en son rang sous le titre de *Historiæ Ecclesiasticæ Generalis*, comme en fait foy le Catalogue de cette Bibliothéque, page 245. col.

Pour venir au passage dont il s'agit & que voicy : *ita nos in hac parte nunquam vel Martini exemplo vel tuis disputationibus corrigendi fatemur:* Teuthones sumus ; ce sont ces deux derniers mots que l'Auteur rétablit sur l'édition de 1511, & faute desquels le passage étoit inintelligible. Mais outre cette omission, il y trouve encore une faute qui est *corrigendi* ; faute qui se trouve aussi dans l'édition de 1511, où il y a *corrigendi*, au lieu de quoy nostre Auteur substituë *corrigendos*, mais sans autorité d'aucune édition ny d'aucun manuscrit, & simplement parce que *corrigendi* fait un solecisme, dont on ne peut pas soupçonner Sulpice Severe. Mais comme en changeant la ponctuation & mettant un point & une virgule après *corrigendi* ; & joignant *fatemur* à *Teu-*

*thones sumus*, il n'y auroit plus de faute, ainsi qu'en convient notre Auteur; nous croyons qu'il est plus à propos de changer la ponctuation, que le terme même, & cela sur ce principe, qu'il est plus naturel qu'un copiste ou un imprimeur se méprenne dans l'un que dans l'autre. Il est vray que *corrigendos* conviendroit mieux, & sur cela notre Auteur prétend qu'il vaut mieux le rétablir de la sorte *& dire simplement que c'est une faute de l'imprimeur ou du copiste du manuscrit*. Mais si on admet une fois un pareil principe, il n'y aura plus rien de sûr dans les manuscrits ou dans les anciennes éditions, dès qu'on y trouvera le moindre embarras, & qu'on sera maître de supposer de la méprise dans le copiste ou dans l'imprimeur. Nous croyons au contraire que ces sortes de corrections doivent se faire, pour ainsi dire, au rabais, avec le moins de changement qu'il est possible; & que dès qu'elles ne sont autorisées d'aucun manuscrit ni d'aucune ancienne édition, & que ce qu'on veut rectifier, peut s'excuser, il faut s'en tenir à ce qui est

écrit ; autrement on s'expoſe à falſifier ou à alterer un paſſage en voulant le redreſſer.

On examine dans la V^e^. Diſſertation, ſi les Juifs ſe ſont ſervi de Cycles juſqu'à la ruine du ſecond Temple. C'eſt une queſtion ſur laquelle nous croyons ne pouvoir mieux faire, que de renvoyer le Lecteur à la diſſertation même & à la lettre de M. de Tillemont au P. Lami Prêtre de l'Oratoire, où cette queſtion eſt traitée fort exactement.

La VI^e^. roule ſur un paſſage de la lettre 38^e^. de S^t^. Cyprien que l'Auteur entreprend de corriger d'une maniere à éclaircir ce qui juſqu'à preſent avoit paru inexplicable. Il avouë d'abord que ſon entrepriſe eſt hardie & extraordinaire ; mais en même tems il promet de bien prouver ce qu'il avance. Voicy le paſſage dont il s'agit. *Has litteras meas fratribus noſtris legite, & Carthaginem ad Clerum quoque tranſmittite, additis nominibus eorum qui ſe Feliciſſimo conjunxerunt.* Cette lettre eſt addreſſée à Caldone & Herculan Evêques d'Afrique, & à deux Prêtres de l'E-

glise de Carthage, tous Vicaires de S^t^. Cyprien à Carthage. La difficulté consiste en ce qu'il paroît indubitable que Caldone & ses Collegues étoient à Carthage, où S^t^. Cyprien leur écrivoit durant qu'il se tenoit caché à cause de la persécution de Dece qui l'avoit proscrit ; c'est un fait sur lequel il paroît que tous les Critiques sont d'accord, rejettant sur cela la pensée de Jean Felt Evêque Protestant d'Oxford, qui conjecture, pour resoudre la difficulté, que Caldone n'étoit plus à Carthage, lorsque S^t^. Cyprien luy addressa sa lettre. Or si Caldone étoit alors à Carthage, comment S^t^. Cyprien pouvoit-il luy marquer dans sa lettre de la lire à ses freres, *fratribus nostris*, & de l'envoyer ensuite à Carthage au Clergé. La difficulté a paru si grande à M. de Tillemont critique aussi judicieux que sçavant, qu'il finit sa note sur ce passage par un trait de modestie bien estimable dans un homme d'une si vaste érudion, en disant *j'aime mieux avoüer mon ignorance & attendre ce que d'autres pourront trouver.*

*Juillet* 1719.

Or voicy ce qu'a trouvé l'Auteur de la dissertation. Il tranche le nœud hardiment ; & prenant *un parti* qu'il convient luy même *qui paroîtra peut-être bien hardi à quelques uns*, il substitue *Romam* à *Carthag.nem.*

Que ce parti soit hardi & des plus hardis, c'est ce qui est indubitable, puisque de l'aveu même de l'Auteur *tous livres imprimez & manuscrits lisent Carthaginem*, & non *Romam*. Mais au moins l'Auteur s'engage-t-il à *bien prouver ce qu'il avance.* Voyons s'il tient sa promesse. Premierement il allegue deux exemples de changemens de mots essentiels dans les anciens Livres écrits à la main ; mais c'est un lieu commun qui ne prouve rien. Car dans ces deux exemples, il ne s'agissoit pas comme icy de substituer, sans aucune autorité, un mot à un autre, mais de démêler auquel de deux mots employez en différens manuscrits, il falloit donner la préférence. Dans ces sortes de rencontres le conflict des manuscrits ouvre du moins une route, & l'un sert à corriger l'autre ; mais il n'en est pas de même icy, tous les

manuſcrits & les imprimez s'expliquent de même, il y a par tout *Carthaginem*, & nulle part *Romam.* La parité n'eſt donc pas juſte. Auſſi l'Auteur ne la donne-t-il pas comme une preuve concluante, mais comme un préliminaire & un diſpoſitif aux preuves qu'il rapporte enſuite & ſur leſquelles il fait fond. Voicy les principales.

1°. C'eſt qu'il eſt abſolument néceſſaire de changer *Carthaginem*, qui fait l'embarras de tous les critiques & les arrête tout court. Soit, mais pourquoy mettre à la place *Romam* plutôt que toute autre Ville? C'eſt, dit 2°. nôtre Auteur, que ce changement leve toute difficulté. Voicy comment, S^t^. Cyprien devoit écrire à Carthage; ſes Vicaires devoient envoyer ſa lettre de Carthage à un autre lieu. Pourquoy à Rome plutôt qu'autre part? Parce qu'il étoit important de prévenir l'Egliſe de Rome ſur le ſchiſme de Filiciſſime. Pour quoy au Clergé & non pas au Pape? Parce que le ſiége étoit alors vacant. Le terme même de *tranſmittite marque aſſez* dit nôtre Auteur,

*que S^t. Cyprien vouloit qu'on envoyât sa lettre au de'à de la mer.*

Nous ne sçavons pas ce que les Critiques penseront de ces raisons; mais nous avoüerons qu'elles ne nous paroissent tout au plus que des raisons de convenance. C'est à-dire que s'il y avoit quelque manuscrit qui portât le mot de *Romam*, ces conjectures seroient excellentes pour déterminer en faveur de ce mot à l'exclusion de celuy de *Carthaginem*; puis qu'il est vray que *Romam* quadreroit mieux que *Carthaginem*. Mais il ne s'agit pas de choisir entre les deux. Tous les manuscrits sont pour *Carthaginem*, & pas un seul pour *Romam*. On voit bien que *Carthaginem* forme une grande difficulté; mais on ne voit pas pourquoy y substituer plutôt *Romam* que quelque autre Eglise Patriarchale au-delà de la mer.

Mais n'y auroit-il point d'autre moyen plus naturel & plus simple de rectifier ce passage, sans y faire un changement aussi étrange & aussi extraordinaire que celuy que hazarde nôtre Auteur? Une des grandes re-

gles des Critiques, comme il en convient lui-même, eſt *que quand on corrige un texte, il ne faut pas trop s'éloigner de la leçon des manuſcrits.* Il eſt vrai qu'en admettant cette regle, il y met une reſtriction qui eſt, *qu'elle n'eſt bonne que pour les bevuës des copiſtes, qui liſent ou qui entendent mal ce qu'on leur dicte; & non pour les fautes que les correcteurs temeraires & ignorans font à deſſein lorſqu'ils n'entendent pas leur texte, & qu'ils s'imaginent pouvoir remedier au mal qu'ils croyent voir.* C'eſt ce qu'il croit qui eſt arrivé à l'égard du paſſage de la lettre de S. Cyprien, où il prétend que *des Critiques temeraires & préſomptueux, ou peu attentifs, ont pû être portez à regarder la vraye leçon comme une bevûë de copiſte & à lire Carthaginem*; qu'il n'eſt pas difficile que ſur quelques circonſtances, des *demi ſçavans, mais hardis ſe ſoient perſuadez qu'il y avoit une faute dans ce mot Romam, & qu'il falloit lire Carthaginem.* On avouë que cela peut arriver; mais auſſi n'eſt il pas permis de ſuppoſer ſans preuve que cela ſoit arrivé. On eſt fâché que l'Auteur maltraite ſi fort ces

prétendus Critiques, qui changent ſans autorité valable un mot en un autre tout different; car enfin il n'eſt pas encore bien ſûr qu'il faille mettre *Romam* au lieu de *Carthaginem*; & il nous paroit qu'il n'y auroit pas moins de mal à ſubſtituer *Romam* à *Carthaginem*, que *Carthaginem* à *Romam.*

Oſerions-nous propoſer ſur ce paſſage une conjecture qui va à le retablir, ſans qu'il en coute rien de plus qu'une ſeule lettre? Supprimons la derniere de *Carthaginem*, & liſons *Carthagine*: il nous paroit que le paſſage n'aura plus de difficulté; car voici ce qu'il porteroit: *liſez à nos freres la lettre que je vous écris, & de Carthage envoyez là au Clergé, en ajoutant les noms de tous ceux qui ſe ſont joints à Feliciſſime.* C'eſt à-dire, après l'avoir lûë aux Fidelles de nôtre Egliſe de Carthage, comme l'Auteur des Amenitez l'interprete lui-même, envoyez là au Clergé repandu dans la Province; car quoique *tranſmittere* puiſſe quelquefois ſignifier, envoyer au-delà de la mer, il ne ſignifie le plus ſouvent qu'envoyer d'un lieu à

autre. Voilà une correcteur fort
nple & fort naturelle ; elle se fait
x depens d'une seule lettre, elle
tablit parfaitement le sens du paf-
ge ; & le rend très-intelligible ;
y trouve pour le moins autant
ressource que dans *Romam*, &
n'en coûte presque rien. Le lec-
ur choisira de notre correction,
de celle de l'Auteur des Ame-
ez.

Nous nous sommes arrêtez si
ng-tems sur la VI, dissertation, que
la nous oblige à passer legerement
la VII, qui n'est qu'une suite de la
ecedente & une éspece d'affiche
xcommunication de Felicissime &
ses adhérens. La difficulté ne rou-
que sur la maniére dont on doit li-
les noms de ceux qui portent l'ex-
mmunication en consequence de
rdre de S. Cyprien.

La VIII contient une justification
la maniére dont S. Jerôme expli-
e ce passage de S. Paul ( 1 Cor.
. 7. v. 36 & seq. *Si quis autem tur-
n se videri existimat super virgine sua,*
. ) S. Jerôme entend par ces mots
*gine sua*, la chair de chacun de

nous ; & cela dans ſon premier Livre contre Jovinien, c'eſt-à dire, dans un ouvrage polémique & dans une diſpute ſur des matieres de Religion où l'on ne ſçauroit être trop exact. Il eſt certain que ce n'eſt pas le ſens naturel & litteral de S. Paul. Après tout, dit l'Auteur, il y a une difficulté dans l'interpretation ordinaire qui a pû porter S. Jerôme à ne la pas ſuivre, & à prendre celle qu'il a ſuivie, & qui eſt de S. Methodé Evêque d'Olympe en Lycie & Martyr. Durant la perſecution de Diocltien. S. Gaudence Evêque de Breſſe l'a auſſi adoptée.

Dans la IX diſſertation l'Auteur fait voir qu'il y a eu un Oſval, ou Oſuvald, ou Oſward Archevêque d'Yorck qui a fait un Martyrologe, & qui eſt different d'Uſuard, qui eſt auſſi Auteur d'un Martyrologe, & qui étoit un Moine François.

La X[e] intitulée *Queſtion Pariſienne*, roule ſur la propoſition que Mendoze Ambaſſadeur d'Eſpagne à Paris durant la ligue, fit aux Pariſiens durant le ſiége de la ville : c'étoit de faire moudre les os des morts

pour en faire du pain, à l'exemple d'une ville aſſiégée par les Turcs. C'eſt ce que dit Mezeray ; mais Dupleix raconte la choſe autrement par rapport à l'exemple, & dit, que Mendoze propoſa celui des Turcs aſſiégez par les Perſans. Notre Auteur prétend que Mendoze ſe trompoit d'une maniere ou d'autre dans l'exemple qu'il alleguoit, mais que le fait eſt veritable pour les Sarraſins ſous l'Empire de Baſile le Macedonien. Le temoignage qu'il cite ſur cela, eſt la lettre du Moine Theodoſe à l'Archidiacre Leon.

La XI[e] contient un Catalogue de pluſieurs ſaintes femmes qui ont donné à des Prêtres & à des Evêques le nom & la qualité de fils.

Dans la XII[e] l'Auteur entreprend de prouver que S. Hippolyte, Docteur de l'Egliſe, Evêque & Martyr, qui a vécu au commencement du 3[e] ſiécle a eu ſon ſiege à Porto. Les preuves ſur leſquelles il établit ſon ſentiment, ſont les mêmes, ſur leſquelles M. de Tillemont, II Tome, page 672, aprés les avoir diſcutées, décide qu'on ne ſçait point d'où ce

Saint a été Evêque. Toutes raiſons peſées de part & d'autre, on ſe ſent plus diſpoſé à douter avec M. de Tillemont, qu'à prendre l'affirmative avec l'Auteur des Amenitez.

Il s'agit dans la XIII^e^ de ſçavoir quelle créance on doit donner à un fait qu'il raconte de l'enlevement du corps de S. Martin, qu'il prétend que ceux de Tours enleverent durant la nuit de Cande, où le Saint étoit mort. Notre Auteur fait voir que le ſilence de Sulpice Severe ſur un fait qu'il n'a pû ignorer, en montre clairement la fauſſeté.

Il examine dans la XIV^e^ la prétenduë legation d'Eugene Diacre de Marcel d'Ancyre, & prouve par de bonnes raiſons que cette legation eſt ſuppoſée. Comme l'Auteur écrit à un ami, il eſt en droit de ſuppoſer que cet ami eſt au fait ; mais quand on donne ces ſortes de diſſertations au public, il ne ſeroit pas hors de propos de commencer d'abord par mettre le lecteur au fait ; ce qui ſe pourroit faire aiſément par un petit expoſé des circonſtances, du tems, du lieu, des perſonnes, & de la ſi-

tuation des affaires ; faute de quoi le lecteur ſe trouve tout d'abord comme dans un païs perdu, ſans ſçavoir de quel côté tourner.

On recherche dans la XV^e quel eſt le premier Eveque qui ait porté les armes. On n'en trouve point de plus ancien que Conon Evêque d'Apamée, qui, à la tête des Iſaures, fit la guerre aux Romains durant la guerre d'Iſaurie, ſous l'Empire d'Anaſtaſe. Cette guerre commença en 492, & ne finit qu'en 497.

Dans la XVI^e l'Auteur prouve par le temoignage de Bardeſane qu'il y avoit des Juifs dans les Gaules ſous l'Empire de Marc-Aurele. Ce Bardeſane étoit un Syrien très-habile, & qui étoit fort au fait ſur l'état de l'Empire Romain, & mêmes des païs barbares.

Les quatre diſſertations qui reſtent du premier Livre des diſſertations, renferment des recherches ſur S. Gregoire Thaumaturge & S. Denys d'Alexandrie, & un Poëme de S. Paulin. Cet extrait eſt deja ſi long, que nous ſommes obligez de nous contenter de ce que nous en avons

dit, & de renvoyer le lecteur au Livre même pour les dissertations du IIe Livre.

L'Auteur feroit plaisir au lecteur de vouloir bien, quand il cite, marquer les Tomes & la page, sur tout à l'égard de M. de Tillemont qu'il cite souvent, & dont l'ouvrage étant composé d'un grand nombre de volumes, exige encore plus cette attention, qui épargneroit de la peine au lecteur; lorsqu'il veut verifier les chôses par lui-même.

## ARTICLE LVIII.

ANCIENNES RELATIONS DES *Indes & de la Chine de deux Voyageurs Mahometans dans le neuviême siécle; traduites d'Arabe, avec des remarques sur les principaux endroits de ces Relations.* A Paris, chez Jean-Baptiste Coignard Imprimeur ordinaire du Roi, ruë S. Jacques, à la Bible d'or, 1718. *in* 8° *p.* 426. *y compris la preface.*

S'Il en étoit de l'Histoire comme de la Noblesse; que la plus an-

cienne fût toujours reputée la meilleure, on ne pourroit refuser son estime aux deux Relations Arabes qu'on donne ici traduites en notre langue, puisqu'elles prouvent incontestablement plus de huit cens ans d'antiquité; & qu'à ce titre elles sont fort superieures à toutes les histoires modernes que nous avons des Indes & de la Chine, sans en excepter même celles de Marco Polo Venitien qui écrivoit sur la fin du 13$^{e}$ siécle, & qu'on louë comme le premier Voyageur qui ait parlé de la Chine avec quelque connoissance: on n'excepte pas non plus de ce nombre les Relations des Arabes & & des Persans, ni les Geographes qui ont écrit dans les deux langues, dont quelques sçavans de nos jours au jugement du Traducteur, ont donné une idée trop avantageuse & bien au delà de la verité.

Pour éviter cet écuëil si ordinaire à ceux qui ont fait une étude particuliere des langues Orientales, le sçavant Traducteur de ces Relations déclare qu'il ne prétend pas en relever le merite au-delà des justes bor-

nes ; puis qu'il faut convenir de bonne foi, dit-il, qu'elles contiennent plusieurs choses fabuleuses ; qu'il y en a beaucoup d'autres si obscures, qu'il est très-difficile de les éclaircir, & que le defaut des positions, ou situations précises des lieux, empêche l'usage qu'on auroit pû faire de la description des divèrs païs dont elles parlent. Après un aveu si sincere n'est-il pas étonnant que l'éditeur ait prétendu fonder une juste critique de presque tous les Historiens de la Chine sur l'autorité de deux Relations, qu'il juge lui-même si informes & si defectueuses ; & qui, à vrai dire, n'ont rien de recommandable que leur antiquité.

C'est cependant ce qu'il entreprend dans la longue preface, les remarques critiques, & les dissertations dont il les a honorées. Il y defere tellement à l'autorité de ces deux Voyageurs Arabes, que non seulement ce qu'ils disent, mais même ce qu'il ne disent pas, lui tient lieu de preuve, & que souvent leur silence seul, à l'égard de certains faits, suffit pour les lui rendre suspects de

fausseté ou de supposition. Comme après tout cette préface, ces remarques & ces dissertations sont la partie la plus curieuse & la plus interessante de son Livre, nous nous contenterons d'en donner l'extrait.

Le premier Historien que l'on soumet à la censure des deux Arabes, c'est le P. Martini. Car après avoir dit un mot de la Geographie de Nubie qu'on insinuë sans preuve avoir été presque toute copiée d'après les deux Relations Arabes, voici comme on s'explique. „ Plusieurs sçavans „ ayant supposé, selon le temoignage „ du P. Martini, que les Chinois avec „ le secours de la Boussole navigeoient „ jusqu'à l'isle de Ceilan, & qu'ils y „ avoient établi une colonie, ont „ persuadé à d'autres que cette na- „ vigation se faisoit par hauteurs. Ils „ ont conclût de là qu'il étoit pres- „ qu'impossible que les Arabes actifs „ & industrieux, comme ils le sont, „ n'eussent pas appris des Chinois „ une invention si utile & si necessai- „ re pour les voyages de long cours; „ puisqu'il paroit par l'histoire qu'ils „ en avoient fait plusieurs long tems

„ avant que les Portugais eussent
„ passé aux Indes Orientales. Telle
„ étoit l'opinion de feu M. Theve-
„ not qui n'avoit pas de connoissance
„ des Auteurs de ces Relations, &
„ qui étant fort prevenu en faveur
„ des Chinois, supposoit après le P.
„ Martini, qu'ils avoient eu l'usage
„ de la Boussole, & qu'ils avoient
„ navigé jusqu'à l'Isle de Ceïlan &
„ même plus loin. M. Vossius établit
„ ce fait, comme s'il n'étoit pas permis
„ d'en douter.

Quand M. Thevenot & M. Vossius auroient eu connoissance des deux Auteurs Arabes, on doute qu'ils eussent plus deferé à leur silence sur ce point qu'au temoignage exprès du P. Martini. Ils n'auroient pas même été fort ébranlez des raisons qu'ajoute de son chef le Traducteur pour ravir aux Chinois la gloire de l'invention de la Boussole.
„ Quand on ne pourroit pas, dit-il,
„ prouver d'ailleurs que les Chinois
„ & les Arabes n'ont jamais connu
„ l'usage de la Boussole, la route
„ qu'on tenoit alors, le prouve suffi-
„ samment, puisqu'elle a été aban-

„donnée comme trop longue &
„trop perilleuſe, dès que les na-
„vigateurs ont connu l'uſage de
„la Bouſſole. » Quoi donc ! depuis
l'invention de la Bouſſole ne recti-
fie-t-on pas encore tous les jours des
routes qui ont été long tems prati-
quées comme plus ſures & plus cour-
tes, & que l'experience a fait recon-
noitre depuis pour trop longues &
trop hazardeuſes ?

L'editeur rend enſuite plus de juſ-
tice au P. Martini, lorſqu'il dit
qu'avec les lumieres que ce Pere a
données dans ſon Atlas Chinois, on
a reconnu la verité de pluſieurs cho-
ſes qui avoient paru fabuleuſes dans le
Livre de Marco Polo; d'où il infere,
qu'on pourra de même reconnoitre
dans la ſuite celle de diverſes parti-
cularitez de ces Relations qui ne ſe
trouvent point ailleurs. Il nous per-
metra de lui dire que cela viendroit
un peu tard; & qu'après tant d'hiſ-
toires & de relations modernes de la
Chine, qui n'ont point verifié ces
faits particuliers, il eſt fort à crain-
dre qu'il ne ſoit trompé dans ſon
eſperance.

*Juillet* 1719.

Il dit encore que le P. Martini est le premier qui nous ait appris que la plupart des grandes villes de la Chine avoient souvent changé de nom. Il est donc très possible, ajoute-t-il, que celles dont parlent nos Auteurs, ayent eu de leur tems les noms qu'ils rapportent. On le veut bien : mais c'est justement ce qui prouve le peu d'utilité qu'on peut retirer de ces Auteurs surannez, qui ne peuvent plus être entendus qu'à l'aide d'un Commentaire, & dont le Commentaire lui-même seroit fort sujet à caution. Encore moins peut-on connoître par ces Auteurs la situation precise de chaque ville dont ils parlent ; puisque de l'aveu même du Traducteur, ils n'en marquent point les positions : mais c'est, dit-il un defaut commun à presque tous les Geographes de leur nation. Pour le prouver, il entreprend de donner une critique exacte des Geographes Arabes ; c'est ce qu'il execute dans toute la suite de sa preface où il déploye à plaisir toute son érudition orientale. Le redoutable Critique n'épargne pas même Albufeda

Auteur du 14^e^ siécle, si generalement estimé des sçavans, que prèsque tous ont aspiré à l'honneur de le traduire. Le seul Gravius, sçavant Anglois, y a réussi. Cet Auteur marque dans la préface d'un de ses Livres qu'il avoit achevé la traduction entiere d'Albufeda, & il l'avoit dit à quelques-uns de ses amis: mais depuis ayant été emprisonné par les Parlementaires, pour avoir prêté de l'argent au Roi Charles second, sa maison fut pillée, & son ouvrage fut perdu.

Les deux Climats que Gravius a donnez, sont, au jugement du docte Critique, une des plus curieuses parties de la Geographie d'Albufeda, parcequ'elles contiennent des villes inconnuës aux anciens Geographes, dont on n'a aucune connoissance que par l'histoire Mahometane, & par les Relations modernes: de plus ces païs-là avoient été soumis aux Sultans Seliouкides; & sous le 3^e^ d'entre eux qui fut Sultan Gelaleddin Melikschab, il s'étoit trouvé de très habiles Astronomes, qui avoient fait des observations fort

exactes, tant pour fixer le commencement de l'époque appellée *Gelaléenne*, que pour la mesure de la terre. Les Princes Tartares, continue-t-on, avoient conservé la même curiosité : ainsi il y avoit du tems d'Albufeda qui mourut l'an de J. C. 1345 un grand nombre de tables assez exactes par lesquelles il pouvoit regler les positions des villes dont il parloit. Cependant, nonobstant cette exactitude, on remarque dans les tables de ces deux Climats la difference d'un, & quelquefois de deux degrez; négligence qui n'est pas comparable à celle qui regne dans tout le corps de l'ouvrage d'Albufeda, où l'on remarque bien des erreurs & des mécomptes dans la position de plus de trois cens villes dont ce Geographe a parlé; il s'en trouve même dans celles de l'Arabie qui devoient être plus connuës aux Mahometans. Par exemple, Albufeda parlant de Medecine ville sacrée parmi eux à cause du tombeau de Mahomet, dit qu'elle est à 65 ou 67 degrez de longitude. Aïla ville autrefois fameuse & fort connuë, par-

:equ'elle eſt ſur la route des Cara-
vannes d'Egypte pour la Meque, eſt,
ſelon Albufeda, à 53, 54 ou 56 de-
grez de longitnde, & ainſi de plu-
ſieurs autres villes.

On peut juger après cela, dit no-
tre ſçavant Critique, ſi pour reta-
blir la Geographie orientale il y a
un grand ſecours à éſperer de cet ou-
vrage ſi vanté depuis près de deux
ſiécles, & quel état on doit faire de ces
poſitions qui varient de pluſieurs
degrez de longitude, & qui ne
ſont gueres plus exactes pour la lati-
tude.

L'Auteur paſſe enſuite à des Geo-
graphes moins accreditez qu'Albu-
feda, qu'il ne juge pas pourtant in-
dignes de ſa critique.

Le Juif Benjamin, qui avoit voya-
gé dans une grande partie de l'orient,
& dont on a une relation abregée,
où il y a des chôſes très-curieuſes &
veritables, n'eſt pas, ſelon lui, un
Auteur auſſi mépriſable que l'ont
voulu faire croire quelques ſçavans
qui ne l'ont pas entendu, à la tête deſ-
quels il faut mettre ceux qui entre-
prirent de la traduire, Arias Mon-

tanus, & après lui Constantin L'Empereur. Ils avoient travaillé l'un & l'autre sur l'édition faite à Constantinople, qui étant un peu fautive, pouvoit embarasser ceux qui ne possedoient pas la matiere. Arias Montanus, dit notre Critique, fit des fautes énormes dans sa traduction, que le Traducteur Hollandois n'a pas apperçuës ; & l'un & l'autre ayant mal lû plusieurs noms propres de villes, de peuples & de Provinces, en ont formé d'imaginaires qui ne furent jamais ; on en produit ici plusieurs exemples.

Constantin l'Empereur avec un grand air de capacité, voulant éclaircir son Auteur, a joint à sa traduction des notes chargées de citations Arabes & Hebraïques entierement inutiles ; car elles ne sont pas tirées des écrivains originaux dont il n'avoit aucune connoissance, sinon de la Geographie de Nubie, & d'Elmacin, que souvent il n'a pas entenduë.

De plus grands hommes que Constantin l'Empereur, ajoute-t on, en voulant parler de ce qu'ils ne sça-

vòient pas, sont tombez dans de pareilles absurditez. Ainsi Joseph Scaliger, voulant donner l'Origine du titre de *Prêtre Jean*, attribué communément au Roi d'Ethiopie, en a proposé une qui n'est ni Persanne ni Arabe. Il s'est de même trompé sur des étymologies de noms Persans; & voulant joindre à ses Canons Chronologiques une suite des Califes & des Sultans des principaux Etats depuis le Mahometisme, que le Juif Abraham Zacut avoit rapporté fort exactement dans son abregé Historique, il a, dit-on, defiguré tous les noms, parcequ'il les trouvoit écrits en Hebreu, & qu'il ne les connoissoit pas d'ailleurs: Erpenius, quoique sçavant en Arabe, a fait, au jugement du Critique, un nombre infini de fautes dans sa traduction d'Elmacin, tant sur le texte que sur la Geographie, & les noms propres. Ainsi on peut dire avec verité, conclut il, qu'il n'y a presque eu de nôtre siécle que Golius & Gravius qui nous ayent donné des lumieres sûres touchant la Geographie orientale, ausquels on doit ajouter

M. d'Herbelot, dont la Bibliotheque orientale est remplie d'une vaste érudition, quoyque par la negligence de ceux qui eurent soin de l'impression, cet ouvrage n'ait pas toute la perfection que l'Auteur auroit pû lui donner, consommé comme il étoit dans la lecture des meilleurs Livres Arabes, Turcs & Persans.

Il a paru de nouveaux ouvrages remplis d'érudition orientale, sur lesquels notre Critique prononce encore en habile homme. On a vû entre autre depuis peu, dit-il, un voyage de l'Arabie heureuse, dans lequel il y a beaucoup de remarques curieuses par rapport au tems present. Celui qui en a donné la Relation au Public, cite ce qu'Albufeda a écrit de l'Arabie; mais il en parle beaucoup mieux que ce Geographe, qui n'en a connu que deux ou trois villes. Ce qu'il dit touchant les Cherifs de la Meque, ne s'accorde pas avec l'histoire la plus certaine du Mahometisme, puisque non seulement les Califes des premieres races ont été les maî-

tres dans ce pais-là ; mais que Saladin devot Mahometan, s'il en fut jamais, en fit la conquête par son frere, & qu'il en chassa Abdelrabi, quoiqu'il prétendît être de la race de leur Prophete.

M. Chardin, dans la derniere édition de son voyage de Perse, a donné d'amples dissertations sur la morale des anciens Persans, comme étant tirée de leurs Auteurs; cependant, si l'on en croit notre Critique, la plus grande partie de ce qu'il rapporte, est titée du Gulistan du Poëte Saadi traduit il y a plus de 60 ans en Allemand par Olearius, & en Latin par Gentius. Le reste consiste en sentences qui sont la plûpart tirées des anciens Crecs, traduites en divèrses langues d'Orient, & qui n'ont pas plus de rapport aux Persans, qu'aux autre nationss.

M. Hyde sçavant Anglois a entrepris un ouvrage d'une plus grande recherche pour expliquer la Religion des anciens Perses, & que le Critique juge d'autant plus capable d'imposer, qu'il est rempli d'un grand nombre de citations d'écri-

vains Arabes & Perſans. Il excite auſſi la curioſité par la nouveauté du deſſein, qui eſt de juſtifier le culte du feu parmi les Perſes anciens, & de prouver que ce n'étoit qu'une ceremonie indifferente, qui avoit rapport au vrai Dieu, parceque l'origine de ce culte du feu venoit de ce que les Iſraëlites, lorſqu'ils furent emmenez en captivité, l'avoient apporté de Jeruſalem, & l'avoient conſervé juſqu'au dernier tems: ce que neanmoins perſonne n'avoit ſçû avant M. Hyde.

On apprenoit par les Auteurs Grecs & Latins que cette ſuperſtition des Perſes & pluſieurs autres leur étoient connuës. L'ancienne Egliſe honoroit un grand nombre de Saints Martyrs qui avoient ſouffert la mort dans les cruelles perſecutions de Sapor & d'Iſdegerde plutôt qne d'adorer le feu. Ne croyez rien de tout cela, dit M. Hyde; les Grecs & les Latins ne connoiſſoient pas la religion des Perſes, & ces Martyrs étoient des gens entêtez & opiniâtres. Enfin pour prouver ce paradoxe, il n'avoit point d'autre

ıutorité que celle d'un malheureux
ᐤoëte Perſan, qui écrivoit il y a deux
ens ans. Il n'y a perſonne qui ne
ıuiſſe être trompé de cette manie-
e, ſur tout lorſqu'on ignore la qua-
ité & le merite des Auteurs ſur le
émoignage deſquels on établit de
emblables paradoxes.

Icy finit cette longue Digreſſion,
ù l'Auteur guidé par ſon propre ge-
ie nous a appris bien de meilleures
hoſes que celles qu'il auroit pû re-
uëillir à la ſuite de ſes deux Voya-
eurs Arabes ; & il finit par une réfle-
ion très-ſenſée qui regarde l'uſage
e la litterature Orientale: c'eſt de ne
ıs porter l'eſtime qu'on en doit faire
ı-delà des juſtes bornes, comme
nt fait ſouvent ceux qui s'y ſont
ɔpliquez; mais de poſer pour prin-
pe, qu'au regard de l'hiſtoire ou
e la Geographie ancienne, on ne
eut preſque tirer aucun ſecours des
ivres Arabes ou Perſans, & enco-
e moins des Turcs : il n'excepte
e ce nombre que les deux Auteurs
ır leſquels il a travaillé, & à qui
accorde le privilége d'être preſ-
ue les ſeuls écrivains Mahometans

qui n'ayent point donné dans des fables ridicules, ſur tout en parlant de la Chine, l'un des païs du monde, ſelon luy, dont on a debité plus de pompeuſes chimeres. C'eſt ce qu'on examinera une autre fois plus à loiſir dans un extrait à part qu'on pourra donner de ſes Remarques & de ſes Diſſertations, qui ſans doute en valent bien la peine, quoique par modeſtie il ne les donne que pour un eſſay de ce qu'on peut découvrir ſur des matiéres fort obſcures qui ne ſont pas indifférentes. Il ajoute qu'il s'attend bien que la Diſſertation qui regarde les Sciences des Chinois, pourra être expoſée à beaucoup de contradictions, parceque depuis quelques années pluſieurs ſçavans hommes en ont jugé autrement.

Il eſt vray que pour peu qu'on ait lû les hiſtoires anciennes & modernes de la Chine, on ſera bien dépaïſé quand on verra icy les Chinois mis à peu près de niveau avec les iroquois en fait de Philoſophie morale; & réduits ſur cela aux ſeuls principes généraux connus de toutes les nations qui raiſonnent.

## ARTICLE LX.

*JO. ALBERTI FABRICII SS. Theol. D. & Prof. Publ. Bibliothecæ liber V. &c.* La Bibliotheque Greque de Jean-Albert Fabricius, Docteur & Professeur de Theologie. Livre cinquiéme, qui comprend les Auteurs Grecs, Chrêtiens & autres, depuis Constantin jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs en 1453. *In.* 4°. A Hambourg, aux frais de Chrêtien Liebezeit.

SÇavoir faire de bons Livres, sçavoir user & profiter des Livres, avoir l'Histoire des Livres & les nnoître ; sont trois Etats diffé-ns dans la République des Let-es, & trois Ordres de Sçavans : premiers donnent le fond des bi-othéques ; les seconds les culti-nt & en tirent les fruits ; les troi-mes les amassent. On doit deférer M. Fabricius la gloire d'exceller dns la connoissance des Livres, & ne peut lire les siens sans admirer

ſa vaſte capacité, & ſans les juger néceſſaires à ceüx qui ſont dans le goût, & qui ont les moyens de ſe faire de grandes bibliotheques & bien fournies. Ils ne ſont pas moins néceſſaires à ceux qui entreprennent de nouvelles éditions, afin de s'inſtruire des précédentes, & de pouvoir les conſulter.

Encore que l'ouvrage de M. Fabricius ait été devancé par un très-grand nombre d'autres, formez ſur le même plan & avec le même titre ou un ſemblable, il ne laiſſe pas d'avoir ſon merite particulier & d'être très-inſtuctif. Comme la connoiſſance des Livres ne s'acquiert que par beaucoup de recherches, & qui demandent du tems, compoſer une Bibliotheque à la hâte & s'en rapporter à ce que d'autres ont déja écrit, ou même à ce qu'un Editeur a dit dans une préface touchant les Auteurs & les éditions, c'eſt s'expoſer à y commettre des fautes. Cave, qui s'eſt fait une ſi grande réputation par ſon Hiſtoire Littéraire, n'en eſt pas exempt; & M. Fabricius en remarque quelques-unes, de même que dans les autres Auteurs de ce genre.

M. Fabricius fait deux choses qui peuvent être d'une grande utilité. Quand il est sur chapitre d'un Auteur, il donne un catalogue de tous ceux que celui-là a citez, & par là on peut s'assûrer des veritables ouvrages de chacun d'eux. Il a soin aussi, à l'occasion du nom d'un Auteur, de donner un catalogue de tous ceux qui ont porté le même nom, & par là il prévient le danger qu'il y a de les confondre.

Mais on ne voit pas qu'il se soit prescrit aucun ordre, ni celui de la Chronologie des Auteurs, ni celui des matiéres dont ils ont traité, ils semblent souvent venir au hazard : une bonne table à la fin de l'ouvrage, quand il sera achevé, remédiera à cet inconvenient, & adressera les Lecteurs à ce qu'ils cherchent, & qu'ils ne trouveroient pas aisément.

Le premier Livre de cette Bibliotheque Grecque ne contient que des Auteurs feints ou supposez avant Homere ; le second comprend Homere & les autres jusqu'à Platon : & ces deux premiers Livres sont renfer-

mez dans un volume. Les deux Livres suivans sont depuis Platon jusqu'à Jesus-Christ, & contiennent en effet des Auteurs postérieurs à cette époque; le troisiéme est en deux volumes, & le quatriéme en un volume. On ne se propose icy de rendre compte que du cinquiéme Livre, autant que quatre gros volumes pourront se prêter & s'accomoder à la briéveté d'un Extrait.

*Cinquiéme Volume, imprimé en* 1712.

C'est par ce 5^e volume de tout l'ouvrage que commence le 5^e Livre. Le chapitre premier comprend les Auteurs des trois premiers siécles. Quant à ceux des deux premiers, M. Fabricius a trouvé la matiére toute préparée par M^rs Coutelier & Grabe, qui semblent par leur exactitude n'avoir rien laissé à faire à ceux qui viennent après eux, que de les copier. Le recueïl des Peres Apostoliques de M. Coutelier fut imprimé à Paris en 1672: & comme une grande partie des exemplaires fut malheureusement consumée par

une incendie, M. le Clerc prit le ſoin d'une ſeconde édition faite à Amſterdam en 3698, à laquelle il ajoûta tout ce qu'il put trouver de notes, comme de Beverege, d'Uſſer, de Pearſon. Le ſpicilege des Peres & des Hérétiques du premier & du ſecond ſiécle de Grabe fut imprimé à Oxfort en 1698. d'ailleurs tous les compilateurs de Bibliotheques & ceux qui ont traité de l'hiſtoire Ecléſiaſtique, ont tellement examiné ce qui concerne ces premiers Ecrivains du Chriſtianiſme, qu'on peut ſuppoſer qu'il ne reſte plus de grandes découverres à faire. ſi quelques-unes avoient échappées à ceux qui avant M. Fabricius s'y ſont appliquez, il n'auroit pas ſans doute manqué de les ſaiſir, vû l'étenduë de ſes lectures : mais contraint de n'aller pas plus loin que ceux qui ont ſur luy l'avantage d'avoir été les premiers, il eſt réduit à indiquer ſeulement en les citant, ce qu'ils ont eû le bonheur de trouver. Or il ne convient pas à un Extrait de ſe charger de ce nombre immenſe de citations,

En traitant d'Hermas, il rappor-

te plusieurs longs fragmens Grecs de cet ancien Auteur, qu'il a tirez du troisiéme tome de l'édition des œuvres de S. Athanase faite par le P. de Montfaucon, où il y a un traité intitulé *Doctrine de S. Athanase à Antiochus.*

Il a cru digne de voir le jour un traité, que le P. Combesis, après l'avoir traduit, avoit condamné à demeurer dans les ténébees. C'est un *Abregé de la doctrine appellée des Orientaux dans le tems de Valentin.* l'Auteur est un Theodote, qui expose les sentimens fanatiques des Valentiniens.

Il rapporte aussi quelques fragmens Grecs de Manes. On dira en passant qu'en examinant la lettre que cet impie avoit écrite pour être le fondement de sa doctrine, & que S. Augustin a réfutée, on croit y découvrir le systeme de Platon & de Timée touchant l'Univers.

Le ch. 2e est de S. Athanase & de S. Ephrem.

Environ la moitié du Volume n'appartient plus à M. Fabricius, &

ce ſont différens traitez d'Allatius, ſçavoir des Auteurs qui ont porté le nom de Nil, ou celui de Pſellus, des Livres d'Egliſe en uſage parmi les Grecs. Cependant M. Fabricius y a inſéré une piéce qui n'avoit point encore paru, de Michel Pſellus, qui ſous le titre de *Doctrine univerſelle* διδασκαλία παντοδάπη comprend la Théologie, la Morale & la Phyſique.

*Sixiéme. Volume.*

Ch. 3^e. Si M. Fabricius met icy Conſtantin, c'eſt moins, ce ſemble, pour le diſcours que ce grand Empereur prononça à l'ouverture du Concile de Nicée, & pour quelques lettres rapportées par les Hiſtoriens, qu'afin d'avoir occaſion d'inſérer une longue diſſertation touchant la Croix qui luy apparut dans le ciel, & que M. Fabricius prétend n'avoir été qu'un météore, non plus que celle dont S. Cyrille de Jéruſalem envoya la relation à l'Empereur Conſtance.

Le ch. 4^e contient une vaſte matiere, ſçavoir Euſebe de Céſarée &

tous les autres Hiſtoriens Eccléſiaſtiques, avec tous les Auteurs de Chroniques & de Chronologies.

Celle du ch. ſuivant eſt encore plus vaſte ; puiſque ce ſont généralement les Auteurs qui composent le corps de l'hiſtoire Byzantine. En parlant de Nicetas Choniate, M. Fabricius avertit qu'il y en a un manuſcrit dans la bibliothéque de Bodlei, lequel différe notablement des imprimez, tant pour l'ordre, que pour les choſes même; de ſorte qu'il ſemble que ce ſoit l'ouvrage retouché par l'Auteur. Il en rapporte un endroit qui fait la fin du ch. 3^e du Livre, où Choniate décrit ce qui concerne l'Empereur Boudouin. Là l'Hiſtorien déplore le pillage de Conſtantinople, avec de violentes invectives contre l'avarice, la groſſiéreté & l'ignorance des vainqueurs, qui aprés avoir enlevé tout ce qu'ils purent trouver d'or, d'argent, de pierreries, ſans nul reſpect pour les Egliſes, briſerent & firent fondre d'admirables ouvrages de bronze pour les convertir en monnoie.

Ils foüillerent de nuit, dit Cho-

niate, les tombeaux des Empereurs proche l'Eglise des saints Apôtres, & en enleverent tous les ornemens d'or, d'argent, de pierreries, de crystaux : ils furent surpris à la vuë du corps de Justinien, sans néanmoins le respecter davantage que les autres, Rien ni de Sacré, ni de profane, n'échapppa à l'avarice de ces barbares; non pas même un rideaux d'un travail exquis qui étoit dans la grande Eglise, parce qu'il étoit brodé d'or.

Il continuë à dire que ces gens-là, d'une grossiéreté égale à leur rapacité, & qui ne sçavoient pas estimer les beaux arts, porterent leurs mains sur le bronze. Voici les ouvrages dont il parle. Une Junon qui étoit placée dans le marché de Constantin, d'une telle grandeur qu'il fallut plusieurs paires de boeufs pour traîner la tête au Palais. Un Paris qui présentoit la pomme à Venus. Une haute pyramide sculptée, au sommet de laquelle étoit la figure d'une femme pour servir de giroüette. Une Statuë équestre, posée sur une base dans le marché du

Taureau, laquelle, selon quelques-uns, representoit Josué, parce que le cavalier avoit la main droite elevée ; & selon d'autres, Bellerophon, parceque le cheval n'avoit point de bride, & que par son attitude il paroissoit plus disposé à voler qu'à marcher ; sous les pieds du cheval étoit une figure qui apparemment representoit un Lutin ou peut-être un Bulgare, & qui pour cette raison avoit toûjours été tenuë couverte d'un enduit ; elle alla aussi à la fonte avec le cavalier & le cheval. Tout ce qu'il y avoit de statuës dans l'Hippodrome, eut le même sort. Un grand Hercule, ouvrage digne de Lysimaque, couché sur des branchages, & qui sembloit déplorer son sort d'être toûjours obligé à de pénibles travaux. Un âne & son conducteur, qu'Auguste avoit autrefois fait poser à Actium, & dont Suetone fait mention. Une louve alaitant Romulus & Remus. De petites figures d'Officiers de guerre antiques & travaillées délicatement. Un homme combattant contre un lion. Un Amphibie du Nil, ayant la premiére partie du corps semblable à un che-

val,& l'autre couverte d'écailles.Un éléphant. Des Sphinx.Une Scylla dévorant les compagnons d'Ulisse.Une aigle,les ailes éployées pour s'envoler,& retenuë par un serpentqui l'entortilloit. Une Helene. Un cavalier armé pour le combat,& qu'une femme sembloit vouloir arrêter en le prenant par un pied. Des figures de cochers à l'extrémité du Cirque. Un boeuf d'Egypte qu'un basilic, ou plutôt un crocodile couvert de rudes & épaisses écailles tenoit à la gorge. L'Historien Grec, inconsolable de tant de pertes, afin d'en faire sentir plus vivement la grandeur, s'applique à faire des descriptions étudiées de chacun de ces ouvrages en particulier.

M. Fabricius a compris dans le même chapitre divers Auteurs, qui n'appartiennent point à l'histoire Byzantine, comme Simeon Metaphraste & d'autres; & il rend compte des deux volumes du P. Bandouri Bénédictin de Raguse touchant l'Empire.

Le ch. 6e est pour les faiseurs de Romans.

*Septiéme Volume,*

Dans le ch. 7[e] paroissent les Grammairiens Grecs, entre lesquels Appollonius le Dyscole ou de mauvaise humeur & Herodien son fils sont les premiers : apparemment la mauvaise humeur de ce Sçavant venoit de la pauvreté où il étoit réduit, & qui étoit si grande, que n'ayant pas dequoi acheter du papier, il étoit contraint d'écrire ses ouvrages sur des coquilles d'huistres ; & il ne faut pas s'étonner qu'ils fussent tous fort courts, & que d'un grand nombre peu se soient conservez.

Il écrivoit néanmoins à Alexandrie, où les gens de lettres étoient considérez & récompensez. Son fils alla chercher fortune à Rome, & y enseigna la Grammaire du tems que le Grand Pompée y étoit dans son lustre ; ainsi cet Herodien Grammairien de sa profession est distingué de l'Historien.

On ne suivra pas M. Fabricius en tout ce qu'il dit des autres, dont il ne reste des uns que quelques pe-

tits traitez imprimez la plûpart à la fin du Thresor de la longue Grecque de Henri Estienne, & du Dictionnaire de Sçapula ; des autres, quelques fragmens & lambeaux ; & de plusieurs, le nom seulement, & on ne pensera pas à faire après luy le catalogue de ceux qui depuis le retablissement des bonnes lettres ont composé des Grammaires Grecques. Comme celle de Denys de Thrace n'a point encore paru, & qu'elle est courte, il l'insére toute entiére. La Grammaire, dit cet ancien Maî„tre, est une connoissance parfaite „des maniéres de parler des Poëtes „& des autres Ecrivains selon l'u„sage. Elle se divise en six parties : „la premiere, lire sçavamment en „observant l'accent & la mesure ; „la seconde, expliquer les tours „particuliers des Poëtes ; la troisié„me, répondre avec facilité sur les „langues & sur les histoires ; la „quatriéme, trouver les étymolo„gies ; la cinquiéme, raisonner par „analogie ; la sixiéme juger des „Poësies, & c'est la plus belle par„tie de l'art. Le Grammairien ou,

„ bliant auſſi-tôt ſa diviſion, *ne va* pas plus loin que ce qui s'appelle les parties du diſcours, c'eſt à dire, qu'il s'arrête aux premiers élemens.

Le ch. 8[e] eſt pour l'Empereur Julien. M. Fabricius y a inſéré les quatre lettres que M. Muratori a publiées, & dont on a parlé dans ces Memoires au mois de Juin 1712. Il a ajoûté un catalogue de 442. Auteurs qui ont écrit pour démontrer la Verité de la Religion Chrêtienne, & il en avoit encore une centaine à compter.

Quatre harangues de Libanius rempliſſent le chapitre ſuivant. Les trois premiéres n'avoient point encore été publiées. Dans la premiere Libanius demande avec chaleur à l'Empereur qu'il faſſe informer contre les auteurs & les complices du parricide commis contre Julien : il ſemble que l'Empereur auquel il s'adreſſe, ne ſçauroit être que Theodoſe; puis qu'il parle de la défaite & de la mort de Valens; & néanmoins il luy parle comme à un protecteur du Paganiſme. Dans la 3[e] il

xhorte les habitans d'Antioche à
hercher les moyens d'appaiser la
olere de Julien. Dans la 2e le So-
histe fait son propre éloge sous pré-
exte de se disculper des reproches
ue quelques uns luy faisoient. La
e avoit déja été imprimée, mais
lle est icy plus correcte: c'est un
anégyrique ou une oraison funébre
e Julien, où Libanius a épuisé tout
e qu'il sçavoit en l'art de l'éloquen-
e: il fait une gloire à son Héros de
a superstition extravagante & de
a vanité outrée, & il charge les
hrêtiens du crime de l'avoir tué.

Libanius est le sujet du 10e cha-
itre. On a parlé dans ces Memoi-
es au mois de Février de l'année
erniere de la multitude surprenan-
e qui reste de ses lettres: M. Fa-
ricius en rapporte trois à l'Empe-
eur Julien, lesquelles n'avoient
oint été imprimées.

Le ch. 11e comprend S. Epipha-
e, Theodoret, Leontius de By-
ance, Euthymius Zugabenus, &
uelques autres Auteurs qui ont
issé des catalogues des hérésies;
avoir Nicetas Choniate, Joseph

Ecrivain du 5^e^ siecle, Estienne Diacre de Constantinople, Anastase le Sinaëte; Sophronius, Timothée Prêtre. M. Fabricius soûtient que c'est sans raison que le P. Garnier & Cave ont prétendu que le ch. 12^e^ du Livre 4^e^ des Fables des Hérétiques a été ajoûté, & n'est pas de Theodoret.

Il renferme dans le ch. suivant les deux saints Macaires & S. Amphiloque. Il remarque que le P. Combefis a manqué de mettre dans le recueïl des œuvres de S. Amphiloque, un traité intitulé, *Que personne ne doit desesperer de son salut*, une Vie de S. Ephrem, & une lettre synodique touchant la Divinité du Saint-Eprit.

Dans le ch. 13^e^ sont compris S. Gregoire de Nazianze & S. Césaire son frere; dans le 14^e^ S. Cyrille de Jérusalem & Nemesius. On avoit lû le Livre de Nemesius sur la nature de l'homme, sans y voir au ch. 24^e^ la circulation du sang, que M. Fabricius y a trouvée: on l'a relû, & ç'a été comme la premire fois. Selon cet Auteur l'artere se dilate & se res-

ſerre ; en ſe dilatant elle attire avec force le ſang le plus ſubtil des veines prochaines, lequel ſe ſubtiliſant, devient la nourriture de l'eſprit animal.

S. Jean Chryſoſtome eſt une ample & riche matiére pour le ch. 15^e^. Le ſuivant contient les deux Apollinaires, Nonnus de Panople, Jean de Gaze, George de Piſidie, Emmanuel Philes, Jean le Geometre, Jean Mauropus ou aux pieds noirs. A l'occaſion d'Apollinaire le fils, M. Fabricius fait un catalogue de ceux qui ont mis les Pſeaumes en Vers Grecs, Latins, François, Allemans, Anglois, Flamans, Bohémiens, Danois, Eſpagnols, Hongrois, Italiens, Polonois, Wallons. Il rapporte quelques piéces de Vers de George de Piſidie, d'Emmanuel Philes, & de Jean Mauropus.

Enfi le ch. 17^e^ eſt deſtiné à ce qui s'appelle les Chaînes des Peres ſur l'Ecriture, & marque ceux dont les paſſages y ſont employez.

*Huitiéme Volume.*

Dans le ch. 18[e] M. Fabricius rend compte des ouvrages de Themistius, dont la plus belle partie sont sans comparaison ses trente-trois Discours; ses paraphrases des Livres d'Aristote ne seront guére recherchées. Dans le 12[e] Discours Themistius loüe l'Empereur Valens, comme dans le 5[e] il avoit loué Jovien, de n'inquiéter personne sur la Religion; d'où M. Fabricius conclut qu'il fut prononcé dès les premieres années, en 364 ou 365 de l'Empire de Valens qui se mit peu après à persecuter les Catholiques: on n'a de ce Discours qu'une traduction faite par André Dudith, & l'original Grec semble être disparu. Themistius fit dans la suite un autre Discours qui ne se trouve plus, au même Empereur pour le faire revenir de cet esprit de persécuteur: & M. Fabricius remarque que le P. Pagi s'est trompé doublement, en confondant ces deux Discours, & en disant que la traduction de Dudith ne

parut qu'après la mort de Baronius, qui néanmoins a ſurvécu de pluſieurs années à Dudith.

Dans le Diſcours 5[e] il y a un endroit que le P. Petau a pris en très-mauvaiſe part, & ſur lequel des hommes habiles ont fait des conjectures qui ſemblent frivoles. On eſt obligé de le mettre en Grec. Αγαϑαι μὲν ȣ̃ν καὶ τοῖς ἄλλȣς τȣ̃ νόμȣ προσήκει τὸν θειότατον ἀντοκράτορα, μάλιςα δὲ οἷς ȣ̓κ ἐφίησι μόνον ἐλευϑερίαν, ἀλλὰ καὶ τȣ̀ς ϑεσμȣ̀ς ἀξηγεῖται ȣ̓ φαυλότερον Εμπεδοκλέȣς, ȣ̓ μὰ Δία ἐκείνȣ τȣ̃ παλαιȣ̃. Le P. Petau l'a traduit ainſi: *Atque cum cæteros omnes divinum Impetatorem noſtrum amare de ea lege plurimùm oporteat: tum verò eos poſſitimùm, quibus non modò libertatem tribuit, ſed & jura ipſorum explicat, nihilo ſanè Empedocle deteriùs, non veterem illum Empedoclem intelligo.* Le P. Petau a ſoupçonné qu'il y a là, dans un nouvel Empedocle & différent de l'ancien, une alluſion couverte & impie à Jeſus Chriſt. Petit [a] a cru que le paſſage de Themiſtius ſe rapporte à ce fameux Pelerin *Peregrinus* qui ſe donna en ſpectacle aux Jeux O-

a *L. 2. Miſcell. obſervat. C. 13.*

lympiques en se brûlant, & Le Moine (a) que c'est à S. Polycarpe. L'explication de Meric Casaubon (b) est plus judicieuse, & M. Fabricius l'adopte : il ne s'agit point d'un autre Empedocle, & ces mots *ὀ μα Δία ἐκείνου τοῦ παλαιοῦ* ne sont qu'une répétition emphatique ; ensorte que tout le passage doit étre ainsi traduit. Notre „ divin Empereur merite par sa loi „ l'amour de tous ses sujets, mais par- „ ticulierement de ceux, à qui il n'ac- „ corde pas seulement la liberté *de* „ *suivre leur Religion* ; mais il expose „ aussi ce qui est de la justice, d'une „ maniére qui ne céde en rien à Em- „ pedocle ; je dis, par Jupiter, à cet an- „ cien Empedocle. Car il a vû *comme* „ *luy*, continuë Themistius, qu'entre „ les hommes la fraude & l'illusion „ s'insinuent souvent dans les meil- „ leures choses, & que l'imposture „ se coule sous le prétexte de la piété. „ Ainsi en permettant d'ouvrir les „ temples, il ne souffre pas, & il fait „ fermer les lieux où se font les sorti- „ leges & les enchantemens : & en ac-

(a) *In notis ad M. Antonin. p.* 87.
(b) *Proleg. ad varia loca.*

„ cordant d'offrir des ſacrifices , il
„ défend tout exercice de la magie.
Themiſtius cite une ſentence d'Empedocle touchant le mélange ou la proximité du bien & du mal dans les choſes humaines, afin de relever le juſte diſcernement de Jovien : le reſte regarde ce qui s'étoit paſſé ſous les deux précédens Empereurs; Conſtantius avoit fait fermer les temples & défendu les ſacrifices, & Julien s'étoit abandonné à la magie.

Le ch. 19ᵉ eſt de S. Baſile le Grand & de S. Baſile de Seleucie. M. Fabricius n'oublie pas la traduction élegante des homelies & des lettres de S. Baſile faite par l'Abbé de Bellegarde. On rapportera un endroit de M. Fabricius touchant l'ouvrage de S. Baſile, intitulé Chapitres Moraux. *Quanquam verò nonnulla loca ſcriptorum ſacrorum aliter quandoque, quàm in vulgatis novi fœderis codicibus hodie leguntur : tamen intutum fuerit ex eo illa in his corrigere, ut probè obſervavit* Rich. Simon. *t.* 1. *Hiſt.* Criticæ *Novi Teſt. p.* 111. *Nam non tantùm eſt, quando è memoria citat, ſed etiam ad*

*argumentum suum sacrorum scriptorum verba leviter immutata accommodat.* On ne s'étoit pas attendu à trouver dans le même chapitre un traité entier Grec sur les combats de mer, composé par un Basile Patrice & Chambellan de l'Empereur Constantin Porphyrogenete.

Le ch. 20^e^ est de S. Gregoire de Nysse, le 21^e^ des saints Eustathe d'Antioche, Serapion de Thmuis, & Sophrone.

Le 22^e^ est pour les Mathematiciens Pappus & Theon, & pour la celebre Hyppatie fille de Theon. Synesius leur est joint, parcequ'il avoit appris la Philosophie d'Hyppatie. M. Fabricius qui ne manque pas de remarquer les meprises de Cave & de M. Dupin, en fait une, lorsqu'il dit que les notes du P. Petau dans la seconde édition de Synesius ne sont pas plus amples que dans la premiere: elles ne sont pas seulement plus amples, mais aussi plus étudiées, & pour ainsi dire, refonduës, avec une dissertation sur la Penitence, dans laquelle il retouche ce qu'il en avoit dit dans ses notes sur S. Epi-

phane. Il ajoute encore un traité Chimique Grec sur le grand œuvre, composé par un Synesius.

Il ramasse dans le ch. 23^e^ plusieurs Hérétiques, Eunomius, Arius, Photin, Aëtius, Apollinaire, &c. Il insére deux piéces d'Eunomius: la premiére, une *Exposition de foi*, que cet impie presenta à Theodose, & que M^rs^ Henri Valois & Baluze ont déja fait imprimer: la seconde qui n'a point encore été imprimée ni en Grec ni en Latin, & qui a seulement paru dans une traduction Angloise de Wisthon, est l'Apologie ou la défense de l'hérésie des Anoméens, refutée si solidement par S. Basile. Le Medecin Aëtius, à cause de son nom, vient après l'Arien Aëtius.

Le ch. suivant comprend divers Auteurs, dont les plus renommez sont S. Alexandre d'Alexandrie qui condamna Arius, S. Antoine, Basile d'Ancyre, Didyme, Diodore de Tarse, Osius, Lucifer, S. Tite de Bostres, Gelase de Cyzique. Il rapporte deux ouvrages assez courts d'un Auteur Grec, nommé Jerôme,

& d'ailleurs inconnu. Dans le premier cet Auteur dit que nous sommes Chrêtiens, parce que telle a été la volonté de Dieu, & que nous avons acquiésce à sa volonte : nous connoissons par sentiment, poursuit-il, que nous sommes Chrétiens & régénérez par les eaux du Saint Baptême, en ce que nous sentons en nous l'opération du S. Esprit qui ne cesse point de nous prévenir de ses graces & d'exciter en nos ames de bons mouvemens. Le second est un dialogue entre un Chrétien & un Juif.

M. Fabricius a rempli le ch. 25^e d'un miserable poëme d'Astrologie & de plus de six cens vers composez, dit-il, par ce Philosophe, ou pour mieux le nommer, ce Magicien Maxime, qui contribua tant à fomenter l'impiété de Julien l'Apostat.

Syrien, Procle & Marin, Philosophes Platoniciens, sont le sujet du ch. 26^e C'est une réfléxion juste de M. Fabricius, qu'à commencer par Plotin ces prétendus Platoniciens s'étoient fait un systeme de Philosophie tout différent de celle de Platon.

Et pour ce qui concerne Procle, Pachymere & Suidas ont remarqué qu'il a pris beaucoup de choses des Livres attribuez à S. Denys l'Areopagite. Procle s'est efforcé d'amener les fables à un sens raisonnable, & il n'est pas le seul qui se soit appliqué à ce vain travail. Platon même y a fait quelques tentatives : mais Aristote (a) plus judicieux, a dit que toutes les subtilitez qu'on employe à trouver un bon sens dans les fables, ne meritent nulle attention.

Après ce fatras de Philosophes, si l'on ose ainsi s'exprimer, vient S. Cyrille d'Alexandrie au ch. 2^e^. Il est suivi de S. Procle, Patriarche de Constantinople, d'Asterius Evêque d'Amasée, & de S. Jean Climaque au ch. 28^e^.

Le ch. 29^e^. est de Simplicius Philosophe Péripatécien. Le 30^e^ de Stobée, compilateur de lieux communs : & parce que S. Maxime Martyr & S. Jean Damascene ont aussi quelques recuëils de lieux communs, ils sont mis à sa suite ; Antoine surnommé *Melißa* ou l'Abeille, a aussi là sa place.

(a) *L. 2. Metaph. c.* 4.

Dans le ch. 31^e^ on trouve deux dis-cours du Sophiste Choricius, qui n'a-voient point encore été imprimez ; l'un est l'Oraison funebre de Proco-pe de Gaze ; ces gens-là étoient Chretiens, & il n'y paroit aucun trait de Christianisme : l'autre est un Panégyrique d'un General d'armée, nommé Summus.

## ARTICLE LXI.

HISTOIRE DU PRINCE JEAN-*Guillaume Friso Prince d'Orange & de Nassau, &c. divisée en deux Par-ties ; enrichie des plans des villes & des fortifications.* A Leuvaerde chez François Halma Imprimeur des Etats de Frise 1715 1^er^ *parti[e] pages* 252 ; 2e *partie p.* 306.

L'Historien du Prince Friso de Nassau commence son histoire selon la coutume, par une courte Genealogie de ce Prince. La Maison de Nassau, dit-il, est sans contredit une des plus anciennes & des plus illustres de l'Europe. Le nom des Comtes de Nassau étoit déja celebr[e]

dès le neuviéme ſiécle. Cette Maiſon a donné un Empereur, & cinq Electeurs à l'Allemagne, un Roi à l'Angleterre, un Fondateur & des Protecteurs à la Republique des Provinces-Unies; & à l'hiſtoire du monde une ſuite nombreuſe de Heros illuſtres par leur naiſſance & par leurs alliances avec les premieres Maiſons de l'Europe.

Comme Henri Comte de Naſſau ſurnommé le *Riche*, eſt le Pere commun de tous ceux qui reſtent aujourd'hui de cette Grande Maiſon, Erneſt Caſimir, ſecond Stathouder de Friſe, eſt le chef de la branche de Naſſau-Dietz qui eſt la branche particulière du Prince. Car Erneſt Caſimir étoit le cinquiéme fils de Jean Comte de Naſſau, dit le *Vieux*; & celui-ci étoit fils de Guillaume, & frere d'un autre Guillaume 1^r^ Prince d'Orange.

Le Prince Henri Caſimir de Naſſau, fils de Guillaume Frederic Gouverneur de Friſe, & D'Albertine, fille de Frederic Henri Prince d'Orange, épouſa à l'age de 26 ans la Princeſſe Amelie d'Anhalt, ſa cou-

ſine germaine, Princeſſe d'un grand nom & d'un grand merite pour l'eſprit & pour le corps. La mort enleva ce Prince au milieu de ſa glorieuſe carriere en 1696. Il avoit le cœur bon courage, l'ame grande, & un intrepide. Il fut fait Veldmarechal en 1689, & il ſe diſtingua avec tant d'éclat dans les batailles de *Fleurus*, de *Steenkerke*, & de *Landen* autrement *Nervinde*, qu'il fut également eſtimé & cheri dans l'Etat & dans les armées.

De deux Princes dont Henri Caſimir fut le pere, Guillaume George Friſo qui étoit le premier, vecut à peine une année entière.

Jean-Guillaume Friſo, dont on donne l'hiſtoire, fut le ſecond. Il naquit à Deſſau le quatriéme d'Aout 1687.

La naiſſance du Prince Friſo répandit la joye par tout. On voyoit fleurir avec plaiſir une branche de Naſſau, qui avoit ſi bien ſecondé celle d'Orange dans l'établiſſement & la défenſe de la republique, & qui y tenoit encore un rang ſi conſidérable. Mais dans le tems que

jeune Prince augmentoit avec ses années les grandes éſperances qu'on avoit conçuës de lui & qu'il commençoit d'être en état de profiter des exemples de ſageſſe, de juſtice, de bonté, & de courage que le Prince ſon pere expoſoit à ſes yeux, il perdit, ainſi que nous l'avons dit, ce puiſſant appui de ſa jeuneſſe, lorſqu'il en avoit le plus de beſoin, n'ayant pas encore neuf ans accomplis. La Princeſſe Amelie, ſans ſe laiſſer abattre par ce coup & par la douleur extrême que lui cauſa cette perte, ſe chargea de tout le ſoin d'élever le Prince qui lui reſtoit, & de le faire marcher ſur les traces de ſes glorieux ancêtres. Tutrice de ce cher fils & Gouvernante de la Province de Friſe à ſa place, elle obtint en 1696 celle de Groningue & de Ommelandes qu'il ſuccedât au Gouvernement que ſon pere y avoit eû.

Cependant le Prince Friſo faiſoit des progrès conſidérables dans ſes études & dans tous les exercices d'eſprit & de corps convenables à ſa naiſſance. Il apprit outre la langue du païs, l'Allemand & le François

qu'il poſſedoit en perfection ; le La
tin , la Geographie , l'Hiſtoire , le
Mathematiques , les fortifications
le deſſein & le blaſon.

Dieu , dit l'Hiſtorien , qui prenc
un ſoin particulier des Princes qu
ſa ſageſſe deſtine à de grandes chô
ſes , ſuſcita un ſecond pere au nôtr
à la place de celui qu'il avoit perdu
Le Roi d'Angleterre Guillaume II
ayant perdu la Reine Marie ſo
épouſe , & ſe voyant ſans enfans
ne trouva perſonne parmi les illuſ
tres parens qui fût plus digne d
porter ſon nom & de poſſeder ſe
grands biens , que notre Prince pe
tit-fils de la ſœur de ſon pere. Il lu
donne toute ſa tendreſſe ; il partag
les ſoins de ſon éducation avec l
Princeſſe ſa mere , & il le fait ſo
heritier univerſel par ſon teſtamen
de 1695.

Le Prince avoit deja fait des pro
grès ſuffiſans dans la langue Latin
pour entendre les Auteurs ; &
étoit en état de profiter des inſtruc
tions Academiques pour cultiver ſe
talens naturels & avancer dans ſe
études ; alors le Roi d'Angleterr

lui donna pour Gouverneur M. de Corcelles Chandieu Lieutenant Colonel au ſervice des Etats, Officier d'un merite diſtingué; & bien-tôt aprés M. Dupui, afin qu'ils travaillaſſent de concert à former l'eſprit & le cœur du jeune Prince, & à lui inſpirer de plus en plus des ſentimens & des manieres dignes d'un Prince de ſon rang. Ces Meſſieurs le conduiſirent dans l'Univerſité de Francker en 1700 au mois de Mars, n'ayant pas encore 13 ans accomplis: M. Fullenius Profeſſeur en Mathematiques lui expliqua les élemens d'Euclide & les fortifications dont la connoiſſance eſt ſi neceſſaire à ceux qui ſont deſtinez à commander des armées, & dont le Prince Maurice avoit tiré tant d'avantages contre les Eſpagnols. Au bout d'un an le Prince paſſa à l'Univerſité d'Utrech, & y continua ſes études de Mathematiques ſous Mr. Saurin Miniſtre François refugié, & ſçavant dans ces ſciences. Enſuite il s'attacha principalement à M. Gravius, dont le nom eſt celébre parmi les ſçavans.

Peu de tems après le Prince Friſo

perdit son second Pere le Roi d'Angleterre, qui mourut à Kensington le 19 de Mars 1702. Par cette mort Madame la Princesse Doüairiere de Nassau se vit encore une fois seule chargée de l'éducation de son fils. Elle trouva à propos de changer ses Gouverneurs, & mit à leur place M. de Heemstra Gentilhomme de la Province de Frise. On a déja dit que le Roi Guillaume avoit institué le jeune Prince de Nassau son heritier universel; son testament fut ouvert à la Haye le 8e de Maï 1702, & les Etats Generaux se chargerent d'en être les executeurs, selon l'intention du Testateur. Quoique le Prince Friso y soit declaré le seul heritier, plusieurs Princes prétendirent à une partie de la succession: & le Roi de Prusse, comme le plus puissant, se mit en possession de plusieurs terres considérables. Cependant le Prince Friso, comme heritier universel du Roi Guillaume, prit le titre de Prince d'Orange, & se disposa à soutenir la gloire de ce grand nom dans l'Etat & dans les armées.

Ici l'Historien perd de vûë son

jeune Heros; il le laiſſe à l'école entre les mains de ſes gouverneurs & de ſes maitres, pendant qu'il ſe jette dans un long journal hiſtorique de la derniere guerre, qui, comme tout le monde ſçait, s'alluma dans toute l'Europe en 1702 au ſujet de la ſucceſſion d'Eſpagne, que les Maiſons d'Autriche & de Bourbon ſe diſputoient. L'Hiſtorien fait une excurſion en Allemagne, en Angleterre, en Eſpagne, & en Italie; il parcourt rapidement ces diverſes contrées; il décrit des ſieges, des batailles, des combats tant ſur terre que ſur mer où le jeune Prince d'Orange n'eut jamais de part. Enfin aprés cinquante pages où il n'eſt nulle mention de ſon Heros, il le retrouve à ſa premiere campagne, qui fut la ſeconde de cette fameuſe guerre; & pour ſe délaſſer un peu d'une ſi longue courſe, qui peut paſſer pour un égarement, il fait une reflexion aſſez froide. „ Il eſt naturel, dit il, aux „ Princes d'aimer mieux la pouſſie„ re d'un champ de bataille que cel„ le du cabinet, & d'être plus portez „ à manier les armes que les Livres;

» Ainsi notre Prince ne peut se re-
» soudre à demeurer plus long-tems
» courbé sur les Livres, pendant que
» les Alliez cueilloient tant de lau-
» riers. Le courage & le zele pour la
» republique, hereditaires aux Prin-
» ces de sa Maison avoient passé en
» lui dans toute leur force, & il
» bruloit d'un genereux desir de les
» aller signaler, & de profiter de la
» plus belle occasion du monde pour
» apprendre le metier de la guerre
» sous les plus grands Capitaines du
» siécle. Il quitte donc l'Academie
» d'Utrecht au milieu de l'hiver,
» aprés être relevé d'une maladie, &
» va à Leuvaerde, pour se disposer à
» faire la campagne en qualité de
» volontaire dans l'armée des Alliez.

Au commencement du printems de l'année 1704 le Prince d'Orange se preparoit à retourner en campagne; lorsque les Provinces de Frise & de Groningue, dont il étoit Gouverneur avec la Princesse Regente sa mere, jugerent qu'il ne convenoit pas qu'un Prince qui tenoit un rang si considérable dans la republique, fût plus long-tems sans caractere & comme

ſimple volontaire dans les armées. Les Etats de Friſe ſur tout prirent cette affaire fort à cœur ; & dès l'année precedente, ils avoient reſolu de demander aux Etats Generaux que le Prince fût fait General de l'Infanterie : ils confirmerent leur reſolution, dans le mois de Fevrier de celle-ci, & malgré les ſollicitations de la plûpart des autres Provinces qui s'oppoſoient à l'élevation du Prince, ils perſiſterent dans leur demande & refuſerent de concourir à la nomination qu'on devoit faire des autres Generaux, à moins que le Prince leur Gouverneur ne fût du nombre : mais pour faciliter les choſes, on propoſa ce temperament, que le Prince n'exerceroit la charge de General qu'à l'âge de 20 ans accomplis, & que cependant il pourroit aſſiſter au conſeil de guerre ſans ſuffrage. Avec cette limitation, toutes les Provinces, excepté celle de Zelande, donnerent leur conſentement à la nomination du Prince d'Orange pour General de l'Infanterie de l'Etat.

Mais ce ne fut qu'en 1707 le 21.

d'Aoust au Camp de Cambron que ce Prince ayant alors atteint sa 21[e] année, fut mis en pleine possession de cette importante Charge.

Le 22[e] de Novembre de la même année, il fut aussi installé dans les fonctions de Stathouder ou Capitaine General de la Province de Frise, & quelque tems aprés de celles de Groningue & des Ommelandes.

En 1708 le Prince d'Orange épousa la Princesse Marie Loüise fille du Landgrave de Hesse-Cassel.

Cette même année le 11[e] de Juillet se donna un sanglant combat sous les remparts d'Oudenarde entre l'armée des alliez commandée par le Prince Eugene de Savoye & le Duc de Marleborouk, & l'armée de France qui avoit pour Generalissime le Duc de Bourgogne, & sous lui pour General le Duc de Vendome. Comme ce combat d'Oudenarde est la premiere occasion d'éclat où le jeune Prince d'Orange ait paru à la tête de l'Infanterie Hollandoise, on en donne ici une courte relation sur la foi de l'Historien de ce Prince.

Le onziéme jour de Juillet l'armée des Alliez passa l'Escaut sur les ponts qu'on y avoit jettez, & au travers de la ville d'Oudenarde ; les troupes se rangeoient en bataille à mesure qu'elles arrivoient de l'autre côté du fleuve, pour soutenir le combat dejà engagé par le General Cadogan. Mais l'Infanterie, qui avoit eû une longue marche à faire, ne put arriver aux ponts que vers les 5 heures après midi. Ce retardement inévitable donna occasion aux François d'attaquer sur les 4 heures du soir l'aile droite des Alliez avec une grande superiorité, & de les reduire à la necessité d'un prompt secours pour se soutenir. Ce secours vint a propos; l'Infanterie des Alliez se rangea en bataille, de même que la Cavalerie, & elle s'avança sur les François postez derriere un petit ruisseau, dans des hayes & des brossailles, & le combat devint general sur les 6 heures & demi du soir avec un feu terrible de part & d'autre. Le plus grand éffort se fit à la droite des Alliez, où les François revenoient à la charge avec des troupes fraiches, de

ſorte que le Duc de Marleborouk fit avancer 20 bataillons de la gauche. Cependant toute l'Infanterie de la gauche à la tête de laquelle étoit le Prince d'Orange étant arrivée, ſe forma ſur 2 lignes devant la Cavalerie. C'eſt-ici, dit l'Hiſtorien, que le Prince ſe diſtingua avec tant d'éclat, qu'il fut admiré de tout le monde. Il attaqua les François poſtez dans un terrain couvert de hayes & de maiſons. Il fit fermer par ſon Infanterie une eſpece d'ouverture par laquelle on pouvoit penetrer de la plaine au haut de la montagne, & quoiqu'il eût affaire à la Maiſon du Roi de France avantageuſement poſtée dans un champ couvert de hayes, il mena l'Infanterie bataillon par bataillon, autour de ce champ, & l'ayant formée en deux lignes, il la conduiſit au combat avec tant de reſolution & de prudence, qu'il fit reculer par tout les François.

Alors ils commencerent à plier en tous lieux, & ne reſiſtoient plus nulle part. La nuit qui ſurvint, augmentoit leur confuſion, mais elle arrêta auſſi le carnage, empêcha les Alliez

qui ne pouvoient diſtinguer les amis des ennemis, de pourſuivre leur victoire, & favoriſa la retraire des vaincus, dont une partie ſe retira la nuit vers Gand, & l'autre vers Tournai.

Quoiqu'il en ſoit de l'iſſuë de ce combat, la ville de l'Ille fut inveſtie par l'armée des Alliez le 13 d'Aout de cette même année 1708. Le Prince Eugene de Savoye qui commandoit ce ſiége, prit ſont quartier dans l'Abbaye de Loos, & occupa avec les troupes de l'Empire tout le terrain qui s'étend depuis cette Abbaye juſqu'à la marque avec 40 bataillons & 80 eſcadrons.

Le Prince d'Orange avoit pris le ſien dans le village de Lamberſard, & occupoit le terrain depuis l'Abbaye de Loos juſqu'au delà de celle de Marquette avec 20 bataillons & 13 eſcadrons. Mais ce Prince fut obligé de changer de quartier peu de jours après par un accident qui penſa lui coûter la vie. Le village de Lamberſard n'eſt qu'à une petite portée du canon de l'Ille; les Aſſiégez tirerent ſur ce village. Les bou-

lets de canon y tomboient frequemment; plusieurs avoient déja percé le quartier du Prince tout près de sa chambre. Enfin le 18e d'Août au matin, dans le tems qu'on l'habilloit, un boulet entra par la fenêtre de sa chambre, passa par dessus son épaule à cinq ou six doigts du visage, & emporta la moitié de la tête de son premier valet de chambre occupé à l'habiller, qui tomba mort sans pousser un seul soupir, & dont le sang & la cervelle rejaillirent sur la robe de chambre du Prince, & jusqu'au haut du plancher. L'Auteur de cette histoire survint dans le moment, & il trouva le Prince debout devant le corps mort de ce Domestique. J'admirai, dit-il, la fermeté & la bonté extraordinaire de notre maitre, qui pensant moins au peril qu'il venoit d'éviter, qu'à la perte qu'il avoit faite d'un Domestique fidelle, rempli de bonnes qualitez, & qu'il avoit eû auprés de lui dès sa premiere enfance, ne me parla que du regret qu'il avoit de sa mort.

Tout le monde vit après ce coup, que la vie du Prince étoit trop expo-

ſée dans ce quartier, & il fut tant ſollicité de le quitter par des perſonſonnes du premier rang, qu'il vint loger au Chateau de Holbeck près de l'Abbaye de Marquette,

Le 23 le Prince d'Orange fit chaſſer les François d'un poſte qu'ils avoient pris dans le village de Houu, & le fit occuper par quelques ſoldats, afin de favoriſer ſes approches. Le lendemain il fit attaquer une chapelle fortifiée, près de la porte de la Magdelaine, où les aſſiégez avoient près de 200 Grenadiers commandez par un Major & deux Capitaines. Ce poſte étoit ſi important, qu'il empêchoit les aſſiégeans de pouſſer leurs approches. Ainſi le Prince d'Orange le fit attaquer par 160 Grenadiers, ſoutenus par un pareil nombre. Les premiers avancerent la bayonnette au bout du fuſil, juſqu'à la porte de la chapelle, & jetterent dans ce petit ouvrage tant de grenades, qu'ils forcerent en peu de tems les François de ſe rendre priſonniérs, après avoir eû un de leurs Capitaines tué & l'autre bleſſé. Quelque tems après les aſſiégez voyant que ce poſ-

te étoit trop avantageux aux aſſiégeans, tenterent de le reprendre. Ce fut le ſoir du 26ᵉ d'Aouſt, dans le tems qu'on venoit de relever la tranchée que le Maréchal de Boufflers Gouverneur de l'Ille fit ſortir tous les Grenadiers de ſa garniſon, avec deux éſcadrons, & trois cens travailleurs pour attaquer cette chapelle fortifiée.

Les Aſſiégeans n'avoient que 100 hommes dans ce poſte, commandez par un Lieutenant des Gardes Hollandoiſes. Les François s'étant avancez à la ſourdine, les prirent par devant & par derriere, & les contraignirent bien-tôt de ceder à leur ſuperiorité, & de leur abandonner ce poſte dont ils ne jouirent pas longtems. Le Prince d'Orange étant alors à la trenchée, en ſortit auſſi-tôt, & courut vers la chapelle avec deux bataillons qu'il fit ſortir des trenchées à droite & à gauche de la chapelle, d'où il chaſſa bientôt les François qu'il contraignit de ſe retirer avec précipitation dans le chemin couvert de la ville. Le Prince continua à ſe ſignaler dans toutes les oc-

casions durant ce siége si long & si sanglant ; ce ne fut que le 22 d'Octobre que le Maréchal de Boufflers voyant les assiégeans tout prêts à donner un assaut general, & considérant qu'il devoit encore soutenir le siége de la citadelle, battit la chamade. Il obtint une capitulation honorable, qui fut concluë le lendemain, suivant laquelle sa cavalerie qui étoit entrée dans la ville pendant le siége, eut la liberté de retourner à Douai, & le reste de la garnison entra dans la citadelle le 24. Cette citadelle se rendit aussi le 8^e de Decembre, apres avoir soutenu un siége de 46 jours.

Le Prince d'Orange s'acquit encore beaucoup de gloire dans la campagne de 1709 au siége de Tournai, & eut autant de part que personne à la conquête de cette importante place.

Il se distingua aussi extremement à la fameuse bataille de Malplaquet, une des plus sanglantes & des plus opiniatres qui se soient données de nos jours. Si nous en croyons son Historien qui ne peut être suspect d'a-

dulation dans un affaire ſi publique, le Prince y fit paroitre une bravoure & une intrepidité digne des plus fameux Heros. Il commandoit l'Infanterie de l'Etat à la gauche de l'armée des Aliez. Il attaqua les François ſuivant la diſpoſition de la bataille, par les endroits où ils étoient les plus forts, & dans un triple retranchement dont Ils s'étoient couverts. Ce Prince étoit expoſé au feu & au canon des Ennemis qui faiſoit de grands ravages, & jonchoit la terre de morts tout autour de lui. Cependant malgré leur feu qui étoit des plus terribles, il força le premier & le ſecond retranchement, & ſeroit entré dans le troiſiéme s'il eût eû aſſez de monde pour oppoſer aux François : mais ceux-cy ayant apperçû que l'Infanterie de la gauche vouloit ſe ſaiſir de leur grande batterie, tomberent ſur lui avec tant de ſuperiorité, & firent avancer tant de troupes fraiches, que celle du Prince furent obligées de perdre du terrain; il ne l'eut pas plutôt apperçû, qu'il prit à la main un drappeau du regiment de Mey, & avec une fermeté, &

une presence d'esprit admirable, il les ramena au combat, & planta le drapeau sur le retranchement ennemi : mais ne lui restant pas assez de soldats pour maintenir son poste, il se retira un peu derriere des hayes, jusqu'à ce que la gauche & le centre de l'armée Françoise ayant été forcez, le Prince perça de son coté & vint cueillir sa part des lauriers qu'il avoit si bien meritez. Comme il se trouva toujours dans le plus grand feu, il eut trois chevaux blessez sous lui ; & presque tous les aides de camp & tous les domestiques qu'il avoit autour de sa personne, à la reserve du Colonel Verschuer son Grand Maitre d'Hotel, furent tuez ou blessez. Il fut conservé sans doute, reprend l'Auteur de cette histoire par une providence particuliere de Dieu: aussi son premier soin apres la bataille fut d'en rendre graces à Dieu, & de visiter les blessez de son quartier.

Après cette grande bataille dont le succès, quoiqu'en dise l'Historieu du Prince de Nassau, fut assez incertain, puisqu'il demeura pour

conſtant que les Alliez y avoient perdu incomparablement plus de monde que les François, les Alliez demeurez maitres du champ de bataille allerent inveſtir Mons, & le Prince d'Orange fut détaché pour en faire le ſiége & le commander en chef: il s'y comporta en grand Capitaine, & il pouſſa ſi vivement ce ſiége, que cette Capitale du Hainaut, une des plus fortes places de la Flandre fut emportée en 18 jours de tranchée.

Le 23 d'Avril de l'année 1710 l'armée des Alliez inveſtit Douay: on employa à ce ſiége 40 bataillons & toute la cavalerie neceſſaire; on y forma deux attaques, dont l'une fut commandée par le Prince d'Orange, & l'autre par le Prince d'Anhalt ſon oncle. Il y avoit dans la ville 17 bataillons, & dans le fort de Scarpe trois, le tout ſous le commandement du Marquis d'Albergotti ancien Lieutenant General, l'un des plus braves & des plus experimentez Capitaines de l'armée Françoiſe. Ce Commandant ne fut pas long-tems ſans agir, & trois jours

aprés la trenchée ouverte il fit une vigoureuſe ſortie à l'attaque du Prince d'Orange avec 16 compagnies de Grenadiers & 200 Dragons, ſous les ordres du Duc de Mortemart. Ces Grenadiers tomberent à l'improviſte ſur le Regiment Anglois de Sutton, qui étoit dans la trenchée, & qui ſe trouvant ſurpris, fut mis en deſordre, & eut pluſieurs Officiers priſonniers, outre un aſſez grand nombre de ſoldats tuez ou bleſſez. Mais le General Makarteney ayant fait avancer deux autres bataillons, les François ſe retirerent dans la ville avec leurs priſonniers. La nuit du 21 ou 22 de Mai les aſſiégeans paſſerent l'avant foſſé ſur les ponts qu'ils avoient faits, & ils prirent poſte au pied du ſecond glacis; mais les aſſiégez ayant fait pendant la nuit une vigoureuſe ſortie ſur l'attaque du Prince d'Orange, ils chaſſerent deux fois les aſſiégeans de leur poſte, & les obligerent de l'abandonner à la pointe du jour, parce-qu'ils n'avoient pas eû le tems de ſe couvrir. Le Prince d'Orange averti de ce petit échec, ſe rendit auſſi-

tôt à la trenchée, & fit attaquer de nouveau le poste en plein jour, l'emporta & s'y maintint malgré le feu violent des François.

Cependant les breches étant faites aux deux ravelins de l'attaque du Prince d'Orange, on y donna l'assaut le 19 de Juin au soir en presence du Princes, des Deputez des Etats à l'armée & des Generaux qui la commandoient. Les assiégez se défendirent avec opiniatreté; l'action fut chaude & sanglante, & les assiégeans ne purent se loger que dans une partie du rempart au dessus de la breche du ravelin de terre, & au haut de la breche de celui qui étoit maçonné. Malgré les mines & la resistance opiniatre des François qui firent perdre beaucoup de monde, les assiégeans étendirent leurs logemens sur les deux ravelins, les obligerent de les abandonner le 21 de Juin & continuerent à tirer en breche sur le corps de la place.

Dans le même tems on travailla aux Descentes, & à combler le fossé de la ville à l'attaque du Prince d'Otange; & les assiégez voyant le pont de cette attaque avancé, & la

breche du corps de la place assez grande pour y passer, le Marquis d'Albergotti fit battre la chamade le 25ᵉ de Juin; & après quelques difficultez touchant le Fort de Scarpe, que les Assiégez vouloient encore garder, ils furent obligez de signer le 27 la capitulation pour la ville & pour le fort, suivant laquelle ils furent conduits à Cambrai avec 6 pieces de canon & 2 mortiers.

Le Prince d'Orange fit encore cette même année le siege de S. Venant, & y commanda en chef. Cette petite place avoit de bonnes fortifications de terre au milieu des marais & des inondations, & on n'en pouvoit approcher que d'un côté. Mr. de Seluc Brigadier y commandoit avec 7 bataillons de garnison. Le Prince la fit investir le 6 de Septembre, la place capitula le 30, & la garnison fut conduite à Arras.

Après la prise de S. Venant, le Prince d'Orange resta près de cette place jusqu'à la reduction d'Aire, afin de couvrir les Convois qui venoient tout le long de la Lis, à cau-

ſe que les pluies avoient rendu le
chemins impraticables ſur tout au
environs de ces deux Places. La pri
ſe d'Aire termina la Campagne d
1710.

Enfin l'année 1711 fut l'année fa
tale au Prince d'Orange, & qui en
leva ce jeune Heros, preſque a
commencement de ſa brillante car
riere. La fin de ſa belle vie, & 
déplorable mort ſeront auſſi la fi
de ſon hiſtoire & de l'extrait q
l'on en donne.

La grande ſucceſſion du Roy Gui
laume, dit l'Hiſtorien, qui faiſo
tant d'honneur à notre Prince,
qui devoit luy procurer des ava
tages ſi conſidérables, a été dans l
voyes profondes & adorables de
Providence l'occaſion de ſa tri
mort. Le Roy de Pruſſe ſon proc
parent étoit le plus puiſſant des P
tendants à cette ſucceſſion, & 
plus néceſſaire aux Alliez dans 
conjonctures préſentes. Il dema
doit avec beaucoup d'empreſſem
que cette affaire fût terminée.

Outre pluſieurs démarches 
avoient précédé, on tint des con

rences à la Haye ; mais les Deputez des deux Princes n'ayant pû convenir des articles d'accommodement, ces conferences furent ſans ſuccès. Là-deſſus le Roy de Pruſſe vint à la Haye au mois de Juin, & ſouhaita d'avoir luy même une conference avec le Prince d'Orange, ſe perſuadant qu'ils s'accorderoient plus facilement eux-mêmes, que leurs miniſtres. C'eſt ce qui obligea les Etats Generaux à faire des inſtances preſſantes & reïterées auprès du Prince, pour l'engager à venir à la Haye, & quoique ce voyage ne fut pas de ſon goût ni de celui de ſon Conſeil, il ſe rendit aux ſollicitations des Etats, & ſurtout aux interêts de la Republique, qu'ils luy repréſentoient comme particulierement engagez dans cette affaire.

Ainſi le Prince partit de l'armée l'onziéme de Juillet avec Mr. Hilke ſon grand Ecuier, Mr de Verſchur ſon grand Maitre d'Hotel & quelques autres domeſtiques. Ayant couché à l'Ille, il en partit le lendemain, & il arriva le 14 à midy au Moerdyk, où s'étant d'abord mis

dans une barque pour passer l'eau,
en sortit, afin d'entrer dans le Ba
ordinaire où étoit son carosse, & s
mettre par ce moyen à couvert d
vent & de la pluye qui survinren
tout à coup. Mais comme il éto
près de terre, & que les Batelie
voulurent revirer pour gagner le p
tit Havre de Striesfas qui est de l'au
tre côté, un malheureux coup c
vent renversa le bateau sur le côté
le Prince tomba aussi-tôt dans l'e
& tous ceux qui étoient avec lu
& s'étant tenu quelques momens
une corde, une vague impetueu
le renversa dans l'eau, & il s'enfo
ça en disant, *Seigneur, aye pitié*
*moi, nous perissons*; après quoi il
parut plus. Ainsi ce Prince, ajoû
l'Historien, tant de fois échapé
feu des combats, va perir dans l'e
à la fleur de son âge, n'ayant pas e
core 24 ans accomplis; & ce qu'i
a de surprenant & de remarquab
c'est que tous ceux qui étoient da
le bateau, furent sauvez, à l'excepti
du Prince & de Mr de Hilke
ancien & fidele domestique.

On chercha inutilement le co

*Juillet* 1719.

de ce Prince jusqu'au 22ᵉ qu'un Batelier venant de Klundert, le vit flotter presque dans le méme endroit où il s'étoit enfoncé; il pêcha ce triste reste d'un si grand Prince, & le porta à Dordrecht, où il fut embaumé, & ensuite transporté à Leuvaerde; on le mit un an après dans le tombeau de ses peres, avec une pompe funébre, qui quelque triste qu'elle fût, ne représenta que fort imparfaitement la douleur universelle que chacun ressentoit dans l'ame pour une si grande perte.

Ce Prince a laissé un fils Posthume qui donne de grandes esperances aux Etats Generaux de Hollande.

Pour rendre la justice qui est duë à cette histoire, on dira qu'à quelques irregularitez près, elle n'est pas mal écrite en François, & que l'Auteur pour un Hollandois naturel, possede assez bien notre langue; on avoüera même que cet Auteur est plus equitable & moins passionné que ne le sont la plûpart de ses confreres les Ecrivains de Hollande, qui depuis quelques années fatiguent le public d'une infinité de morceaux

d'histoires, où ils ne manquent jamais d'enchasser, par forme d'épisode, toutes les Campagnes de la derniere guerre. On sçait bien qu'on regarde en Hollande les 14 ou 15 années de cette guerre comme les tems heroïques de la République: mais si elle n'y met ordre, ces tems heroïques deviendront bien-tôt par l'indiscretion de ses historiens presque aussi fabuleux que ceux des Hercules, des Thesées ou des Héros de la guerre de Troye.

## ARTICLE LXII.

### *OBSERVATION TOUCHANT le Traité de l'Oraison de Tertullien.*

Dans toutes les éditions de Tertullien son traité de l'Oraison n'est point fini; mais heureusement M. Muratori l'a trouvé entier dans un manuscrit de la bibliotheque Ambrosienne à Milan, & l'a communiqué au public dans le troisiéme Tome de ses Anecdotes. Comme ses Anecdotes, a-t on dit en ces Memoires au mois de Février dernier,

art. 11^e, pourront ne l'être que long-tems après à plusieurs personnes, par la difficulté de recouvrer son Livre, on se détermina à rapporter ce qu'il y a de plus dans le manuscrit de Milan, que dans les éditions, afin que chacun le pût transcrire & l'ajoûter à son Tertullien. L'intention étoit bonne, l'impression n'y a pas répondu : il étoit certainement important qu'elle fût exacte & correcte ; & on a été étonné d'y voir une extrême licence à changer les expressions de Tertullien. Pour ne pas demeurer exposé à un reproche trop bien fondé d'infidélité & peut-être d'ignorance, on est obligé de remettre icy tout ce qui manque aux éditions. C'est une répétition désagréable, mais nécessaire.

Après ces mots, *De modestia quidem cultûs & ornatûs*, du dernier chapitre des éditions, le manuscrit continuë ainsi.

*De modestia quidem cultûs & ornatûs, aperta præscriptio est etiam Petri, cohibentis eodem ore, quia eodem & spiritu, quo Paulus, & vestium gloriam, & auri superbiam, & crinium lenonem operositatem.*

*Sed quid promiscuè observetur p[er] Ecclesias, quasi incertum id retracta[n]dum est, velarine debeant Virgines, [a]n non? Qui enim Virginibus indulgent c[a]pitis immunitatem, hoc niti videntu[r], quòd Apostolus non Virgines nominati[m], sed mulieres designaverit velandas ess[e]; nec sexum, ut diceret* fœminas, *s[ed] gradum sexûs, dicendo* mulieres (a). *Nam si sexum nominasset,* fœmin[a]s *dicendo, absolutè definisset de omni m[u]liere. Aut quum unum gradum sex[ûs] nominat, alium tacendo secernit. Pot[u]it enim, inquiunt, aut & Virgines nom[i]nare specialiter, aut compendio gener[a]liter* fœminas.

*Qui ita concedunt, recogitare debe[nt] de statu vocabuli ipsius, quid est mul[ier] à primis quidem literis sanctorum co[m]mentariorum; nam inveniunt sexûs e[j]us nomen, non gradum sexûs. Siquide[m] Evam nondum virum expertam De[us]* mulierem & fœminam *cognominavi[t]* (b) *fœminam, qua sexus generalite[r], mulierem, qua gradus sexûs special[i]ter. Itaque jam tunc innupta adh[uc] Eva mulieris vocabulo fuit, commune [id] vocabulum & Virgini factum est. N[on] mirum, si Apostolus eodem utique sp[iritu]*

(a) 1. Cor. 11. 5. (b) Gen. 22. 3.

*ritu actus quocum omnis Scriptura divinitatum, & illa Genesis digesta est, eâdem voce usus est, mulierem ponendo; quæ exemplo Evæ innuptæ & virgini competat. Cetera denique non sonant. Nam & hoc ipso, quòd Virgines non nominavit, sicut alio in loco, ubi de nubendo docet, satis prædicat de omni muliere, & de toto sexu dictum, nec distinctum esse inter Virginem, omnino non nominat. Qui enim alibi distinguere meminit, ubi scilicet differentia postulat (distinguit autem, utramque speciem suis vocabulis disignans); ubi non distinguit, dum utramque non nominat, nullam vult differentiam intelligi. Quid? quod Græco sermone, quo literas Apostolus fecit, usui est mulieres vocare tam fœminas, id est γυναῖκας, quàm θηλείας. Igitur si pro sexûs nomine vocabulum istud frequentatur, quod est interpretatione pro eo, quod est fœmina, sexum nominavit, dicens γυναῖκα. In sexu autem & virgo contingitur. Sed & manifesta pronunciatio est:* (a) Omnis, *inquit*, mulier adorans, & prophetans intecto capite dedecorat caput suum. *Quid est*

(a) 1. Cor. 11. 5.

omnis mulier, *nisi omnis ætatis, omnis ordinis, omnis conditionis?* (a) *Nihil mulieris excipit, dicendo* Omnis; *sicut nec vir nec velandi; proinde enim* omnis vir, *inquit. Sicut ergo in masculino sexu sub viri nomine etiam investis velari vetatur, ita & in fœminino sub nomine mulieris etiam virgo velari jubetur. Æqualiter in utroque sexu minor ætas majoris sequatur disciplinam: aut velentur & virgines masculi, si non velantur & virgines fœminæ, quia nec isti nominatim tenentur. Aliud sit vir, & investis, si aliud est mulier, & virgo.* Nempe propter Angelos *ait velari oportere, quòd Angeli propter filias hominum desciverunt à Deo.* (b) *Quis ergo contendat, solas mulieres, id est nuptas jam, & Virginitati defunctas concupiscentiæ, nisi si non licet & virgines speciè præstare, & amatores invenire? Imò videmus, quòd non Virgines solas concupierint, quum dicat Scriptura* filias hominum, (c) *quia potuit uxores hominum nominasse, vel fœminas indifferentur. Etiam quod ait:* Et *acceperunt sibi in uxores,* (d) *eo facit, quod accipiuntur in uxo-*

(a) 1. Cor. 11. 5. (b) Ibid. (c) Gen. 6. 2. (d) Ibid.

*res, quæ vacant scilicet. De non vacantibus autem aliter enunciasset.* Itaque *vacant tam viduitate quàm & virginitate: adeò sexum nominando, generaliter filias, & species in genere commiscuit. Item quum dicit, naturam ipsam docere, fœminas velandas esse, quæ capillum pro tugumento & ornamento mulieribus assignavit: Nonne idem tegumentum, & idem honor capitis Virginibus quoque adscriptus est?* Si mulieri turpe est radi, *& Virgini perindè.* (a) *In quibus ergo una conditio capitis deputatur, una & disciplina capitis exigitur, etiam ad eas Virgines, quas pueritia defendit; à primo enim* fœmina *nominata est. Sic denique & Israhel observat. Sed si non observaret: nostra* Lex *ampliat, atque suppleta defenderet sibi adjectionem: Virginibus quoque injiciens velamentum, excusetur. Nunc ætas, quæ sexum suum ignorat, simplicitatis privilegium teneat.* Nam *&* Eva *& Adam, ubi eis contigit sapere, texuerunt statim, quod agnoverant. Certè in quibus pueritia mutavit, sicut naturæ, ita & disciplinæ debet ætas esse munifica.* Nam *& membris, & officiis mulieribus resignantur.* Nulla vir-

(a) 1. Cor. 11, 6.

*go eſt, ex quo poteſt nubere, quoniam ætas jam in ea nupſit ſuo viro, ideſt tempori : ſed aliqua ſe Deo vovit. Jam & crinem exinde transfigurat, & omnem habitum ad mulieres convertit. Totum ergo aſſeveret, & totum virginis præſtet : quod propter Deum abſcondit, planè obumbret. Intereſt noſtra, quod Dei gratia exerceat, ſolius Dei conſcientiæ commendare, ne quod à Deo ſeperamus, ab homine compenſemus. Quid denudas ante Deum, quod ante homines tegis? Verecundior eris in publico, quam in Eccleſia?* Si Dei gratia eſt, & accepiſti, quid gloriaris, *inquit*, quaſi non acceperis? (a) *Quid alias oſtentatione tui judicas? an alias gloriâ tuâ ad bonum invitas. Atqui & ipſa periclitaris amittere, ſi gloriaris, & alias ad eadem pericula cogis. Facilè eligitur, quod affectione gloriæ aſſumitur. Velare virgo ſi virgo es; debes enim erubeſcere. Si Virgo es, plures oculos pati noli. Nemo miretur in tuam faciem; nemo mendacium tuum ſentiat. Bene mentiris nuptam, ſi caput veles. Imò mentiri non videris; nupſiſti enim Chriſto, illi carnem tuam tradidiſti. Age pro mariti*

(a) 1. Cor. 47.

*tui disciplina. Si nuptas velari jubet ; suas utique multò magis. Sed non putet institutione unusquisque antecessoris commovendam. Multi alienæ consuetudini prudentiam suam, & constantiam ejus addicunt, ne compellantur velari. Certè voluntarias prohiberi non oportet ; quæ se etiam virgines negare non poßunt, contentæ abuti in fama suæ conscientiæ apud Deum securitate. De illis tamen, quæ sponsis dicantur, constanter meum modulum pronunciare, contestarique possum ; velandas ex ea die esse, quâ ad primum viri corpus osculo & dexterâ expaverint. Omnia enim in his prænupserunt, & ætas per maturitatem, & caro per ætatem, & spiritus per conscientiam, & pudor per osculi experimentum ; & spes per expectationem, & mens per voluntatem. Satisque nobis exemplo Rebecca est, (a) quæ sponso demonstrato, tantùm notitiâ ejus nubendo velata est.*

*De genu quoque ponendo varietatem observationis patitur Oratio per pauculos quosdam, qui Sabbato abstinent genibus. Quæ dissensio quum maximè apud Ecclesias caussam dicat, Dominus dabit gratiam suam, ut aut cedant ; aut*

(a) Gen. 34. 65.

*sine aliorum scandalo sententiâ suâ utantur. Nos verò, sicut accepimus, solo die Dominico Resurrectionis non ab isto tantùm, sed omni anxietatis habitu, & officio cavere debemus, differentes etiam negotia, ne quem Diabolo locum demus. Tantundem & spatio Pentecostes, quæ eadem exultationis solemnitatem dispungimur. Ceterùm omni die quis dubitet prosternere se Deo vel primâ saltem oratione, qua lucem ingredimur. Jejuniis autem & Stationibus nulla oratio sine genu, & reliquo humilitatis more celebranda est. Non enim oramus tantùm, sed & deprecamur, & satisfacimus Deo Domino nostro. De temporibus orationis nihil omnino præscriptum est, nisi planè omni in tempore, & loco orare.*

*Sed quomodò* omni loco, *quum prohibeamur in publico? Omni, inquit, loco,* (a) *quem opportunitas, ut etiam necessitas importaret. Non enim contra preceptum reputatur ab Apostolis factum, qui in carcere audientibus custodiis orabant & canebant Deo, apud Paulum, qui in navi coram omnibus Eucharistiam fecit*

*De tempore verò non erit otiosa extrin-*

(a) ad Tim 1. 2.

*'ecùs obſervatio etiam horarum quarum-lam. Iſtarum dico communium, quæ liei interſpatia ſignant, Tertia, Sexta, Nona, quas ſolemniores in Scripturis in-venire eſt. Primus Spiritus Sanctus con-gregatis diſcipulis horâ Tertiâ infuſus eſt.* (a) *Petrus, qua die viſionem communi-atis omnis in illo vaſculo expertus eſt,* (b) *Sextâ horâ aſcenderat orandi gratiâ n ſuperiora.* (c) *Idem cum Johanne ad Nonam in templum adibat, ubi paraly-icum ſanitati reformavit ſuæ. Etſi ſim-liciter ſe habeant ſine ullius obſervatio-is præcepto, bonum tamen ſit aliquam onſtituere præſumptionem. quæ & oran-i admonitionem conſtringat, & quaſi ege ad tale munus extorqueat à nego-is interdum, ut quod Danieli quoque egimus obſervatum utique ex Iſrahelis iſciplina,* (d) *ne minùs ter die ſaltem doremus, debitores Patris, & Filii, & piritus Sancti. Exceptis utique legiti-nis orationibus, quæ ſine ulla admoni-one debentur ingreſſu lucis & noctis. Sed r cibum non priùs ſumere, & lava-rum non priùs adire, quàm interpoſitâ*

(a) *Act.* Ap. 2. 15. (b) Ibid. 10. 9.
(c) Ibid. 3. 1. (d) Dan. 6, 10.

*oratione, Fideles decet. Priora enim habenda sunt spiritûs refrigeria & pabula, quàm carnis, & priora cœlestia, quàm terrena.*

*Fratrem domum tuam introgressum ne sine oratione dimiseris. Vidisti, inquit, fratrem, vidisti Dominum tuum: maximè advenam, ne Angelus fortè sit. Sed nec ipse à fratribus exemtis priora fecerit refrigeria terrena cœlestibus. Statim enim judicabitur fides tua. Aut quomodò secundùm præceptum* pax huic domui (a) *dices, nisi & eis, qui in domo sunt, pacem mutuam reddas?*

*Diligentiores in orando subjungere in orationibus Alleluia solent, & hoc genus Psalmos, quorum clausulis respondeant, qui simul sunt. Et est optimum utique institutum omne, quod proponendo & honorando Deo competit saturatam orationem velut optimam hostiam admovere.*

*Hæc est enim hostia spiritalis, quæ pristina sacrificia delevit.* Quo mihi, *inquit*, multitudinem sacrificiorum vestrorum? (b) Plenus sum holocaustomatum arietum; & adipem

(a) Luc 10. 5.

agnorum, & ſanguinem taurorum & hircorum nolo. Quis enim requiſivit iſta de manibus veſtris? *Quæ ergo quæſierit Deus? Evangelium docet.* Veniet hora, *inquit*, quum veri adoratores adorabunt Patrem in ſpiritu & veritate. (a) Deus enim ſpiritus eſt: (b) *& adoratores itaque tales requirit. Nos ſumus veri adoratores, & veri Sacerdotes, qui ſpiritu orantes, ſpiritu ſacrificamus orationem Dei propriam, acceptabilem, quam ſcilicet requiſivit, quam ſibi proſpexit. Hanc de toto corde devotam, Fide paſtam, veritate curatam, innocentiâ integram, caſtitate mundam, Agape coronatam cum pompa operum bonorum inter Pſalmos, & Hymnos deducere ad Dei altare debemus omnia nobis à Deo impetraturam. Quid enim orationi de ſpiritu & veritate venienti negavit Deus, qui eam exigit? Legimus, & audimus, & credimus, quanta documenta efficaciæ ejus. Vetus quidem oratio & ab ignibus, & à beſtiis, & ab inedia liberabat, & tamen non à Chriſto acceperat formam. Ceterùm quantò ampliùs oratur oratio Chriſtianorum, non roris Angelum in mediis igni-*

(a) Jo. 23. (b) 2. Cor. 3. 17.

*bus ſiſtit, nec ora leonibus obſtruit, nec eſurientibus ruſticorum prandium transfert, nullum ſenſum paſſionis delegata gratia avertit; ſed patientes, & ſentientes, & dolentes ſufferentia inſtruit, virtute ampliat gratiam, ut ſciat fides quid à Domino conſequatur, intelligens quid pro Dei nomine patiatur. Sed & retro oratio plagas irrogabat, fundebat hoſtium exercitus, imbrium utilia prohibebat. Nunc verò oratio juſtitiæ omnem iram Dei avertit, pro inimicis excubat, pro perſequentibus ſupplicat. Mirum ſi aquas cœleſtes extorquere novit, quæ potuit & ignes impetrare? Sola eſt oratio, quæ Deum vincit. Sed Chriſtus eam nihil mali novit operari. Omnem illi virtutem de bono contulit. Itaque nihil novit, niſi defunctorum animas de ipſo mortis itinere vocare, debiles reformare, ægros remediare, Dæmoniacos expiare, clauſtra carceris aperire, vincula innocentium ſolvere. Eadem diluit delicta, tentationes repellit, perſequutiones extinguit, puſillanimos conſolatur, magnanimos oblectat, peregrinantes deducit, fluctus mitigat, latrones obſtupefacit, alit pauperes, regit divites, lapſos erigit, cadentes ſuſpendit, ſtantes continet.*

*Oratio murus est Fidei, arma & tela nostra adversùs hominem, qui nos undique observat. Itaque numquam inermes incedamus. Die Stationis, nocte Vigiliæ meminerimus. sub armis orationis signum nostri Imperatoris custodiamus. Tubam Angeli expectemus. Orantes orant etiam Angeli omnes. Orat omnis creatura. Orant pecudes & fereæ, & genua declinant, & egredientes de stabulis ac speluncis, ad cœlum non otiosi ore suspiciunt, vibrantes spiritu suo movere. Sed & aves nunc exurgentes eriguntur ad cœlum, & alarum crucem pro manibus extendunt, & dicunt aliquid, quod oratio videatur. Quid ergo ampliùs de officio orationis? Etiam ipse Dominus oravit, cui sit honor & virtus in sæcula sæculorum.*

## ARTICLE LXIII.

MEMOIRES *SUR* LE *PAYS* DES *Cafres & la Terre de Nuyts.* A Amsterdam, chez Pierre Humbert. 1718. *in* 12° *pages* 76.

LEs deux Memoires dont on rend compte au public, ont été presentez à Messieurs les Directeurs de

*Juillet* 1719.

la Compagnie des Indes orientale
établie en Hollande.

L'Auteur est un Suisse de Neuf
chatel attaché depuis cinq ans a
service de cette compagnie ; la fi
qu'il se propose dans ces Memoires
est de faire connoitre à ses maitres le
grands avantages qu'ils pourroien
retirer, par rapport au commerce
de l'établissement de quelques nou
velles Colonies dans ce vaste conti.
nent de l'Afrique meridionale, con.
nu sous le nom de la Cafrerie, où
sont situez le fameux cap de Bonne
Esperance, & la terre de Nuyts,
autrement dite la nouvelle Hollan-
de ; il remontre que par ce moyen
la compagnie pourroit épargner des
sommes immenses, qui sortent cha-
que année de ses coffres, tant pour
l'achat des vins étrangers, que pour
les fruits, les huiles, & les fromens
qu'elle fait venir en ce païs, & qu'el-
le pourroit tirer de son propre fond,
c'est-à-dire, de la Cafrerie & de la
terre de Nuyts, que l'Auteur pré-
tend être très-propres à porter les
meilleurs bleds, les meilleurs vins,
& les plus excellens fruits, si on lui

donnoit toute la cultute necessaire pour cela. La preuve qu'il en donne, ce n'est pas qu'il ait penetré dans ces vastes païs, ni qu'il ait jamais vû personne qui pût lui en rendre compte; mais c'est, dit-il, que ces terres sont situées precisément dans le cinquiême climat, & au trente-troisiéme degré de latitude, qui, selon lui, est le plus heureux climat du monde, & le plus propre à rendre la terre fertile en toutes sortes de bons fruits: il le prouve par l'experience. Pour peu qu'on connoisse le monde, dit-il, on jugera sans hésiter que les regions de la Barbarie, de la Syrie, de la Chaldée, de la Perse, du Mogolistan, de la Chine, avec les Isles de Candie, de Chypre & du Japon, renfermées dans le 5^e^ Climat entre le 30 & le 36^e^ degré de latitude, sont les meilleurs païs de tout notre ancien continent; & que les contrées qui approchent le plus près du 33^e^ degré, surpassent de beaucoup les autres en fertilité, ainsi qu'on peut le remarqner même au païs de Canaan, dont la Galilée étoit l'une des meilleures provinces.

*Juillet* 1719.

Si l'on m'objecte, ajoute-t il; que les exemples que je cite ne prouvent rien par rapport à la question presente, puisque toutes les régions dont je viens de parler sont renfermées dans un Climat septentrional, au lieu que notre cap de Bonne Esperance, aussi bien que la terre de Nuyts, sont au sud, ce qui met entre elles une grande difference.

Je reponds à cela que jamais Geographe ne fit aucune difference des Climats du sud d'avec ceux du nord par rapport à la temperature de l'air : mais cependant, dira t-on, il y regne d'autres vents, & cela peut bien causer quelque diversité, soit pour l'air, soit pour la qualité des terres. A cela je reponds, dit l'Auteur, que si les vents contribuent à la diversité des Climats, il ne faut donc plus l'attribuer à la vertu du soleil; & que comme les vents sont tout autres dans la Zone Torride, que dans la Zone froide, on pourroit dire de même que ce ne seroit pas le soleil qui cause cette grande

difference qu'il y a de l'une à l'autre, mais que ce ſont les vents ; ce qui ſeroit abſurde & ridicule. Au reſte ce que j'avance ici, continuë-t-il, peut le confirmer par des exemples tirez du nouveau monde. En effet, ſi on examine la Virginie, la Caroline, la Floride, le nouveau Mexique, & la Californie, dont une partie des terres ſont renfermées dans le 5ᵉ Climat ſeptentrional, on trouvera que toutes ces vaſtes Regions peuvent être miſes en paralelle avec les plus excellens païs ; quoique la plûpart ſoient fort incultes, parce qu'elles ſont habitées par des peuples auſſi ignorans & auſſi ſauvages à peu près que ceux de notre Cafrerie.

Il en eſt de même de l'Amérique meridionale. Les Eſpagnols qui poſſedent le Chili, dont la ville de Saint Iago eſt la capitale, & ſe trouve renfermée entre le 33ᵉ & le 34ᵉ degré de latitude, diſent qu'ils ne croyent pas qu'il y ait un meilleur païs ſous le ciel, ni plus fertile que celui-là. Le Paraguay qui eſt à l'Eſt du Chili, eſt pareillement un païs qui abonde en toutes les choſes né-

ceſſaires à la vie, particulierement quelques-unes de ſes provinces, comme ſont celles de l'Uraguay, la Plata, Tucuman, &c. renfermées dans le 5e Climat, qui, à vrai dire, eſt le bien-aimé Climat, le Climat favori de notre Auteur : & pour prouver combien il eſt preferable à tous les autres, il les examine chacun en particulier. Outre l'experience qui certainement fait pour lui, il prouve par des raiſons Phyſiques aſſez plauſibles qu'en éffet le 5e Climat merite la préférence par deſſus tous les autres, & que les terres deviennent plus ou moins fertiles à proportion qu'on s'approche ou qu'on s'éloigne du centre de ce Climat : la raiſon qu'il en apporte, c'eſt qu'il poſſéde ſeul le degré de chaleur qui eſt neceſſaire pour rendre la terre féconde au ſuprême degré.

Pour fortifier ſon ſyſtême, l'Auteur en appelle encore une fois à l'experience, & il fait une ſuppoſition qui rend la choſe ſenſible. Suppoſons, dit-il, que quelqu'un voulût juger par ſes propres yeux de la verité de ce que je dis, & que pour

cet effet il entreprit en partant de l'Europe, de faire par mer tout le tour de l'ancien continent;

Premierement il iroit debarquer à Tyr en Syrie qui est fort près du 33$^{e}$ degré de latitude : or on sçait par l'Ecriture même, que le païs de Tyr étoit le meilleur, le plus fertil & le plus delicieux de toute la terre de Canaan. Ce païs échut en partage à la Tribu d'Ascer, ainsi que cela avoit été prophetisé par le Patriarche Jacob. *Le pain gras*, leur dit-il, *proviendra d'Ascer, & même il fournira les delices Royales.* Il est de plus comparé dans Ezechiel au jardin d'Eden ou Paradis terrestre.

De là notre Voyageur iroit debarquer à Tunis, ou bien à Salé, l'une & l'autre dans la Barbarie, & fort près du 33$^{e}$ degré de latitude: Or il est certain qu'en general la Barbarie est l'un des païs les plus fertiles qui soient au monde.

Il passeroit ensuite dans notre Cafrerie, qui renferme notre Cap de Bonne Esperance, & dans laquelle on pourroit trouver aussi bien qu'ailleurs, si on lui donnoit la culture

necessaire, le blé, le vin, & les fruits les plus exquis.

De-là il se transporteroit à la Chine, & iroit debarquer à Nanking située fort près du 33^e^ degré, dont la Province qui porte ce nom est la plus belle, la plus riche, & ses habitans les mieux civilisez de tout le Royaume. Les Relations que nous avons de ces païs-là, nous disent aussi que la province d'Honan qui est au levant de celle de Nanking, & par consequent dans le 5^e^ Climat, produit de même les meilleurs & les plus excellens fruits du monde.

Cela supposé, dit-il, l'experience démontre que le 5^e^ Climat qui est au 33^e^ degré de latitude, soit septentrionale, soit meridional, est le plus favorable Climat du monde, & le plus propre à rendre la terre fertile en toutes les choses necessaires pour les delices de la vie.

L'Auteur repond ensuite avec beaucoup de modestie à une objection qu'on pourroit lui faire, qui est que si les observations & ses decouvertes étoient aussi utiles au monde qu'il le prétend, il seroit bien éton-

nant que personne ne les eût faites avant lui, & qu'il fût le premier qui les eût communiquées au public.

Il repond à cela premierement, que les plus éclairez & les plus sçavans ne sçavent pas tout ; & les moins éclairez ou les moins sçavans sçavent aussi quelque chose ; & il peut arriver que ce que ces gens moins éclairez sçavent, soit justement ce que les plus sçavans ignorent. Tel est par exemple, le service qu'un pauvre Suisse rendit à toute une flotte que Leurs Hautes Puissances avoient envoyée dans la mer du sud. Ce bon Suisse indiqua une sorte d'herbe qui guerit tout l'équipage de la maladie du Scorbut, sans quoi cette flotte auroit peri misérablement. C'est ce qu'on peut voir dans le recuëil des Voyages de la Compagnie, Tome 4^e, page 729 imprimé à Amsterdam.

Je reponds en second lieu, que lorsque les Espagnols firent leurs découvertes dans l'Amerique, ils ne s'informoient pas si un païs étoit fertile ou non ; ils ne cherchoient que les mines d'or ou d'argent. Les Por

tugais en userent à peu près de même dans les Indes Orientales. Les vaisseaux de notre Compagnie découvrirent aussi, en divers tems & en divers lieux, cette grande étenduë de Terre Australe qu'on ne croit ni moins grande ni moins peuplée que l'Amerique, & à laquelle ils donnerent le nom de la *Nouvelle Hollande*, qu'elle porte encore aujourd'hui; mais il ne paroît pas qu'ils s'y soient jamais beaucoup arrêtez, puisque de tout ce vaste païs nous ne connoissons encore que les côtes.

Une autre remarque qu'il faut faire, c'est qu'en cherchant les païs qui sont dans le suprême degré de fertilité & de temperature d'air, supposé qu'on n'y trouvât pas les tresors qu'on esperoit, on seroit toujours au moins assûré d'être dans l'un des meilleurs païs de la terre. Quand, par exemple, le Chili ne contiendroit point toutes ces abondantes mines d'or & d'argent qu'on y a rencontrées, ne seroit-ce pas toujours un excellent païs, du moins celui qui est renfermé dans le 5[e] Climat. Qui sçait ce qu'il y a dans la Nouvelle

Hollande, & si ce païs là ne renferme peut-être pas de plus abondantes mines d'or & d'argent, que le Chili, le Perou, ni le Mexique : D'où vient que cette côte qu'on nomme la Terre de Nuyts, qui a 5 ou 6 cens lieuës d'étenduë, & toute renfermée dans le 5^e Climat, ne pourroit pas être mise en paralelle avec la Barbarie, le Chili & tous les meilleurs païs tant de l'ancien que du nouveau Continent. Pourquoy voudroit-on que tous les autres païs de la terre qui sont renfermez dans ce Climat fussent bons, & que celui-là seul ne valût rien.

Mais enfin d'où vient, ajoute encore l'Auteur, que notre païs des Cafres étant l'unique, comme il l'est, de tout l'ancien Continent, qui se trouve renfermé dans le meilleur des Climats du côté du sud, d'où vient que pendant plus de 150 ans qu'on a voyagé dans les Indes orientales, personne n'a voulu s'y établir, & qu'au contraire presentement tous les vaisseaux qui vont aux Indes & qui en reviennent, s'y vont rafraichir ; il faut l'avouër franche-

ment, c'est parcequ'on n'a jamais bien sçû dans quel degré de la sphere doivent être situez les meilleurs païs ; & c'est ce qu'on reconnoîtra aisément, pour peu qu'on fasse réfléxion à la conduite que les Européans ont tenuë dans la recherche des païs lointains. Les François sur tout, qui se piquent d'avoir rencheri par dessus les autres nations dans la science de la Cosmographie, furent s'établir dans les Provinces septentrionales du Canada, qui est l'un des moindres païs de toute l'Amerique ; puisque tout le commerce que les François y font, consiste en quelques pelleteries qu'ils échangent avec les Canadois contre du pain, des féves, des pruneaux & d'autres choses de cette nature. C'est néanmoins dans ce païs-là que les François ont planté la plûpart de leurs Colonies ; & s'ils en ont quelques autres dans les parties meridionales du Canada, qu'ils nomment aussi la Nouvelle France, elles sont si éloignées de la mer, qu'il n'est presque pas possible d'entretenir quelque commerce avec elles. Pourquoi donc ne pas al-

ler s'établir dans la Floride, & sur tout aux environs du fleuve Missisipy qui vaudroit infiniment mieux, & qui est situé dans le meilleur des Climats ?

C'est ainsi que l'Auteur raisonne assez pertinemment pour un Suisse sur les fautes qu'on a faites dans l'établissement des prémiéres Colonies, & qu'on s'avise un peu tard de réparer.

On trouvera aussi dans le second Memoire d'assez bonnes regles d'œconomie pour faire subsister commodément & à peu de frais les nouvelles Colonies. Ceux qui sont à la tête des Compagnies, qui président à ces sortes d'établissemens, ne doivent pas manquer de le lire. Certainement ils y trouveront bien des choses qui ne sont pas indignes de leur attention.

## ARTICLE LXIV.

NOUVELLE GRAMMAIRE *reduite en Tables qui donnent une très-grande facilité pour apprendre la langue Françoise, par M. De Grimarest.* A Paris, chez Etienne Ganeau, ruë S. Jaques vis-à-vis la fontaine S. Severin; & chez Antoine Urbain Coutelier, Quai des Augustins. 1719. *In* 4°. pp. 108.

L'Auteur parlant des difficultez de bien faire une Grammaire Françoise, dit qu'il les a surmontées par l'habitude où il est depuis longtems d'enseigner notre langue. Il auroit pû encore s'applanir ces difficultez par d'excellens ouvrages que nous avons depuis quelques années sur la même matiére : mais comme il ne les cite pas, & qu'il leur attribuë même *une confusion rebutante* pour les étrangers & pour les François, il donne à entendre qu'il n'en a tiré aucun avantage. S'il en est ainsi, l'habitude qu'il a d'enseigner notre langue, aura produit des effets vérita-

blement miraculeux : elle l'aura mis ſi parfaitement au fait de la Grammaire Françoiſe, que ſans copier ceux qui en ont le mieux écrit, il aura employé leurs notions, leurs termes, leur ordre, leur diviſion, leurs préceptes, & juſqu'à leurs expreſſions les plus ſingulières & les plus neuves ; & c'eſt ce qu'il aura uniquement puiſé dans l'heureux génie qu'il a pour enſeigner.

Ainſi il apporte deux Tables, pour former les divers tems des verbes, en changeant ſeulement la terminaiſon de l'infinitif, *ce que l'on n'avoit point encore appris*, dit il, *d'une maniere ſi courte.* Et ces deux Tables ſe trouvent celles de la *Grammaire Françoiſe ſur un plan nouveau* ; pag. 581 & ſuiv. de l'édition de 1713. De cette ſorte la *nouvelle Grammaire réduite en Tables*, ſe trouvera une *Grammaire imprimée ailleurs reduite en Tables nouvelles.* La choſe paroîtra évidente à ceux qui auront préſentes à l'eſprit les Grammaires Françoiſes de M. l'Abbé Regnier, & de M. l'Abbe de Dangeau, celles de M. Des Touches & du P. Buffier. Je ne vou-

drois pas néanmoins attribuer à des Ecrivains & à des Livres dont la reputation est si bien établie, tout ce qu'on trouve en celui-ci ; car M. De Grimarest avouë lui-même qu'il y a mis du sien ; outre que les choses y sont assez changées par la séparation qui en est faite en divers morceaux détachez, où elles n'ont plus la juste liaison qu'elles ont dans leur source ; il faut les y chercher pour les voir dans leur exactitude & leur véritable jour.

Ce qu'on ne peut équitablement disputer à l'Auteur, c'est l'invention de différens reglets ou lignes de haut en bas, qui font plusieurs compartimens dans une même page, pour y observer les particularitez qui regardent un même sujet, & pour les rapporter à certains titres ; comme : *définitions*, *exemples*, *observations*, *usages*, *exceptions*. Une de ces Tables les plus étenduës est aux pagg. 23 & 27 *de la maniere de connoître les genres par la terminaison des noms*. La premiére colonne contient la terminaison avec les genres des noms ; la seconde contient les exceptions. Il

se trouve plus de soixante & dix de ces terminaisons, & souvent presque autant d'exceptions à chaque terminaison. L'Auteur a supposé qu'avec le secours des reglets de haut en bas & de droit à gauche, on apprendroit plus aisément le genre des noms. Il faut croire que dans la pratique il donne quelque vertu secrette à cette méthode.

Pour établir la prérogative d'ordre qu'il attribuë singuliérement à la sienne, il divise son ouvrage en quatre parties ; la premiére contient les définitions ; la seconde traite des noms ; la troisiéme des verbes, & la quatriéme des *modificatifs*. Ce qui revient justement à la division qui se trouve dans la Grammaire sur un plan nouveau, où le terme particulier de *modificatifs* a été introduit la premiere fois pour réduire sous une même classe les adverbes, les prépositions & les conjonctions.

Les définitions dont il fait sa premiére partie, se trouvent aussi ailleurs avec quelque difference qu'il est bon d'observer. Selon le faiseur de Tables, 1° *Une langue est l'assem-*

*blage de tous les mots dont un certain nombre d'hommes ſont convenus pour exprimer leurs penſées. 2°. La Grammaire eſt la maniere d'arranger ces mots ſuivant les uſages contractez par les diffentes nations*: au lieu qu'on trouve ailleurs : 1°. *Une langue eſt la manière dont une certaine quantité d'hommes ſont convenus inſenſiblement d'exprimer leurs penſées par la parole. 2°. La Grammaire eſt un amas de reflexions faites pour enſeigner & pour apprendre une langue.* La reſſemblance entre ces définitions ſe fait ſentir par rapport aux expreſſions ; mais elles n'ont pas le même ſens des deux côtez ; car eſt-il vrai *qu'une langue ſoit ſimplement un aſſemblage des mots* ? Ils ſont tous aſſemblez dans un Dictonnaire qui ne contient pas pour cela une langue, parce qu'il ne contient pas tous les arrangemens & toutes les infléxions dont ces mots ſont ſuſceptibles. On demandera encore ſi la Grammaire eſt préciſément *la maniere d'arranger les mots* d'une langue : chaque langue eſt établie & ſe parle avant qu'on en faſſe la Grammaire : or en la parlant, on garde une maniére d'arrange-

les mots ; cette maniére eſt donc avant la Grammaire ; elle n'eſt donc pas la Grammaire même.

L'Auteur des Tables paroit de la ſorte cheminer d'après des principes, que d'ailleurs il n'a pas tout-à-fait attrapez, Ainſi pag. 16 en parlant de deux eſpeces de regimes des verbes que l'on avoit marquez avant lui par le nom & l'idée de *régime abſolu* & de *régime relatif* ; l'Auteur des Tables ne s'eſt pas donné le ſoin d'en pénétrer le caractére quand il a avancé qu'*un verbe ne peut avoir un régime relatif ſans un régime abſolu qui le précéde* ; en éffet quand on dit dit *parler à quelqu'un*, le mot à *quelqu'un* eſt certainement régime relatif ; & il n'eſt précédé d'aucun régime abſolu, puis que le verbe *parler* n'en a point ici, & qu'il n'en ſçauroit avoir en notre langue.

Le reſte du Livre fourniroit diverſes réfléxions ſemblables que les maîtres feront quand il leur plaira. Il ſuffit pour un extrait d'avoir inſinué ce qu'eſt cet ouvrage par rapport aux autres, qui ſembleroient avoir ſervi à former celui ci.

Au reste il est vrai qu'une si grande exactitude d'esprit & de notions n'est pas toujours necessaire pour la Pratique d'enseigner une langue, où il faut plus d'exercice que de précision, comme il se voit dans les Maîtres d'Ecoles. Ainsi les Tables de M. De Grimarest ne laisseront pas peut-être de lui être utiles pour ses écoliers, comme il dit en avoir l'experience : mais il faut toujours faire une extrême différence de ce qui s'appelle routine de leçon, avec un plan de Grammaire.

Pour faire une Grammaire Françoise en particulier, il ne faut pas moins qu'une assemblée aussi illustre que l'Academie Françoise, qui s'occupe actuellement à revoir les meilleures Grammaires de notre langue. Quand on aura les arrêts judicieux qu'aura prononcé sur ces ouvrages un nombre de personnes si sçavantes, si éclairées & si polies, on sçaura à quoi s'en tenir.

## ARTICLE LXV.

## *NOUVELLES LITTERAIRES pour le mois de Juin.*

### D'ALLEMAGNE, DE ZERBST.

ON vient d'imprimer un ſupplement des deux Tomes de l'Hiſtoire d'Anhalt par Monſieur Jean Chriſtophle Becman; les deux Tomes paroiſſoient depuis neuf ans; ils ſont écrits en Alleman.

### DE LIPSIC.

Meſſieurs *Rudolphi* & *de Gleichenſtein* ſon gendre ont donné au public en Alleman l'Hiſtoire des Ducs & du Duché de Saxe Gotha: elle remplit cinq Tomes in folio; le dernier eſt une Hiſtoire generale des Saxons & de la Maiſon de Saxe.

### D'AUGSBOURG.

Monſieur Jean Gaſpard brechenmacher promet une *Hiſtoire de la*

*Suaube* diviſée en quatre parties : les deux parties qui ont paru, contiennent l'Hiſtoire des anciens Sueves & des Allemans juſqu'a la defaite des Allemans à Tolbiac par Clovis ; le ſecond contient l'Hiſtoire de la Suaube depuis cette bataille juſqu'a la mort de Loüis l'Enfant, le dernier des Carlovingiens qui ait regné dans la Germanie. L'ouvrage eſt écrit en Latin & in 4°.

## DE FRANCFORT.

Nous avons pluſieurs Commentaires Sur la Bulle d'Or ; celui de Monſieur Ludevig eſt digne de la reputation de cet Auteur ; il marque une grande connoiſance des affaires d'Allemagne ; mais il marque auſſi beaucoup de partialité ſur la Religion : l'Auteur attaque à toute occaſion les Catholiques, ſans garder aucune meſure. La mort de Monſieur Christophle Leonard Leucht Juriſconſulte de Nuremberg a precedé la publication de ſon troiſieme Tome *des actes publiez de l'Empire pendant le dix-huitiéme Siecle.* Cet Ecri-

vain, ſous les noms empruntez de Caſſander Thucelius & d'Antoine Faber, nous a donné pluſieurs recuëils de piéces importantes & d'actes ſur les affaires publiques : *Electa juris publici Cancellaria Imperii Germanici. Sacri Romani acta publica.* Il a imprimé en Alleman les actes ecrits en Alleman ; on promet la ſuite de ſon dernier ouvrage qu'il a laiſſée en état de paroître.

## D'ANGLETERRE,

### DE LONDRES.

On a beaucoup diſputé ſur la maniere dont le fœtus ſe nourrit dans la matrice, & toutes les opinions qu'on a propoſées, ſont ſujettes à de grandes difficultez. Monſieur Bellenger en propoſe une nouvelle dans un Traité Anglois in 8° ſur la nutrition du fœtus : Il ne la propoſe qu'après avoir refuté les autres. Selon lui, le fœtus ne ſe nourrit pas par la bouche, mais par les vaiſſeaux umbilicaux : il explique fort nettement la route que ſuit l'aliment du fœtus au

ſorrir des vaiſſeaux umbilicaux; cet aliment eſt une liqueur laiteuſe qui ſe ſepare du ſang de la mere dans le placonta. Une addition jointe au Traité contient des avis fort ſages ſur la nourriture des enfans nouveaux nez.

Le Traité Anglois de Monſieur Collins contre le libre arbitre a fait plus de bruit qu'il ne devoit en faire. L'Auteur n'y propoſe que les objections communes, & il les propoſe plus foiblement qu'elles n'ont été propoſées, quoiqu'il les propoſe avec plus de hardieſſe; il confond la neceſſité phyſique & la neceſſité morale, l'indifférence priſe pour l'inſenſibilité, & l'indifference priſe pour le pouvoir de reſiſter. On jugera du caractere de ſon eſprit & de ſon Livre par la cinquiéme & la ſixiéme de ſes objections; l'homme, dit-il, ne meriteroit ni peine ni recompenſes; ſes actions ne ſeroient ni bonnes ni mauvaiſes, s'il étoit libre. Pluſieurs Ecrivains out refuré Monſieur Collins. Mr. Clarcke a repondu à ſon traité en profond Metaphyſicien; quelques Lecteurs ont cru entrevoir que Mon-

ſieur Clarcke detruit la liberté d'une autre façon que Monſieur Collins, parcequ'il ne la fait conſiſter qu'en ce que l'ame a dans elle-même le principe de ſon mouvement independant de tout motif : pour moi & la plupart des Lecteurs, nous jugeons que Monſieur Clarcke a ſolidement établi le libre arbitre, & refuté Monſieur Collins ; mais que ſes preuves ſont trop recherchées & trop obſcures ; il a eû tort de negliger celle qu'on tire de notre propre experience : le traité & les refutations ſont in 8°.

## DE HOLLANDE.

Mortier vend ſa nouvelle édition in folio & in quarto des Œuvres *de feu Monſieur Deſpreaux*: l'Edition in folio eſt magnifique ; l'autre eſt belle ; les notes ajoutées ne reſſemblent point à celles de Monſieur Broſſette, & ne feroient pas rechercher la nouvelle édition, ſi elle étoit moins belle. Le même Libraire a imprimé *le quatrieme volume du Spectateur* traduit en François.

## DE LEYDE.

Monsieur Gravisande Professeur de Mathematiques a fait imprimer chez Vande-raa les Elemens de la Physique tirez de la Mathematique *Physices Elementa mathematicæ experimentis confirmata*, in 4°.

## D'ANGERS.

Monsieur Frain du Tremblay est l'Auteur *de la Critique de l'Histoire du Concile de Trente par Fra-Paolo & des Lettres & des Memoires de Vargus*, imprimée à Roüen chez *Behours*, & qui se vend à Paris chez *la veuve Horthemels*. M. du Tremblay est de l'Academie d'Angers : c'est un homme distingué par sa vertu & par son érudition, à qui le public doit beaucoup d'ouvrages estimez. Il se plaint fort vivement de l'insidelité de son Imprimeur qui par des alterations nombreuses & considerables a défiguré son ouvrage, & lui a fait dire des choses reprehensibles, le contraire même de ce qu'il disoit avec la m-

me infidelité. Ce Libraire a ſupprimé les approbations & le nom de l'Auteur qui eſpere qu'on lui en fera juſtice ; Eſt-ce pour éviter la punition de ſa mauvaiſe foi & l'indignation publique, que cet Imprimeur n'a pas mis ſon nom à l'ouvrage ? Timide dans ſon atentat contre la foi publique, il a retranché de quelques exemplaires deux alterations importantes qui ſe trouvent dans d'autres.

On reconnoit dans l'ouvrage quoique defiguré la foi , l'amour pour l'Egliſe, la juſteſſe, la ſolidité d'eſprit, la netteté de ſtile qui font le caractere de Mr. du Tremblay.

## DE PARIS.

On attend avec impatience que M. de Vallanges rempliſſe les engagemens qu'il a pris avec le Public dans ſes *nouveaux plans de methodes*, *pour apprendre en peu de tems les langues, les Sciences, les Arts & les exercices du corps ; imprimez chez Jombert.* Ces Plans ſont ingenieux : il reſte à voir ſi les methodes ſont pratiquables, & ſi l'execution repondra au projet ; la publication des metho-

des mettra en état de juger de leur facilité ; il faut du tems & des sujets pour en faire connoître le succès.

On a imprimé la suite des Conferences du Diocese de Luçon sous M. de Barillon, qui a gouverné ce Diocese avant le saint & sçavant Prelat qui le gouverne : les conferences qui paroissent, sont *sur le Symbole* ; celles qui ont paru, ont pour matiere les Sacremens & les Epîtres de Saint Paul.

Monsieur Denyse Professeur de Philosophie dans le College de Montaigu, qui va nous donner une Philosophie en François, & dont vous avez loué avec raison *le Traité de la verité de la Religion Chretienne*, a écrit à Monsieur de Faniere des Lettres sur le Nivellement, & sur les Longitudes.

Monsieur l'Abbé de Bellegarde a presenté au Roi *des Maximes politiques confirmées par des exemples*. Vous dire que ce Livre est de Monsieur l'Abbe de Bellegarde, c'est vous dire qu'il est écrit avec beaucoup de pureté & d'élegance ; les exemples sont bien choisis.

*Juillet* 1719.

# TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Juillet 1719.

ART. LVI. *Histoire de l'Academie Royale des Sciences, année 1716. avec les Memoires de Mathematique & de Physique pour la même année.* Page 1089

ART. LVII. *Les Amenitez de la Critique ou Dissertations & Remarques nouvelles sur divers points de l'antiquité Ecclesiastique & profane.* Page 1113.

ART. LVIII. *Anciennes Rélations des Indes & de la Chine de deux Voyageurs Mahometans dans le neuvieme Siecle, &c.* Page 1132

ART. LX. Jo. Alberti Fabricii SS. Theol. D. & Prof. Publ. Bibliothecæ liber V. &c. *La Bibliotheque Grecque de Jean Albert Fabricius, Docteur & Professeur de Theologie, Livre cinquiéme, qui comprend les Auteurs Grecs, Chrétiens & autres, &c.* Page 1149.

ART. LXI. *Histoire du Prince Jean Guillaume Friso Prince d'Orange &*

*de Nassau, &c. divisée en deux Parties; enrichie des plans des Villes & des fortifications, &c.* Page 1174

ART. LXII. *Observation touchant le Traité de l'Oraison de Tertullien.* Page 1202

ART. LXIII. *Memoires sur le Pays des Cafres & la Terre de Nuyts.* Page 1215.

ART. LXIV. *Nouvelle Grammaire reduite en Tables qui donnent une très-grande facilité pour apprendre la langue Françoise, &c.* Page 1228.

ARTICLE LXV.

*NOUVELLES LITTERAIRES.*

*D'Allemagne, de Zerbst.* Page 1235
*De Lipsic.* ibid
*D'Augsbourg.* ibid
*De Francfort.* Page 1236
*D'Angleterre; de Londres.* Page 1237
*De Hollande.* Page 1239
*De Leyde.* Page 1240
*D'Angers.* ibid
*De Paris.* Page 1241

Fin de la Table.

# MEMOIRES
## POUR
# L'HISTOIRE
## DES SCIENCES
## ET
## DES BEAUX ARTS.

Août 1719.

# MEMOIRES
## POUR
# L'HISTOIRE
### Des Sciences & des beaux Arts.

*Recuëillis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.*

Août 1719.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXIX.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & broché 16 s.

| | | |
|---|---|---|
| Année | 1701. | 9. vol. |
| —— | 1702. | 12. v. |
| —— | 1703. | 12. v. |
| —— | 1704. | 13. v. |
| —— | 1705. | 12. v. |
| —— | 1706. | 12. v. |
| —— | 1707. | 12. v. |
| —— | 1708. | 12. v. |
| —— | 1709. | 12. v. |
| —— | 1710. | 12. v. |
| —— | 1711. | 12. v. |
| —— | 1712. | 12. v. |
| —— | 1713. | 12. v. |
| —— | 1714. | 12. v. |
| —— | 1715. | 12. v. |
| —— | 1716. | 12. v. |
| —— | 1717. | 12. v. |
| —— | 1718. | 12. v. |
| —— | 1719. | 8. v. |

# MEMOIRES
## POUR L'HISTOIRE
### des Sciences & des beaux Arts.

*Août* 1719.

### ARTICLE LXVI.

GOTTFRIDI OLEARII, Observationes sacræ in Evangelium Matthæi. *Observations sacrées sur l'Evangile de saint Matthieu. Par Gottfroi Olearius Professeur de Théologie en l'Université de Lipsic.* A Lipsic, aux frais de Theophile George 1713. *In* 4°. *pages* 776.

CEs Observations sont au nombre de quatre-vingt-deux. Dans la premiére, l'Auteur examinant le tître des Evangiles, incline à croire qu'il

a été mis par les Evangeliſtes mêmes. A la verité ſaint Jean Chryſoſtome en l'Homélie IV$^e$, ſur l'Epître aux Romains dit, qu'il n'étoit pas beſoin que les Evangeliſtes, qui d'ailleurs étoient aſſez connus, marquaſſent leurs noms : mais au commencement de ſon Commentaire ſur ſaint Matthieu, il s'exprime d'une maniere à faire entendre le contraire. Quoiqu'il en ſoit, le nom d'Evangile, qui communément ſignifie une bonne nouvelle, a ici plus d'étenduë, & eſt pris pour toute la doctrine du Sauveur, annoncée par ſes diſcours, & confirmée par les exemples de ſa vie & par ſes miracles.

Dans les deux Obſervations ſuivantes, il ſoûtient que nous avons l'Evangile de ſaint Matthieu dans le même ordre & dans la même ſuite qu'il a été composé. Si quelques Auteurs d'harmonies penſent que l'ordre des tems n'y eſt pas gardé, ſur tout depuis le Chapitre 4$^e$ juſqu'au 14$^e$, c'eſt que l'Evangeliſte n'a pas prétendu écrire des annales de la vie de J. C. Ce ſont plûtôt des Memoires, ὑπομνημονεύματα, à peu-près comme

ce qu'a écrit Xenophon des Dits mémorables de Socrates, où les recits se lient par la convenance & par le rapport des sujets qui se presentent, sans avoir égard aux tems différens. C'est une imagination de Wisthon, que l'Evangile de S. Matthieu ayant été écrit sur des feüilles separées, elles ont été dérangées : ce qu'il avance avec d'autant moins de vraisemblance, que ce n'est quelquefois qu'un verset ou deux qu'il juge être hors de leurs places ; comme si un verset ou deux avoient été écrits sur une feüille separée.

Les soixante dix neuf autres Observations sont employées à éclaircir autant de passages. Elles sont en trop grand nombre, pour qu'on entreprenne de rendre compte de chacune en particulier : ainsi on se restreint à quelques-unes, qui feront juger des autres.

Sur ces paroles de saint Matthieu, Ch. I. v. 18e. πρὶν ἢ συνελθεῖν αὐτοὺς, εὑρέθη ἐν γαστρὶ ἔχουσα ἐκ πνεύματος ἁγίου. *Antequam convenirent, inventa est in utero habens de Spiritu Sancto.* Comment, demande Monsieur Olearius,

l'Evangeliſte a t-il pû dire, qu'on reconnut que la Sainte Vierge étoit enceinte par la vertu du Saint-Eſprit, puiſque ce Myſtere ne pouvoit être connu que par une revelation particuliére? Les Interpretes ſe ſont partagez. Beze admet une anticipation & une ellipſe; enſorte que le ſens eſt, que Joſeph s'apperçut de la groſſeſſe de Marie, & qu'enſuite il apprit de l'Ange, que c'étoit par la vertu du Saint-Eſprit. Heinſius, après S. Baſile & Theophilacte, dit que Marie avoit fait confidence du Myſtére à Joſeph; & que ſi Joſeph craignit & eut beſoin d'être raſſuré par l'Ange, ce fut par rapport à l'incredulité des Juifs & aux mauvais traitemens qu'il y avoit à en attendre. Le ſentiment de Spanheim & de Hammond ſe réduit à une ellipſe, & la phraſe entiere ſeroit: qu'on reconnut que Marie étoit enceinte, ce qui s'étoit operé par le Saint-Eſprit. C'eſt ce qui eſt exprimé dans la Traduction de Mons: *Elle fut reconnuë groſſe, ayant conçu par le Saint-Eſprit.*

Le dénouëment le plus naturel eſt ſans doute celui que propoſe Mon-

ſieur Olearius, & qu'on voit dans la Traduction du Pere Bouhours: *Elle ſe trouva enceinte par la vertu du Saint-Eſprit*: de même que s'il y avoit, *elle devint enceinte*. Le paſſif du verbe ἑυρίσκω, prend cette ſignification en cent endroits de l'Ecriture ; & en notre langue c'eſt la plus uſitée du verbe *ſe trouver*.

S. Matthieu, Ch. 2. v. 6$^{e}$, rapporte la Prophetie de Michée touchant la Naiſſance du Meſſie à Bethléem, & il la rapporte en des termes un peu différens de ceux du Texte Hebreu. Ce qui fait de la difficulté, c'eſt que le Prophete dit par une apoſtrophe à la ville de Bethléem, *Vous êtes la plus petite entre mille de Juda*. Au contraire l'Evangeliſte: *Vous n'êtes pas la moindre ou la plus petite entre les principales villes de Juda*. Au fond c'eſt le même ſens : car comme Michée appelle Bethléem une petite ville par rapport à ſon enceinte & au nombre de ſes habitans, & qu'il la releve par la gloire qu'elle aura de donner naiſſance au Meſſie, ainſi ſaint Matthieu fait entendre que c'eſt cette même gloire qui la rend conſidérable entre

les principales villes de Juda. Mais M. Olearius ne peut se persuader, qu'au tems de Michée, Bethléem, dont les Rois étoient originaires, fût la plus petite ville de la Tribu de Juda : & il prend un tour plus long pour concilier la citation de l'Evangeliste avec le Texte du Prophete.

Il commence par remarquer une varieté de Leçon dans les Exemplaires des Septante. Celui du Vatican & celui d'Alexandrie ont simplement & sans négation. ὀλιγοστὸς εἶ, *vous êtes petite* : celui du Cardinal Barberin & un de la Bibliotheque d'Ausbourg ont la négation μὴ ὀλιγοστὸς εἶ, *vous n'êtes pas la plus petite.* Flaminius Nobilius a remarqué que Tertullien & saint Cyprien ont cité la Prophetie avec la négation : & l'Auteur ajoûte Origene, (*a*) saint Jean Chrysostôme, (*b*) & saint Augustin. (*c*) Il n'approuve pas ce que dit M. Simon, que ces Peres n'ont pas cité la Prophétie d'après le Prophete, mais d'après l'Evangeliste : car en comparant

(a) *L.* 1. *contra Cels.*

(b) *Homil. de Trinit.*

(c) *De Civit. Dei, L.* 18. *c.*30.

leurs paroles avec celles du Prophete, on voit clairement qu'ils ont eû dessein de le copier ; quoique le citant de memoire, ils y ayent mêlé quelques expressions de l'Evangeliste. Le témoignage de saint Jérôme est décisif, lorsque dans son Commentaire sur Michée, il traduit les Septante avec la négation *nequaquam minima es*, que Marianus Victorius a eû tort de retrancher, & que le Pere Martianay a rétablie. Que conclure de cette varieté, sinon que la veritable Leçon est au moins incertaine ; & qu'on ne sçauroit assûrer que les Septante n'ont pas mis μὴ ὀλιγοστὸς εἶ ? Ou parce qu'il est constant par une infinité d'exemples, que le mot μὴ, ne marque pas toujours une négation, & que c'est souvent une particule d'interrogation ; on peut entendre les Septante, comme s'ils disoient par interrogation, *êtes-vous la plus petite* ? Il est donc aussi permis de transporter la même interrogation au Texte Hebreu du Prophete, quoiqu'elle n'y soit pas exprimée. Ainsi la négation dans saint Matthieu est équivalente à l'interrogation dans

Michée : *Vous n'êtes pas la plus petite êtes-vous la plus petite* ? En effet, di M. Olearius, il n'eſt pas croyabl que Bethléem fût alors ſi peu de choſe, & que le Prophéte l'ait voulu dire.

Saint Matthieu, Ch. 2. v. 15[e] marque l'accompliſſement d'une autre Prophétie : *J'ai appellé*, ou, *j'ai fait venir mon Fils de l'Egypte.* Saint Jerôme a crû pouvoir tirer un grand avantage de cet endroit pour décrediter la Verſion des Septante : & il dit que c'eſt une Prophétie d'Oſée, Ch. 11[e] v. 1., où ils ont traduit : *Parce qu'Iſraël eſt enfant, & je l'ai aimé, & j'ai appellé mes enfans de l'Egypte* : Au lieu que le Texte Hebreu porte, conformément à la Citation de ſaint Matthieu, *J'ai appellé mon Fils de l'Egypte.* Ce ſentiment de ſaint Jerôme, qui eſt devenu celui de preſque tous les Interpretes, ne paroît pas bien fondé à M. Olearius. Car outre qu'Oſée parle du Peuple d'Iſraël, & que ce Peuple, dit-il, ne ſçauroit être conſideré comme un Type de Jeſus-Chriſt, qui a été figuré par les conducteurs du Peuple, Moïſe & Joſué

& non par le Peuple même, ce qu'ajoûte le Prophête éloigne entiérement de l'esprit toute applieation à Jesus Christ; puisqu'*à peine ce Fils étoit appellé, qu'ils immolerent à de fausses Divinitez, & qu'ils sacrifierent aux Idoles.*

Saint Jerôme a vû ce manque de convenance, & avertit que la Citation peut se rapporter au Livre des Nombres sans marquer l'endroit. Marianus Victorius a indiqué le Chapitre 23[e] v. 22, & il a été suivi par M. Simon, qui ajoûte, que les Interpretes plus anciens que saint Jerôme ont cherché cette Prophétie dans le Livre des Nombres, témoin Theodore d'Heraclée, dans une Chaîne des Peres Grecs.

C'est veritablement dans ce Livre qu'elle est contenuë, non pas au Ch. 23[e], où l'on ne voit rien qui ait rapport au M ssie; mais au Ch. 24[e] v. 8. comme Origene (*a*) & Eusebe (*b*) l'ont remarqué. Eusebe rapporte ainsi les termes des Septante. Ἐξελεύσεται ἄνθρωπος ἐκ τοῦ σπέρματος αὐ-

(a) *Comment. in Num.* 24.
(b) *L.* 8. *Demonstr. Evang.*

τῦ .....καὶ ὑψωθήσεται ἡ Γωγ βασιλεία καὶ αὐξηθήσεται ἡ βασιλεία αὐτῦ..avan que d'en donner la Traduction, faut après M. Olearius, y faire un correction importante & appuiée d l'autorité de saint Cyprien, de Pro cope de Gaze, & du manuscrit d'A lexandrie, & mettre ὑψωθήσεται ἢ Γω βασιλεία αὐτῦ, de même que dans le Versions d'Aquila, de Theodotio & de Symmaque. C'est-à-dire : I *naîtra un homme de sa posterité, qu sera le Seigneur de plusieurs Nations Son Royaume s'élevera plus que Gog, e son Royaume croîtra : Dieu l'a condui* ou, *l'a amené de l'Egypte.*

C'est une chose digne de remar que, qu'encore que les Septant semblent s'être écartez du Text Hebreu, auquel la Vulgate est con forme, toutefois Onkelos n'a pa fait de difficulté de les suivre de prè en ces termes. *Le grand Roi qui naîtr d'entre ses enfans, croîtra, & sera l Seigneur de plusieurs Nations : Ce Ro sera plus fort qu'Agag, & son Royaum s'élevera : Dieu qui l'a amené de l'Egy pte, est sa force & son élevation.* D'où l'on peut conclure assez sûrement

que la Version Grecque & la Paraphrase Chaldaïque expriment le sens que les Juifs donnoient alors au Texte Original, & qu'ils l'entendoient du Messie: M. Olearius a aussi recours à la Version & à la Paraphrase Samaritaines. Quant à la différence de *Gog* & d'*Agag*, il l'attribuë à une varieté de Leçons.

Dans l'Observation 11e, & les trois suivantes, il traite fort au long des tentations de Jesus-Christ au Desert. La seconde tentation est ainsi décrite par saint Matthieu, Ch. 4e, v. 5. παραλαμβάνει αὐτὸν ὁ διάβολος εἰς τὴν ἁγίαν πόλιν, καὶ ἵστησιν αὐτὸν ἐπὶ τὸ πτερύγιον τοῦ ἱεροῦ. *Assumpsit eum diabolus in Sanctam Civitatem, & statuit eum super pinnaculum templi.* Selon nos Traducteurs, *le démon le transporta*, ou, *le porta dans la Sainte Cité, & le mit sur le haut du Temple.* Et c'est ainsi qu'on entend communément cet endroit : mais M. Olearius l'explique autrement. Il dit que le verbe παραλαμβάνειν ne signifie point *transporter*, ni *porter*; mais *prendre*, ou mener avec soi; il dit encore que le nom πτερύγιον, de même que πτερὸν, πτέρυξ,

entre plusieurs autres significations, a celle que nous donnons au nom d'*aîle*, quand nous disons, l'*aîle d'un bâtiment*, *ou d'un édifice*; & generalement il signifie tout édifice ajoûté & attaché au principal édifice, comme sont les galeries & les portiques : & en particulier περίπτερος signifie un portique, ou tout autre édifice soutenu par des colonnes. Il cite pour cette signification Hesychius, Pollux, Strabon, Pline, Athenée.

Or le Temple, comme Joseph le décrit, étoit environné de portiques d'une telle hauteur, qu'en regardant de dessus en bas, la vûë se troubloit ; & du côté du midi c'étoit une vallée profonde comme un abîme. Il conclut que ce fut sur ce portique, que le demon mena Jesus-Christ, & où il le tenta de se précipiter. Car il n'étoit pas possible, continuë M Olearius, de monter & de se tenir sur le haut du Temple, vû que tout le toit étoit herissé de broches de fer si aiguës, que même les oiseaux ne pouvoient pas s'y arrêter.

Pour la troisiéme tentation, il dit que le démon conduisit Jesus-Christ

ſur une haute montagne, & que là il l'entretint des Royaumes & de la gloire du monde, le verbe δεικνύειν, *montrer*, ou *faire voir*, ſignifiant égament *expoſer par le diſcours*, ou, *mettre ſous les yeux*.

La quatriéme demande de l'Oraiſon Dominicale eſt conçûë en ces termes, ἄρτον ἡμῶν τὸν ἐπιούσιον δὸς ἡμῖν. M. Olearius dans l'Obſervation 22e recherche la propre ſignification du mot ἐπιούσιος, ſur laquelle il eſt d'autant plus difficile de décider, que ce mot ne ſe trouve en nul autre endroit de l'Ecriture, ni dans aucun Auteur. Il a recours à l'Evangile Hébreu des Nazaréens, qui eſt, dit-il, très-ancien, & peut-être du tems de ſaint Matthieu, ſi ſaint Matthieu même ne l'a pas composé, comme Papias, ſaint Irenée & Euſebe l'ont crû : or en cet Evangile il y a *notre pain du lendemain*, expreſſion qui n'eſt pas reſſerrée à marquer ſeulement le jour ſuivant, mais uſitée en toutes les Langues pour ſignifier la ſuite du tems & l'avenir : *Mangeons & bûvons*, diſent les impies, *auſſi bien nous mourrons demain.* Et Horace dit dans le

même ſens, *Quid ſit futurum cras, fuge quærere.* Nous demandons donc à Dieu, comme le Pere Bouhours l'a exprimé dans ſa Traduction, *le pain neceſſaire à notre ſubſiſtance.* L'Auteur fait venir ἐπιούσιος du participe féminin ἐπιοῦσα, qui ſe joint ſouvent à ἡμέρα, pour ſignifier le jour ſuivant: & il ajoûte que Scultet n'a pas eû raiſon de dire, qu'aucun nom adjectif ne ſe forme d'un participe.

Deux Auteurs ſe ſont rendus celebres par l'oppoſition de leurs ſentimens touchant le ſtile du Nouveau Teſtament, qui ſelon Gattaker eſt un tiſſu d'Hebraïſmes, & qui ſelon Pfochenius eſt purement Grec & ſans Hebraïſmes. Celui-là voit un Hebraïſme en ce que Jeſus-Chriſt dit, en ſaint Matthieu, Ch. 6e v. 22. *Si vous avez l'œil ſimple, tout votre corps eſt éclairé.* L'autre n'y trouve qu'une phraſe Grecque, & de même qu'Eſchyle, Euripide, Callimaque, Syneſius appellent un œil fourbe, cruel, ſanguinaire, ſage. M. Olearius dans ſa 25e Obſervation, ſoutient qu'en effet, il n'eſt pas beſoin de recourir à un Hebraïſme. Il dit que les

paroles qui précedent, ſont une eſpece de Proverbe, *Votre œil eſt le flambeau de votre corps*; d'où il s'enſuit que ſelon la bonne ou la mauvaiſe diſpoſition de l'œil, le corps ſera éclairé, ou dans les tenebres. De même, continuë Jeſus-Chriſt, *ſi la lumiere que vous avez n'eſt que tenebres, que ſeront les tenebres mêmes?* Si avec les connoiſſances que vous avez, vous ne laiſſez pas de vous aveugler vous-même, que ſera-ce, quand il n'y aura que tenebres en votre ame!

Il n'y a point encore d'Hebraïſme, dit-il, en l'Obſervation ſuivante, lorſque Jeſus-Chriſt nous recommande de *ne nous inquieter pas pour le lendemain*, εἰς τὴν αὔριον. C'eſt une expreſſion ordinaire aux Grecs & aux Latins, comme dans cette Sentence de Seneque: *Que celui là eſt avec plaiſir & avec aſſûrance maître de ſoi-même, qui attend ſans inquiétude le lendemain.*

Le Centurion qui vint demander la guériſon de ſon Serviteur à Jeſus-Chriſt, lui dit, comme ſaint Matthieu, Chap. 8[e], v. 8. le rapporte: *Seigneur, je ne merite pas que vous ve-*

*niez chez-moi, mais dites seulement u*
*mot*, ἀλλὰ μόνον εἰπὲ λόγῳ. Et en Latin
*Sed tantùm dic verbo.* Cette expressio
si claire par elle-même & si commu
ne a pourtant paru mysterieuse à de
gens ennemis de tout mystere, à San
dius, aux sieurs le Clerc & Souve
rain Auteur du Platonisme dévoilé
Selon leur Commentaire, le Centu
rion répondit à Jesus-Christ : dite
seulement à un des Anges à qui Die
a commandé de vous obéir, qu'
aille guérir mon Serviteur. εἰπὲ λόγῳ
*dic verbo* au datif ; de sorte que ce
Ange envoyé est nommé λόγος, *ver
bum.* Au défaut de l'Ecriture qui n
leur fournit rien surquoi appuier un
telle explication, ils ont recours
l'érudition profane la plus mince. Il
citent cet endroit de Phornutus
Ἑρμῆν τυγχάνειν τὸν λόγον, ὃν ἀπέστειλα
πρὸς ἡμᾶς οἱ Θεοί : & un autre semb'a
ble de la vie d'Homere, où il est di
qu'Ulysse ne souffrit point ses en
chantemens de Circé, παρὰ τοῦ Ἑρμ
τουτ' ἐστι λόγου, τὸ ἀπαθὲς λαβών : de là
ils prétendent conclure, que Me
cure, en qualité de Messager de
Dieux, est appellé λόγος, *verbum.*

*Août* 1719.

M. Olearius dans l'Observation 28e ne souffre pas qu'ils se prévalent même de ces foibles autoritez, & il fait remarquer que ni l'une, ni l'aûtre ne donnent le nom de λόγος à Mercure: Phornutus expliquant le sens des Fables, dit que Mercure signifie la raison que les Dieux ont donnée aux hommes: & dans l'autre passage, Ulysse par le bon usage de sa raison évita les enchantemens de Circé. Il faut neanmoins convenir, que plusieurs Auteurs ont usé des mots νοῦς, & λόγος, pour signifier une substance spirituelle & une intelligence: mais quant au mot λόγος, M. Olearius ne craint point d'assûrer que Philon a été le premier à le prendre en ce sens. On ajoûte, que ces Auteurs sont les Platoniciens, Trismégiste, Jamblique, Porphyre, Plotin, Procle, l'Empereur Julien, Maxime de Tyr, Alcinous, Numenius, qui sont venus après l'établissement du Christianisme.

Revenons au passage de saint Matthieu. Des manuscrits, d'ailleurs estimez corrects, portent μόνον εἰπὲ λόγον, *solùm dic verbum*, & confon-

dent la vaine subtilité des Sociniens, mais enfin εἰπὲ λόγῳ, est une bonne phrase Grecque, comme au même Chapitre de saint Matthieu, v. 16, ἐξέβαλε τὰ πνεύματα λόγῳ, *ejiciebat spiritus verbo*: Jesus-Christ d'une parole pouvoit guérir le Serviteur du Centurion, & chassoit les démons.

Dans l'Observation 44^e l'Auteur distingue deux préceptes touchant le Sabbat, l'un pour conserver la memoire de la Création du monde, & l'autre en reconnoissance de la sortie d'Egypte. Et c'est, dit il, à ce second précepte que la Loi de Moïse a attaché l'obligation de suspendre tout travail. Si les Peres, poursuit-il, ont dit que les Patriarches n'ont pas été Observateurs du Sabbat, c'est qu'ils ne gardoient pas le repos que Moïse a prescrit; mais d'ailleurs ils sanctifioient le Sabbat. Quoiqu'il en soit de cette distinction, M. Olearius se mocque de quelques-uns de ses Confreres Prédicans Luthériens, qui croiroient violer le repos du Dimanche, si ce jour-là ils faisoient une Prédication.

Dans l'Observation 50^e il distin-

gue les Scribes & les Pharisiens, en ce que ceux-là s'appliquoient au sens Litteral de l'Ecriture, & que ceux-ci s'attachoient aux Traditions. Ainsi Esdras occupé du soin de rétablir les Livres Sacrez, est nommé *Scriba velox in lege*, Scribe habile en la Loi de Moïse. Il croit voir dans la suite des Evangiles, que les Scribes faisoient des questions à Jesus-Christ sur l'intelligence du Texte, comme lorsqu'ils lui demanderent en saint Matthieu, Ch. 17. v. 10. ce qu'il falloit penser de la venuë d'Elie avant le Messie : au lieu que les Pharisiens lui reprochoient de contrevenir aux Traditions. De sorte que les Scribes sont le Karaïtes de ce tems-là : on a vû dans ces Memoires au mois de Decembre 1717. que ç'a aussi été le sentiment de M. Triglant.

On ne peut pas omettre l'Observation 62[e] sur les paroles de Jesus-Christ en saint Matthieu, Ch. 20[e], v. 16. *πολλοὶ γάρ εἰσι κλητοὶ, ὀλίγοι δέ ἐκλεκτοί. Car plusieurs sont appellez, & peu sont élûs.* L'Auteur remarque que Jesus Christ, à l'occasion d'un jeune homme riche qui se retira tout triste

& ſans pouvoir ſe réſoudre, pour de-
venir parfait, à ſe défaire de ſes bien,
inſtruiſit les Apôtres de l'excellen
& des avantages de la pauvreté Eva
gelique, & puis paſſa à la parab
des Ouvriers, qu'il conclut d'u
maniere propre à reprimer la van
que les Apôtres auroient pû conc
voir d'avoir tout quitté à la premi
parole : il leur dit que *les derniers*
*ront les premiers & que les premiers*
*ront les derniers*; & il ajoûta, πολ
γάρ εἰσι κλητοὶ, ὀλίγοι δὲ ἐκλεκτοί, *mu*
*enim ſunt vocati, pauci verò electi.*

Or, reprend M. Olearius, bi
loin que le mot κλῆσις marque u
ſimple volonté de ſigne en Dieu
une vocation ſans effet, il ſigni
proprement une volonté éfficace
Dieu & une vocation qui a ſon ef
dans l'homme; comme lorſque ſai
Paul avertit les Corinthiens de co
ſidérer ceux qui ſont appellez, *vid*
*vocationem veſtram*; & de même *voc*
*re ad cœnam*, c'eſt inviter, conv
éfficacement; en ſorte que κλητοὶ,
*cati*, ſont auſſi ceux qui ſuivent
vocation de Dieu. Ils ſont en gra
nombre, mais entr'eux, il y en

eu qui ſoient ἐκλεκτοὶ, c'eſt à dire, ui ſoient parfaits, & excellens ; car 'eſt la ſignification propre de ce not : ainſi Jeſus Chriſt eſt figuré-nent λαὸς ἐκλεκτὸς, & les Chrétiens ont γένος ἐκλεκτόν. Il en eſt de preſ-ue tous, comme du jeune homme, ui après avoir gardé les comman-emens, s'étonna à la propoſition que ui fit Jeſus Chriſt d'aſpirer à la per-ection.

En général, l'Auteur paroît avoir e l'érudition & être verſé dans les angues ſçavantes ; mais par affecta-on de dire des choſes nouvelles, il vance des explications qui n'ont ulle vraiſemblance. Par exemple.

L'Auteur dans l'Obſervation 79^e près Lightfoot & d'un nommé Byr-e, qui a écrit de la vie de Jeſus-Chriſt, diſtingue la Cene rapportée u Ch. 13^e de ſaint Jean, de la Cene aſcale décrite par les autres Evan-eliſtes : Lightfoot l'a fait préceder e deux jours, & Byrne d'un ſeul ur. Ce ſentiment n'eſt pas nouveau, il eſt expoſé aſſez au long dans les onſtitutions, L. 5^e, Ch. 14^e : mais convient ſi mal avec la ſuite de l'E-

vangile de ſaint Jean, que les Peres & les Interpretes l'ont abſolument negligé.

On peut encore reprocher avec juſtice à M. Olearius d'avoir affecté de ne citer dans ſon Ouvrage, que des Proteſtans, qu'il ne manque pas d'honorer d'éloges magnifiques. Mais un plus grand défaut eſt d'avoir infecté ſon Livre de ſes dogmes Luthériens dans des endroits, où il n'en étoit pas queſtion. On trouve l'Ubiquité à l'occaſion de la Transfiguration en l'Obſervation 57[e], l'égalité entre le Baptême de ſaint Jean & celui de Jeſus Chriſt en la 64[e], la juſtification par imputation en la 78[e].

## ARTICLE LXVII.

*SUITE DE L'HISTOIRE DES Revolutions arrivées dans le Gouvernement de la Republique Romaine. Par Monsieur l'Abbé de Vertot. Tomes II. & III. Pages 858. L'Extrait de la I. Partie, est dans nos Memoires de Mai 1719.*

LA division qui regnoit depuis long tems entre le Sénat & le Peuple, au sujet du Gouvernement, faisoit craindre les plus fâcheuses suites, quand on proposa un moyen de les prévenir. Ce fut de dresser un corps de Loix qui servît également de regle & de bornes à l'autorité du Senat & à celle du Peuple. Pour cet effet on envoya des Deputez à Athénes, afin de recuëillir les Loix de Solon, qui étoient en usage dans les Republiques de la Grece, & d'en prendre ce qui conviendroit davantage. Le projet avoit été formé par le Consulaire Romilius. Il devint par là si agreable au Peuple, qu'on voulut l'exempter de l'amande, où il

avoit été mis après son Consulat par le Peuple même ; mais il refusa la grace, disant qu'il n'en vouloit d'autre que de dire librement son avis. Les Loix de la Grece étant aportées, il falut créer des Magistrats pour en composer le corps de Loix qu'il s'agissoit d'établir. On convint qu'ils seroient nommez par le Senat sous le nom de Décemvirs ; qu'ils seroient revêtus pendant un an de la puissance Souveraine, & que cependant toute autre Magistrature seroit suspenduë. Chaque Décemvirs présidoit un jour entier, & marchoit précedé des Licteurs & des Faisceaux ; ils rendoient la justice dans la place, & firent aimer leur gouvernement. Ils proposerent dix Tables de Loix, qu'ils avoient recüeillies de celles de la Grece & des usages de Rome : elles furent approuvées ; on proposa seulement d'y en ajoûter deux autres, & dans cette vûë de prolonger encore pour un an les Décemvirs; à quoi consentit & le Peuple pour reculer le rétablissement du Consulat, & le Senat pour se délivrer des Tribuns. Les Décemvirs craignant qu'on ne

continuât Appius leur Chef, qui s'attachoit trop le Peuple, & qui d'ailleurs paroiſſoit ne vouloir plus continuer ſa Magiſtrature, le firent Preſident de l'aſſemblée. Par cette qualité, il lui apartenoit de propoſer ceux qui aſpiroient aux Charges, & l'on crut que ſa modeſtie l'empêcheroit de ſe nommer; mais il ſe nomma le premier, & le Peuple toûjours dupe d'une moderation & d'une douceur affectée, confirma une nomination ſi extraordinaire. Il ſe fit encore nommer adroitement des Collegues, qui ne lui puſſent donner nul ombrage, parmi leſquels, pour gagner le Peuple, il en fit mettre trois de leur Ordre : puis ne ſongeant plus qu'à rendre ſa domination perpetuelle, il fit entrer ſes Collegues dans ſes vûës. Auſſi ſe montrerent-ils, chacun avec douze Licteurs; appareil de tyrannie qui commença à ſoulever l'indignation du Peuple. Elle redoubla en voyant de jeunes Patriciens s'attacher ſervilement aux Décemvirs, pour prendre impunément des licences éfrenées.

Cependant les Décemvirs propo-

ſerent deux nouvelles Tables de Loix, où l'on n'inſinuoit rien ſur le partage des terres, & où ſe trouva une Loi qui deffendoit l'alliance des Senateurs avec le Peuple, comme pour irriter la méſintelligence entre ces deux Ordres. Les Eques & les Sabins en prirent occaſion de marcher contre Rome, & les Décemvirs vinrent à bout de ſe faire donner le commandement des Armées par le Senat même, malgré l'inſulte qu'ils firent à divers Senateurs. Mais le Peuple s'appercevant qu'au lieu de Legiſlateurs, il ne s'étoit donné que des tyrans, quand il ſe trouva en préſence des ennemis ne voulut point vaincre, de peur d'augmenter la puiſſance des Décemvirs en les rendant victorieux. La paſſion que montra depuis Appius pour la jeune Virginie, à qui Virginius ſon pere enfonça un poignard dans le ſein pour la dérober à la brutalité de ce Décemvir, mit le comble à l'horreur qu'on avoit de ce Gouvernement : les Armées ſoulevées reviennent à Rome, où elles obtiennent la caſſation du Décemvirat & la punition des Décem-

virs : les Consuls & les Tribuns sont retablis, le Peuple rentre dans ses droits ; & Appius fut mis à mort après avoir langui quelques jours dans une prison. Ainsi la mort de Virginie procura la liberté à sa Patrie, comme avoit fait cinquante ans auparavant celle de Lucréce.

Les Consuls Valerius & Horatius ayant vaincu les Sabins & les Eques, attendoient l'honneur du Triomphe de la part du Senat ; il lui appartenoit de le déferer ; mais il se fit un plaisir de le refuser, parceque les Consuls sembloient trop menager le Peuple, qui prit cette occasion de déferer lui-même le Triomphe indépendamment des Senateurs ; & les deux Consuls l'obtinrent ainsi. Chacun pensant au milieu de la Liberté publique dont on faisoit parade en general, d'établir sa domination en particulier, les Tribuns voulurent se rendre perpetuels, proposant aussi de perpetuer les Consuls, pour couvrir leur ambition de pretextes qui ne donnerent point le change ; ce projet tomba, mais on vit des Patriciens devenir Tribuns ; nouveauté dont on ne de-

mêle point assez la politique, & qui étoit formellement contre l'institution du Tribunat. Peut-être les Patriciens crurent-ils par-là en empêcher plus sûrement la perpetuité dans les mêmes personnes : cependant le Peuple se prévalant des conjonctures, forma deux nouvelles prétentions, l'une d'avoir part au Consulat ; l'autre de faire abolir la Loi des douze Tables, qui défendoient l'alliance des Plebéïens avec les Patriciens.

Comme l'affaire causoit divers mouvemens, on y trouva un temperamment ; ce fut de créer en la place des Consuls six Tribuns militaires, dont trois seroient Patriciens, & les trois autres pourroient être Plebéïens. On n'en créa neanmoins que trois qui furent des Patriciens, & qui trois mois aprés abdiquerent d'eux-mêmes à cause d'un défaut de ceremonies d'auspice, à quoi les Romains étoient fort attentifs, & qui s'étoit rencontré dans leur élection. Dans la suite le Senat voulant des Tribuns, & le Peuple des Tribuns militaires, en fit un *entre-Roi*, au sentiment du

quel on défereroit, & qui nomma des Consuls ; les Plebéïens y consentirent par la jalousie qui s'étoit mise entr'eux, pour le choix de ceux d'entr'eux qui aspiroient à la Magistrature.

(*a*) Cependant il se fit un démembrement de celle des Consuls, par la Charge des Censeurs qui fut depuis le comble des honneurs & l'autorité la plus redoutable. Leur fonction étoit de faire executer le *Cens* établi par le Roi Servius, pour faire tous les cinq ans le dénombrement des Citoyens avec l'évaluation de leurs biens ; les Consuls à cause de leurs autres occupations n'ayant pû vaquer depuis dix-sept ans à celle-ci, on créa deux Censeurs tirez des Patriciens. Les Censeurs s'attribuerent ensuite la reformation dès mœurs, & eurent droit d'exclure de l'ordre des Senateurs, ou de celui des Chevaliers, ceux qui par leur conduite en étoient indignes ; ils pouvoient aussi par ce motif priver les Plebéïens du droit de suffrage ; ce qui faisoit tout trembler devant la fonction des Censeurs.

(a) 310.

Pendant qu'ils étendoient ainsi leur autorité, Sp. Melius Chevalier parut aspirer à la Souveraine puissance, gagnant le petit peuple par une distribution gratuite de blé au tems d'une famine, & les Tribuns par argent. (*a*) Ayant fait porter de nuit dans sa maison une quantité d'armes, & refusant de comparoître devant Quintius créé Dictateur en ces conjonctures, il fut percé d'un coup d'épée au milieu de ses Partisans par Servilius : mais les Tribuns irritez se dechainérent si fort contre le Dictateur & les Patriciens, que pour éviter une sédition, il falut revenir à ne créer que des Tribuns Militaires. (*b*)

Mamerus fut créé pour lors Dictateur contre les Volsques & les Eques qu'on croyoit faussement liguez. Il signala son zele pour la liberté, en faisant abreger le tems que duroit la Charge des Censeurs, qui pouvoient abuser durant cinq ans d'une autorité si longue, & la faisant reduire à l'espace d'un an & demi, à

(a) 314.
(b) 315.

peu près comme les autres Charges de la Republique. Les Cenſeurs en exercice ſe vengerent en tachant de rendre mépriſable Mamerus, & le privant après ſa Dictature du droit de ſuffrages, mais le Peuple ne s'en declara pas moins pour lui.

Les chôſes ſubſiſterent dans cette ſituation, toujours avec quelques mouvemens entre les Patriciens & les Plebéïens, juſqu'au tems que les Eques ſurprirent la ville de Voles. Poſthumius les en chaſſe, promettant le pillage aux Soldats dès qu'ils s'en feroient rendus maîtres; il leur manque de parole; les Tribuns s'élevent pour faire dédommager le Peuple, & veulent qu'on établiſſe à Voles même une colonie de ceux qui avoient repris cette ville. Poſthumius parla à ce ſujet avec une telle hauteur, que ſes propres Soldats irritez le mirent à mort: cependant le Senat maintenoit ſes prérogatives, menageant ſi bien les eſprits, que quand à la place des Conſuls on faiſoit des Tribuns, ceux ci étoient pris du corps du Senat. Les Tribuns du Peuple piquez de ſe voir exclus de la premiére Ma-

giſtrature, montrerent leur reſſentiment en détournant le Peuple de conſentir à la guerre contre les Veïens qui avoient inſulté les Ambaſſadeurs de Rome. Le Senat prit à cette occaſion un moyen de pourvoir à la ſubſiſtance des Soldats, independamment du recours qu'on étoit obligé d'avoir pour cela aux Tribuns du Peuple. Tous les Citoyens avoient juſqu'alors été à la guerre, chacun à leurs propres frais; le Senat ordonna que deſormais les Soldats ſeroient payez des deniers publics. Le Peuple en fut tranſportez de joie, & ſes Tribuns rongez de dépit; ils donnerent au Senatusconſulte les plus mauvais jours; mais en vain, car il fut bientôt confirmé par un *Plebiſcite.*

Dans la ſuite les Romains, pour avancer avec plus de ſuccès qu'auparavant le ſiége de Veïes qui dura dix ans entiers, créerent Dictateur l'illuſtre Furius Camillus, à qui ſon merite faiſoit comme naturellement déferer le Commandement, & qui en uſa toujours avec tant de moderation, que ſes Subalternes croyoient partager ſon autorité; ce fut ſous ſes

ordres que l'armée Romaine entra en foule dans Veïes : mais au milieu des applaudiſſemens qu'il reçut, on vit avec peine que dans ſon triomphe, ſon Char fut tiré par quatre chevaux de poil blanc ; cette ſingularité bleſſa les eſprits ; de quelles impreſſions n'étoient-ils point ſuſceptibles dans une forme de Gouvernement ſi mobile ? Cependant la magnificence de la ville nouvellement conquiſe, & la fertilité de ſon terroir porterent un Tribun a propoſer d'en faire une ſeconde Rome, y envoyant la moitié du Senat, des Chevaliers, & du Peuple. Des raiſons plus ſolides empêcherent l'execution du projet, & le grand Camille les fit valoir : mais ſon autorité ranimant la jalouſie, les Tribuns l'attaquerent lui-même ; & l'obligeant de ſortir de Rome, il ſe refugia à Ardée ; on ne fut pas long-tems ſans reconnoître de quel ſecours on s'étoit privé en ſe privant de lui.

Une Armée de Gaulois commandez par Brennus aſſiegerent Cluſium ville des Toſcans, qui engagerent Rome dans ſes interêts ; de ſorte

qu'envoyant à Brennus des Ambassadeurs, qui lui parlerent avec hauteur, ils déclarent la guerre, gagnent la bataille d'Allia, prennent Rome même, la brulent, assiegent le Capitole. (*a*) Alors où trouver une ressource pour la Patrie ? On la voit dans le seul Camille; on le rappelle, & on le fait Dictateur. A peine est-il à la tête des siens, que les Gaulois sont taillez en piéces; par-là on se trouva en état de rebâtir Rome avec une nouvelle magnificence; monument du malheur & du salut de la Republique, comme de l'imprudence & de la prudence de sa conduite à l'égard de Camille.

C'est dans ces conjonctures que Manlius (dit Capitolinus, parcequ'il avoit deffendu contre les Gaulois le Capitole, où il commandoit,) devint suspect aux siens par son succès, qui auroit dû le leur rendre cher; & accusé de penser à se faire déclarer Roi, il fut précipité du haut même du Capitole; le lieu qui avoit été le théatre de sa gloire, devenant celui de son supplice.

(a) 348.

De nouvelles guerres qui ſurvinrent, & où les Plebéïens ſe diſtinguerent, leur renouvellerent la penſée d'avoir part aux premieres Charges, & d'aſpirer au Conſulat ; ils répandoient par tout, que l'intelligence dans une Republique, dépendoit de l'égalité, pour ne mettre de difference que dans le merite, qui devoit être excité par l'émulation. Un interêt particulier dans le Patricien Fabius, pour ſatisfaire une de ſes filles mariée à un riche Plebéïen, forma une intrigue à ce ſujet. On engagea deux des Tribuns à propoſer pour Loi, que chaque Patricien ne pût poſſeder que cinq cens arpens de terre ; qu'on repartît le ſurplus ſur le Peuple, & que deſormais un des Conſuls fût de famille populaire : mais un Collegue des deux Tribuns, gagné par les Senateurs s'oppoſa à la Loi, prononçant le fameux mot *Veto*. Les deux Tribuns déclarerent au même tems qu'ils ſçauroient le prononcer à leur tour, quand il s'agiroit d'élire des Tribuns militaires, par qui la Republique alors ſans Conſuls, étoit gouvernée. Ils tinrent parole cinq

ans de ſuite, & la Republique demeura comme dans une Anarchie. Le beſoin de marcher contre les ennemis fit de tems à autre créer un Dictateur; mais les deux Tribuns, loin de ſe relâcher ſur leur projet, déclarerent au Peuple que ſi ſes ſuffrages ne les élevoient au Conſulat, ſes interêts ſeroient ſacrifiez; ils ne conſentirent qu'à cette condition de demeurer dans leur Charge, ſe faiſant ainſi un merite de leur domination; ils la firent ſur tout valoir, lorſque le grand Camille étant Dictateur pour la cinquiéme fois, contre une nouvelle irruption des Gaulois, ils envoyerent un Licteur pour l'arrêter; dans le tumulte, le Peuple ſe montrant plus furieux, on convint enfin de ceder au Peuple une des places du Conſulat, & Sextus fût le premier Plebéïen qui la remplit, l'an de Rome 386.

Les Patriciens obtinrent par l'entremiſe du Dictateur deux nouvelles dignitez pour leur Ordre; 1°. La *Préture*, pour rendre la juſtice dans la Ville; on accorda au Préteur la *Robe Pretexte*, ou bordée de pourpre, &

la *Chaire Curule*, ( eſpece de trône orné d'ivoire, ) & ſix Licteurs. 2°. L'*Edilité Majeure*, ou *Curule*, dont les fonctions répondoient à celles de nos Lieutenans de Police & Treſoriers de France ; c'étoient autant de détachemens des fonctions Conſulaires, les Conſuls dans l'accroiſſement de la Republique, ne pouvant vaquer à toutes. Enfin aprés tous ces reglemens paſſa la fameuſe Loi dite *Licinia* de *Licinius* ſon Auteur, pour deffendre qu'aucun Citoyen eût déſormais plus de cinq cens arpens des terres de conquête; en ſorte que le ſurplus ſeroit pour des Citoyens pauvres. Licinius lui même qui poſſedoit mille arpens qu'il avoit partagez avec ſon fils émancipé, fut condamné à en perdre cinq cens, & de plus, à une groſſe amande.

Un trait de Manlius Torquatus merite d'être ici rappellé pour marquer la vertu, ou la ferocité Romaine. Son pere ſorti de la Dictature le traitoit durement & l'occupoit même à des exercices de l'Agriculture, mode qui commençoit à paſſer; le Tribun Pomponius cita le pere à ce

ſujet; mais le fils vint trouver en ſecret le Tribun, & au lieu de remercimens, lui mit un poignard ſur la gorge menaçant de le tuer, s'il ne lui faiſoit ſerment qu'il ceſſeroit de pourſuivre ſon pere; le Tribun ſe plaignit de la violence devant le Peuple, qui charmé de la pieté du jeune Manlius, le fit Tribun des Legions. Il ſe trouve d'autres traits auſſi remarquables, mais qui ne regardent pas en particulier les revolutions dans le Gouvernement de la République.

Elles recommencent au tems que le Tribun Tib.Gracchus s'étant attiré le Senat par de nouvelles Loix, s'appliqua à ſaper ſon autorité & à s'aſſurer un azile parmi le Peuple: il propoſa dans cette vûë de mettre dans les Tribunaux autant de Chevaliers que de Senateurs: les Grands en furent ſi irritez, qu'ils conſpirerent contre lui dans une aſſemblée du Peuple, & en étant averti ſans pouvoir ſe faire entendre à cauſe du tumulte, il porta ſes mains ſur ſa tête pour marquer qu'on en vouloit à ſa vie; ſes ennemis interpreterent qu'il

demandoit un diadême. Scipion Nazica, quoique ſon parent, propoſa au Senat de s'en défaire, comme d'un tiran; & le Conſul n'y voulant point entendre, Scipion ſuivi d'une foule de gens armez ſe rend au Capitole; Tib. Gracchus tombe en fuiant & demeure accablé ſous les coups.

Son frere Caius Gracchus obtint encore en dépit des Patriciens la Charge de Tribun du Peuple, & fit dans le Gouvernement, des changemens ſi conſiderables, qu'il devint preſque abſolu dans toute l'Italie, & enfin pouſſa aſſez loin ſon autorité pour devenir ennemi de Scipion Emilien le deſtructeur de Carthage, qui ſe trouva mort dans ſon lit par les ſoins, ou au gré de Caius. A la fin ſes propres Collegues devenus jaloux de ſon autorité, empêchent qu'il ne ſoit Tribun une troiſiéme fois. Rentré dans une condition privée, le Senat veut faire caſſer ſes Loix, & en charge le Conſul, dont un des Licteurs fut mis à mort par les Plebéïens. Le Senat faiſant prendre les armes à ceux de ſon parti, Cajus Gracchus eſt enfin tué, & ſa tête paiée

cherement par le Conſul : après quoi les Grands ſe firent bien-tôt reconnoître pour legitimes poſſeſſeurs des terres de conquéte.

Les plus grands évenemens qui s'enſuivirent dans les guerres de Marius & de Sylla, rentrent dans le general de l'hiſtoire Romaine, auſſi-bien que celle de Pompée & de Ceſar; ainſi nous n'en indiquerons que ce qui cauſa une alteration plus marquée dans le Gouvernement. Après la mort de Marius competiteur de Sylla, C. Marius ſon fils ſe lia étroitement avec Cinna & Val. Flaccus, qui étant Conſul, marcha à la tête d'une armée contre Mithridate, ſous prétexte que Sylla qui la lui faiſoit, étoit proſcrit par le Senat, (*a*) & n'avoit point une autorité legitime; ſon entrepriſe lui coûta la vie, & il fut bien-tôt remplacé par Fimbria ſon Lieutenant, pour qui les Troupes avoient plus d'affection. Sylla, faiſant ſa paix avec Mithridate, attaqua Fimbria, qui abandonné des ſiens, ſe tua lui-même; après quoi Sylla par les divers évenemens qui ſont

(a) 667.

assez connus de l'Auteur, se fait déclarer Dictateur perpetuel, & après avoir proscrit un si grand nombre de Citoyens, abdique la Dictature, & meurt simple particulier.

La puissance outrée que l'on donna peu après à Pompée en lui laissant le Commandement des Armées de mer qu'il avoit commandées contre les Pirates, & en lui déferant encore celui de la guerre contre Mithridate, au même tems qu'on ôta à Luculle ce dernier emploi, fut un des principaux mobiles du changement total qui arriva au gouvernement de la Republique. Un si grand pouvoir suscitant une égale jalousie, ne promettoit que de funestes suites. Luculle outré du traitement qu'on lui faisoit après les succès qu'il avoit eûs contre Mithridate, reprocha à Pompée, qu'il ne recherchoit le commandement des Armées que contre des ennemis vaincus, afin de tourner à son profit les victoires des autres Generaux. Pompée de son côté lui reprocha qu'il avoit moins conquis que ravagé, & qu'il laissoit toujours des ressources à l'ennemi pour se perpetuer

dans le commandement & continuer le pillage ; c'eſt en effet ce qui contribua à ces richeſſes immenſes qu'amaſſa Luculle, qui n'en eut pas moins les honneurs du Triomphe.

Cependant tout étoit dans Rome calme en apparence, mais plein au fond d'animoſitez & de partis qui cherchoient à s'emparer du Gouvernement. Catilina élevé dans le parti de Sylla, y penſa avec plus de violence que les autres, mais avec peu d'habileté ; n'ayant pas eû même la précaution de cacher les vices les plus infames auxquels il étoit ſujet, il prit ſoin ſeulement de s'aſſocier un grand nombre de jeunes gens de ſon caractere. Monſieur l'Abbé de Vertot expoſe ici comment le luxe, qui inonda Rome depuis la deſtruction de Carthage, y ôta l'amour de la liberté, qui formoit parmi les divers ſentimens, un ſentiment commun ; cependant il paroît qu'en tout tems, il avoit paru des cabales & des intrigues, au ſujet de la domination, comme le montre la ſuite de ſon Ouvrage : mais il eſt vrai, que de plus grandes richeſſes donnerent lieu à

former & à entretenir des partis plus puiſſans. Deux hommes exclus du Conſulat pour avoir acheté les ſuffrages, conſpirerent contre la vie des deux Conſuls, & trouverent Catilina prêt de ſe mettre à leur tête. Il engagea même dans ſon projet nombre de Senateurs, & Craſſus jaloux de Pompée fut ſoupçonné d'en avoir eû connoiſſance, auſſi bien que Ceſar. Lentulus fut un des Chefs du parti; ſon effrontetie eſt bien peinte par un ſeul ttait; cité pour ſes crimes, il corrompit ſes Juges à force d'argent, & ayant eû une voix plus qu'il n'en falloit pour être abſous, il publia que *ce Juge lui devoit rendre l'argent reçû pour un ſuffrage inutile.* Enfin des femmes conſiderables par leur naiſſance & leur beauté auſſi bien que par leurs déſordres, entrerent dans la conjuration, pour plaire à des hommes qu'il leur plaiſoit de menager: Fulvia une d'elles ne tirant plus d'argent de Curius qui l'aimoit & qui lui avoit découvert une partie du ſecret, le revela à Ciceron, qui alors aſpiroit au Conſulat & avoit pour compétiteur Catilina;

c'étoit servir sa Patrie & son interêt particulier d'exclure Catilina, & il y réüssit. Il fut Consul, & alors poursuivant la faction de Catilina par son habileté dans les affaires, & son éloquence dans ses discours, il confondit, comme on sçait, le nouveau parti, & il vint à bout de le ruiner tout-à-fait.

Ciceron, Caton, Catulus & d'autres zelez Republicains souffroient avec douleur la puissance excessive de quelques Citoyens, qui par leurs richesses, & l'attachement des Armées à leurs personnes, se perpetuoient en des Charges d'une autorité suprême. En effet, c'est de là que naquirent les derniers troubles, qui ensevelirent la Republique partagée entre Pompée, qui accoutumé dès sa jeunesse à commander les Armées, ne pouvoit souffrir de concurrent; & Cesar, qui par sa naissance, ses talens, & sa valeur ne put souffrir de maître : celui ci commença ses grands projets par faire relever la statuë de Marius protecteur du Peuple, laquelle avoit été abatuë par le Dictateur Sylla, & se rendit ainsi le

Peuple favorable: le nombre de ses créatures augmenta par ses liberalitez au retour de son Gouvernement d'Espagne, où il s'étoit emparé de tout l'or & de tout l'argent: Tout ce qu'il avoit, étoit à ses amis, hors ses vûës & son secret. Rome étant alors partagée entre Pompée le plus puissant, & Luculle le plus riche de la Republique, qui se disputoient le Consulat, Cesar en interessant leur jalousie mutuelle, les porta à quiter leurs prétentions en sa faveur; étant Consul il forma un troisiéme parti, de sorte que les amis de Pompée & de Crassus devinrent insensiblement les créatures de Cesar, qui s'attacha depuis à broüiller Pompée avec le Senat, & le Senat avec le Peuple. Il entreprit de faire donner des terres au Peuple en consequence de l'ancienne Loi Agraria; le Senat s'y opposa, pour ne point interesser la liberté publique en donnant trop d'autorité a Cesar, qui avoit eû l'habileté de faire déclarer pour lui Pompée & Crassus en cette occasion; ce qui rendit Pompée suspect au Senat, sans en être mieux auprès du Peuple, qui

attribuoit à Cesar la Loi, qu'on vouloit porter pour lui distribuer les terres. Cependant Cesar mariant sa fille Julie à Pompée pour l'empêcher de se reconcilier avec le Peuple, il lui fit décerner le Gouvernement des Espagnes, comme celui de Syrie à Crassus, & garda pour cinq ans celui des Gaules & de l'Illyrie. Doux & humain à l'égard du Peuple, fier & hautain avec les Grands qui lui resistoient, il fit arrêter Caton, chasser du Consulat Bibulus son Collegue, obliger Luculle à quitter les affaires, & Ciceron même ce zelé deffenseur de la Patrie à s'exiler lui même; exil qui fut ensuite ordonné par un Decret que fit porter Clodius son ancien ennemi, alors Tribun du Peuple, & d'intelligence avec Cesar. Les intrigues Romaines sont exposées ici avec beaucoup d'art & dans un détail très-interessant.

Dans la suite Cesar employant ses richesses à s'attacher ses Soldats & à augmenter le nombre de ses creatures dans Rome, le credit que lui donnerent ses victoires & son argent, fit un tel ombrage à Pompée, qu'ils

en vinrent bientôt à la rupture écla-
tante que l'on ſçait, & qui fit déci-
der leur querelle dans les plaines de
Pharſale. Ceſar maître du monde ſe
trouva au même tems dans la Repu-
blique un modelle de tyrannie & de
clemence; & au milieu des applau-
diſſemens volontaires, ou forcez,
qu'on lui donnoit de toutes parts, il
fut poignardé en plein Senat par un
de ſes plus fidelles amis.

Le dernier Livre & le 14e de cette
Hiſtoire n'eſt proprement que celle
du fameux Triumvirat. Quelque
commune qu'en ſoit la matiere, il eſt
aiſé de juger, parce qu'on a vû de
Monſieur l'Abbé de Vertot, qu'elle
eſt traitée d'une maniere aſſez parti-
culiere pour ajouter de nouveaux
agrémens au ſujet, qui en a toûjours
été une ſource abondante.

A la mort de Ceſar les Senateurs
ſe défiant tous les uns des autres, ne
connoiſſoient point encore ceux qu'il
leur faudroit ou aimer, ou haïr:
ainſi pour ménager les deux partis,
c'eſt-à-dire, celui des creatures de
Ceſar qui avoient Antoine pour chef,
& celui des vrais Republicains, qui

n'avoient pour objet que le rétabliſſement de la Republique,) on convint qu'on ne pourſuivroit point la mort de Ceſar; mais que toutes ſes Ordonnances ſeroient ratifiées. La lecture qu'on fit de ſon Teſtament, où Décimus Brutus qui l'avoit poignardé, étoit appellé à ſa ſucceſſion, & où ſe trouvoient mille traits de bonté pour le Peuple, irriterent les eſprits contre les Conjurez. Antoine ſe prévalut de ces diſpoſitions pour ſuivre les projets particuliers de ſon ambition; mais qui furent traverſez par le jeune Octavius, petit neveu & fils adoptif de Ceſar, dont il prit le nom & ſe déclara hautement l'heritier, après avoir fait autoriſer ſon adoption par le Préteur; & pour gagner le Peuple *dans un tems*, comme parle l'Auteur, *où l'Empire étoit en quelque ſorte à l'encan*, il vouloit diſpoſer des treſors de ſon grand Oncle qu'Antoine lui retenoit ſous de beaux pretextes; ils commençoient à être aux priſes, quand ils ſe reconcilierent dans la vûë, ou ſous le pretexte de venger la mort de Ceſar; mais Antoine par là ayant obtenu le Gou

vernement de la Gaule Cisalpine, qui le rendoit maître de l'Italie, fit voir que les réünions précedentes n'étoient qu'une matiere de nouvelles infidelitez. Le Consûl Antoine se déclare contre le jeune Cesar, qui n'ayant point de titre pour commander une Armée sur tout contre un Consul son ennemi, mit le Senat dans ses interêts par le credit de Ciceron, toûjours opposé aux prétentions d'Antoine, qu'il tenoit pour ennemi de la Republique; aussi persuada-t-il au Senat d'opposer à Antoine les Troupes du jeune Cesar; & depuis il fit porter un *Senatusconsulte*, pour l'obliger de sortir incessamment de la Gaule Cisalpine, où il avoit assiegé dans Modene, Dec. Brutus pourvû auparavant de ce Gouvernement. Il refuse d'obeïr; le Senat ordonne aux Consuls & au jeune Cesar de marcher contre lui; Cesar eut assez de succès pour être en état de partager toute l'autorité avec Antoine, puis avec Lepidus dans le Triumvirat, qui immola Ciceron même, protecteur de Cesar aux ressentimens d'Antoine. Cesar se prévalut cependant

des forces de Lepidus pour ses desseins, assez fort pour se déclarer bientôt ouvertement d'abord contre Lepidus, puis contre Antoine même, & pour rester enfin seul maître de tout l'Empire Romain.

## ARTICLE LXVIII.

NOUVELLE DESCRIPTION *de la France, dans laquelle on voit le Gouvernement general de ce Royaume, celui de chaque Province en particulier, & la Description des Villes, Maisons Royales, Châteaux & Monumens les plus remarquables, avec la distances des Lieux pour la commodité des Voyageurs. Ouvrage enrichi de figures en Taille douce; par M. Piganiol de la Force.* A Paris, chez Theodore le Gras, fils, au troisiéme Pilier de la grande Sale du Palais, 1718. *In douze*, six Volumes. 1[r] vol. 462 pages sans l'Avertissement & les Tables. 2[e] vol. 504 pages, 3[e] vol. 524 pages, 4[e] vol. 527 pages, 5[e] vol. 574 pages, 6[e] vol. 682 pages.

UNe Description exacte de la France, qui se fasse lire avec

plaisir, n'est pas une entreprise aisée : il faut posseder tout le détail d'un grand Royaume d'une maniere assez sûre, pour n'avoir rien à craindre de la censure d'un nombre infini de Lecteurs, qui parfaitement instruits, chacun en particulier, de ce qui regarde le canton qu'ils habitent, forment tous ensemble un corps de Critiques redoutable à l'Ecrivain le plus exact & le plus sûr. D'ailleurs il faut un grand art pour varier un sujet si uniforme par lui-même, & si peu susceptible d'ornemens. Ces difficultez firent abandonner autrefois à Ciceron le dessein qu'il avoit formé de travailler à une Geographie; elles n'ont point découragé notre Auteur : il a crû les pouvoir surmonter par un travail assidu & une recherche exacte de tout ce qui pouvoit contribuer à perfectionner son Ouvrage. Il ne se contente pas de marquer la situation des Lieux en Geographe habile, d'en faire la Description en Voyageur curieux & instruit; ce que le détail du Commerce a de plus étendu, ce que les Arts ont de plus beau, ce que la Phy-

ſique renferme de plus caché, ce que l'hiſtoire & la ſcience des Genealogies ont de plus recherché, contribuent à enrichir cet Ouvrage.

L'Auteur nous y fait connoître les plus beaux morceaux d'Architecture, de Peinture, & de Sculpture qui ſe voyent dans le Royaume ; les qualitez des differens terroirs, & ſur tout des eaux minerales, les diverſes branches du Commerce qui ſe trouvent dans les païs differens; les Princes qui ont poſſedé les Provinces qui compoſent la Monarchie, la maniere dont ces Provinces ont été detachées de la Couronne & y ont enſuite été reünies, les grands Hommes en tout genre qui ont honoré leur Patrie par un merite ſuperieur. Il releve dans les occaſions pluſieurs fautes d'Ecrivains celebres, ſans ſe prétendre pour cela lui-même infaillible : d'autant plus eſtimable dans la critique qu'il en fait, qu'il convient de bonne foi qu'il a pû lui échaper de ces ſortes de fautes qu'il ſera toujours prêt à corriger avec une docilité peu commune dans la plûpart des Auteurs.

Comme cet Ouvrage avoit com-

mencé à être imprimé ſous le regne du feu Roi, on y parle en pluſieurs endroits de ce Prince & de quelques autres perſonnes comme vivans, quoiqu'ils ſoient morts depuis quelque-tems. L'Auteur a ſuppléé à cet inconvenient par quelques additions qui ſe trouvent à la fin des Volumes.

On traite au premier de ce qui regarde la perſonne du Roi, l'origine & l'état des grandes Charges de la Cour & de la Robe, du Gouvernement de la France.

L'Auteur, pour donner une idée des ceremonies principales qui regardent la perſonne de nos Rois, y fait une Deſcription des dernieres de chaque eſpece qui ſe ſont vûës dans le Royaume. Dans l'Article des Aſſemblées du Clergé, le tître de Gouverneur des Gaules que l'on donne à Conſtantius Chlorus, n'eſt-il pas au-deſſous de ce Prince créé Ceſar depuis dix ans dans le tems dont on parle ?

Dans le ſecond Volume on entre dans le détail des Gouvernemens de la France, & l'on commence par la

Description de la ville de Paris : en traitant du Gouvernement Ecclesiastique de cette Capitale, l'Auteur se range du sentiment de ceux qui ne croyent pas que son premier Evêque ait été saint Denis l'Areopagite : il en apporte quatre preuves principales ; la premiere ne convaincra peut-être pas toute sorte de personnes ; elle consiste à dire que saint Denis ayant été établi premier Evêque d'Athenes, n'a pû aller à Paris dans un tems que les translations n'étoient point en usage. Mais dans ces premiers tems du Christianisme, peut-on dire que les Disciples des Apôtres fussent tellement attachez à une Eglise particuliere, qu'ils ne la quittassent jamais pour aller, à l'exemple de leurs Maîtres, porter la lumiere de la Foi dans d'autres Regions? Dans l'Article du gouvernement Civil de cette Ville, ce qu'on dit que le ressort de la Cour des Aides de Paris est le le même que celui du Parlement, à la reserve de l'Auvergne, souffre encore quelqu'autre exception ; puisqu'il est certain qu'il y a des Cantons dans les Generalitez de Roüen &

d'Alençon, qui ſont du reſſort du Parlement de Paris, & reſſortiſſent cependant à la Cour des Aides de Normandie, entre autres une grande partie du Perche & du Vexin. Ce qu'on lit à la page 202 de l'Abbaïe de ſaint Antoine, paroît faire quelque difficulté : *Elle eſt de l'Ordre de Citeaux, & fondée l'an* 1182, nous dit l'Auteur ; *on commença ſon bâtiment l'an* 1193 ; *elle reçut la Reforme en* 1200. L'an 1200, tems ſi proche de celui de ſaint Bernard, y avoit-il une Reforme de l'Ordre de Citeaux, qu'on eût ainſi introduite dans ce Monaſtere, ſi tôt après ſa Fondation ? Selon Alberic Hiſtorien de ce temslà, le B. Fouquet de Nully celebre Predicateur fonda cette Abbaïe, en 1199, pour des femmes converties à qui on donna une Superieure qui en fut Abbeſſe; & en 1208, cette Abbaïe fut incorporée à l'Ordre de Citeaux, ainſi qu'il paroît par les Lettres d'incorporation dattées de la même année 1208. On les trouve dans le Gallia Chriſt. Elle fut favoriſée dès le commencement par les Rois Philippe Auguſte, Loüis VIII. & S. Loüis,

qui lui donnerent & confirmerent les donations de terres & autres droits. L'Auteur faisant le dénombrement des belles maisons de la ruë de Varenne, Faux-bourg saint Germain, parle d'une qu'occupe, dit il, le President d'Aligre, quoiqu'il ne l'occupe plus depuis assez long tems, & qu'il prétend avoir été bâtie par M. le Comte de Nogent : il a confondu apparemment le Comte de Nogent, avec feu M. Du Four de Nogent, Secretaire des Commandemens de Madame, qui a effectivement fait bâtir cette maison, où il est mort. Le nom de *Bons Hommes*, qu'on donne communement aux Minimes, a-t-il, sûrement l'origine qu'en apporte notre Auteur, page 408 ? Quelques-uns croyent qu'il est fondé sur ce que ces Peres occuperent une maison de l'Ordre de Grammont près Vincennes, comme le marque notre Auteur, page 253 : car il est certain que les Religieux de Grammont étoient autrefois appellez *Bons Hommes*, comme ils le sont encore dans quelques lieux du Royaume: plusieurs anciens titres de Donations faites à leurs

Maiſons, où ils ſont qualifiez *Boni homines*, en font foi. Ce que dit notre Auteur, p. 418, „ que Jean de Dormans Cardinal, & Chancelier de „ France, Odet de Coligny Cardinal „ de Chatillon, & Charles de Bourbon, ont été Evêques de Beauvais, „ & ont autant édifié leur Diocéſe, „ que le Cardinal de Chatillon ſcandaliſa tous les Catholiques en ſe „ laiſſant entraîner par les erreurs de Calvin, ſemble ſuppoſer qu'il y a eû deux Cardinaux de Chatillon Evêques de Beauvais, l'un édifiant, & l'autre ſcandaleux; c'eſt ce qui ne ſe voit pas dans l'Hiſtoire. A la p. 448, il faut lire le Château & Seigneurie de Chantilly au lieu de Montmorency.

Nous continuerons de parcourir les Deſcriptions differentes des Gouvernemens, & de marquer ce qui nous aura arrêté. Au 3ᵉ Volume, dans l'Article des Comtes de Champagne, page 124, il faut lire Acre, au lieu d'Aire, puiſque ce fut à Acre en Paleſtine, que Henri Second Comte de Champagne & Roi de Jeruſalem fit une chute ſi malheureuſe.

L'Auteur nommant les Evêques

Suffragans de Rheims, avant l'érection de Cambray en Archevêché, omet l'Evêque d'Arras. Ce qu'il dit, page 140 de l'alteration des actes du Martyre de ſaint Savinien, où il prétend qu'au lieu de dire que ce Saint avoit été envoyé par le Saint Pere, les Copiſtes ont mis par ſaint Pierre, eſt-il conforme au ſtile uſité du tems de ces Actes? Et donnoit-on alors au Pape privativement aux autres Evêques le titre de Saint Pere? Etoit-il ſi difficile de s'informer ſi l'Abbaïe de Notre Dame d'Andecy, Diocéſe de Chalon, eſt de l'Ordre de S. Benoît, ou de celui de ſaint Bernard, que notre Auteur laiſſe la choſe indéciſe? Ce qu'on lit, page 246, que la Bourgogne a le glorieux avantage, que c'eſt de ſon ſein que la Religion Chrétienne ſe répandit par toute la France par le moyen de Clotilde, femme de Clovis, paroit-il aſſez juſte? N'eut il pas été auſſi-bien de dire que la Religion ſe répandit parmi la Nation Françoiſe, puiſqu'au tems de la Converſion de Clovis, la Religion Chrétienne étoit établie depuis bien des années, dans le païs

que nous nommons aujourd'hui la France ?

Eſt-il bien ſûr que la celebration du Dimanche ne fut point obſervée dans la Chrétienté avant le ſecond Concile de Mâcon, ainſi que le dit notre Auteur ? Ne paroît-il pas plûtôt que ce Concile dans ſon premier Canon, où il eſt parlé de la celebration du Dimanche, a voulu reformer un abus, & non pas établir quelque choſe de nouveau dans l'Egliſe, puiſqu'il commence par ces mots, *Vidimus populum Chriſtianum temerario more diem Dominicam contemptui tradere* ? Quand l'Auteur dit page 257, que le grand Archidiacre de l'Abbaye de Cluny fait toutes les fonctions Epiſcopales à l'Ordination près, prétend-il que cet Archidiacre confere auſſi le Sacrement de Confirmation ? Pourquoi met-il dans le Diocéſe de Vienne la Grande Chartreuſe, qui ſûrement eſt du Diocéſe de Grenoble ? Page 429, l'Auteur en diſant que la poſterité de Charles Duc d'Anjou, frere de ſaint Loüis, joüit de la Provence, juſqu'à la mort de Charles d'Anjou, Roi de Jeruſalem, de Na-

ples, de Sicile, & Comte de Provence, qui étant le dernier mâle de sa branche, fit le Roi Loüis XI. heritier de ses Etats, ne semble-t-il pas confondre les deux Maisons d'Anjou, qu'il distingue si bien ailleurs, dont l'une descendoit de Charles, frere de saint Loüis, & l'autre de Loüis, fils du Roi Jean? La qualité de Roi titulaire de Naples, que l'Auteur donne page 470, à Charles le Boiteux, conviendroit mieux, ce semble, à Charles qui fit Loüis XI. son heritier, puisque celui ci, n'eut en effet que le tître de Roi, sans en avoir le réel, au lieu que Charles le Boiteux posseda le Royaume de Naples. Parlant de l'Isle Saint Honorat, l'Auteur dit, « que cette Isle a pris » son nom de saint Honorat Arche- » vêque d'Arles, qui y fonda une » Abbaye de l'Ordre de saint Benoît, » qui a donné un grand nombre de » Saints à l'Eglise, & deux Ecrivains » Ecclésiastiques fort connus, Salvien » & Vincent de Lerins. Il n'est pas aisé de convenir que saint Honorat sur la fin du quatriéme siécle ait fondé une Abbaye de l'Ordre de saint

Benoît, plus de cent ans avant ce ſaint Patriarche. L'Auteur a voulu dire apparemment que cette Abbaïe, fondée d'abord par ſaint Honorat, prit dans la ſuite la Regle de ſaint Benoît ; mais eſt-il bien ſûr que Salvien, Prêtre de Marſeille, ait été Moine de Lerins.

Au quatriéme Volume, il y a ſans doute une faute d'impreſſion à ce qu'on lit, page 29, que le Proconſul Sergius Paulus converti par ſaint Paul, fut le premier Evêque de Narbonne, vers l'an de J. C. 250 ; pour que cette datte fût juſte, il faudroit que la durée de la vie de ce Saint eût été prodigieuſe. Quelques Lecteurs ſeront peut-être arrêtez de voir au même endroit l'Evéque de Perpignan au nombre des Suffragans de l'Archevêque de Narbonne ; mais au ſixiême Volume dans l'Article du Gouvernement Eccleſiaſtique du Rouſſillon, l'Auteur ſatisfait à la difficulté, en expoſant les changemens qui ſont arrivez à l'Evéché d'Elne, transferé à Perpignan, par raport à la dépendance de Narbonne. Cependant ce qu'on y dit que Gre-

goire XIII$^{e}$, donna un Bref d'union pour ſoumettre l'Evêque d'Elne à l'Archevêque de Tarragone, ſans y avoir appellé le Roi, ni l'Archevêque de Narbonne, quoique ce fuſſent les Parties les plus intereſſées, pourroit ſouffrir quelque difficulté; puiſqu'il paroît que le Roi d'Eſpagne, maître alors du Rouſſillon, étoit plus intereſſé à cette affaire, que le Roi de France, qui n'y pouvoit prendre d'interêt qu'à cauſe de Narbonne. L'Auteur n'a pas été bien informé dans ce qu'il dit, page 40, que le Chapitre d'Uſez fut Seculariſé au commencement du dernier ſiecle; puiſqu'il eſt certain qu'il n'y a pas long tems que M. l'Evêque d'Uſez pourſuivoit à Rome la Bulle de Seculariſation, qu'il n'a peut-être pas encore obtenuë. Parlant des Etats du Languedoc, l'Auteur dit, que nos Rois, après la réünion du Languedoc à la Couronne, aſſembloient les Etats par Senechauſſées, en mandant aux Senechaux de convoquer les Etats de leurs Senechauſſées; mais qu'enfin ils trouverent plus à propos de convoquer ces Senechauſſées en un

ſeul corps. Il ajoûte, qu'on croit que c'eſt ſous Charles VII^e, que cette derniere forme des Etats a commencé; mais que cet Epoque n'eſt pas bien ſûre, parceque depuis le regne de ce Prince, on trouve encore quelques Commiſſions adreſſées aux Senechaux. Comment accorder cela avec ce que dit l'Auteur, à la page ſuivante, que l'an 1364, les Etats ayant été convoquez à Niſmes par Arnoul d'Andrehan, Maréchal de France & Gouverneur du Languedoc, l'Evêque de Niſmes prétendit y préſider, mais que la Préſidence fut adjugée à l'Archevêque de Narbonne? Voilà donc des Etats convoquez ſelon la forme d'aujourd'hui, plus de cinquante ans avant le regne de Charles VII. Ce qu'il faut conclure de tout cela, c'eſt que tantôt nos Rois aſſemblerent les Etats tous enſemble, & tantôt ſeparément par Senechauſſées, juſqu'à l'an 1500, que les Etats de Languedoc, ſelon notre Auteur, ſe ſont tenus en la forme qu'ils ſe tiennent à preſent. Dans quel endroit de Pline l'Auteur a-t-il vû, que Beziers s'appelloit, *Colonia Septimanorum junio-*

*Août* 1719.

*rum*? Nous lisons dans P ine, Livre IIIe. C. 5. *Beterræ Septimanorum*. La raison qu'on apporte du titre de *juniorum*, qu'on prétend avoir été donné à cette Colonie, ne paroît pas mieux fondée, puisque ce n'étoit pas la coutume chez les Romains de former les Colonies de jeunes Soldats: il falloit avoir merité ce repos par plusieurs années de service. Parlant de Mirepoix, l'Auteur auroit pû ne pas omettre que le Seigneur de ce Lieu, Chef de la Maison de Levy, est Maréchal hereditaire de la Foi; qualité que portent ces Seigneurs depuis le fameux Guy de Levy, Lieutenant de Simon de Monfort. Page 65, l'Auteur n'a t-il point fait de l'Abbaïe de saint Volusien deux Eglises, l'une qu'il qualifie du tître de Chapitre, & l'autre d'Abbaïe; puisque l'Abbaïe est de l'Ordre de saint Augustin, & que le Chapitre, selon lui, est composé de Chanoines Reguliers? Au moins Messieurs de Sainte Marthe ne parlent que de l'Abbaïe. Y a-t-il encore quelqu'un de la Maison de Foix-Rabat, pour être à la tête de la Noblesse aux Etats

de Foix, en qualité de premier Baron ? Page 295, l'Auteur ayant dit, qu'Aiguillon fut érigé en Duché Pairie, ſous le nom de Puy-Laurens, en faveur d'Antoine de Lage, ajoute que cette Pairie s'éteignit par la mort de ce Favori. Il eſt naturel d'entendre par là que Puy-Laurens fut Favori de Loüis XIII, quoiqu'il ne le fut que du Duc d'Orleans, frere de Loüis, qui n'en vouloit pas plus de bien à Puy Laurens; puiſqu'il le fit mettre à la Baſtille, où il mourut. Tout le monde ſouſcrira-t-il, à ce qu'on lit, page 297, de Pierre Sylvain Regis, qu'*on voit par ſes Ouvrages que le goût qu'il avoit pour la Philoſophie, n'avoit en rien alteré ſon amour pour la Religion, & qu'il ſçût toûjours ſoumettre les lumieres de la raiſon à celles de la Foi.*

L'Auteur qui dit, page 332, que Jean Sans-Terre n'eut point d'enfans d'Eliſabeth, ou Iſabelle d'Angoulême, devoit nous apprendre qu'elle étoit la mere de Henry III. fils de Jean Sans-Terre, & pourquoi les Comtes de la Marche, fils d'Iſabelle, ſont dits freres uterins de ce Roi.

Ce qu'on lit, page 362, dans l'Article de Jarnac, que le Prince de Condé fut tué dans le combat, ne s'accorde pas avec ce que nous diſent les Hiſtoriens de ce tems-là, que ce fut après la bataille, que ce Prince fut tué. Il y a ſans doute une faute d'impreſſion à la page 391, où l'on dit qu'Eleonor porta le Poitou à Guillaume Duc de Normandie, & puis Roi d'Angleterre; puiſque ce fut Henri II. qu'épouſa Eleonor, comme le dit expreſſement l'Auteur lui même, au 5[e] Vol. en trois endroits. Page 399, l'Auteur parle d'une Marie d'Ecoſſe, Reine de France & femme de Loüis XI; cette femme de Loüis XI. s'appelloit Marguerite & non pas Marie; elle n'a jamais été Reine, parcequ'elle mourut avant que Loüis montât ſur le Trône.

Dans la Deſcription de la Bretagne, il ſembleroit, à lire notre Auteur, que l'Abbaïe de ſaint Sulpice ſeroit dans la ville de Rennes, comme y eſt celle de ſaint Georges: elle en eſt cependant éloignée de trois grandes lieuës. Ce n'eſt point à la ſainte Vierge qu'eſt dediée, au moins

aujourd'hui, l'Eglise Cathedrale de Quimper, mais à saint Corentin. L'Auteur qui dit à la page 451, que le revenu de l'Evêque de Saint-Malo est de vingt à vingt-quatre mille livres, a sans doute oublié ce qu'il avoit mis dix lignes auparavant que le revenu de cet Evêques étoit de 36000 livres. Parlant des Requêtes du Parlement de Bretagne, l'Auteur auroit pû ajoûter ce qu'il dit dans l'Article du Parlement de Bourdeaux; mais seulement l'exprimer un peu plus clairement: voici comment il y parle; " les Conseillers des „ Requêtes, qui veulent posseder des „ Charges dans le Parlement & conserver leur rang de Conseiller dans „ la Chambre des Requêtes, sont „ obligez de s'en faire pourvoir dans „ cinq ans; après lesquels, s'ils entrent „ dans les Charges du Parlement, ils „ n'ont rang que du jour de leur reception. Au même Article du Parlement de Bretagne, l'Auteur omet la distinction des Charges Bretonnes & Françoises, qui paroissoit essentielle dans un Ouvrage comme celui-ci. On ne connoit gueres en Bretagne le

Bureau des Finances, que notre Auteur dit tenir le troiſiéme rang entre les Cours Superieures de la Province, & il pourroit bien avoir été réüni à la Chambre des Comptes. L'Auteur fait entendre, page 466, que la Préſidence des Etats & du Corps de la Nobleſſe, eſt la même choſe : c'eſt ce dont le Clergé & le Tiers Etat de la Province ne conviendront pas. L'Auteur eſt il bien aſſûré que le Senechal du Préſidial dans le reſſort duquel ſe tiennent les Etats, ne préſideroit point au Tiers Etat, s'il n'étoit deputé ſpecialement comme les autres Deputez du même Corps. Parmi les Duchez Pairies de Bretagne, l'Auteur a omis une des principales, qui eſt Retz : il eſt vrai qu'elle ne ſubſiſte plus maintenant ; mais il n'a pas eû le même ſcrupule dans les autres Provinces, où il parle des Duchez éteints, comme de ceux qui ſubſiſtent. A voir la Deſcription de la *Pompe*, dans la ville de Rennes, on la prendroit au moins pour un diminutif de la Place Royale de Paris : on la repreſente *environnée de Maiſons ſoutenuës d'arcades qui*

*font un coup d'œil agréable.* Ces prétenduës arcades ne sont dans la realité que de mauvais piliers, qui soutiennent de fort vilaines maisons dont la vûë n'est rien moins qu'agréable : on appelle ce lieu les Porches, & ces Porches ne regnent que d'un côté de la prétenduë place. L'Auteur n'est pas mieux informé, lorsqu'il dit que le College des Jesuites de Rennes a été fondé par Henri IV. Les Jesuites reconnoissent pour Fondateurs à Rennes les Citoyens de cette Capitale de Bretagne; pour Henri IV^e, ils lui ont l'obligation d'avoir permis & autorisé cette Fondation. L'Auteur ne sçavoit apparemment pas que M. le Duc de la Tremoüille avoit vendu le Vicomté de Rennes & le Marquisat d'Epinay, lorsqu'il a dit, que ces deux morceaux avec la Baronie de Vitré, faisoient pour ce Seigneur un riche établissement. La ville de Lamballe, pardonnera-t-elle à l'Auteur d'avoir dit, que Guincamp est le Chef-Lieu du Duché de Pentiévre, puisque c'est dans cette premiere ville que sont le Château, les Archives, & les principaux Officiers de ce Du-

ché, quoique Guincamp soit peut-être une ville plus considérable que Lamballe? L'Auteur appelle une longue chaussée la langue de terre, par laquelle saint Malo joint la terre ferme : on l'appelle dans le pays Sillon, & l'on ne pense pas que ceux qui l'ont vû, puissent lui donner le nom de chaussée. Il y a un grand nombre de fautes dans les noms Bretons employez en cette Description ; & en general lorsqu'on parcourt le Livre de Monsieur de la Force, il est aisé d'appercevoir la difference des Provinces qu'il a vûës par lui-même, de celles qu'il ne connoît que par le rapport d'autrui. Il paroît en particulier que la Normandie, par où commence le 5.e volume, est une des Provinces que l'Auteur a le moins connuës.

On semble y méconnoître la qualité de Primat dans l'Archevêque de Roüen; non seulement on ne lui donne pas ce tître dans l'Article du Gouvernement Ecclesiastique de la France en general, ni dans celui de la Normandie en particulier ; mais dans l'Article du Gouvernement Eccle-

ſiaſtique du Lyonnois, l'on dit que la Primatie de Lyon, s'étend ſur cinq Provinces ou Archevêchez, au nombre deſquels on met *celui de Roüen, ou ſeconde Lyonnoiſe.* L'Auteur n'eſt pas bien inſtruit des limites du Diocéſe de Séez & de Lizieux, lorſqu'il dit que la Dive les ſépare depuis ſa ſource, juſqu'à ſon embouchure. La Dive dans la plus grande partie de ſon cours, traverſe le Diocéſe de Séez, & ce n'eſt que dans un fort petit eſpace, au delà de ſaint Pierre ſur Dive, qu'elle le ſepare du Diocéſe de Lizieux, & cet eſpace eſt au deça de l'embouchure de cette riviere. L'Auteur mettant trois Cardinaux de la Maiſon de Bourbon au nombre des Archevêques de Roüen, a compris apparemment dans ce nombre Charles de Bourbon, Frere naturel de Henri IV, qui ſucceda au ſecond Cardinal de Bourbon : mais ce Prelat ne fut jamais Cardinal, & ne poſſeda pas même long-tems l'Archevêché de Roüen, qu'il remit au Cardinal de Joyeuſe. Dans l'Article du Gouvernement Eccleſiaſtique de Normandie, l'Auteur auroit pû faire

mention d'une ceremonie usitée dans cette Province, assez semblable à celle qui se pratique dans la Province de Rheims, & dont il parle au 3e vol. page 134 : à la reserve qu'en Normandie les Evêques après leur Sacre font serment non pas à l'Archevêque; mais à l'Eglise Metropolitaine, & ils ne peuvent avoir place dans les Assemblées Ecclesiastiques de la Province qu'après avoir prêté ce serment. Parlant de Montivilliers, l'Auteur omet l'exemption singuliere de cette Abbaye, qui donne à l'Abbesse jurisdiction comme Episcopale sur quelques Paroisses renfermées dans le Diocése de Roüen. Parmi les Abbaïes du Diocése d'Avranches, qui sont en petit nombre, nous ne voyons point l'Abbaïe de Moutons de l'Ordre de saint Benoît, maintenant établie dans un des Fauxbourgs d'Avranches : il est vrai, que l'on repare en quelque sorte cette omission dans la Description d'Avranches, où l'on dit qu'il y a une Abbaïe considerable dans cette ville. L'on a aussi oublié l'Abbaïe d'Essé, Ordre de saint Augustin au Diocése de Séez.

La conclusion que tire l'Auteur, p. 44, que l'Evêché de Coutance est des premiers siécles de l'Eglise, puisque saint Lo, qui vivoit vers l'an 573, en a été le cinquiéme Evêque, paroîtra peut-être peu juste, à moins que l'on ne compte le cinquiéme siecle pour un des premiers siecles de l'Eglise, ce qui ne semble pas être d'usage, lorsqu'il s'agit de Fondations d'Evêchez. L'Auteur parle de la Chambre des Comptes & de la Cour des Aydes de Roüen, comme de deux Compagnies separées, quoi qu'elles soient réünies depuis quelques années, sous le tître de Cour des Comptes, Aydes & Finances. Il est vrai, qu'au premier volume dans l'Article du Gouvernement Civil de la France en general, il dit, page 368, qu'elles ont été unies; mais l'on pourroit croire qu'il entend une ancienne réunion, qu'il dit à la page 366 avoir été faites par Henri III. en 1580. Au moins dans l'Article du Gouvernement Civil de Normandie, l'on ne dit rien de l'état present de ce Tribunal, depuis la derniere réunion des deux Compagnies, quoique cela parût meriter

quelque attention. Dans la Description de Roüen, par la grande Place de l'Archevêché, l'Auteur entend apparemment celle qui est devant l'Eglise Cathedrale. Il honore cette Eglise d'une qualité à laquelle peu de gens souscriront, lors qu'il dit qu'elle est fort claire; puisque l'obscurité paroît être un des principaux défauts de ce grand Edifice. L'Auteur renvoye le Lecteur pour apprendre l'histoire de Jeanne d'Arc, à celle de Loüis XI: il paroîtroit aussi naturel de le renvoyer à celle de Charles VII. L'Auteur a confondu apparemment le College des Jésuites de Roüen, avec le Seminaire de Joyeuse, dirigé par les Jésuites, lorsqu'il a dit que ce College étoit une Fondation du Cardinal de Joyeuse: ç'a été le vieux Cardinal de Bourbon, qui a le premier fondé ce College. L'Auteur donne aux Bernardines dans le Pont de l'Arche une maison qui appartient à des Benedictines; & aux Jesuites, un College dans Bayeux, où ils n'en ont jamais eû. Page 164, on ne sçait pourquoi Madame de Savoye se trouve jointe avec Madame la Duchesse de Toscane,

puis qu'on ne voit pas que Madame de Savoye eut aucune prétention sur le Duché d'Alençon, ni que le Roi lui ait payé en deniers comptans la part qu'elle y pouvoit prétendre. L'on croiroit peut-être que Madame de Savoye est là, au lieu de Madame de Guise, si l'on ne lisoit pas quatre lignes après, que le Roi réünit le Duché d'Alençon à la Couronne, à la charge de l'usufruit, qu'il laissa à M<sup>me</sup> de Guise sa vie durant. L'Auteur honore beaucoup Séez, en lui donnant deux Seminaires & un College : ces deux Seminaires se réduisent à un, & ce College, à un Ecolatre, ou Precepteur, employ attaché à l'une des Prébendes de la Cathedrale : apparemment cet Article a été écrit sur des Memoires faits du tems de feu M. Daquin, Evêque de Séez, qui avoit effectivement établi un second Seminaire dans sa ville Episcopale, & dans ce Seminaire une espece de College. L'Auteur a transporté d'Alençon à Séez les Sœurs Grises auxquelles il donne le soin de l'hopital de cette derniere ville. Si saint Germain & saint Martin sont deux Paroisses à Argentan, il

n'y a cependant qu'un ſeul Curé, comme à Saumur, il n'y en a qu'un pour trois Egliſes, ſelon la remarque de notre Auteur au ſixiéme volume. Pour S. Thomas, autre Egliſe d'Argentan, ce n'eſt qu'un Hôpital, que l'Auteur honore du nom de Paroiſſe. La ville de Vernon par ſa ſituation avantageuſe ſur la Seine, & dans une vallée des plus agréables, par une Collegiale aſſez conſiderable, une Abbaye, pluſieurs Communautez, ſes Tribunaux de Juſtice, meritoit bien que notre Auteur en fît mention, autant ou plus qu'un grand nombre de villes dont on voit la Deſcription dans cet Ouvrage; elle a cependant échappé à notre Auteur, qui ne lui a pas reſervé un ſeul Article. L'Auteur dit, que la Cathedrale du Mans eſt dediée à ſaint Pierre: il auroit vû dans Meſſieurs de Sainte Marthe, qu'elle fut d'abord dediée à Notre-Dame, puis à ſaint Gervais, enfin l'an 1201. à ſaint Julien premier Evêque de cette ville. Il y a du mal-entendu, à la page 560, ſur l'Article du Vicomté de Turenne: l'Auteur nous dit, que cette Seigneurie

a été autrefois possedée en toute Souveraineté, & l'étoit encore du tems de Loüis le Jeune; il ajoûte incontinent après que ce ne fut qu'au commencement du dixiéme siecle, qu'un Vicomte de Turenne rendit hommage au Roi. Comment cette Seigneurie étoit elle encore possedée en toute Souveraineté au douziéme siecle, sous le regne de Loüis le Jeune, si l'on en avoit rendu hommage au Roi au commencement du dixiéme?

Nous voici enfin au dernier volume. Comment accorder la page huitiéme avec la dixiéme: on compte à la premiere dans le Diocése de Bourges neuf Archidiaconez, & dans le dénombrement qu'on fait à la page 10e des Dignitez du Chapitre de la Cathedrale, on voit un grand Archidiacre, & neuf Archidiacres. L'Auteur compte l'Evêque du Puy au nombre des Suffragants de l'Archevêché de Bourges, quoiqu'il ait dit, au quatriéme volume page 49, que cet Evêché étoit soumis immediatement au Saint Siege. Le tître d'Abbayes Electives que l'Auteur donne ici & dans plusieurs endroits de son

Ouvrage aux Monaſteres de la Congregation de Saint Maur, qui ont un Abbé Regulier, convient il à ces Abbayes ? L'on entend, ce ſemble, par un Abbé Electif, celui que les Religieux de la Maiſon éliſent : les Abbez de la Congregation de Saint Maur, ne ſont point élus par les Religieux de leurs Maiſons, & ils ſont choiſis comme les autres Superieurs de la Congrégation. Parmi les hommes Illuſtres, qui ont fait honneur à la ville de Bourges, le Pere Labbe, ſi connu dans la Republique des Lettres, devoit être d'autant moins oublié dans un Ouvrage comme celui-ci, qu'il a fait lui-même une Geographie, que notre Auteur cite en quelques endroits. Dans quel ſens peut-on dire, page 163, que l'Abbaye de Saint Maur, au Diocéſe d'Angers eſt Chef de la Congregation de ce nom, puiſqu'on ne voit pas que ce ſoit par cette Abbaïe, que la Reforme a commencé, ni que les principaux Superieurs de la Congregation y faſſent leur reſidence ? Ce n'eſt donc que parceque cette Abbaïe porte le même nom, qui diſtingue

cette Congregation des autres Congregations de l'Ordre de saint Benoît : cela semble-t il suffire pour lui donner le titre de Chef de la Congregation de S. Maur ? Page 419, dans la Description de l'Alsace, l'Auteur par Rodolphe d'Hapsbourg, premier du nom, qu'il dit après Guilleman, avoir porté la qualité de Duc d'Alsace, entend-il, l'Empereur de ce nom, Chef de la Maison d'Autriche ? Cela paroît ne pas trop s'accorder avec ce qu'il dit à la page suivante, dans laquelle d'ailleurs l'on pourroit desirer plus de clarté ; l'on y lit que les Comtes d'Egensheim ont long-tems possedé les deux Landgraviats d'Alsace, le Superieur & l'Inferieur : l'on ajoûte, qu'après la mort du dernier Comte d'Egensheim, l'Empereur confera le Landgraviat aux Comtes d'Œtinguen, auxquels l'Evêque de Strasbourg donna les mêmes Fiefs, dont avoient joüi les Landgraves ses Prédecesseurs, & qui relevoient de l'Evêché de Strasbourg ; que ces Fiefs furent encore réünis au Domaine de l'Evêché, l'an 1359, par la vente qu'en firent les Comtes d'Œ-

tinguen à Jean de Liechtemberg, Evêque de Strasbourg, & que Jean de Liechtemberg, prit aussi-tôt la qualité de Landgrave : enfin, l'on dit que l'un & l'autre Landgraviat d'Alsace, passerent de la Maison d'Egensheim, dans celle d'Hapsbourg & d'Œtinguen, par le don que leur fit l'Empereur de ces Fiefs, après la mort d'Henri Comte d'Egensheim, & que la Maison d'Hasbourg, ou d'Autriche a joüi des Landgraviats d'Alsace, jusqu'en 1648. Toute cette narration pourroit fournir les questions suivantes. 1°. Si après la mort du dernier Comte d'Egensheim les Landgraviats passerent successivement de la Maison d'Œtinguen, dans celle d'Hapsbourg, ou s'ils furent partagez dans les deux Maisons, ensorte que chaque Maison eût le sien. 2°. Supposé qu'ils ayent été partagez, comment ont ils été réünis dans la Maison d'Hapsbourg, où d'Autriche ? 3°. Pourquoi Jean de Liechtemberg, n'ayant acheté des Comtes d'Œtinguen que les fiefs relevans de son Evêché, differens selon notre Auteur des Landgraviats, prit il,

cependant la qualité de Landgrave ? 4°. Supposé qu'il eût acheté aussi l'un des Landgraviats, comment ce Landgraviat a-t-il passé des Successeurs de cet Evêque dans la Maison d'Autriche? Ces questions éclaircies jetteroient un grand jour, sur tout cet endroit de l'Ouvrage. Page 449, l'Auteur parlant de l'Abbaïe d'Ottomarsheim, dit, qu'on prétend que ce nom lui vient de ce que l'Eglise de ce Monastere étoit un Temple, que l'Empereur Othon dédia au Dieu Mars. Ce ne peut être qu'Othon Successeur de Galba, qui ait dedié ce Temple, puisque les autres Othons étoient Chrétiens : mais est il aisé de concevoir qu'Othon, qui n'a jamais été dans ces quartiers, au moins durant le court espace qu'il fut Empereur, dont la puissance même ne fut pas reconnuë par l'Armée de Germanie, ait dedié, ou fait dédier un Temple dans le païs que nous nommons Alsace ? L'Auteur faisant le dénombrement des Colleges que les Jesuites ont en Alsace, ne fait point mention de celui d'Ensisheim, qui est de la même Province que celui de Strasbourg.

Quel eſt cet Empereur Lothaire, qu'on dit, page 628, avoir donné l'an 981, la ville de Colioure à un Comte de Rouſſillon? On ne voit point dans l'hiſtoire d'Empereur de ce nom au dixiéme ſiecle : c'eſt apparemment Lothaire, fils de Loüis d'Outremer, qui eſt ici honoré du titre d'Empereur, & le même dont on parle page 651, qu'on dit être neveu de Charles le Simple, quoiqu'il fût ſon petit-fils.

Au reſte ces Obſervations en petit nombre pour un Ouvrage ſi detaillé, & d'une ſi grande étenduë, & d'autres encore que d'autres perſonnes pourroient faire ſur cet Ouvrage, n'empêchent pas qu'il ne ſoit le meilleur en ce genre qui ait paru juſques ici, & que le public ne doive ſçavoir un gré infini à l'Auteur des ſoins pénibles & heureux qu'il s'eſt donnez pour l'occuper d'une maniere également utile & agréable.

## ARTICLE LXIX.

### *PLAN D'UNE ORTOGRAPHE SUIVIE, pour les Imprimeurs.*

L'Ortographe Françoiſe étant fort incertaine, à cauſe de l'uſage different des Auteurs, qui en ce point ſe contrarient les uns les autres, & ſouvent ſe contrarient eux-mêmes, il eſt bon, pour tirer les Imprimeurs d'embarras, de leur fournir, comme ils l'ont ſouvent demandé, des régles auxquelles ils puiſſent s'attacher, pour garder dans l'Ortographe la commodité & l'uniformité convenable, & dont ils puiſſent rendre raiſon, quand ils ne feront pas obligez par les Auteurs particuliers d'en uſer autrement. Ces reflexions ne feront pas d'un moindre uſage pour les Etrangers, qui ſont encore plus embarraſſez ſur ce point que nos Imprimeurs.

1°. La plus grande attention eſt à l'égard de la ſuppreſſion de la lettre *s*, que quelques-uns veulent encore garder en dés mots, où elle ne ſe

prononce point : mais comme ils la gardent en certains mots & non point en d'autres, sans aucune regle précise, les Imprimeurs feront mieux de la supprimer par tout, où elle ne se prononce point; car c'est l'usage le plus répandu. Ainsi ils mettront, *j'ai été*; & non *j'ai esté* : de même, afin qu'il *fût*, qu'il *eût*; & non pas, *afin qu'il fust*, *afin qu'il eust* : de même ils imprimeront les *forêts*, & non les *forests*.

II°. Dans les sillabes finales des mots, où l'*s* se supprime, il faut mettre un circonfléxe sur la voyelle, quand cette sillabe est longue, comme elle l'est dans les derniers mots apportez pour exemple, afin qu'il eût, forêts. Ce circonflexe marquera que la sillabe est longue : ainsi on ne mettra point de circonflexe, dans *il eut* à l'indicatif *habuit*, parcequ'il n'est point long; mais le subjonctif eût; comme afin qu'il eût : on reconnoîtra le premier en ce qu'il vient de *j'eus*, *tu eus*, *il eut*; & le second en ce qu'il vient de *j'eusses*, *tu eusses*, *il eût*.

Sur quoi observez, 1°, qu'en François, il n'y a point de sillabes lon-

gue, que dans la finale des mots; excepté peut être trois ou quatre, qui se prononcent longues, pour ôter l'équivoque; comme *tâcher*, *conari*; pour le distinguer de *tacher*, *inquinare*. Observez 2°, que dans les mots qui finissent par un *e* muet, la derniere sillabe est alors la penultiéme du mot; parceque celle de l'*e* muet qui est obscur, est consideréé pour rien, comme le montre la pratique de notre poësie. Ainsi dans *fête*, *aprête*, la derniere sillabe, (par rapport au point dont il s'agit,) est *fê*, & *prê*, & non point *te*.

III°. Par la raison de l'usage le plus étendu & le plus commode; on supprimera encore toutes les consones doubles, qui ne se prononcent point; ainsi on n'imprimera point *infidellité*, *appeller*, *pardonnera* : mais *infidelité*, *apeler*, *pardonera*; parcequ'on ne prononce qu'une *l* dans les deux premiers, & qu'une *n* dans le dernier. Il faut cependant excepter les mots fort courts, & qui n'ont qu'une sillabe, par exemple: *elle*, *donne*, *comme*, (qui sont dits d'une sillabe, à cause que l'*e* muet, comme je viens de dire,

n'est point ici consideré. ) Il faut, dis-je, excepter ces monosillabes, parceque l'usage n'a point encore accoutumé les yeux à voir écrire, *ele*, *done*, *come* : or il ne faut jamais choquer manifestement l'usage.

IV°. Il faut supprimer l'*y* grec partout ; excepté en deux ou trois mots, où l'usage l'exige ; comme quand *y* fait seul un mot : je vous *y* trouve ; il *y* a ; il *y* est ; l'usage l'exige encore dans *yeux* : mais depuis un tems, il ne l'exige plus dans *ivre*, & *ivoire*.

V°. Il faut distinguer dans les sillabes finales, les *e* qui se prononcent ouverts, comme *accès*, *progrès*, *procès*, *après*, *&c.* en les marquant d'un accent grave ; au lieu qu'il faut marquer d'un accent aigu les *e*, qui se prononcent, comme *aßés*, *placés*, &c.

VI°. Il faut retrancher dans les participes l'*e* qu'on mettoit avant l'*u*, & ne point imprimer *conceu*, *rendeu* ; mais écrire naturellement, j'ai *conçu* ; j'ai *rendu*. D'ailleurs en retranchant ainsi l'*e*, il ne faut pas pour cela mettre aucun circonflexe sur l'*u*, comme font ceux qui écrivent *apperçû*, *rendû* ;

&c. Mais mettre ſimplement *aperçu*, *rendu* ; parceque le circonflexe ne fait alors qu'embarraſſer, & qu'il eſt reſervé pour les finales longues.

VII°. Il faut employer les *Trema*, ou deux points : comme *ü*, *ï*, & ſemblables, quand ces voyelles font une ſillabe differente de la voyelle qui les précede, & jamais ailleurs ; ainſi il faut écrire *haïr*, avec un *ï*, trema ; & tu *hais* ; ſans *i* trema ; de même écrivez Antinoüs avec un *ü* trema, & *nous*, *louer*, *avouer* ; ſans un *u* trema ; parceque dans *tu hais*, *nous*, *louer*, *avouer*, &c. l'*i*, & l'*u*, font une même ſillabe avec la voyelle précedente ; au lieu que dans *haïr*, *Antinoüs*, l'*i*, & l'*u*, font chacun une ſillabe differente de celle qui les précede. Si vous n'obſervez pas cette regle, vous confondez tout dans ces ſortes de mots.

VIII°. Il ne faut point manquer à mettre des accens aigus à tous les *e*, qui ne ſont point muets, comme *bonté*, *dégénéré*, *néteté*, &c. Pour cela il en faut faire fondre ; car il en manque beaucoup dans les imprimeries.

Si l'on obſerve ces regles, la lecture de nos Livres François deviendra

incomparablament plus ſuivie, & plus à la portée de tous les étrangers, & des gens de Province; ſans neanmoins contrevenir à l'uſage.

Pour mieux obſerver ces regles, il faudroit que les Imprimeurs & les Correcteurs entendiſſent la prononciation des mots, auſſi-bien que l'ortographe; & s'ils ſouhaitent voir la raiſon, & la pratique de ces regles plus au long, ils la trouveront dans la *Grammaire Françoiſe*, ſur un plan nouveau, qui rapporte les fondemens de l'ancienne & de la nouvelle Ortographe.

## ARTICLE LXX.

BURCARDI GOTTHELFFI Struvii Bibliotheca Juris Selecta, secundùm ordinem litterarium disposita, atque ad singulas Juris partes directa: accessit selectissima Bibliotheca Juris, atque Index Auctorum & materiarum. Editio altera auctior & emendatior. Ienæ apud Ernestum Claudium Baillar. C'est-à dire, *Bibliotheque choisie pour la science du Droit.* Par M. Burcard Gotthelff Struvius. *In octavo*, pages 480. sans les Tables.

RIen n'est plus utile pour faire de grands progrès dans une science particuliere, que de sçavoir par ordre les Livres qui en traitent, & les Auteurs qui en ont écrit. C'est ce qu'a voulu faire ici Monsieur Struvius, par rapport à la science du Droit. Il commence par indiquer les Ecrivains, qui ont travaillé avant lui sur son même dessein, & qui ont écrit la vie des Jurisconsultes; Il parle ensuite des sources d'où se tire le Droit.

Le Droit Civil, comme on ſçait, tire ſon origine de l'Empereur Juſtinien, qui la ſeconde année de ſon regne fit ramaſſer generalement toutes les Conſtitutions Imperiales, comme d'autres l'avoient déja fait en partie. Le Juriſconſulte Gregoire recuëillit les Conſtitutions des Empereurs, depuis Adrien juſqu'à Galien; ce qui pour cela a été nommé le *Code Gregorien*. Hermogéne ramaſſa celles des Empereurs ſuivans, depuis Claude le Gothique, juſqu'à Conſtantin le Grand : ce qui s'appelle le *Code d'Hermogéne*. On peut regarder ces deux Codes, comme la premiere Partie, ou le premier âge des Conſtitutions Imperiales.

Le ſecond âge ſe prend, depuis le regne des Empereurs Chrétiens, juſqu'à Théodoſe le Jeune, qui fit recuëillir leurs Conſtitutions, tant Civiles, qu'Eccleſiaſtiques, par huit Juriſconſultes, qu'il députa à cet effet. C'eſt ce qu'on a appellé le *Code Théodoſien*. C'eſt de ces trois Codes principalement que Juſtinien fit compoſer ſon premier Code, l'an 529. Il fit enſuite ramaſſer les Livres

des Juriſconſultes au nombre de près de deux mille, avec leurs Maximes, ou Sentences, qui montoient jusqu'à trente mille, & il en fit ce qui s'appella les *Pandectes*, ou le *Digeſte*, ainſi nommé parce qu'on ramaſſa en ordre dans un ſeul Volume, ce qu'on trouva dans les écrits de chacun des Juriſconſultes ; ce fut l'an 533. La même année, il fit faire les Inſtitutes, pour ſervir d'Elemens à la ſcience du Droit. L'an 534, il fit faire un nouveau Code, pour ſuppléer à ce qui nanquoit au premier; & ce nouveau ſt celui que nous avons aujourd'hui. Dans la ſuite ayant fait de nouvelles Conſtitutions ſelon les occurrences, n en forma ce qu'on nomma les *Novelles*; on les appelle auſſi Droit noueau, parcequ'on y changea & on y joûta quelque choſe au Droit anien. Ces Conſtitutions laiſſées preſque toutes de la ſorte en Grec par uſtinien, furent depuis recüeillies, ar un particulier inconnu : elles furent traduites en Latin, & commenerent à être en uſage & à devenir uthentiques.

L'Auteur vient enſuite aux diffe-

rentes Editions & publications du corps du Droit. Il s'en fit plusieurs avec des Gloses, dès le neuviéme siécle ; mais dans le dixiéme, il s'en fit trois principales, qui corrigerent les précedentes, où il s'étoit glissé beaucoup de fautes. L'Edition vulgaire reçûë comme par un consentement unanime, est de Denis Goddefroy : la meilleure Impression s'en est faite, dit notre Auteur, par le soin de Simon Van-Leuven en 1663. à Amsterdam ; les autres Editions sont ici marquées.

Il y a un corps de Droit, qu'on appelle *Glossarium*, le *Glossaire*, parcequ'on y a ajoûté des Gloses au Texte. Elles ont été écrites, par ceux qui sont sortis de l'Ecole d'Irnerius, tels que Placentinus Bononiensis, & plusieurs autres, qui en ont fait diverses Parties. Mais le premier qui publia des Gloses sur tout le corps du Droit, est François Accurse.

Au reste le premier fondement du Droit Romain, sont les loix Royales, ou portées par les Rois de Rome, dont Sextus Papyrius fit un Recueïl, & qui pour cela ont été nommées

*Droit Papyrien.* Il n'en reste plus que quelques fragmens.

Bien que le Droit de Justinien eût été reçû dans les Tribunaux & dans les Ecoles, cependant son autorité commença à diminuer dès le regne de Phocas au commencement du septiéme siecle, de sorte que deux cens ans durant on se servit bien plus des Pandectes & du Code de Thalilée & des Institutions de Théophile: c'est une Paraphrase Grecque des Institutes de Justinien, qui fut tirée à Venise, sur le manuscrit de Bessarion, & imprimée à Louvain en 1636, par Vigilius Zwcherius.

Le principal fondement du Droit Grec consiste dans les Livres *Basiliques.* L'Empereur Basile le Macedonien fit composer cet Ouvrage, l'an 867 : il contenoit la Jurisprudence établie par Justinien & par ses successeurs ; mais dans un nouvel ordre. Leon, fils & Successeur de Basile augmenta cet Ouvrage ; & Constantin Porphyrogenete, fils de Leon, le corrigea si parfaitement, qu'il passe communément pour l'Auteur des Basiliques ; on en a fait di-

verſes Editions, & divers Abregez avec des Commentaires.

Le Droit François ſe tire particuliérement des Capitulaires des Rois François, Charlemagne & Loüis le Debonnaire. Anſegiſe eſt le premier, qui l'an 827, les recueillit en quatre Livres: ce Recueil fut autoriſé par Loüis le Debonnaire & par Charles le Chauve. Il fut imprimé en 1550 à Paris, & à Baſle en 1557; puis avec des Additions & la Glose de Pierre Pithou, à Paris en 1588.

Anſegiſe ayant omis pluſieurs Capitulaires, ſoit de Charlemagne, ſoit de Loüis le Debonnaire, & toutes les Conſtitutions de Pepin & de Charlemagne, Benoît Lévita de Mayence ramaſſa tous ces Capitulaires, l'an 805, en un ſeul corps, & cela par l'ordre de l'Archevêque de Mayence. Cette collection de Benoît, s'eſt trouvée mélangée de diverſes piéces autres que les Capitulaires, &c. Cependant elle fut reçûë en Allemagne & en France, avant l'an 858. Benoît avoit fait ſept Livres de Capitulaires, après le quels on voit quatre Livres d'Additions. Il ſe trouve dans ces

Additions beaucoup de choſes, qui ne ſont ni dans Anſegiſe, ni dans Benoît. Le Pere Sirmond, page 752. de ſes Notes ſur les Capitulaires, juge que ces Additions ſont de Benoît : Monſieur Baluze a jugé le contraire. Si ces Capitulaires ſont l'origine du Droit François, il eſt aujourd'hui tout different de ſon origine.

L'Auteur paſſe enſuite au Droit Germanique, & dit que Baſile Jean Hérold publia le premier en 1557, l'Ouvrage des anciennes loix de Germanie. Il marque auſſi ceux qui ont imprimé les Loix particulieres des Lombards, des Boïens, des Goths, &c. Le Droit de Saxe Electoral eſt different du Droit commun de Saxe, & tire ſon origine de l'Electeur Auguſte, en 1586, qui ordonna à ſes Juriſconſultes d'examiner les principales queſtions du Droit Saxonique ; les deux premiers Tomes en furent imprimez à Mayence en 1609, & les trois autres à Francfort, en 1608.

Les Nations particulieres ont des ſources particulieres de leur Droit, comme les François d'aujourd'hui,

qui ont le Code d'Henri IV. publié en 1603, le Code de Loüis XIV. publié en 1667. Paponius a fait un corps du Droit François : c'eſt un Recuëil d'Arrêts, il eſt imprimé à Geneve, en 1624.

Nous ne pouvons faire davantage le précis de l'Ouvrage de Monſieur Struvius, qui lui-même, n'eſt qu'une ſorte d'indice de tous les Ouvrages du Droit, réduits à certaines claſſes ; ce ſont ces claſſes que nous devons nous contenter d'indiquer ici, pour repreſenter l'œconomie de cette Bibliothéque. Aprés qu'on y a indiqué les ſources mêmes du Droit de diverſes Nations, on rapporte les Commentaires qui ont été faits ſur ces differentes ſources, ou textes : à quoi l'on ajoute les comparaiſons & les differences du Droit des Nations diverſes, auſſi-bien que les Loix qui ſont abrogées preſentement & que l'uſage s'eſt établi en leur place.

Le quatriéme Chapitre traite des Ecrivains, qui ont publié l'hiſtoire, le plan, les ſyſtêmes & les Controverſes de Droit.

Dans le cinquiéme Chapitre, on

trouve les Auteurs qui ont fait des Ouvrages complets de Droit, & qui en ont marqué les décisions. On y cite plusieurs Auteurs, qui ont osé faire la Critique du Droit Romain recueïlli par Justinien, & qui ont prétendu y découvrir diverses fautes. Pandolphe Prateïus en particulier, dans son Livre imprimé à Lyon en 1561, reprend dans le corps du Droit des omissions, des redites, des choses mal placées, &c. D'autres Auteurs ont été plus loin, & ont accusé même les Loix Romaines d'injustice; tels qu'Amesius Matthieu, &c. & sur tout Antoine Faber.

On expose dans la même méthode les Auteurs qui ont écrit de la pratique du Droit. On fait ensuite la Bibliotheque du Droit Criminel, du Droit Féodal, du Droit Canon, sur tout par rapport à l'Empire d'Allemagne, à sa dignité & à sa forme; on y parle aussi de l'Empereur, des Concordats de la Nation Germanique. Enfin on finit par une Bibliotheque choisie, où l'on remarque parmi tous les Livres qu'on a indiquez dans tout l'Ouvrage, ceux qui sont les plus

utiles dans l'uſage pour un Juriſconſulte.

## ARTICLE LXXI.

*PLAIDOIERS ET AUTRES OEUVRES, de François Pierre Gillet, Avocat au Parlement. Nouvelle Edition*, deux volumes *in quarto*, volume I. 626 pages, volume II. 770. à Paris, ruë Saint Jacques, chez Gabriël Martin. 1718.

LEs Plaidoyers & autres Œuvres de Monſieur Gillet parurent pour la premiere fois, en 1696. à Paris, chez Jean Boudot, en un volume *in quarto*. La nouvelle Edition eſt en deux volumes; c'eſt à-dire, qu'elle eſt augmentée de la moitié. Nous commencerons par marquer ce qui entre dans cette augmentation, & ce que la nouvelle Edition a de plus que l'ancienne; après quoi nous parlerons de ce qui merite le plus d'attention dans les piéces qui compoſent les deux Volumes.

La premiere Edition ne contenoit que douze Plaidoyers. Quoiqu'on en

diſtingue quatorze dans celle-ci, il n'y en a pourtant qu'un de plus que dans la premiere, & c'eſt le XIV. Ce qui fait cette difference, c'eſt que dans la nouvelle Edition, on a mis ſous un chiffre particulier une Republique, qui dans l'ancienne avoit été jointe ſous un même chiffre, au Plaidoyer dont elle dépend.

A ces Plaidoyers, on a ajouté de nouveau dans l'Edition préſente dix, tant Memoires, que Factums, qu'on peut regarder comme autant de Plaidoyers. Voilà en quoi conſiſtent les Additions faites au premier Volume, & qui en compoſent plus des deux tiers.

Les augmentations qui entrent dans le ſecond Volume, comprennent deux Requêtes & deux Lettres, des Remarques ajoûtées au Diſcours ſur le genie de la langue Françoiſe, la Traduction des quatre Catilinaires de Ciceron, avec le texte à côté, chacune précedée du ſujet & ſuivie de Remarques, ce qui fait plus du tiers de ce ſecond Volume. Ainſi deux tiers d'augmentation dans le premier, un tiers dans le ſecond font

juſtement l'augmentation d'un Tome entier.

Les Œuvres de Monſieur Gillet furent ſi bien reçûës, lorſqu'elles parurent pour la premiere fois, en 1696, que le Public doit être ravi de les voir reparoître de nouveau avec une augmentation ſi conſiderable. Nous ne nous étendrons point ici ſur les Plaidoyers, & autres Ouvrages pareils de l'Auteur, tels que les Factums & les Memoires : chacune de ces piéces demanderoit un extrait particulier, pour mettre le Lecteur bien au fait, & il n'attend point cela de Nous. Nous nous contenterons de dire, que pour le fonds & ce qui en fait la matiere, on y trouve des queſtions très-importantes ; & que pour ce qui eſt de la forme, elles y ſont traitées avec toute la capacité & tout l'art qu'on peut attendre d'un Avocat conſommé dans l'exercice du Barreau. On y trouve par tout de l'érudition ſans inutilitez & ſans affectation, de l'élevation ſans enflure, de l'abondance ſans verbiage, de la préciſion ſans obſcurité, des raiſons ſolides & bien maniées, des penſées

saines & degagées de tout faux brillant, des reflexions judicieuses & interessantes, & des mouvemens préparez avec Art & soûtenus avec force. C'est dequoi on s'appercevra aisément, en lisant les Plaidoyers de l'Auteur, & en particulier le neuviéme prononcé à la Tournelle, en 1693, dans une Cause d'éclat, où il défendit un Gentilhomme accusé de rapt & d'enlevement.

Quelque beau & quelque éloquent que soit ce Plaidoyer, il n'a pas laissé de trouver des Censeurs, par rapport à une peinture fort naturelle des soins que se donne une jeune personne pour plaire. (*a*) Monsieur Gillet convient lui même, que la premiere fois que ce Plaidoyer fut imprimé, on avoit critiqué cet endroit, comme inutile; qu'il y en avoit même, qui avoient porté leur mauvaise humeur jusqu'à dire, *qu'il ne convenoit pas* au Gentilhomme pour qui il parloit, *de faire une peinture si fidelle de l'habileté du Sexe dans la science de séduire.* Monsieur Gibert Auteur des Jugemens

(a) *Tome II. page 95.*

des Sçavans sur les Auteurs qui ont traité de la Rhetorique, est du nombre de ces derniers Censeurs, & le seul que nous sçachions, qui ait attaqué cet endroit publiquement. C'est au III^e volume de son Ouvrage, à l'Article de Monsieur Gillet, p. 285. Voici le Fait en peu de mots. On accusoit de rapt & d'enlevement le Gentilhomme que Monsieur Gillet défendoit. L'Avocat convenoit que la subornation pouvoit être regardée dans les mœurs, comme une espece de rapt; mais il montroit qu'il n'y avoit contre sa Partie aucune preuve de subornation. Il ajoûtoit, que comme tout l'avantage du mariage que sa Partie avoit eû en vûë, étoit du côté de la Demoiselle, & que la séduction est toûjours présumée venir de celui qui y trouve ses avantages, on pouvoit dire, que le Gentilhomme avoit plûtôt été séduit, que la Demoiselle.

(a) Mais, s'objecte-t-il, *une fille séduire un homme beaucoup plus âgé qu'elle : la proposition paroît paradoxe.*

(a) Tome I. page 139.

C'est pour l'expliquer, qu'après avoir pris toutes les précautions necessaires pour empêcher qu'on n'appliquât à la Demoiselle le portrait qu'il alloit faire, il dit, *qu'à prendre la chose en general*, on ne peut pas dire, qu'à un certain âge, une fille *ignore l'art de plaire & soit incapable de seduire*; ce qui lui donne lieu de faire en quinze lignes une peinture très-vive & très-fleurie de toutes les attentions, les inquietudes, & les soins d'une jeune personne qui veut plaire. C'est cette peinture qu'on attaquoit, de l'aveu de Monsieur Gillet, & comme inutile, & comme peu convenable dans la bouche de sa Partie. Comme inutile: c'est-à-dire, qu'on la regardoit, comme un de ces sortes *d'ornemens ambitieux*, que Monsieur Gillet, condamnoit lui-même dans son Discours, sur le genie de notre Langue. (*a*) A quoi il répond, qu'il n'entendoit par ornemens ambitieux, que ceux qui étoient étrangers au sujet; & que loin de condamner les autres, il avoit remarqué lui-même, qu'il étoit

(a) *Tome II. pag.* 97.

permis aux Avocats *d'embellir leurs Plaidoyers, de quelque portrait, de quelque caractere de paſſion, & autres choſes ſemblables.* Il ajoute à ces raiſons un exemple tiré des Plaidoyers du celebre feu Monſieur Le Maître. C'eſt dans le Plaidoyer XXIV, où après avoir dit: *il ſeroit ſuperflu, Meſſieurs, de repreſenter les artifices, dont il* (ce Raviſſeur) *s'eſt ſervi, & dont ſe ſervent ceux qui lui reſſemblent*, Monſieur le Maître fait une vive peinture des *ſupplications, des prieres, des proteſtations, des flatteries, des ſermens*, que ces ſortes de gens mettent en œuvre pour ſéduire. Il eſt vrai, qu'à prendre les choſes dans la ſeverité de la Morale Chrétienne, ces ſortes de peintures peuvent être dangereuſes, & que quoiqu'on les donne à tître de préſervatif contre la ſéduction des artifices qu'on y repreſente & qu'on y blâme, elles peuvent devenir une eſpece de ſeduction elles-mêmes; mais la Theſe priſe de la ſorte, ne regarde pas plus Monſieur Gillet, que M. Le Maître, M. Patru, & tout ce

(a) *Tome II. p. 98.*

qu'il y a d'Avocats au monde, de qui on ne doit pas exiger, ajoute notre Auteur, qu'ils ſoient *auſſi circonſpects que les Predicateurs.* Peut être même auroient-ils pû dire, *plus circonſpects,* s'il eſt vrai qu'il y en ait, qui ayent donné lieu à ce que dit feu M. de la Bruyere, dans l'Article de la Chaire : *L'Orateur*, dit ce grand Peintre des mœurs, *fait de ſi belles images de certains deſordres, y fait entrer des circonſtances ſi délicates, met tant d'eſprit, de tour & de rafinement dans celui qui péche, que ſi je n'ai pas de pente à vouloir reſſembler à ſes portraits, j'ai beſoin du moins que quelque Apôtre, avec un ſtile plus Chrétien, me dégoute des vices dont on m'avoit fait une peinture ſi agréable.* Ces ſortes de Deſcriptions, par rapport à certains vices, ſont un écueïl & dans le miniſtere de la Prédication, & dans l'exercice de la Plaidoyrie ; avec cette difference neanmoins, qu'il eſt encore plus difficile à éviter pour les Avocats, que pour les Predicateurs ; les premiers trouvant quelquefois dans leurs cauſes, comme le remarque Monſieur Gillet, des Faits qu'il faut expoſer tels qu'ils

sont, & où tout ce qu'ils peuvent faire, est de les envelopper de maniere, que s'il y a quelque chose de trop libre, l'obscenité soit dans la chose & non dans l'expression. Les Predicateurs sont maitres de leur matiere à cet égard, mais les Avocats ne le sont pas.

A l'égard de la seconde Objection, qu'on faisoit à Monsieur Gillet, sur cette même peinture, comme n'étant gueres convenable dans la bouche de sa Partie, qui sembloit par-là taxer la Demoiselle de coquetterie; il répond que, quand toutes les précautions qu'on avoit prises, n'auroient pû détourner l'application qu'on en pouvoit faire à la Demoiselle, ce n'eut pas été un grand inconvenient. *Il y alloit*, continue-t-il, (a) *de la téte de celui qui la demandoit pour femme; de quelque moyen qu'on se fût servi pour le sauver, l'auroit elle desapprouvé? Et en dût-il coûter quelque chose à sa délicatesse, pouvoit-elle trouver mauvais que pour attenuer le crime dont il étoit accusé, l'on eût rejetté sur elle une partie de la séduction?*

(a) Tom. II. pag. 96.

Ces raiſons, quoi qu'aſſez plauſibles, n'ont pas ſatisfait pleinement M. Gibert, qui a crû que c'étoit à lui, que Monſieur Gillet vouloit répondre, comme ayant eu communication, au moins en partie, de l'Article qui le regardoit, (*a*) avant que le III[e] Tome des Jugemens des Sçavans fût imprimé. Il revient donc à la charge par rapport à ce même endroit, page 285, & il l'attaque ſur deux Chefs. Le premier, ſur ce que Monſieur Gillet y *donne l'idée de la* coquetterie, *comme l'idée d'une ſéduction innocente*: le ſecond, ſur ce *qu'étant queſtion du pere, qui avoit enfermé ſa fille dans le Refuge, il ne falloit pas la peindre coquette; puiſque c'eſt non la deffendre mais juſtifier ſa punition.* Monſieur Gibert ſe plaint, que Monſieur Gillet ne répond rien ſur le premier Chef; & qu'au lieu de répondre categoriquement ſur le ſecond, il élude la difficulté, & ſe ſauve à la faveur de quelques figures de Rhetorique. Il y a apparence que Monſieur Gillet

(a) *III*[e]. *Vol. des Jugemens des Sçavans, p.* 281.

a crû avoir ſuffiſamment répondu à cette derniere Objection, dans ce que nous avons rapporté de lui cy-deſſus, où, eu égard au riſque que couroit ſa Partie, il n'a pas trouvé qu'il y eût grand inconvenient à partager en quelque ſorte la ſéduction entre le Gentilhomme & la Demoiſelle. Car pour ce qu'ajoûte Monſieur Gibert, que de peindre la fille, comme coquette, c'étoit juſtifier ſa punition; c'eſt à dire, la conduite odieuſe du Pere, qui avoit enfermé ſa fille au Refuge; 1° le portrait de la coquetterie ne tomboit point ſur la fille, comme Monſieur Gillet l'a fort bien fait remarquer, en rapportant les précautions qu'il avoit priſes dans le Plaidoyer même, pour détourner cette idée; ainſi on ne peut pas dire, que Monſieur Gillet, ait peint la Demoiſelle, comme coquette. 2°. Quand ce portrait auroit pû être appliqué à la Demoiſelle, le cas étoit-il aſſez grief, pour juſtifier l'inhumanité, & l'aveuglement du Pere, qui ſe deshonoroit lui-même, & deshonorant ſa fille, par un traitement qui ſembloit ſuppoſer le dernier deſordre?

Si l'on étoit en droit de traiter de la ſorte toutes les jeunes perſonnes, qu'un excès d'attention & de complaiſance pour leur beauté retient un peu trop long tems à leurs toilettes, à conſulter ce qui leur ſied, ou ne leur ſied pas, il faudroit étrangement multiplier en France les Maiſons de Refuge.

On convient que la premiere Objection de Monſieur Gibert eſt plus conſiderable ; & ſi Monſieur Gillet n'y a pas répondu, il y a lieu de croire, que n'ayant vû qu'en manuſcrit, & même ſeulement en partie, l'Article qui le regarde dans le III^e Volume de Monſieur Gibert, cette Objection aura pû lui échapper. On eſt d'autant plus porté à en juger ainſi, qu'après avoir examiné avec ſoin l'endroit dont il s'agit, on ne voit pas qu'il eût été fort difficile à Monſieur Gillet de ſe diſculper ſur ce point, s'il y eût fait attention. Quand Monſieur Gibert a reproché à Monſieur Gillet, d'avoir repreſenté la coquetterie comme *une ſéduction innocente*, il n'a pas pris garde apparemment, qu'il joignoit enſemble deux

idées, que l'Auteur n'avoit pas jointes dans son Plaidoyer, & que les termes de *séduction innocente* ne tomboient en nulle maniere sur le portrait qui ne vient qu'après, & qui en est absolument detaché.

Monsieur Gillet, après avoir dit, qu'à considerer les avantages que trouvoit la Demoiselle en épousant sa Partie, on pourroit présumer qu'elle a plûtôt séduit, qu'elle n'a été séduite, reprend ainsi: „Nous ne pré-„tendons point faire un crime à la „Demoiselle, de cette espece de sé-„duction. Ce n'est ni dol, ni artifice, „ni fraude, *c'est la seule force de son me-„rite*.... elle avoit dix huit à dix-neuf „ans, quand ma Partie l'a recherchée „en mariage: *hé qu'à cet âge les char-„mes sont puissans*! Encore une fois „nous ne prétendons pas lui rien im-„puter ici; la séduction dont nous „l'accusons, est *une séduction toute in-„nocente*. Ce qu'il appelle ici une *séduction innocente*, ne tombe donc que sur la *seule force du merite*, sur le brillant de la jeunesse, *sur la puissance des charmes* d'une jeune personne, qui plaît sans chercher à plaire, & même

ſans s'en appercevoir. Il appelle *ſéduction innocente*, l'effet que la beauté produit par elle-même, & ſans le ſecours d'aucun de ces artifices & de ces recherches étudiées, dans leſquelles conſiſte ce qu'on appelle coquetterie. Auſſi quand il vient à en faire la peinture, il met d'abord la Demoiſelle hors de cauſe, en paſſant de l'eſpece qui peut l'intereſſer, à une Théſe generale, qui ne peut intereſſer perſonne en particulier : mais à prendre, dit il, les choſes en general, &c. & alors il fait un détail de tous les ſoins que ſe donne une jeune perſonne, qui cherche à plaire ; mais auſſi ne regarde t-il plus cette ſéduction, comme abſolument innocente, & l'on ne trouvera point que, depuis qu'il eſt entré dans la Theſe generale, il y ait appliqué la qualification qu'on lui reproche, & qui ne tombe que ſur une ſorte de ſéduction qu'on ne peut diſconvenir qui ne ſoit innocente par elle même, à moins qu'on ne veüille que la beauté, lors même qu'on n'en abuſe pas, ſoit un crime.

Au reſte ce que nous diſons ici à la juſtification de Monſieur Gillet,

n'est point pour prendre parti en sa faveur contre son adversaire. Nous ne connoissons personnellement ni l'un, ni l'autre; mais comme dans les regles de l'équité naturelle & même dans les principes du droit positif, on doit toujours être plus favorable à l'accusé, qu'à l'accusateur, Nous avons été ravis de trouver dans ses raisons & dans l'endroit même qu'on lui objecte, dequoi le justifier pleinement. Nous ajouterons à cela que nous avons remarqué tant de sagesse, de circonspection, de reserve & de retenuë dans tous ses Plaidoyers, & dans ceux mêmes, où il est obligé de toucher des matieres très délicates, que pour peu que les choses soient susceptibles d'une interpretation favorable, la présomption doit être pour lui. On ne peut disconvenir d'ailleurs, que le ton qu'a pris Monsieur Gibert dans l'Article qui regarde Monsieur Gillet, ton tantôt ironique, tantôt mordant, mais toujours animé par la Satyre, ne doive rendre le Censeur très suspect à l'égard de l'Avocat. Il semble en effet ne lui avoir donné un Article parti-

culier dans ſon Livre, que pour pouvoir lui faire ſon procès avec plus de liberté & d'une maniere plus complete : auſſi ne lui paſſe-t-il rien ; il le chicane juſques ſur deux vers de Juvenal, qui ſe trouvent au bas du portrait gravé de l'Auteur, & qu'il paroît qu'on n'y a mis que par rapport à l'alluſion qu'ils font à ſes armes.

Si l'on veut ſçavoir ce qui a aigri Monſieur Gibert contre Monſieur Gillet, on le trouvera à la page 268, du III^e^. vol. des Jugemens des Sçavans. M. Gibert a crû, que M. Gillet ne s'etoit pas expliqué avec aſſez de ménagement, en parlant d'un ſentiment qu'il attribuoit à l'Univerſité, comme ſi elle prétendoit que les Auteurs François dûſſent *baiſſer partout le pavillon devant le Grec & le Latin.* Nous n'entrons point dans la diſcuſſion de cette queſtion, tant de fois & ſi long-tems agitée, & ſur laquelle il eſt arrivé ſouvent, que les Parties oppoſées ont dit la même choſe pour le fonds, ſans vouloir convenir dans les termes. Monſieur Gibert eſt loüable de prendre avec vivacité les interêts d'un Corps, dont il eſt, & à la

tête duquel il a eû l'honneur de se voir ; mais on ne peut s'empêcher de dire que ce zele n'en eût été que plus loüable, s'il eût été plus moderé. Monsieur Gillet n'avoit rien dit, qui pût blesser l'Université, ni dans le sentiment qu'il lui attribuoit & qui ne sçauroit lui être injurieux, ni dans la maniere dont il s'explique à ce sujet. Il meritoit d'ailleurs par lui-même, par son merite & son caractere personnel, par sa reputation & par l'estime que le public a paru faire de ses Ouvrages, plus de moderation que l'Auteur des Jugemens n'en a gardé en parlant de lui. Ne parviendra-t-on jamais dans la Republique des Lettres à contester ensemble sans fiel & sans aigreur ; & un Auteur ne pourra-t-il avancer un sentiment contraire au notre, sans courir risque de se voir degradé du rang qu'il tenoit auparavant dans la Litterature ? C'est un abus dont il y a long-tems qu'on se plaint, & dont il est à souhaiter pour l'honneur des belles Lettres, que les Sçavans travaillent enfin à se corriger. Pour moi je connois des gens qui ne conviennent nullement

avec Monſieur Gillet ſur bien des choſes qu'il dit dans ſon Diſcours de la Langue Françoiſe ; mais malgré cela ils ne laiſſent pas de lui rendre juſtice, tant ſur ſes Plaidoyers, que ſur ſes Traductions des Oraiſons de Ciceron, qui ſont generalement eſtimées, & qui meritent de l'être; & s'il falloit prendre parti pour ou contre cet Auteur, il y a apparence que Monſieur Baſnage & Monſieur Chevreau trouveroient plus de Partiſans dans le bien qu'ils en diſent, que Monſieur Gibert dans le mal qu'il ſemble vouloir en faire entendre.

## ARTICLE LXXII.

*TRAITE' DES SAINTES RELIQUES, par Monſieur l'Abbé de Cordemoy.* A Paris, chez François Babuty, ruë S. Jacques, à S. Chryſoſtome. *In douze*, pages 213.

ENcore que Monſieur l'Abbé de Cordemoy ait eû en vûë les Proteſtans, & de les faire revenir de leurs préventions contre la veneration que

l'Eglise Romaine conserve pour les Reliques des Saints, son Ouvrage ne laisse pas d'être autant utile aux Catholiques. Il doit produire dans les uns & dans les autres des sentimens également vifs, mais differens, d'une douce consolation en nous, de nous voir unis dans la même doctrine & dans les mêmes pratiques avec les premiers Fidelles; d'une juste confusion en ceux qui s'en voyent éloignez. Si l'ouvrage est estimable par l'utilité du sujet, il l'est encore par le choix & l'arrangement des preuves, & par l'élegance du style.

Il est divisé en onze Chapitres. „ L'Eglise, dit l'Auteur dans le Chapitre premier, donne generalement „ le nom de Reliques à tout ce qui „ nous reste des Saints après leur „ mort: comme sont leurs corps en„ tiers, ou quelques parties, leurs „ cendres, leurs habits, & même ce „ qui a touché, soit à leurs personnes „ pendant qu'ils vivoient, soit à leurs „ tombeaux, ou à leurs châsses.

„ L'Eglise regarde les Corps des „ Saints, comme ayant été les Tem„ ples du Saint-Esprit, & ses victimes

„ par le martyre, ou par la pénitence.
„ Ainsi l'honneur qu'elle veut que
„ nous leur rendions dans cette vûë,
„ retourne à Dieu même.... Comme
„ nous ne partageons pas notre cœur
„ entre lui, & les creatures, lorsque
„ nous aimons nos freres pour l'a-
„ mour de lui : nous ne partageons pas
„ aussi l'honneur qu'il demande de
„ nous, lorsque par rapport à lui nous
„ respectons ceux dont *la mort est pré-*
„ *cieuse à ses yeux.*

„ D'ailleurs, comme le remarque
„ saint Chrysostome, rien ne nous
„ excite davantage à les imiter que
„ la vûë de leurs corps. *Dieu*, dit ce
„ grand Docteur, *nous les veut laisser,*
„ *afin qu'ayant toujours devant les yeux*
„ *ces saintes dépoüilles, nous nous ani-*
„ *mions à la pratique des vertus qui les*
„ *ont consacrées. Car si la vûë des armes*
„ *d'un vaillant homme fait naître une*
„ *certaine ardeur guerriere dans l'ame*
„ *même d'un lache.... que devons nous*
„ *sentir, nous qui voyons & touchons les*
„ *corps des Martyrs ensanglantez pour la*
„ *gloire de leur Maître & du nôtre ?*

Une preuve bien forte de l'hon-
neur qui est dû aux Reliques des

Saints, c'eſt que l'Ecriture nous apprend que Dieu les a honorées par pluſieurs miracles : l'Auteur expoſe cette preuve dans le Ch. 2$^{e}$; & comme d'une part il rapporte des paſſages choiſis des Peres, & de l'autre les Commentaires impies & les blaſphêmes de Calvin, il en reſulte un contraſte qui frappe l'eſprit des Lecteurs. Par exemple. S. Matthieu, Ch. 14$^{e}$ & S. Marc, Ch. 6$^{e}$ racontent que quand les habitans de Genezareth ſçurent que Jeſus Chriſt étoit chez eux, *ils envoyerent dans tout le païs d'alentour, & lui preſenterent tous les malades, le priant qu'il leur permît de toucher ſeulement le bord de ſa robe : & tous ceux qui le toucherent furent gueris.* A ce récit qui ne ſent pas déja en ſoi-même, & qui ne comprend pas, ce que remarque ſaint Chryſoſtome, que *la foi de ce Peuple croît viſiblement? Ils ne s'empreſſent plus comme auparavant de faire venir Jeſus-Chriſt dans leurs maiſons. Ils ne le prient plus de toucher les malades de ſa main, ou de commander aux maladies de ſe diſſiper. Ils commençoient à s'élever au deſſus de ces baſſeſſes; & à témoigner plus de foi dans les gueriſons qu'ils demandoient*

Calvin en porte un jugement bien different. *Il y a apparence*, dit il, *que ces gens étoient enveloppez de quelque superstition, quand ils restraignoient la grace de Christ à l'attouchement de sa robe. Pour le moins ils le dépoüilloient d'une partie de son honneur, vû qu'ils n'esperoient point de sentir aucun secours de sa vertu par sa simple parole. Mais lui, de peur d'éteindre le lin fumant, s'acommode à leur rudesse.* Ainsi Calvin ne se contente pas d'accuser de superstition ceux de Genezareth, il veut encore que Jesus-Christ les ait soûtenus dans ce mal. Il n'a pas plus d'indulgence pour la femme qui toucha le bord de la robe de Jesus Christ : Jesus Christ la louë de sa foi, & Calvin lui reproche un doute contraire à la foi & inexcusable. Il traite de la même maniere, & ceux qui exposoient les malades afin que l'ombre de saint Pierre les guérît, & ceux qui gardoient les mouchoirs & les tabliers de saint Paul pour les appliquer sur les malades.

Ces exemples, tirez de l'Evangile & des Actes des Apôtres, ont été précedez de quelques autres de l'An-

cien Teſtament : Elie & Elizée reſuſciterent des enfans en ſe couchant ſur eux : Elizée reçut le manteau d'Elie comme un tréſor précieux, & frapant de ce manteau les eaux du Jourdain, il les diviſa & ſe fit un chemin au travers du fleuve : le corps mort d'Elizée reſuſcita un mort, auprès duquel il fut poſé : Naaman emporta deux charges de terre de la Paleſtine, comme d'une terre conſacrée, pour élever en Syrie un Autel, & y offrir à Dieu des Sacrifices.

Il ſeroit aiſé, comme le remarque M. l'Abbé de Cordemoy, de faire un gros volume, de ce que l'hiſtoire Eccleſiaſtique, les Actes des Martyrs, les Peres, & des Auteurs hors de tout ſoupçon fourniſſent touchant la veneration des Fidelles pour les Reliques, depuis le tems des Apôtres : il ſe contente d'un choix d'exemples qui rempliſſent le Ch. 3^e^ & le 4^e^, & on en rapportera ſeulement deux des plus anciens.

Les Fidelles de Smyrne dans la relation qu'ils envoyerent à ceux du Pont, du martyre de ſaint Polycarpe leur Evêque & Diſciple de l'Apôtre

ſaint Jean, marquent le vif deſir qu'ils eurent d'enlever ſon corps, & les efforts qu'ils firent pour retirer du bucher ce *treſor.* Les Juifs s'y oppoſerent, faiſant repreſenter au Proconſul, que „ les Chrétiens abandonne„roient le culte du Crucifié pour „ mettre Polycarpe en ſa place, s'ils „ pouvoient avoir ſes Reliques. C'eſt auſſi ce que les Proteſtans veulent faire entendre de nous, pour rendre odieux le culte que nous rendons aux Saints. Et nous leur répondons avec ces anciens Fidelles. „ Pouvons-nous „ ne plus reconnoître Jeſus-Chriſt „ pour Notre Seigneur, après ce „ qu'il a ſouffert pour nous? Bien que „ nous honorions les Martyrs & les „ Fidelles Serviteurs de Jeſus-Chriſt; „ bien que nous nous adreſſions à „ eux, pour obtenir par leur entre„ miſe, de pouvoir participer à la „ gloire dont ils joüiſſent : nous n'a„ dorons cependant que le Fils uni„ que de Dieu, & nous ne rendons „ qu'à lui les honneurs Divins. Enfin, „ ajoûte la relation, le Centurion que „ le Proconſul envoya, ne crut point „ voir d'autre moyen de terminer le

» different entre les Chrétiens & les » Juifs, que de faire bruler *ces sacrées* » *dépoüilles.* Nous ne laissâmes pas » neanmoins *d'en recuëillir quelques* » *ossemens*, que le feu avoit épargnez, » & que nous conservons *comme au-* » *tant de pierres précieuses.*

Ceux de Vienne & de Lyon eurent un zele égal pour avoir les corps de saint Pothin leur Evêque & des autres Martyrs de leurs villes ; mais ils furent encore moins heureux. „ Nous „ ressentîmes, disent-ils, dans la Re- „ lation qu'ils envoyerent aux Egli- „ ses d'Asie & de Phrygie, nous res- „ sentîmes une vive douleur de ce „ qu'il ne nous étoit pas permis de „ recuëillir *leurs précieuses Reliques.* „ Nous volumes nous servir de l'obs- „ curité de la nuit, pour executer „ notre dessein : nous offrîmes une „ grosse somme, pour en avoir la li- „ berté : nous emploiâmes les plus „ fortes instances. Mais les tenebres „ ne purent nous favoriser, & ces „ hommes impitoyables ne se laisse- „ rent point gagner à la vûë de l'or, ni „ flechir par nos prieres.

Pourquoi cette ardeur, cet em-

pressement pour les Reliques ? Parce qu'*il est certain*, dit saint Jean Chrysostome, *que les Châsses des Martyrs & leurs os sacrez ont la vertu d'attirer les graces & les benedictions du Ciel sur ceux qui les reverent.* L'Auteur cite plusieurs Peres qui s'expriment de la même maniere, & qui disent que les Reliques des Saints sont une puissante protection pour les Villes & les Provinces, où elles sont déposées. „ Tout „ ceci, ajoûte t-il, doit paroître bien „ étrange au peuple Protestant, à qui „ les Ministres cachent, autant qu'ils „ peuvent, les sentimens & les coutu„ mes de la plus sainte Antiquité : „ sentimens & coutumes que tient „ encore aujourd'hui l'Eglise Catho„ lique, parcequ'elle n'a rien changé „ à la Tradition des Apôtres & de „ leurs Successeurs.

Dans le Ch. 5[e] il traite de la pratique d'élever des Autels sur les tombeaux des Martyrs. *Que ces victimes*, dit saint Ambroise, *qui ont triomphé de la mort, soient mises au lieu même, où Jesus Christ devient Hostie pour nous. Mais celui qui a souffert pour tous les hommes, sera mis sur l'Autel, & dessous*

*l'Autel ceux qui ont été rachetez par sa Passion.* C'est ce qui s'observe dans l'Eglise, où l'on ne celebre la Messe que sur des pierres qui renferment des Reliques.

Il montre au Ch. suivant, que la réponse de saint Jerôme aux railleries de l'heretique Vigilance, contre les Reliques, confond les Protestans. Et sur ce que le Ministre Daillé, chagrin de ce que les Peres du quatriéme siecle marquent tant de respect pour les Reliques, leur donne par mépris le nom de *Reliquaires*, l'Abbé de Cordemoy fait cette reflexion judicieuse. C'est à quoi on est reduit quand on est Protestant. Mais y a t il de l'apparence, que dans le quatriéme siecle, où commençoit à s'accomplir cette Prophetie d'Isaïe, que *les Rois marcheroient à la splendeur de l'Eglise*, la superstition ait prévalu ? Et peut-on croire que Dieu n'ait donné la paix & tant de grands Docteurs aux Fidelles, que pour les laisser tomber dans des erreurs aussi grossieres, que le publient nos Reformez ? Ces consequences ont paru si dures & si fâcheuses au fameux Pier-

re du Moulin, qu'il a pris le parti de dire qu'on devoit regarder avec honneur les Reliques des Saints : & ainſi il a juſtifié l'Egliſe Romaine.

L'Invention miraculeuſe de la vraie Croix, les miracles operez par des morceaux portez en divers lieux, & par la terre priſe du Sepulcre de Jeſus-Chriſt, ſont la matiere du Chapitre ſeptiéme : & l'on n'y voit citez que les Peres & les anciens Auteurs.

L'Auteur rapporte dans le Ch. 8e, ce que ſaint Auguſtin raconte de la multitude des miracles faits par les Reliques de ſaint Etienne ; & de l'aveugle de Milan, qui recouvra la vûë en s'appliquant ſur les yeux un linge, qui avoit touché aux Reliques des ſaints Gervais & Protais. Saint Ambroiſe rend auſſi témoignage au même miracle. Et on ne peut lire ſans indignation les termes mépriſans dont uſe le Miniſtre Daillé à l'égard de ces Peres ſi reſpectables. Grotius le plus ſçavant des Proteſtans, les a eſtimez ſi dignes de créance, comme ils le ſont en effet, qu'il a cité ces miracles comme une preuve de la verité de la

Religion ; de même que celui de ſaint Babylas, dont les Reliques rendirent muet l'Oracle d'Apollon dans un Fauxbourg d'Antioche.

M. l'Abbé de Cordemoy, au Chapitre 9[e] remet devant les yeux des Proteſtans qu'ils ſe ſont comportez comme les Payens. „ Theodoret re„ marque qu'entre les excès de fu„ reur, que les Idolâtres commirent „ ſous Julien l'Apoſtat, *ils rompirent à* „ *Sebaſte la Châſſe de ſaint Jean-Baptiſte,* „ *en tirerent les Reliques, les brûlerent,* „ *& jetterent les cendres au vent.* Saint „ Gregoire de Nazianze leur repro„ che la même choſe. *Ils ont*, dit-il, „ *brûlé les Reliques des Saints, & les ont* „ *jettées au vent, pour les priver de l'hon*„ *neur qui leur eſt dû.* Que des gens qui „ portent le nom de Chrétiens, ayent „ ſuivi de tels exemples, en profa„ nant les ſacrées dépoüilles de ceux „ que la pénitence, ou le marty„ re a ſanctifiez ; c'eſt ce qu'on ne „ ne peut comprendre : & c'eſt nean„ moins ce que firent nos Reformez „ au commencement de leur Schiſ„ me. Ils n'épargnerent pas même „ les Reliques de ſaint Irenée à Lyon,

„ de ſaint Hilaire à Poitiers, de ſaint
„ Martin à Tours, c'eſt à dire, des
„ trois plus illuſtres Evêques qu'ait
„ eûs la France. Monſieur Larrey dans ſon hiſtoire d'Angleterre loüe Henri VIII. d'en avoir fait autant aux Reliques de ſaint Thomas de Cantorberi : & ſans doute, ſi l'occaſion s'en étoit preſentée, il auroit loüé l'Empereur Conſtantin Copronyme d'avoir fait jetter dans la mer la Châſſe de ſainte Euphémie.

L'Auteur paſſe aux Objections des Proteſtans, leſquelles ſe reduiſent à trois. Dieu, diſent-ils, ne voulut pas que les Iſraëlites ſçuſſent l'endroit, où Moïſe fut enterré, ſans doute pour prevenir les honneurs qu'ils auroient rendus à ſon corps. Oüi, répond l'Auteur, mais pour prevenir les honneurs Divins, que ce Peuple groſſier & ſi enclin à l'idolatrie, qu'il avoit adoré le veau d'or, auroit rendus à celui qui avoit fait à ſa vûë tant de prodiges.

Les Proteſtans objectent en ſecond lieu, qu'on ne lit point dans l'Ancien Teſtament, qu'on ait tiré de terre les os des Prophetes pour les hono-

rer. Saint Basile répond à cette Objection. *Les cadavres de ceux qui mouroient chez les Juifs, étoient en horreur : si quelqu'un au contraire souffre la mort pour le nom de Jesus Christ, ses Reliques sont précieuses..... à present celui qui touche les os d'un Martyr, participe en quelque sorte à sa Sainteté, à cause de la grace qui reside en son corps.* „ Quelque Saintes que fussent donc, poursuit l'Au-
„ teur, les personnes mortes sous la
„ Loi de Moïse, leurs corps étoient
„ regardez comme impurs, parce
„ qu'avant que Jesus-Christ fût entré
„ dans le Ciel, elles ne pouvoient
„ jouïr de la gloire ; & c'est pour cela
„ qu'on ne rendoit aucun honneur à
„ leurs Reliques. Mais presentement
„ qu'elles sont Bienheureuses, l'E-
„ glise respecte leurs corps, comme
„ ceux des Martyrs. Ainsi l'Empereur
„ Arcade fit transporter avec beau-
„ coup de magnificence, de la Judée
„ dans la Thrace, les os du Prophete
„ Samuël.

Enfin comme les Ministres ne peuvent nier, que dans les tems les plus saints & les plus éclairez on n'ait eû beaucoup de veneration pour les Re

liques, leur dernier retranchement est de dire qu'il y en a de fausses. De là il ne s'ensuit pas, qu'il ne faut pas honorer les Reliques; mais qu'il faut avoir de la circonspection pour ne s'y pas tromper. Et c'est à quoi l'Eglise a pourvû. Le Concile de Trente a ordonné: *Qu'on ne doit recevoir de nouveau, ni miracles, ni Reliques, qu'après que l'Evéque en sera informé, & qu'il aura donné son approbation. Mais qu'avant toutes choses il faut qu'il prenne le conseil des Theologiens & d'autres personnes de vertu, pour faire ensuite ce qu'il jugera à propos, selon la verité du fait & les regles de la pieté.*

Au reste, il est difficile que les Protestans, qui voudront lire avec attention cet Ouvrage de M. l'Abbé de Cordemoy, n'en soient touchez. Ils y verront que tous les siecles du Christianisme déposent en notre faveur; & qu'ainsi on les trompe, en leur cachant la doctrine & la pratique des plus Sçavans hommes & des plus grands Saints qu'ait eûs l'Eglise.

## ARTICLE LXXIII.

CARTES DE GEOGRAPHIE *Methodiques & Artificielles.* A Paris, chez Nolin Geographe, Quai de l'Horloge, chez Crepi Graveur, Cloître de ſaint Benoît; & chez Mongé Libraire, ruë ſaint Jacques.

ON ne donne encore au Public de cette Methode Artificielle de Geographie que la Carte d'Allemagne, avec une feüille imprimée & colée à côté : l'Auteur avertiſſant qu'on travaille à d'autres ſur le même plan, & que pour eſſai il a commencé par l'Allemagne, comme étant la plus importante par la difficulté d'en prendre une idée nette, à cauſe de la multitude des Etats dont elle eſt remplie, & des diviſions dont elle eſt ſuſceptible. Voici donc ſon deſſein.

Il ne marque des noms de Païs, que ce qu'on en peut apercevoir ſans confuſion, & retenir ſans peine habituellement. Il s'eſt borné pour cela

à ceux qui ſont indiquez dans les vers de la *Pratique de la Memoire Artificielle* ; de ſorte que liſant les noms renfermez dans une trentaine de vers & dont la ſituation ſe préſentera tout d'un coup aux yeux dans la Carte, on pourra en moins de deux heures prendre une idée claire & diſtincte de l'Allemagne, qui coute tant de peine & de tems à apprendre dans les Cartes ordinaires. Tel eſt le but principal ; mais il ſe trouve ici d'autres avantages aſſez particuliers.

Quoiqu'on ne voye ici de gravé tout au long, qu'environ une centaine de noms de Païs, ou de Villes, il s'y trouve neanmoins autant de ſituations indiquées que dans le commun des Cartes les plus amples ; mais ſeulement par la lettre initiale de chaque Ville. Ainſi *Aïſchtet* Evêché, eſt il marqué dans ſa ſituation ſeulement par un *A* ; mais comment ſçavoir que cet *A* ſignifie *Aïſchtet* ? Par la ſimple attention au carré formé par des lignes de haut en bas & de gauche à droit, (comme il ſe fait communement dans les Cartes du plan de Paris.) Ainſi cet *A* ſe trou-

vant au quarré chifré 28—48, on cherche dans la Table Alphabetique imprimée à côté de la Carte, quelle ville qui commençant par *A*, est chifrée 28—48; & l'on trouve dans cette Table écrit tout au long *Aischtet* Evêché 28—48.

Cette Table Alphabetique a encore une autre utilité: c'est que par son moyen on trouve tout d'un coup les Païs ou Villes, qu'on se fatigue souvent à chercher dans les Cartes ordinaires; car chaque Ville y étant dans l'ordre Alphabetique avec les deux chifres du quarré, où elle est située, on la trouve au moment même dans ce quarré; & comme il se rencontre en certains quarrez des Villes qui commencent par une même lettre, elles sont differentiées par une, ou deux, ou trois étoiles.

Sur la fin on a mis une notice succinte, & claire de l'Empire d'Allemagne, de ses Parties, de ses Etats, de ses Cercles & de ses Villes; & cette exposition se trouve repetée en abregé dans les trente vers empruntez ici du Livre de la Memoire Artificielle du Pere Buffier; de maniere

qu'ayant lû ces deux pages, on ſçait à peu près ce que peut habituellement ſçavoir de l'Allemagne le commun des gens de Lettres, pour un uſage ordinaire.

On voit que cette Carte eſt principalement pour les commençans, qui auront la commodité d'écrire eux-mêmes tout au long les noms qu'ils voudront davantage retenir : mais par un endroit particulier, l'artifice de la même Carte & de la Table eſt très-propre aux plus avancez pour atteindre à la perfection de la Geographie ; car les lignes de haut en bas & de gauche à droit qui forment ici les quarrez, & qui ſont indiquez par les chifres, ſont juſtement les degrez de *longitude* & de *latitude*, qui s'apprendront dans l'uſage imperceptiblement, & ſans s'appliquer même à les retenir, contrainte qu'il faut éviter & qui rebuteroit l'eſprit.

## ARTICLE LXXIV.

## *NOUVELLES* LITTERAIRES.

### D'ALLEMAGNE, DE HAN.

LEs Regles de la diſpute que Monſieur Schnieder a publiées, ſont bonnes ; mais on les ſçavoit déja, & ſi on ne les pratiquoit pas, c'eſt qu'il eſt mal aiſé de ſe moderer dans la chaleur des combats Litteraires. Monſieur Schnieder n'a donc fait qu'augmenter le nombre des Livres inutiles & mal écrits.

*Schnieder de Officiis ac vitiis diſputantium*, *in* 8°.

On juge differemment du dernier Livre de Monſieur Spiner, *Notitia Germaniæ antiquæ ab ortu Reipublicæ, cum novis Tabulis Geographicis*, *in* 4°. On peut beaucoup apprendre dans cet Ouvrage: Monſieur Spiner a profité des lumieres des Sçavans, qui ont travaillé avant lui ſur cette matiere, & a découvert des choſes qui leur avoient échappé.

## DE VOS.

On a imprimé les Lettres d'Ulric Hutten Gentilhomme Aleman du ſeiziéme ſiecle, ami de Luther ; il contribua plus que Luther même au progrès du nouvel Evangile ; & les bouffonneries de cet homme de plaiſir firent un plus grand effet, que les déclamations emportées du Chef de la nouvelle Secte.

Ces Lettres, ſi on en croit le titre, rendent raiſon de la conduite de Hutten, elle avoit beſoin d'une Apologie.

*Ulrichi de Hutten Epiſtolæ quà & vitæ ſuæ rationem reddit & temporum ſuorum.*

## DE LEMGOU.

Monſieur Claſingius a rempli un *in* 4° de tout ce qu'il a lû dans les Auteurs, Anciens & Modernes, Grecs, Latins, Juifs, ſur l'Onction Sacrée.

## DE COLOGNE.

Monſieur George Joſeph Eggz, Auteur des Eloges hiſtoriques des Cardinaux Sçavans, a fait ſuivre ces trois volumes par les Eloges des Papes Sçavans, *Pontificium doctum*, in folio.

## DE NUREMBERG.

La Chimie ſecrete de Adeptes a ici un grand credit; nos Libraires y gagnent, & pour ſervir le goût des chercheurs de la Pierre Philoſophale, ils ſont de nouvelles Editions des Livres énigmatiques de cette Secte; ils ont reimprimé les Lettres de Senelivogz.

*Michaelis Senelivogtii Epiſtolæ Chimicæ*, in 8°.

## DE LEUVARDE.

Monſieur Schiere a donné au Public un *in* 4° ſur les differentes Alliances de Dieu avec les hommes: cette partie de la Theologie Proteſ-

tante a fait naître entr'eux de grandes disputes qui l'ont fort subtilisée & fort obscurcie.

*Nicolai Schiere doctrina Testamentorum & fœderum*, in 4°.

## D'ANVERS.

Toutes les personnes qui aiment les Lettres, apprendront avec joye qu'il paroît un nouveau Tome du grand Ouvrage sur les Actes des Saints, entrepris par les Jesuites de Flandres, c'est le premier tome de Juillet; on va voir ce qu'il contient dans l'Extrait que ces Peres ont fait imprimer.

*Synopsis Tomi primi de Actis Sanctorum Julii collectis, digestis ac illustratis, à Conrado Janningo, Joan. Bapt. Solerio, Joanne Pinio, Societatis* JESU *Presbyteris.*

Tomus hic vicesimus sextus de Actis Sanctorum, alterius semestris & mensis Julii primus, ad evitandam grandiorem molem, solùm complectitur tres primos dies, in iisque,

præter varias Anonymorum Martyrum turmas, Sanctos nomine proprio notos centum fermè & quinquaginta: quorumqui virilis ſunt ſexûs, ſecundùm triplicem ſtatum, *Eccleſiaſticum, Monaſticum* & *Secularem*, hîc diſtribuuntur in tres Claſſes. Feminæ verò cujuſcumque ſint Statûs, quartam Claſſem conſtituunt, ordine regionum. *Aaron* cum *ſorore Maria*, *filio Eleazaro* & *nepote Phinees*, uti & *Regina Eſther* eas Claſſes non ingrediuntur, quòd ſint è veteri Fœdere; quorum occaſione de ſimilium Sanctorum cultûs origine diſputàtum eſt; uti & de inſtitutione, ac per Eccleſiam propagatione feſti Viſitationis. B. M. V.

## IN STATU ECCLESIASTICO.

Ex Oriente tres occurrunt Præſules: *Anatolius* & *Euſebius*, Epiſcopi Laodiceni in Syria, quorum in eamdem ſedem ſucceſſionis tempus diſcuſſum eſt; poſterior verò alteri meliùs junctus, quàm ſub *Diaconi* titulo aliis hactenus immixtus fuerit. Datus eſt etiam locus *Anatolio* Patriarchæ

Conſtantinopolitano, cujus fides & geſta vindicari potuere; non item *Juvenalis Hieroſolymitani*, inter Prætermiſſos rejecti, quidquid apud Græcos cultum habere videatur.

In Italia *Caſtus* & *Secundinus*, Epiſcopi Martyres, difficulter à Synonymis ſejunguntur. *Chreſtus* inter Antiſtites Syracuſanos numeratur, *Dathus* inter Ravennates. Satis nota per S. Hieronymum *Heliodori*, veteris Altini Epiſcopi, memoria, vita ex ſarmentis, non ſatis probis coaluit. Paulo celebrior eſt *Bartholomæus*, ex S. Dominici familia, primùm Nemoſicenſis in Cypro, deinde Vicentinus Epiſcopus, at numquam Patriarcha Hieroſolymitanus. Ad ſecundum hujus ſtatûs ordinem ſpectabit *Adeodatus* preſbyter, ut volunt. Quæ de ipſo ſuperſunt monumenta, valde obſcura: è quibus id ſaltem haberi videtur, malè ipſum confundi cum Adeodato, S. Auguſtini filio.

Inter Galliæ Epiſcopos antiquiſſimus eſt *Martinus Viennenſis*, de cujus certa ætate multa & obſcura concertatio; at celebris fama *Galli Claromontani*, à nepote fratre, Gregorio

Turonensi, laudata. *Leontius* Episcopus Augustodunensis solo fermè nomine notus est. *Golvenus* Leonensis in Armorica Episcopus, ejus regionis Sanctorum sortem subit, ut tricis multis involuta sint ejus Acta: nec minus miranda, quæ de *Leonorio*, nullius loci Episcopo, referuntur. Incertus *Floregii* Episcopatus, at cultus, per recentem processum verbalem satis probatus. Ævi sui thaumaturgus *Petrus de Luxemburgo*, nominatus Merensis & Card. Diaconus, sanctitate juxta ac illustrissimo sanguine celeberrimus, annos necdum natus octodecim, orbem universum miraculorum gloriâ implevit. Acta alia, tametsi à synchrono scripta, nimis brevia sunt, alia non satis exacta: sed authentici ad canonizationem processus, aliique in eumdem finem operosi conatus, non postremum locum tenent in hoc volumine. Si sacerdotes fuerint *Hilarius Aviciacensis*, & *Raymundus Tolosanus*, ad alterum hujus classis gradum pertinent. Utriusque ætas ad certos chronologicos calculos difficilimè revocatur. Nihil prætermissum, ut perplexa utriusque
 gesta

gesta alicunde elucidarentur, non satis magno operæ pretio. De posterioris ad S. Saturnini canonicatu alia disceptatio.

Angliam illustrarunt *Swithunus* Wintoniensis Episcopus, cujus notiora sunt miracula quàm gesta : *Oudoceus* Præsul Landavensis, Ecclesiasticæ disciplinæ assertor : *Germanus* Episcopus in Mannia, à S. Patricio ordinatus, qui cultum pridem habuisse ostenditur. *Servanus* Orcadum Apostolus, verosimiliter unicus fuit, licet eum in varios distrahant scriptores Scoti ; Gesta ejus, si non depravata, miranda certè magis videntur, quàm probanda.

Episcoporum decus & gloriam porrigit Germania, in *magno* suo *Ottone* Bambergensi Antistite, illustri Pomeranorum Apostolo, largo & munifico plurimorum cœnobiorum fundatore & restauratore, sibi severo & parco. Ejus Acta eduntur, non ex Gretsero aut Jaschio, sed ex ipsis vetustis fontibus, quorum unum vulgavit Henricus Canisius, alterum, numquam editum, ex Paulina Lipsiensi bibliotheca Ms. transmisit Cl. Dau-

mius. Ex his porro contra ſcriptorum neotericorum torrentem, Sueviæ tuæ aſſeritur S. Otto; aliqualis vitæ series chronologicè ordinatur, aliaque monumenta, ad cultum ſpectantia, eruderantur: præſertim ſepultura, in æs inciſa, cujus inſcriptio, non ſatis accurata, meliori calculo reſtituitur: officia nova cum antiquis collata; recenſita miracula prope quotidiana. In inferiori gradu collocandus eſt *Hechardus* preſbyter, præcipuus Scheidani monaſterii, in Weſtphaliæ confiniis, auctor & promotor.

Belgio Sidus claruit *Rumoldus* Epiſcopus apoſtolicus & Martyr, Mechliniensium inſtitutor ac patronus, dictus aliquando, ſed perperam, Dublinenſis Archiepiſcopus. Inter Actorum ſcriptores præfertur Theodoricus, abbas Trudonopolitanus: cultus antiquus Leodii, ob Epiſcoporum in Mechliniam dominium; tranſlationes: theca antiqua deaurata, magni pretii, direpta; nova, non minus magnifica, deinde confecta; reliquiæ diſperſæ & collectæ ac variis locis venerationi expoſitæ; ceteraque monumenta ad Sancti gloriam ſpectantia

exhibentur. Edita ſunt ſeorſim hujus Sancti Acta, cum variis diſſertationibus & inſtrumentis authenticis, ad hiſtoriam Eccleſiæ iſtius metropoliticæ, capituli & urbis ſpectantibus.

## EX STATU MONASTICO.

Apud Orientales præcipuè celebratur *Pambo*, inſigne rerum humanarum contemptûs miraculum, cujus vita & apophthegmata ex variis collecta ſunt. Non minus prodigium dici debet *Symeon Salus*, cujus Acta, ut ut paradoxa videantur, fide ſatis integrâ tradita ſunt. Pauciora ſciuntur de *Petro Patricio* abbate; pauciſſima de *Baſilio* abbate, *Leone* anachoreta & aliis. In Italia floruit *Lidanus*, abbas Serinus, Ordinis S. Benedicti, quem Siciliæ non rectè vindicavit Cajetanus. *Joannes Vicentinus*, non *Scledus*, Ord. Prædicatorum, concionibus & miraculis patriam illuſtravit, incerto vitæ exitu. In Gallia nominatiſſimi ſunt abbates ſeu eremitæ quatuor; *Domitianus* ad S. Ragneberti in Seguſianis; de cujus ætate, patria, geſtis & peregrinationibus quàm facile

multa narrantur, tam fuit difficile ea ad rectam temporum rationem revocare. *Theodoricus* in monte Or prope Rhemos, S. Remigii discipulus, Vitâ aliâ breviori, aliâ longiori laudatur: potissima autem Flodoardi auctoritas. Collecta sunt insignia multa miracula, & quæ ad Sancti translationes, monasterii ejus vicissitudines & ad recentiorem vitam gallicam, non magni momenti, spectabant. *Carilefus*, Anisolæ apud Cenomanos celebris, disquisitioni non uni materiam præbuit, tum ob varias commorationes Menate, Miciaci & in Pertico, tum ob familiaritatem cum Sanctis Maximino & Avito. Expenduntur ejus, & erecti miro modo cœnobii, cum Episcopis Cenomanensibus controversiæ: vita à S. Siviardo scripta præfertur; datur tamen etiam longior cum miraculis. Horum postremus ætate, sed non virtute, *Eparchius*, apud Enculismam, illustrem sui nominis gloriam reliquit, binis locis à Gregorio Turonensi laudatus. Acta antiqua & fide digna cum variis signis elucidari merebantur. His accedit *Adegrinus* monachus Balmensis in Sequanis

## EX STATU SECULARI.

Ad eam claſſem reducendi ſunt plerique omnes ſub gentilibus Imperatoribus Martyres, quos inter clariſſimi *Proceſſus* & *Martinianus*, à Neroniano ſeculo non removendi. Adde his *Irenæum* & *Muſtiolam* cum ſociis; *Julium* & *Aaronem* in Anglia, cum tot aliis, quorum Acta ignorantur. Confeſſores fuerunt *Lupianus* Ratiatenſis in Armoricis; & *Guthagonus* Ooſtkerkæ apud Brugas in Flandria.

## EX FEMINEO SEXU.

Præter jam dictam *Muſtiolam*, ſolùm occurrunt, *Monegundis* vidua reclusa Turonibus, à Gregorio celebrata, & Chimaci in Belgio etiam honorata. Iſtîc & *Regina* vidua, Dononii apud Valencenas, ut illuſtris parthenonis fundatrix culta, de qua & filiabus decem ſanctis Virginibus, cum multa circumferantur fabulis reſperſa, eorum examen dilatum eſt ad VIII Octobris, quo colitur filia ſenior *S. Ragenfredis*.

Atque hi ſunt præcipui Sancti, quorum hoc tomo illuſtrantur Acta: quo autem die quibuſve paginis reperienda ſint ſingula, docebit ſubjunctus Tractatui præliminari Index Alphabeticus eorumdem. Soliti alii Indices operi ſubjunguntur, præmiſſo Synaxario Græco Menologii Baſiliani, ex more quem à menſe Martio hactenus ſervavimus.

## TRACTATUS PRÆLIMINARIS.

[Verſatur in examine duodecim Sanctorum, uti vocant, Sociorum; qui primis à Chriſto nato ſeculis è Syria venerint in Umbriam, Italiæ provinciam, Chriſtianæ fidei propagandæ cauſâ: quorum nomina ſunt; *Anaſtaſius*, pater aut patruus, & ductor aliorum; *Eutitius* & *Brictius*, filii ejus; *Joannes, Theudila, Iſaac, Abundius, Carpophorus, Laurentius, Proculus, Herculanus*, *Baractalis*, nepotes Anaſtaſii ex fratre. Multi de illis multa atque inter ſe pugnantia. *Examen noſtrum* inquirit in tempus, quo venerint in Umbriam: diſcutit Acta omnibus communia; confert cum illis acta ſingu-

lorum singularia ; distinguit alios ab aliis ; indagat in veterem singulorum in Ecclesia cultum ex Martyrologiis antiquioribus & seculo nono collectis. Distinguit *Joannes* plures in Umbria Sanctos, uti & *Laurentios*, nec non *Herculanos* & *Proculos*. Ostendit, *Laurentium Ep. Spoletinum*, diversum esse à *Laurentio Ep. Sabinensi*, fundatore monasterii Farsensis. Judicat, unum tantummodo *Herculanum Ep. & Mart.* Perusinis concedendum esse. *Carpophorum Presb.* & *Abundium Diaconum*, nec non *Brictium*, discussis Hispanorum argumentis, adjudicat Umbriæ. Subnectit Acta translationis Abundii prædicti, Fulginio Bercetum factæ, anno 850, ex Ms. Disquirit multa de sanctis *Proculis*, in Umbria confusissimis, quorum tres sibi vendicant Interamnenses. Distinguit singulos ; duos nempe, tanquam proprios Sanctos, tribuens Bononiensibus ; unum Interamnensibus ; alios aliis; nullum ex hisce, Hispaniensibus. Producit Acta quædam S. Proculi cum Annotatis. Tum agit de duobus sanctis *Valentinis*. Interamnensium Episcopis, quorum acta

oſtenduntur, magna parte, ſumpta eſſe ex Actis S. Valentini Ep. Paſſavienſis. Denique finem facit in *Iſaac*, *Baractale*, ac *Theudila*.

Proſtat apud Jacobum du Moulin, in area Domûs Profeſſæ Societatis Jeſu, Antverpiæ. 1719.

## DE LYON.

Girin vient de donner une nouvelle Edition du nouveau Dictionnaire François de Pierre Richelet; la beauté & l'exactitude de l'impreſſion la feront préferer à toutes les autres, & ſur tout à l'Edition contrefaite & très-fautive qui vient de paroître à Roüen.

Le nouveau Dictionnaire François de Pierre Richelet, contenant tous les mots anciens & modernes, avec pluſieurs remarques ſur la Langue Françoiſe; ſes expreſſions propres, figurées & burleſques, la prononciation des mots les plus difficiles, leur ortographe, le genre des noms, la conjugaiſon des verbes, leur régime, celui des adjectifs & des prépoſitions,

& les termes les plus communs des Arts & des Sciences, le tout tiré de l'uſage des bons Auteurs. Revû, corrigé & augmenté des mots Latins, des termes & phraſes proverbiales, qui manquoient dans les précedentes Editions, & d'un grand nombre d'exemples avec un abregé de la vie des Auteurs dont ces exemples ſont tirez ; en deux volumes *in folio*, contenant environ treize cens pages, à Lyon, chez Jean Baptiſte Girin, M. DCCXIX.

Monſieur Grollier vient d'achever la Deſcription du riche Cabinet de feu Monſieur de Servieres ſon grand-pere ; c'eſt un *in quarto*, enrichi de cent planches gravées fort proprement ; il ſe vendra chez Forey ; Monſieur Grollier porte un nom cher aux gens de Lettres, il eſt petit neveu du celebre Jean Grolier, qui du tems de François premier contribua beaucoup par ſes lumieres & ſes liberalitez au rétabliſſement des beaux Arts.

## DE MARSEILLE.

Le fameux Monſieur de Mallaval

eſt mort à l'âge de 92. ans dans une parfaite ſoumiſſion à l'Egliſe; il avoit ſouſcrit d'abord à la condamnation de ſes Livres & abjuré de bonne foi le Quietiſme où il étoit tombé, en pouſſant trop loin les principes de quelques Myſtiques; il fut toujours fort éloigné des maximes pernicieuſes de cette ſecte, & il n'eut à ſe reprocher que d'en avoir ſoutenu les erreurs avec beaucoup d'eſprit. La vivacité, la fecondité de ſon imagination a donné à ſes Ouvrages un tour impoſant; il avoit erré de bonne foi, & n'a pas eû de peine à ſe retracter, ſon cœur n'avoit point eu de part aux égaremens de ſon eſprit; il a vêcu en Saint, il eſt mort en Saint entre les bras de ſon Evêque; aveugle depuis l'âge de neuf mois, il avoit penetré ce que les Sciences ont de plus caché.

## DE PARIS.

L'Auteur d'un Livre imprimé chez la veuve Robinot, prétend que l'agrément des vins de Champagne n'eſt point dû au terroir; mais à la maniere de les cultiver & de les faire,

il enſeigne cette maniere & voudroit la rendre commune : croyez-vous que les Bourguignons & les Bourdelois deviennent ſes diſciples ?

La maniere de cultiver les Vins.

Le ſieur Creſpi vient de mettre au jour une nouvelle Carte de quatre feüilles utile & curieuſe, qui a pour titre: Carte Geographique, Aſtronomique, Chronologique & Hiſtorique du monde.

Le deſſein de cet Ouvrage eſt de donner une idée generale de la Geographie de l'Aſtronomie, de la Chronologie & de l'Hiſtoire, & de ſervir d'Introduction à ceux qui voudroient apprendre ces Sciences plus à fond, par le moyen d'une Mappemonde dreſſée ſur les Obſervations les plus nouvelles, entourée des principaux ſiſtêmes du monde avec leurs explications & de pluſieurs Cartouches, où ſont écrites les définitions & les uſages des principaux cercles de la Sphere, qui ſont ordinairement marquez ſur les Globes celeſtes & terreſtres & ſur les Cartes de Geographie, au-deſſous deſquelles, 1°. On voit dans pluſieurs medaillons une

Chronologie generale des hommes Illuſtres depuis Adam, de leurs actions les plus remarquables & des principaux évenemens arrivez dans tous les Etats du monde.

2°. Dans trois eſpaces que laiſſent entr'eux quatre pilaſtres qui ſoutiennent les médaillons, on lit un dénombrement de tous les païs connus, leur temperature, leur qualité, les mœurs, les inclinations, les talens & les Religions des habitans, & ce qui ſe trouve de ſingulier dans chacun.

3°. Au deſſous de ces Pilaſtres dans quatre eſpeces de Boucliers, que tiennent quatre figures qui repreſentent l'Europe, l'Aſie, l'Afrique & l'Amerique avec leurs atributs, l'on trouve les acquiſitions des Puiſſances de l'Europe dans les autres parties du Monde, & les lieux où elles font leurs principaux Commerces.

4°. Entre ces figures l'on a mis une Table alphabetique des longitudes & des latitudes des villes & des païs, qui ſert à les trouver ſur la Mappemonde.

Cette Carte, dont la diſpoſition eſt aſſez gracieuſe, eſt ornée de figures,

de portraits, de traits d'histoires, & se vend à Paris, chez le sieur Crespi, à l'entrée du Cloître de saint Benoît, du côté des Mathurins.

On trouve aussi chez lui, le jeu Chronologique du Pere Buffier, & des jeux de Geographie.

Monsieur Cottin Libraire, ruë saint Jacques, à la Verité, vend deux nouvelles Methodes pour lire l'Ecriture Sainte pendant l'année. Elles peuvent être très utiles, sur tout aux jeunes Ecclesiastiques, pour faire leurs lectures à profit durant le cours de leurs études. La premiere de ces Methodes est pour lire l'Ecriture Sainte pendant le cours de l'année, selon l'esprit & la pratique de l'Eglise. On y marque les Chapitres qu'on doit lire en certains tems & aux principales Fêtes, aussi bien que dans le cours de chaque Mois. La seconde Methode est plus détaillée; puisque depuis le premier de Janvier jusqu'au dernier de Decembre, on y marque jour par jour, ce qu'on doit lire matin & soir. La premiere de ces Methodes contient quatre pages, & la seconde douze en forme *d'in douze*.

*Août* 1719.

# TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois d'Août 1719.

ART. LXVI. GOttfridi Olearii Observationes sacræ in Evangelium Matthæi. *Observations sacrées sur l'Evangile de saint Matthieu. Par Gottfroi Olearius Professeur de Théologie en l'Univérsité de Lipsic.* page 1243
ART. LXVII. *Suite de l'Histoire des Revolutions arrivées dans le Gouvernement de la Republique Romaine. Par Monsieur l'Abbé de Vertot.* p. 1265
ART. LXVIII. *Nouvelle Description de la France, dans laquelle on voit le Gouvernement general de ce Royaume, celui de chaque Province en particulier, & la Description des Villes &c.* p. 1292
ART. LXIX. *Plan d'une Ortographe suivie pour les Imprimeurs.* p. 1325
ART. LXX. Burcardi Gotthelffii Struvii Bibliotheca Juris Selecta, secundùm ordinem litterarium disposita, atque ad singulas Juris partes directa : accessit selectissima Bibliotheca Juris, atque Index

Auctorum & materiarum; Editio altera auctior & emendatior. p. 1331

ART. LXXI. *Plaidoyers & autres Oeuvres de François Pierre Gillet, Avocat au Parlement. Nouvelle Edition.* p. 1340

ART. LXXII. *Traité des saintes Reliques, par Monsieur l'Abbé de Cordemoy.* p. 1357

ART. LXXIII. *Carte de Geographie Methodiques & Artificielles.* p. 1372

ART. LXIV. *Nouvelles Litteraires.* p. 1376

*D'Allemagne, de Han.* ibid.

*De Vos.* p. 1377

*De Lemgou.* ibid.

*De Cologne.* p. 1378

*De Nuremberg.* ibid.

*De Leuvarde.* ibid.

*D'Anvers.* p. 1379

*De Lyon.* p. 1390

*De Marseille.* p. 1391

*De Paris.* p. 1392

Fin de la Table.

# MEMOIRES

POUR

# L'HISTOIRE

## DES SCIENCES

ET

## DES BEAUX ARTS.

Septembre 1719.

# MEMOIRES
## POUR
# L'HISTOIRE
## Des Sciences & des beaux Arts.

*Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.*

Septembre 1719.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCC XIX.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & broché 16 s.

| | | |
|---|---|---|
| Année | 1701. | 9. vol. |
| —— | 1702. | 12. v. |
| —— | 1703. | 12. v. |
| —— | 1704. | 13. v. |
| —— | 1705. | 12. v. |
| —— | 1706. | 12. v. |
| —— | 1707. | 12. v. |
| —— | 1708. | 12. v. |
| —— | 1709. | 12. v. |
| —— | 1710. | 12. v. |
| —— | 1711. | 12. v. |
| —— | 1712. | 12. v. |
| —— | 1713. | 12. v. |
| —— | 1714. | 12. v. |
| —— | 1715. | 12. v. |
| —— | 1716. | 12. v. |
| —— | 1717. | 12. v. |
| —— | 1718. | 12. v. |
| —— | 1719. | 9. v. |

# MEMOIRES
## POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

*Septembre 1719.*

---

### ARTICLE LXXV.

DESCRIPTIONS ET USAGES *de plusieurs nouveaux Microscopes, tant simples que composez, avec des nouvelles Observations faites sur une multitude innombrable d'Insectes & autres animaux de diverses especes, qui naissent dans des liqueurs préparées, & dans celles qui ne le sont point. Par Monsieur L. Jobelot, Professeur Royal en Mathematiques, de l'Academie Royale de Peinture & Sculpture; demeurant sur le Quay de l'Horloge du Palais au gros Raisin.* Imprimé à Paris, chez Jacques Colombat,

Imprimeur ordinaire du Roi & de l'Academie Royale de Peinture & de Sculpture, ruë saint Jacques au Pelican, année mil sept cens dix-huit.

LA découverte des Microscopes nous a devoilé un nouveau Monde, une multitude incroyable d'animaux que leur petitesse presque infinie cachoit à nos yeux. Plus on perfectionne les Microscopes, plus le nombre des objets qu'ils nous manifestent augmente, plus nos connoissances s'étendent, plus le Createur nous paroît digne de notre adoration; sa sagesse & sa puissance paroissent autant, paroissent peut être davantage dans ses plus petits Ouvrages, que dans les plus grands & les plus vastes.

Personne n'a porté plus loin que M. Jobelot la justesse, & si on peut dire la perspicacité des Microscopes. L'Ouvrage qu'il nous donne est divisé en deux Parties; la premiere contient la construction & les usages de plusieurs Microscopes plus commodes & plus parfaits qu'aucuns de

ceux qui étoient en uſage. On les voit mis en perſpective ſur vingt-deux Planches, avec les plans & les profils qui ſont neceſſaires pour en faire comprendre la mechanique & l'uſage. Il y a deux ou trois de ces Microſcopes, qui ſont d'une étenduë preſque univerſelle, & particulierement le dernier qui a été repreſenté dans les Planches 20 & 21, ſur lequel on pourra montrer en très-peu de tems & tout de ſuite, non ſeulement des lentilles de differens foïers, mais auſſi de très-petits Microſcopes à deux & à trois verres, depuis un pouce de longueur juſqu'à trois, dont les plus courts ont des avantages conſiderables, comme de faire paroître les objets dans leur ſituation droite, ou naturelle, en les repréſentant clairement & diſtinctement; faiſant d'ailleurs l'office de pluſieurs loupes de differens foïers, & tellement conſtruits, que la lentille objective y devient oculaire quand on veut, ſans changer ſenſiblement la diſtance des deux verres qui le compoſent, ni le lieu qu'ils occupent dans la monture,

Et à ce dernier Microſcope univerſel, on pourra très-facilement & ſans embarras appliquer des Poiſſons de differentes longueurs & groſſeurs, & même de diverſes eſpeces ; comme des retarts, des grenoüilles, des lamproïes, des anguilles, des brochetons, des tanches, des carpes, des goujons, &c. en la queuë deſquels & ailleurs on aura le plaiſir de voir les divers mouvemens du ſang dans des vaiſſeaux diverſement courbez, formant entr'eux comme des ſiphons, dont les branches ſe rencontrent de telle maniere qu'elles forment tantôt un arc de cercle, tantôt un angle droit, tantôt un obtus, ou un aigu.

On y verra de plus de deux ſortes de vaiſſeaux de traverſe, très-menus & très-courts, ſituez differemment entre deux plus gros vaiſſeaux qui ſont paralleles entr'eux, de l'un deſquels on voit le ſang s'échapper par ces vaiſſeaux de traverſe pour paſſer dans l'autre à angles droits, aigus ou obtus. Et il faut remarquer qu'on ne voit dans ces vaiſſeaux ni anaſtomoſes, ni valvules qui empêchent le ſang de retourner en arriere.

Outre ces nouveaux Microſcopes dont on vient de parler, Monſieur Jobelot donne encore des deſſeins & des explications de pluſieurs autres qu'il a perfectionnez, en attendant leurs uſages ſans en augmenter conſiderablement la dépenſe. On verra par exemple dans la 10[e] planche le deſſein d'un Microſcope à tiges qu'il n'a pas inventé : mais les additions & les changemens qu'il a jugé à propos d'y faire, plairont à ceux qui s'en ſerviront pour obſerver les animaux de pluſieurs liqueurs.

En corrigeant quelques défauts des Microſcopes à canon de verre, qui ont encore été nommez tombeaux, il en a auſſi étendu l'univerſalité plus loin qu'on n'avoit fait juſqu'à preſent.

Il décrit un petit Microſcope à trois verres repreſenté ſur la quinziéme planche, qui peut auſſi ſervir à deux verres convexes des deux côtez, en ſuprimant celui du milieu, avec lequel on fera, ſi l'on veut, en un moment, une petite lunette d'aproche qui fera paroître les objets dans leur ſituation droite ou naturelle.

Le même verre du milieu de ce Microſcope & ſon oculaire étant placez, comme on le dit, dans ſon lieu, ſerviront à faire une petite lunette d'approche qui fera voir les objets dans une ſituation toute contraire à la précedente, n'employant pour cela que le corps du Microſcope même avec ce qu'il contient, & ce même inſtrument étant monté ſur un piéd qui lui convienne, pourra encore ſervir à rendre viſibles les animaux de quelques liqueurs & la circulation du ſang dans la queuë & dans d'autres parties de tous les poiſſons qui ſeront d'une grandeur & d'une groſſeur commode pour être appliquez ſans peine à cette petite machine.

En expliquant les uſages de chacun des Microſcopes, qui ſont repreſentez dans cette premiere Partie, l'Auteur dit la maniere de préparer une même choſe differemment, pour y être appliquée & obſervée. Ces repetitions lui ont paru neceſſaires en ces endroits, puiſqu'elles ſervent à rendre l'uſage de ces machines plus univerſel, & à ſatisfaire ceux qui ne veulent avoir qu'un ſeul Microſcope.

La ſeconde Partie de ce Livre contient douze Planches de même grandeur que les premieres, ſur leſquelles l'Auteur a expliqué une partie de ſes nouvelles découvertes. Les figures ſont deſſinées & gravées élegamment, repréſentent une multitude preſque infinie de divers animaux qui ont été inconnu juſqu'à preſent, & qui ont été vûs marchant, rampant & nageant dans des eaux preparées, & même dans celles qui ne le ſont point.

L'hiſtoire anatomique de la plûpart de ces animaux nouvellement découverts, par la ſeule application de quelques goutes preſque inſenſibles de liqueurs miſes au devant des yeux, armez tantôt de l'une des nouvelles machines, appellée Microſcope, tantôt d'une autre diverſement conſtruite, eſt une augmentation conſiderable de l'hiſtoire naturelle.

Il n'y a perſonne que la curioſité ne doive porter à profiter des découvertes de M. Jobelot : mais la plûpart de ceux qui cultivent les Sciences & les Arts utiles, en tireront de grands avantages. Les Botaniſtes par exemple pourront s'inſtruire de la ſtructu-

re du tiſſu, tant interieur qu'exterieur d'une plante, pour eſſayer de parvenir à la diſtinction du mâle d'avec la femelle ; pour mieux connoître leurs feüilles, leurs boutons, leurs fleurs, leurs graines, & pour découvrir dans quelques-unes de ces graines la plante toute entiere ; pour appercevoir facilement les plus petits animaux qui dévorent ces plantes, & diſcerner les remedes convenables à leur gueriſon.

Ils pourront auſſi peut-être un jour nous faire voir la circulation de la ſeve dans quelques-unes de ces plantes, comme nous faiſons voir la circulation du ſang dans des animaux vivans, & par-là forcer, pour ainſi dire, la nature à nous reveler ce qu'elle a de plus caché.

Il faut avoüer que ce ſeroit beaucoup faire que de nous mettre en état de pouvoir arriver à de ſi belles connoiſſances qui ſont deſirées depuis long-tems. Cependant ces découvertes toutes agréables qu'elles ſeroient, n'approcheroient pas encore de celles que nous avons faites depuis quelques années par le moyen des nou-

veaux Microſcopes. L'énumeration en ſeroit trop longue à faire, pour en donner une idée qui pût ſatisfaire ſuffiſamment la curioſité de ceux qui n'ont point encore apris ce qui s'eſt déja vû par le moyen de ces nouvelles machines.

Il ſuffira de dire que de neuf mille ſortes de Plantes qui ont été connuës de l'illuſtre Monſieur Tournefort, l'un des plus fameux Botaniſtes qui ayent jamais paru en France, il n'y en a peut être pas une qui étant miſe en infuſion avec de l'eau commune, ne laiſſe appercevoir au bout de quelques heures, ou de quelques jours, ſoit en hiver, ſoit en été, un nombre innombrable de petits animaux vivans, qu'on voit nager, ramper & marcher dans la plus petite goute que l'on puiſſe prendre de l'une, ou de l'autre de ces neuf mille infuſions.

Mais ce qu'il y a encore d'étonnant, eſt de voir que par la combinaiſon de ces diverſes plantes miſes en infuſion deux à deux, trois à trois, quatre à quatre, &c. on aura d'autres liqueurs dans chacune deſquelles on pourra avoir le plaiſir d'obſerver à la

longue de nouveaux animaux d'une petiteſſe ſi étonnante, qu'on peut aſſurer que le ciron qui paſſe pour le plus petit objet que nous puiſſions appercevoir à la vûë ſimple, en eſt l'élephant : cependant dans quelques-uns de ces animaux, tout petits qu'ils ſont, on découvre facilement la forme de la bouche, les mouvemens du cœur, des poûmons & de quelques autres parties. On voit des œufs au dedans du corps de ceux qui ſont tranſparens ; à d'autres on en voit au dehors placez differemment, d'où l'Auteur a vû ſortir des petits tout vivans de la même forme & de la même nature que les peres & meres, nageans dès qu'ils ſont éclos.

Les fleurs offriront aux Fleuriſtes autant de nouveaux objets que les plantes en offrent aux Botaniſtes.

Les Peintres ſe ſerviront utilement des nouveaux Microſcopes pour mieux connoître la nature & la compoſition de certaines couleurs en maſſe, qui ne ſont ni factices, ni préparées, & dont le choix ne doit pas être indifferent dans l'emploi qu'ils en font ordinairement.

Ces Microſcopes ſeront utiles aux verificateurs d'Écritures tant anciennes que nouvelles; pour connoître ſi une ſignature a été contrefaite ou non, s'il y a des ratures ou des enlèvemens dans une piece d'écriture; s'il n'y a rien d'ajouté, ou de retranché; ſi le fauſſaire a voulu faire paſſer pour ancienne une nouvelle piece, &c. ſi un cachet eſt naturel ou artificiel, & ſi une lettre a été décachetée, ou non.

Ils ſeront utiles à ceux qui s'appliquent à la connoiſſance des metaux & des mineraux, pour bien juger du mélange des divers corps qui paroiſſent ſur les maſſes de matieres qu'on leur preſente, afin d'en entreprendre plus ſûrement la ſeparation tant par le feu qu'autrement.

Ils ſerviront aux Ingenieurs, aux Chimiſtes, aux Joüailliers; aux Ingenieurs qui fabriquent des inſtrumens de Mathematiques, pour juger de l'égalité & de l'inégalité des diviſions qu'ils tracent ſur ces inſtrumens, afin d'en corriger les défauts, qu'ils y auront découverts après les avoir marquez legerement.

Aux Chimiſtes & aux Apoticaires, pour mieux juger de la beauté & de la bonté des drogues ſimples de celles qui ſont factices ; de la difference qui ſe trouve entre les ſels, qui ſe tirent des mixtes, leurs formations, leurs figures, la beauté des differentes criſtaliſations ; la qualité des matieres qui doivent ſervir aux operations qu'ils font, & l'union des parties de certains corps compoſez.

Aux Joüailliers, aux Lapidaires & aux Metteurs en œuvre, pour connoître certainement les bonnes & les mauvaiſes qualitez des pierres précieuſes, afin de profiter autant qu'il eſt poſſible du ſecours que l'Art leur fournit, pour les tailler & pour les mettre ſi bien en œuvre, qu'elles puiſſent répondre aux ſoins qu'on aura pris pour les rendre belles & éclatantes.

A l'aide de ces inſtrumens, les Oculiſtes pourront mieux connoître les maladies de cette partie de la cornée, qui répond au devant de la prunelle & qui n'eſt qu'un trou par où paſſent les raïons de lumiere ; ils pourront penetrer au-delà de cette

cornée, lorſqu'elle n'a point perdu ſa tranſparence, afin de connoître exactement ce qu'on nomme cataracte, & trouver dequoi ſe ſatisfaire dans ce qu'on peut découvrir par l'art, deſſus & au dedans de toutes les parties ſenſibles qui compoſent le globe de l'œil, afin de ſe mettre plus facilement en état d'expliquer tous les phenomenes de la viſion.

Les Lunetiers ont beſoin des nouveaux microſcopes pour examiner la matiere la plus convenable & la meilleure pour faire de bonnes Lunettes d'approche & d'excellens Microſcopes, pour bien connoître ſi un verre qu'ils auront taillé dans le deſſein de le faire ſervir à l'une, ou à l'autre de ces machines d'Optique, a l'adouciſſement qu'il doit avoir pour commencer à le polir & le pouſſer enfin juſqu'au point le plus parfait qu'il eſt poſſible.

Les Medecins, les Anatomiſtes, les Chirurgiens feront avec ces inſtrumens une infinité de nouvelles découvertes, tant ſur les animaux que ſur les metaux & les mineraux. Ils auront l'avantage de trouver dans ce

Livre, des moyens tout nouveaux de faire l'Anatomie d'une infinité d'inſectes beaucoup plus petits qu'une mitte de fromage, ſans employer d'autres machines que le meilleur de leurs yeux armé d'un Microſcope.

Les Horlogeurs jugeront mieux de l'égalité & de l'inégalité des dents de chaque rouë d'une montre, de la beauté & de l'aſſemblage de toutes ſes parties, & des moyens de remedier aux défauts qu'ils auront obſervez.

Enfin ces nouveaux Microſcopes ſeront d'un grand uſage aux Medailliſtes & aux Antiquaires pour diſtinguer les médailles moulées d'avec les frappées, les anciennes d'avec les nouvelles, pour lire & pour déchifrer tout ce qui ſe trouve de difficile à voir ſur leur empreinte.

Aux Graveurs, pour faire des poinçons & des quarrez d'acier plus parfaits, pour ſervir à frapper les medailles & les monnoyes, pour faire de beaux cachets de toutes les ſortes, pour diſtinguer ce qu'il y a de frappé d'avec ce qui ne l'eſt pas, &c. Venons à l'uſage que l'Auteur même a fait de ces ingenieuſes machines.

## *Observations faites avec les Microscopes.*

L'aîle d'une mouche ordinaire vûë par un Microscope à tiges surprend par la beauté & la regularité de sa structure : les bords sont garnis de deux sortes de poils roides & aigus, rangez avec art & espaciez également ; elle a des veines, des arteres ; la circulation s'y fait ; le tissu fin & delié de la membrane qui se trouve entre ces veines & ces arteres, est parsemé d'un grand nombre d'autres poils plus petits que ceux qui environnent l'aîle de la mouehe ; ils sont plantez obliquement dans l'étenduë de cette membrane d'une maniere très singuliere. On diroit que Dieu ait voulu leur donner plus d'ornemens qu'il n'en a donné aux plus gros animaux, afin de recompenser parlà la petitesse de leur corps.

Ils ont des couronnes, des aigretes & d'autres ajustemens sur leur tête qui éffacent tout ce que le luxe des femmes peut inventer; ceux qui ne se sont encore servis que de leurs yeux, n'ont jamais rien vû de si beau, ni

de ſi magnifique dans les Palais des plus grands Princes, que ce qu'on voit avec le Microſcope, ſur la tête & ſur le corps d'une ſimple mouche.

Il eſt vrai que ces choſes ſont très-petites; mais elles en ſont plus ſurprenantes, puiſqu'il ſe trouve tant de beautez ramaſſées dans un ſi petit ſujet.

Si l'on enferme dans le Microſcope à canon de certaines chenilles & qu'on les y examine durant quelque tems & à diverſes repriſes, on les apperçoit toutes veluës & couvertes de longs poils brillans, de couleurs variées & diſperſées avec tant d'art, que ce qui nous éffrayoit d'abord, nous charme enſuite; au bout d'environ cinq ou ſix ſemaines on les voit quitter ce charmant ſurtout, qui conſerve très-long-tems la beauté des couleurs qu'on y avoit vûës; elles paroiſſent alors ſous la forme de pluſieurs coques à peu près ſemblables à celles des vers à ſoye, ſans qu'on puiſſe remarquer en ces coques aucun mouvement apparent; mais au bout de quelque tems l'étonnement ſe rédouble: on voit ſortir de ces nouvel-

s prisons qui paroissent bien fer-
ées, des papillons aîlez & vivans
ès agréables.

Cette metamorphose, quoique
elle, ne contient pas tant de faits
rprenans que l'Auteur en a remar-
ıez durant près d'un an à l'occasion
un autre petit insecte.

Le dixiéme Juin de l'année 1692.
trouva à terre dans son cabinet, un
tit ver; les diverses formes sous
quelles il le vit dans un Microsco-
à canon de verre, sont certaine-
ent singulieres.

Ce petit ver parut d'abord de cou-
ır brune tirant sur celle du caffé,
i n'est pas encore assez correfié.
n corps qui avoit six lignes de lon-
eur & une & demie de diamêtre,
ɔit presque rond dans toute cette
mension.

Il paroissoit composé de onze an-
ıaux, sans y comprendre la tête or-
ıe d'une espece de cocluchon arondi
r le bas.

Le dernier des anneaux qui termi-
it son corps, finissoit par deux ai-
illons courts & obtus qui repre-
ıtoient une queuë fourchuë.

Tous ces anneaux beaux & luisan[s] étoient attachez à une membrane très-fine & blanchatre; ses contractions & ses extensions alternatives approchoient & écartoient les uns des autres, en rendant cet animal tantô[t] plus court & plus gros, tantôt plu[s] long & plus menu.

On remarquoit trois petites patte[s] de chaque côté de son corps & un[e] seule griffe au bout de chacune, laquelle étoit d'une couleur d'ambr[e] bien foncée; celles des deux patte[s] les plus proches de sa tête, lui ser[-]voient comme de main pour prendr[e] sa nourriture & pour la porter à [sa] bouche.

Sa tête étoit ornée de deux yeu[x] bien noirs, placez des deux côtez, au devant desquels étoient plantées deu[x] petites cornes composées de plusieur[s] articles.

Les premiers jours ce petit anima[l] étoit d'une vivacité merveilleuse[,] faisant des sauts qui marquoien[t] beaucoup de force & de souplesse.

Depuis le dixiéme Juillet jusqu'a[u] deuxiéme Septembre, cet insecte e[n] produisit dix autres très-menus qu[i]

ui reſſembloient tous, & qui dès le
oremier moment de leur naiſſance
narchoient d'une vîteſſe ſurprenan-
e. Monſieur Jobelot en garda un en
vie durant dix jours ſans lui donner
ucune nourriture ; ce qui ne paroî-
ra pas trop extraordinaire, lorſqu'on
çaura que ſa mere, pendant une an-
iée ou environ, n'en conſuma que la
groſſeur d'environ un pois.

Cet inſecte, après avoir fait ſes pe-
its, quitta entierement ſa peau du-
ant vingt-quatre heures, après quoi
l parût d'une blancheur vive & plus
gros qu'auparavant, marquant même
lus de force & de mouvement qu'il
'en avoit montré depuis pluſieurs
ours.

On peut dire que cette peau lui
enoit lieu de ſurtout pour envelop-
er toutes les parties exterieures de
on corps, puiſqu'on remarquoit
ans ce ſurtout juſqu'au moule des
eux, des jambes & des griffes de cet
nimal.

L'Auteur employa aſſez de tems à
onſiderer cet ancien fourreau, ſans
ouvoir deviner comment l'inſecte
voit pû s'en dépoüiller ; parceque ce

vêtement étant tout d'une piece, & très-intimement appliqué sur son corps, je ne comprenois pas, dit M. Jobelot, comment cette nimphe si irreguliere, si fine & si délicate avoit pû être tirée sans se rompre : mais peu de tems après je revins de mon étonnement, continuë Monsieur Jobelot, & je cessai d'admirer cette mechanique en découvrant sa simplicité; car cette membrane venant à se secher, les fibres qui la composoient se resserrant, laisserent voir tout l'artifice qui consistoit en une fente étenduë depuis le bec de l'animal jusqu'à l'anus, laquelle à mesure que le ver en sortoit, se refermoit en raprochant par le ressort de la pellicule, ses bords l'un de l'autre, qui se joignoient si justement, qu'il n'étoit pas possible d'y appercevoir aucune separation.

Dès le soir même du jour que ce ver eut quitté son surtout, sa couleur parut changée ; car de blanc qu'il étoit, en deux jours il redevint aussi brun qu'il avoit été, & il passa tout l'hiver en cet état. Il fut assez en repos durant tout ce tems-là, ne remuant qu'insensiblement, ne man-

 geant

geant point, ni ne rendant aucun excrement visible ; mais étant survenus quelques beaux jours de soleil, & y ayant été exposé, il commença à s'émouvoir un peu plus qu'il ne faisoit auparavant, & même il mangea quelque peu d'un carton qui servoit de base ou de fond au microscope dans lequel on le conservoit.

Sur la fin du mois d'Avril il ne donna, pendant neuf jours qu'il demeura couché sur le dos, aucun signe de vie; après ce tems l'Auteur fut surpris de voir qu'il travailloit fortement à quitter un second surtout, qu'il poussoit tout le long de son corps de la tête vers la queuë, où il en resta jusqu'au sixiéme Juin, durant lequel tems il parut mort : cependant le même jour au soir Monsieur Jobelot s'aperçut qu'il avoit entierement quitté cette derniere peau, & qu'il paroissoit sous une forme nouvelle, qui ne differoit pas moins de la précedente, qu'un ver differe d'une mouche. En effet le sixiéme Juin à sept heures du matin, il s'étoit metamorphosé en une mouche très-singuliere, ayant environ cinq li-

gnes de longueur & une ligne un quart de largeur par le milieu de ſon corps.

En obſervant cette mouche, je remarquai, dit l'Auteur, qu'entre ſa tête & ſon corps, il y avoit une autre partie en forme d'anneau mobile; que la couleur étoit differente en divers endroits du corps, le deſſus de la tête & cette partie en forme d'anneau, étant d'un rouge brun, & le reſte ayant une blancheur tirant ſur le roux; mais cette couleur blanchâtre ſe diſſipa en peu de tems; car deux heures aprés le tout parut d'un rouge brun.

A la place des onze anneaux qui ſe diſtinguoient dans la longueur du ver, on voyoit alors tout ſon corps long de huit lignes, couvert de deux aîles fermes & dures.

Au lieu de ſix pattes courtes, on en voyoit ſix autres, chacune deſquelles avoit pour le moins quatre fois la longueur des premieres, & étoit compoſée de trois articles, étant terminées par deux griffes aſſez foibles, au lieu d'une ſeule un peu forte.

Les cornes qu'il avoit au-devant

des yeux, étoient extrêmement courtes, & celles d'aprés très-longues, en sorte que l'on y remarquoit onze articulations en chacune, dont il y en avoit huit qui ressembloient à des grains de chapelet un peu ovales.

Le huitiéme Juin au matin, il parut d'une couleur brune, semblable à celle des féves de caffé bien torrefiées ; le neuviéme cette couleur devint noire, & les pattes de cet animal se firent voir d'un rouge brun.

Enfin le treiziéme il fit paroître quelques excremens d'un jaune pâle, au lieu que ceux du ver étoient fort bruns, les uns & les autres assez durs & provenans du carton qu'il avoit rongé.

Les araignées que l'on enferme dans le Microscope y font leurs œufs; elles les y ramassent par pelottons, qu'elles enveloppent de leur soye pour les préserver de la rigueur du tems, elles vivent seules enfermées dans ce tombeau durant plus de trois mois ; & si une grosse araignée s'y trouve enfermée avec plusieurs petites, elle les mange.

Si vous enfermez dans ce Microscope

une grosse araignée avec une mouche ordinaire, aussi assez grosse, vous aurez le plaisir d'y voir la mouche dans une grande agitation, pendant que l'araignée y demeure comme immobile, couchée sur le dos, les pattes en l'air & écartées les unes des autres, attendant tranquillement que la mouche, lassée de voltiger çà & là, lui tombe sur le corps; alors elle l'environne de ses pattes, la pique à la gorge & la fait mourir subitement, se contentant d'en tirer le sang sans endommager le reste de son corps qui demeure très-long-tems entier, jusqu'à ce que d'autres petits insectes blancs la viennent dévorer.

Dans la moindre petite plume d'un oiseau observée avec ce Microscope, on reconnoit que chaque petit brin de la barbe de cette plume, est une plume entiere qui a son tuyau & ses brins semblables à ceux de la grosse plume, & ainsi de suite.

On voit par le secours du même instrument les puces & les poux en proye à d'autres petits animaux qui leur rendent le mal qu'ils nous font.

Je ne finirois point, si je voulois ra-

porter ici les Obſervations qui m'ont paru les plus ſingulieres ; il faut ſe borner à l'hipotheſe que l'Auteur propoſe, ſur la naiſſance, le progrès & la mort de ces petits animaux, & à la Diſſertation ſur la maniere dont on voit les objets.

*Hipotheſe pour ſervir à rendre raiſon de la naiſſance, du progrès & de la mort des animaux que l'on obſerve dans les liqueurs préparées, & dans celles qui ne le ſont point.*

On a crû autrefois que tous les inſectes & d'autres petits animaux s'engendroient de corruption ; mais depuis que pluſieurs celebres Philoſophes ont donné ſur cette matiere les Obſervations qu'ils ont faites avec beaucoup de ſoin & d'exactitude, on eſt revenu de cette erreur : ils ont prouvé par un grand nombre d'experiences & par des raiſonnemens inconteſtables, que tous les animaux, de quelque nature qu'ils ſoient, viennent des œufs. En effet comment peut-on comprendre que dans l'alteration & la pourriture, qui naiſſent de

la division & de la séparation des parties d'un corps en d'autres parties plus petites, ces parties puissent jamais s'ajancer les unes auprès des autres, & s'unir comme il le faudroit pour composer des corps vivans, qui devinssent capables de chercher dequoi se nourrir en marchant, en rampant & en nageant, & même de produire leur semblable, comme l'on voit que font ceux qu'on trouve dans les infusions des Plantes ? C'est ce qu'on ne pense pas qu'un homme capable de reflexion puisse s'imaginer.

Mais afin d'avoir dequoi combattre ce préjugé qui attribuë au hazard, c'est à-dire, à une cause qui n'est ni apparente, ni necessaire, ce qui est assurément l'ouvrage le plus parfait d'une puissance & d'une sagesse infinie, il n'y a qu'à faire attention aux experiences qu'on vient de lire.

La corruption n'est pas la cause de la génération des petits animaux qui se voyent avec le Microscope, dans l'eau des moules, dans celle des huitres à l'écaille, puisqu'on les y découvre avant que ces mêmes eaux soient corrompuës.

*Septembre* 1719.

Elle n'eſt pas non plus la cauſe de la génération d'une infinité de très-petits poiſſons que l'on voit dans differentes infuſions ; puiſque les matieres de toutes ces infuſions n'étoient point encore alterées ni corrompuës, lorſqu'on a commencé à les y voir.

Si la pourriture étoit la cauſe de la naiſſance des inſectes que nous appercevons dans une ſeule infuſion, on les y devroit voir tous, dès que la matiere infuſée ſeroit pourrie : ce qui n'arrive pas, puiſqu'on les y voit ſe ſucceder les uns aux autres durant plus de treize & quatorze mois.

Si la pourriture contribuoit à la génération des inſectes, plus un corps ſeroit pourri, plus on y devroit voir d'animaux : cependant l'on voit arriver tout le contraire dans l'urine que l'on garde pluſieurs jours, dans une infuſion de poreaux mis dans l'eau commune. Les champignons, une coque d'œuf remplie d'eau, &c. ſont des choſes que l'on eſt obligé de ſupprimer en peu de jours durant les grandes chaleurs, parcequ'elles choquent l'odorat d'une maniere inſupportable.

Le ſang humain ſans aucun mélange, ayant été expoſé à l'air durant près d'un mois & dans un tems aſſez chaud, n'a fait ſentir qu'une odeur inſupportable, & quoique Monſieur Jobelot ait mis de l'eau commune dans le même vaiſſeau où il étoit, & examiné ce mélange aſſez de tems, il n'a rien vû qui lui ait paru avoir aucune apparence de vie.

On peut encore ajoûter qu'il y a des corps qui ne changent que peu ou point d'odeur, qui fourniſſent des animaux differens les uns des autres, durant tout le tems qu'on les garde en infuſion.

La corruption n'eſt donc pas cauſe de la génération des animaux. Pour expliquer ce qu'il y a de plus ſurprenant dans les infuſions des Plantes, l'Auteur ſuppoſe qu'il vole ou nage dans l'air voiſin de la terre un nombre innombrable de très-petits animaux de diverſes eſpeces, qui s'attachant aux plantes qui leur conviennent, s'y repoſent, y prennent quelque nourriture & y mettent au jour leurs petits, pendant que d'autres y dépoſent des œufs où de nouveaux inſectes ſont renfermez.

Il ſuppoſe que ces petits animaux laiſſent auſſi tomber dans l'air, qu'ils parcourent, des petits & des œufs, particulierement dans des lieux, où ils ſont arrêtez par des corpuſcules ſpiritueux qui s'échappent continuellement des plantes & generalement de tous les autres corps, dont les parties ont entr'elles quelque mouvement capable de les ſubtiliſer aſſez pour en faire l'évaporation.

Il ſuppoſe enfin qu'une même plante peut être la favorite de diverſes eſpeces d'animaux, & par là devenir en même tems la dépoſitaire des œufs & des petits vivans de pluſieurs eſpeces d'inſectes; d'où il ſuit que ſon infuſion ſera ſuffiſante pour faciliter la naiſſance, & pour fournir tout ce qui ſera neceſſaire à l'accroiſſement de differens animaux que nous y appercevrons ſucceſſivement pendant le tems que cette infuſion durera.

## ARTICLE LXXVI.

SERMONS DU PERE DE LA RUE, *de la Compagnie de Jesus.* A Paris, aux dépens de Rigaud, Directeur de l'Imprimerie Royale. 1719. *in-octavo*, quatre Tomes; Tome premier, pages 516. Tome second, pages 536. Tome troisiéme, pages 568. quatriéme Tome, pages 550.

ON attendoit depuis long-tems ce Recuëil fidelle des Sermons du Pere de la Ruë. Il y a plus de treize ans qu'on imprima quatre Tomes *in douze* à Trevoux, sous le faux tître de Sermons du Pere de la Ruë. Deux sont de differens Prédicateurs; les autres sont plus du Copiste que du Pere de la Ruë. L'Auteur se reconnoît à peine dans quatre ou cinq seulement. Le chagrin de ne le plus entendre rendoit plus vif le desir de lire ses Sermons: on les lira avec le même plaisir qu'on a eû à les entendre, ils feront le même fruit. On y reconnoîtra ce Prédicateur, que la plus délicate Cour de l'Europe a écouté neuf fois pendant le Carême

ou l'Avent, avec les mêmes applaudiſſemens que Paris & les Provinces lui ont donnez pendant quarante ans; on y reconnoîtra, dis-je, cette grande éloquence, ces tours nobles, vifs, ſinguliers, cette expreſſion ſublime ſans faux brillant, ſerrée autant qu'il le faut, pleine des heureuſes applications de l'Ecriture; ce talent de faire ſentir la beauté des penſées, la force des raiſonnemens qu'il emprunte des Auteurs Sacrez, ou des Saints Peres, de leur en donner quelquefois en un mot l'imagination belle, feconde, élevée: en quoi conſiſte principalement le caractere particulier de cet Orateur Chrétien. Il eſt vrai, que ſon air, ſa maniere de dire grande, animée répondoit parfaitement à ſa maniere de compoſer; mais elle n'impoſoit point aux Auditeurs; & les Lecteurs jugeront de ſes Sermons, comme les Auditeurs en ont jugé.

La Préface merite d'être lûë autant que les Sermons; j'en copierai les deux Parties les plus longues & les plus importantes; l'une rappelle le ſouvenir de la pieté avec laquelle le feu Roi entendoit les Sermons; dans

l'autre, le Pere de la Ruë exhorte les Prédicateurs à se délivrer de l'esclavage de la memoire. On a lû dans le mois de Juin une exhortation semblable de feu Monsieur de Fenelon.

Premier extrait de la Preface.

*La maniere dont le feu Roi entendoit les Sermons.*

Peu de Princes ont eu dans le cœur une Religion plus sincere & plus de respect pour la parole de Dieu. L'attention qu'il y apportoit, en inspiroit une pareille à toute sa Cour. Et cette attention lui ayant passé en coutume dès le tems de sa jeunesse, le moins serieux, n'a point paru se relâcher par l'infirmité de l'âge.

Il s'y rendoit aussi assidu que ses affaires ou sa santé le permettoient. Quand il ne pouvoit y assister, jamais il ne manquoit, pour tenir l'auditoire en respect, d'y faire occuper sa place par la Reine, par Monseigneur, & dans les derniers tems par Monsieur le Duc de Bourgogne.

Il y paroissoit attaché d'esprit, comme aux affaires importantes.

Quelquefois il en raportoit des traits aux personnes qu'il honoroit de sa familiarité, il ne leur dissimuloit point les impressions qui étoient demeurées dans son cœur. Autant qu'il étoit porté à donner le prix au mérite & à loüer l'Orateur, autant avoit-il d'indulgence pour ses défauts, & de peine à le voir livré à la raillerie des Courtisans.

Ce respect pour la Sainte parole étoit soutenu par l'air de Majesté qui lui étoit naturel : si par tout ailleurs il s'en faisoit une maxime de Politique, il s'en faisoit à l'Eglise une maxime de conscience & un devoir de Religion.

Rien n'est plus édifiant que ce qu'il fit à l'occasion de Philisbourg, qui fut le premier exploit de Monseigneur. La nouvelle en étant venuë à Versailles un jour de la Toussaints, lorsque le Roi assistoit dans sa Chapelle au Sermon, les Lettres y furent portées ; mais il ne voulut point les ouvrir, qu'après en avoir demandé le loisir au Prédicateur ; les paroles en sont remarquables : *Mon Pere*, lui dit-il, *je vous demande pardon : Permettez-*

*moi de lire la Lettre de mon fils.* Après quoi il se prosterna lui & sa Cour pour remercier Dieu : le Prédicateur reprit son discours, & le finit par un compliment, aussi applaudi que peu attendu, sur la nouvelle conquête.

Ce qui rendoit son respect encore plus édifiant, c'étoit la pleine liberté qu'il laissoit aux Prédicateurs, de remplir leur ministere, & d'éclater contre les désordres publics. On pouvoit en sa présence attaquer les passions des Grands sans en craindre aucun reproche. Il y reconnoissoit les siennes, & s'en humilioit devant Dieu, sans s'en tenir offensé.

Le zele d'un Predicateur des plus renommez de France & des plus dignes de sa réputation, l'ayant porté à traiter une matiere, que la considération de la jeunesse du Roi & d'une Cour alors dans les plaisirs, auroit dû lui faire éviter s'il eût suivi les regles de la prudence ordinaire : on en fut allarmé, jusqu'à faire craindre à l'Orateur l'indignation du Monarque. Le Roi ne l'ignora pas : mais le Prédicateur s'étant présen-

té devant lui, sa Religion le prévint : bien loin de lui en marquer le moindre ressentiment, il le remercia du soin qu'il prenoit de son salut ; lui recommanda d'avoir toujours le même zele à prêcher la verité, & de l'aider par ses prieres à obtenir bientôt de Dieu la victoire de ses passions.

On ne peut pas douter que cette docilité n'ait disposé son ame à tant d'autres graces, qui l'ont distingué entre les Princes Chrétiens. On ne peut guere porter plus loin la fermeté & la simplicité de la foy, le zele de la Religion, la connoissance de sa dépendance & le sentiment de son néant devant Dieu, l'attachement à l'ancienne pieté, l'aversion du libertinage ; & dans le tems où ses passions l'avoient écarté de son devoir, une maniere de retenuë dans le penchant qu'il suivoit & même dans ses paroles, qui faisoient esperer que le retour seroit prompt.

C'étoit la parole de Dieu qui nourrissoit en lui ces sentimens Religieux ; il avoit eu peu d'autres secours pour la vertu, que celui d'une édu-

cation pieuſe, & des exemples d'une mere, dont il revera la memoire juſqu'à la fin de ſes jours. Comme les mouvemens d'une minorité orageuſe, ſuivis d'aſſez près du ſoin des affaires de l'Etat, dont il ſe chargea ſans Miniſtre incontinent après la paix, ne lui avoient pas donné le tems de cultiver d'autre ſcience que celle du Gouvernement, il avoit peu de lecture. On peut dire que les leçons de Religion & de vertu qu'il recevoit dans les Sermons, furent ce qui ſervit le plus à perfectionner les ſentimens d'honneur & de probité qui lui étoient naturels.

Ce fut là qu'il puiſa, comme dans la ſource exterieure de la grace, cette fermeté chrétienne & cette magnanimité, dont il eut un ſi preſſant beſoin dans les épreuves de ſa vieilleſſe; & qui rendirent les derniers jours, & les derniers momens de ſa vie, ſi dignes d'admiration.

Le Dauphin Duc de Bourgogne ſon petit-fils, avoit fait un plus heureux emploi du loiſir de ſa jeuneſſe. Il avoit joint à l'amour des belles Lettres une inclination particuliere à

l'étude des Livres Sacrez : & le goût qu'il y trouvoit, lui donnoit pour les Sermons une attention plus vive & plus éclairée.

C'eſt par le même endroit que le Roi qui regne aujourd'hui, repreſente le Dauphin ſon Pere & le Roi ſon grand Ayeul. Il n'a pas plûtôt paru dans ces aſſemblées de pieté, qu'on a reconnu en lui le même fond de reſpect pour les choſes Saintes & pour la parole de ſalut. Comme ſi l'air de dignité qui releve ſa perſonne étoit moins un don de la nature qu'un effet de ſes reflexions ; & qu'il voulût à ſon âge apprendre à ſa jeune Cour les diſpoſitions de ſon ame aux devoirs de la Religion.

Ce qu'il y a de vertus en France, ne peut manquer de ſe ranimer à ce nouveau rayon d'eſperance. Elles ne ſont pas éteintes dans la Cour, & le vrai goût de l'éloquence Chrétienne, auſſi-bien que de la dévotion, s'y eſt toujours conſervé. Je puis riſquer, ( c'eſt le Pere de la Ruë qui parle, ) je puis riſquer d'en dire mon ſentiment, & je n'en ſerai point déſavoüé. On n'y a jamais approuvé la politeſſe

trop étudiée, l'arrangement affecté des mots exquis, ces fleurs & ces brillans qui font le prix des Discours Academiques : c'est ce qui glace dans la Chaire, & ce qui endort toute la Cour.

Dès la premiere fois que j'eus l'honneur d'être nommé pour y prêcher, je fus assez heureux pour recevoir un avis d'un Courtisant des plus habiles: „ Ne donnez pas me dit-il, „ dans l'écueïl commun. Ne prétendez pas réüssir en nous flattant l'oreille par un bel étalage de fins „ mots. Si vous allez par le chemin du bel esprit, vous trouverez „ ici des gens qui en mettront plus „ dans un seul couplet de Chanson, „ que vous dans tout un Sermon. Ils „ se railleront de vous. Mais parlez- „ leur de Dieu vivement & prudemment, comme vous parleriez aux „ honnêtes gens de la Ville. C'est ce „ qu'ils n'entendent point, & que „ vous entendez mieux qu'eux. Parlà „ vous serez leur maître & ils vous „ respecteront. Le Pere de la Ruë a suivi cet avis & il n'en avoit pas besoin.

*Septembre 1719.*

## Second Extrait.

*Les Predicateurs ne doivent pas s'assujettir à apprendre par cœur leurs Sermons.*

Un reproche que je me fais, (c'est encor le Pere de la Ruë qui parle,) & dont peut-être on sera surpris, c'est de m'être rendu trop esclave de ma memoire, d'y avoir assujetti mon stile ; & par là d'avoir refroidi plusieurs traits, qui auroient pû être plus touchans avec moins d'art & de nombre.

Le but d'un homme de bien qui se consacre à cet emploi, ne doit jamais être de plaire, si ce n'est pour parvenir à gagner l'attention du Peuple, & le disposer à se laisser convertir. Pour cela c'est au cœur qu'il faut aller, non pas amuser l'oreille : » Il faut laisser, » dit saint Augustin, ces basses vûës » à ceux qui mettent leur gloire à » bien dire, à briller dans une ha- » rangue ou dans un Panégyrique : il » ne s'agit pas là d'instruire, ni de » toucher : mais de plaire & de *de-* » *lecter* : c'est là leur but & leur fin.

*Septembre* 1719.

„ Mais ce qui eſt leur fin, n'eſt pour
„ nous qu'un moyen de parvenir à la
„ nôtre, qui eſt de faire haïr le vice,
„ & de faire aimer la vertu : *Appetant eum finem, qui linguâ gloriantur, & ſe in Panegyricis talibuſque dictionibus jactant, ubi nec docendus, nec movendus, ſed delectandus eſt auditor. Nos verò illum finem referamus ad alium finem, ut bona morum diligantur, & mala devitentur.*

Or il me paroît évident que la culture aſſiduë & chagrine de la memoire, ſans parler de la perte de tems quelle emporte communément, ne peut être que l'effet d'un ardent deſir de plaire & d'un amour propre ſervile, qui rend l'Orateur timide au peril de ſa reputation, au lieu de l'enhardir à l'œuvre du ſalut des ames. On ne peut nier que la dépendance, où elle retient l'Orateur dans la prononciation, ne ſoit un frein embarraſſant, qui arrête le feu du zele, & retarde ſes plus vifs & ſes plus forts mouvemens. Outre que le tiſſu des mots arrangez de ſang froid, & à loiſir en faveur de la memoire, forme à l'eſprit une maniere de filet qui le contraint dans ſes ſaillies, & le force

à ſupprimer les expreſſions naturelles & animées que ſon talent, ou ſon ſujet lui fournit ſubitement dans l'occaſion.

Il parut-il y a vingt-cinq ans une Traduction des Sermons de ſaint Auguſtin, d'un Auteur connu par divers pareils Ouvrages, utiles aux mœurs. Il accuſoit nos Prédicateurs de ſe laiſſer trop emporter au tourbillon de l'imagination qui diſſipe la force des veritez en de vains ſons de paroles, & laiſſe le cœur ſec après quelque legere émotion. Ce reproche ne parut pas auſſi juſte qu'il prétendoit. Il eut le déplaiſir de ſe voir contredit par divers écrits de gens plus habiles que lui dans la Rethorique des Peres & dans l'art de remuer les cœurs. Il me ſemble qu'il eût mieux fait de tourner ſa vivacité contre *les filets de la memoire*, que contre *le tourbillon de l'imagination* : puiſque le zele n'a point de plus fidelle inſtrument qu'une imagination bien gouvernée ; ni de plus grand ennemi qu'une memoire imperieuſe, à qui l'imagination & l'eſprit ſont forcez d'obeïr.

J'avouë qu'en s'abandonnant au

feu du talent naturel, ſans le moderer par des reflexions frequentes ſur ce qu'il faut dire ou ſupprimer, on riſque de laiſſer échapper des termes rampans, des redites ennuyeuſes, &, ce qui eſt plus fâcheux, des imprudences conſiderables, qui rebutent l'Auditeur & ruinent le fruit du Sermon. On ne peut trop ménager ni reſpecter une Aſſemblée qui nous fait l'honneur de nous écouter comme les Miniſtres de Dieu. Nos diſcours doivent exprimer par leur ſageſſe & par leur gravité, l'autorité du maître qui nous envoye: & comme c'eſt la profaner que de faire rire le Peuple, c'eſt l'avilir que de s'en faire mépriſer.

Auſſi je ne prétens pas qu'on ſe livre ſans meſure à ſon imagination. On doit l'aſſujettir à l'ordre des matieres & des idées; non pas à l'arrangement ni au choix ſcrupuleux des mots. L'Orateur que la nature a fait, ou qui s'eſt fait lui-même Orateur par ſon travail & par l'étude des modelles parfaits, n'a pas beſoin de réduire, ſi je puis parler ainſi, ſes diſcours en tablature pour en rectifier

l'harmonie. Elle ſe trouvera ſous ſa langue, & chaque mot ſe placera dans ſon rang, quand il ne parlera qu'après avoir bien medité, bien rempli & bien rangé ſon ſujet. Le déſordre ou l'aridité du diſcours ne vient que d'une imagination naturellement froide, ou confuſe, ou pareſſeuſe : & telles gens, tout appuyez qu'ils ſont du ſecours de leur memoire, ne ſont point nez pour ébranler les cœurs, les attendrir, ni les ouvrir; le ſecours de la memoire n'eſt utile tout au plus, ſelon la maxime de ſaint Auguſtin, que dans le genre d'éloquence qui a l'éloge pour objet. Mais dans la Morale, qui eſt l'objet de la ſublime éloquence, il faut que le genie ait toute ſon étenduë & toute ſa liberté : & c'eſt à quoi l'embarras de la memoire eſt un obſtacle. Pour en convenir, il ne faut que comparer deux grands hommes de nos jours, Monſieur Boſſuet Evêque de Meaux, & Monſieur Fléchier Evêque de Niſmes. Leur réputation, toute ſinguliere qu'elle a été, n'a point égalé leur merite, & peut-être n'en verra-t-on de long tems qui ſoit capable de l'effacer.

Le talent du premier fut plus naturel, accompagné des graces exterieures, enrichi par une étude assiduë, dont il n'eut pas besoin de dérober aucun moment pour la culture de sa memoire. Car outre qu'il l'avoit très-aisée & très-fidelle, il ne daigna presque jamais lui confier ses Sermons, la reservant à de plus hautes & plus importantes confidences. Il ne laissa pas sans ce secours d'exceller dans toutes les parties de l'Orateur. Aussi sublime dans l'éloge que touchant dans la morale, solide & précis dans l'instruction, insinuant dans la persuasion, juste & noble par tout dans l'expression. Ses Eloges Funebres en rendront long-tems témoignage, & principalement ceux de la Reine d'Angleterre, & de sa fille Duchesse d'Orleans : tous deux remplis de ce beau feu de jeunesse, que l'on a vû encore éclater long tems depuis dans celui de la Princesse Palatine, & dans tout ce qu'il a fait en ce genre-là.

Pour ce qui est de ses Sermons de Morale, il n'en reste presque aucun. Cependant quatre ou cinq Carêmes

& Avents qu'il prêcha de ſuite à la Cour avec le même applaudiſſement, en marquent également l'excellence, & le fruit qu'ils produiſoient ; puiſque ce fut là le fondement de la haute réputation, qui lui attira non ſeulement les grands honneurs dont il fut depuis revêtu : mais la confiance du Roi ſur l'éducation de Monſeigneur, & celle de toute la Cour ſur les plus importantes affaires de la Conſcience & de la Religion.

Le vrai prix de ſes Sermons venoit de leur ſource, qui étoit un cœur & un eſprit, enrichis de ce qu'il y a de plus magnifique, & pour ainſi dire, de plus divin dans les Prophetes & les Peres. Sa memoire en un mot n'étoit remplie que de choſes & négligeoit de ſe charger de mots.

On n'a pû recuëillir après ſa mort que de ſimples feüillets qui ne contenoient que l'œconomie du diſcours, la naiſſance des mouvemens & des traits, qui en devoient faire les nerfs & les ornemens. Sur ces plans, il s'exerçoit à faire en ſe promenant le choix & l'eſſai des termes, & des expreſſions convenables à l'effet qu'il ſe

propoſoit. Il paroiſſoit ainſi en Chaire avec confiance ; & maître de ce qu'il diſoit, il ſe rendoit aiſément maître de ſes Auditeurs.

Le caractere de Monſieur l'Evêque de Niſmes étoit different, quoique parfait & peut-être unique dans ſon eſpece. L'amour de la politeſſe & de la juſteſſe du ſtile l'avoit ſaiſi dès ſes premieres études. Il ne ſortoit rien de ſa plume, même en converſation, qui ne fût, ou ne parût travaillé. Ses Lettres & ſes moindres billets avoient du nombre & de l'art. Les beaux Arts ayant été ſa premiere occupation, principalement la Poëſie, il s'étoit fait une habitude & preſque une neceſſité de compaſſer toutes ſes paroles, & de les lier en cadence. Le feu qui éclate dans ſon ſtile, & qui en releve par tout la grace & la dignité, ſemble manquer de vehemence : & ſa prononciation trainante & peu animée, favoriſant par ſa lenteur la fidelité de ſa memoire, donnoit à l'Auditeur tout le loiſir de ſuivre aiſément la délicateſſe de ſes penſées, & de ſentir le plaiſir d'en être charmé.

Comme ce fut d'abord par les Elo-

ges Funebres qu'il commença à se faire distinguer, la gravité des sujets fut avantageuse à la pesanteur naturelle de sa voix & de son action. La beauté de ce qu'il disoit, en fit insensiblement gouter la maniére; & travestit même en talent un défaut, qu'en d'autres sujets moins tristes, on auroit eû peine à supporter.

C'est ce qui a paru dans ses Sermons de morale. Car au lieu que la vehemence & l'impetuosité devoit y regner, le son de sa voix qui avoit quelque chose de lugubre, y répandoit son froid sur le feu de ses expressions: & la liberté de son esprit lumineux y étoit, pour ainsi dire, à l'attache de sa memoire. Il eut peu de pareils dans les matieres Funebres, & dans la sphere du style Panegyrique. Il fut moins recherché dans la Ville & à la Campagne pour l'éloquence des mœurs.

De ces deux modelles éminens dans chaque genre d'éloquence, l'avantage est sans contredit à celui des deux qui sçut se mettre à couvert des caprices de la memoire. Et sur cela, j'oserai encore encherir par l'exemple

du Predicateur, a qui la France a donné la vogue la plus conſtante : on ne me dédira pas, ſi j'ajoûte auſſi, la mieux fondée; &, ſans le nommer, ces ſeuls traits diſent ſon nom. Cet homme avoit delivré la Chaire de verité, de l'éloquence des paroles & du fatras des inutilitez, pour y rétablir l'éloquence de la foi, de la raiſon & du bon ſens. L'éclat de ſes deux premiers Sermons dans Paris, attira d'abord toute la Cour à ſa ſuite comme à un nouvel Oracle attendu & ſouhaitté, mais non encore vû depuis long tems. Cependant pour ne s'être pas d'abord affranchi de la ſervitude de ſa memoire, il en fut gourmandé juſqu'à la fin de ſes jours.

Il eſt pourtant vrai, qu'il eut pû s'en affranchir aiſément par la fecondité de ſon genie, & par ſa methode reguliere de diſtribuer ſon ſujet en parties & ſubdiviſions, en l'embraſſant toûjours par ce qu'il renfermoit de plus grand & de plus intereſſant. Auſſi quand il ſuivoit avec pleine liberté les mouvemens de ſon zele en prêchant aux pauvres : ce qu'il a fait deux Carêmes entiers

dans les Hôpitaux autour de Paris ; il y trouvoit toûjours le même concours du Grand monde & les mêmes applaudissemens : parcequ'il y portoit toujours le même art de peindre les mœurs, quoi qu'avec des couleurs moins brillantes ; & la même force à convaincre le pécheur, soutenuë d'une voix enlevante par son éclat & par sa rapidité.

On pourroit donc s'épargner le travail de la memoire avec le même succès, si l'on vouloit resister au torrent de la nouvelle coutume. Il y a même quelque apparence que ceux qui l'ont introduite, étoient des gens de petit talent, qui piquez de la gloire de bien dire, ont cherché dans l'exactitude & la lenteur du travail, l'abondance & l'ardeur que la nature ne leur avoit pas donnée.

Au moins peut-on douter que cet art se soit formé par un veritable esprit de zele : puisqu'il est constant qu'il se fait incomparablement plus de conversions par l'ancienne simplicité, qu'avec tout l'appareil & le son de nos periodes ?

Au contraire c'est precisément de-

puis qu'on s'est étudié à ce stile harmonieux, que les Sermons ont commencé d'être écoutez, ainsi qu'au tems du Prophete Ezechiel, à peu près comme des chansons : *Audiunt Sermones tuos, & in canticum oris sui vertunt illos.* Jamais on n'a fait de si belles piéces, & moins de fruit. Depuis que nous nous sommes fait une précaution de prudence, de nous appuyer en prêchant, plûtôt sur la fragilité de notre memoire, que sur la solidité des veritez, & sur la fecondité des matieres que nous traittons : il arrive de là que nous ne prêchons que des paroles, souvent sans force & sans effet.

Ainsi l'œuvre du salut en souffre; & la vertu de la croix du Sauveur est souvent en peril d'être anéantie par l'affectation de ne la prêcher, qu'avec les temperamens de la prudence & de la parole humaine : qui est ce que craignoit saint Paul. *Non in Sapientia verbi, ut non evacuetur crux Christi.*

Que sçavons-nous si la sterilité du grain que nous semons à pleines mains à la sueur de notre front, vient plûtôt de la dureté de la terre qui le

reçoit, que de la faute du Laboureur qui le gâte en le ſemant, & le rend incapable de germer aux influences du Ciel ? On s'y cherche ſoi-même, & non pas le bien des ames. On s'y trouve auſſi ſoi-même, une grande moiſſon d'encens, de loüanges & de fumée; mais peu de larmes, encore moins de converſions.

La Moiſſon des fruits de pénitence eſt reſervée aux Ouvriers qui diſpenſent au Peuple de Dieu ſa parole toute pure, ſans alteration, ſans mélange; comme un aliment naturel, & non pas comme un ragoût. Cette parole eſt du pain pour les forts, du lait pour les enfans, du miel pour les foibles : l'art n'y doit avoir que la moindre part; la nature ſeule, & la roſée du Ciel en font les délices. C'eſt la manne du déſert. Si elle eſt inſipide aux Iſraëlites charnels, les Fidelles y trouvent le goût des viandes les plus exquiſes, & s'en nourriſſent avec plaiſir dans les ennuis de leur voyage vers la terre de promiſſion.

Ne remontons point juſqu'aux tems des Vincens Ferriers, ni des

Bernardins de Sienne, dont la haute Sainteté faisoit la grande éloquence. Bornons-nous aux Prédicateurs qui ont fleuri de nos jours dans la plus haute reputation : non seulement par le concours extraordinaire des Peuples ; mais par l'éclat public des restitutions, des reconciliations & des conversions.

Vous direz que ces fracas ne conviennent qu'aux Missionnaires : que ce sont des torrens qui passent : qu'il n'y a que le bas Peuple, & peu d'honnêtes gens qui s'y laissent entraîner. C'est de quoi je ne conviens pas. On n'a pas encore oublié Monsieur Joli, mort depuis quarante ans, Evêque d'Agen, si celebre par les Prônes qu'il faisoit à ses Paroissiens, lorsqu'il étoit Curé de saint Nicolas des Champs. Tout ce qu'il y avoit de plus éclatant dans Paris, & de plus élevé dans la Cour, s'y rendoit en foule, jusqu'aux Princes & aux Princesses du Sang. La jeunesse la moins serieuse & la moins capable de reflexions, se faisoit une maniere de plaisir d'y venir trembler & pâlir aux images qu'il traçoit des veritez éter-

nelles. Outre la force des matieres qu'il traitoit, il animoit tout par des tours d'imagination si surprenans, par des inflexions de voix si peu attenduës, qu'on se sentoit malgré soi attendri & penetré. Je fremis encore en m'en rappellant l'idée. Les quatre Tomes qui nous en restent & qui n'ont été compilez que long-tems après sa mort, font bien voir que l'art & la memoire n'avoient eu nulle part à son succès.

Le Pere de Lingendes Jesuite, autre excellent Predicateur, avoit enlevé tout Paris durant trente ans, lorsque Monsieur Joli entra dans la grande vogue. Outre la force des mouvemens qu'ils avoient tous deux éminente, il avoit pardessus lui l'étenduë du sçavoir & la dignité de l'action, dans un degré où peu d'Orateurs depuis lui ont pû atteindre. Mais il étoit si éloigné d'étudier les graces de la Langue & d'affecter la justesse de la memoire, qu'il composoit ses Sermons presque tout entiers en Latin, pour les prononcer en François. L'Edition qui en paroît en notre Langue, est un travail des Co-

pistes fort imparfait, sans nerfs & presque sans feu. La veritable Edition est toute Latine ; & n'est qu'un recuëil abondant de matieres arrangées, prêtes à recevoir la forme que son genie lui inspiroit dans la prononciation. On n'a rien vû depuis qui ait encore effacé la vogue de ces grands hommes ; mais avec beaucoup plus d'agrement & de brillant, on a vû beaucoup moins de changement dans les mœurs.

C'étoient là les modelles que je m'étois proposez. Mes premiers essais furent selon leur methode, & je m'y serois attaché, si je n'eusse été insensiblement emporté par le goût du tems, que je voyois suivi des plus habiles sans exception, & des plus vertueux sans scrupule. Il m'est souvent survenu des occasions, où j'ai eu besoin de rappeller mon ancienne facilité. J'ai même osé la hazarder à la Cour dans un Sermon presqu'entier du jour de Pâques : & il me parut que l'impromptu n'avoit point été remarqué. Trois années de Mission que le Roi m'envoya faire en Languedoc au commencement du siécle, me re-

mirent en pleine liberté. Le soulevement des Fanatiques & leurs cruautez inoüies, qui répandoient la terreur dans tout le païs, me donnerent lieu de m'exercer sur divers évenemens & divers sujets singuliers, capables des plus vives couleurs de l'éloquence. Il m'arrivoit quelquefois de reduire par écrit ce que j'avois dit, mêmes des piéces entieres, quand j'en trouvois le loisir. Mais la precipitation ne me permettant pas alors de les rendre assez correctes, je n'ai pas crû en devoir charger le public. L'avantage que j'en rapportai à mon retour, fut une maniere de dire plus degagée, & plus touchante; & si j'avois sçû m'en prévaloir, sans me reconcilier avec ma memoire, je me serois épargné bien du travail: mais je n'en eus pas le courage, & je ne fus pas long-tems sans m'en repentir. Je doute que je sois assez heureux pour inspirer à d'autres ce que je n'ai pû gagner sur moi. J'aurai du moins la consolation d'avoir dit la verité.

La verité, c'est que cette affectation de justesse de memoire n'a point été du goût de la sainte Antiquité.

L'antiquité profane en avoit fait une étude sérieuse, & même un art particulier d'attacher les mots à des images sensibles, arrangées de maniere à les suggerer à l'esprit dans la prononciation. Les maîtres d'éloquence en faisoient des leçons à leurs Disciples avec un détail curieux. Mais quoique Ciceron cite quelques Philosophes, qui prétendoient avoir par cet artifice assujetti leur memoire à leur representer tout ce qu'ils vouloient : je doute que les Orateurs ayent jamais essayé d'en tirer aucun secours. Quintilien n'en fait pas grand cas. Demosthene qui avoit pris tant de peine à dégager sa langue & ses poûmons de leurs défauts naturels, pour les rendre propres à servir la véhemence de son genie ; auroit-il voulu, mais plûtôt auroit-il pû en arrêter la rapidité, pour chercher ses mots en parlant, dans les tableaux imaginaires, où sa memoire artificielle eût tracé tout son Discours ? Ses fameuses Philippiques ne ressentent rien de cette basse contrainte : non plus que celles de Ciceron. Le feu que nous y admirons, ne s'allumoit point par artifice, ni à for-

ce de souffler. La nature même le tiroit du fond des affaires bien meditées; & quelque part qu'il s'attachât, il y portoit son éclat.

Quoiqu'il en soit des Orateurs Payens, nous pouvons parler plus certainement des Chrétiens, sur l'usage qu'ils ont fait de la memoire. Il est vrai que depuis ces Oracles Grecs & Romains l'éloquence a beaucoup degeneré par l'inondation des Barbares. Mais ce n'est gueres que sur le stile, c'est-à-dire, sur les dehors que le ravage est tombé. Les hommes n'ont jamais perdu l'inclination, ni le besoin de persuader, d'émouvoir, de fléchir, d'emporter les volontez des autres hommes; & les interêts éternels ont rendu les Orateurs Chrétiens encore plus ardens, que les Payens ne l'étoient pour des interêts politiques. Aussi voyons-nous que pour quelques vains Sophistes, que le Paganisme a fourni pendant quatre ou cinq cens ans, un Libanius, un Symmachus, un Themistius, un Julien: le Christianisme a produit presque en tous lieux des hommes puissans en doctrine & en parole, en assez grand

nombre pour servir de modelles aux siecles suivans, & pour achever par la force de leurs discours la conversion de l'Univers, commencée par la simplicité de l'Evangile. Il est difficile de prouver qu'aucun d'eux ait avili ce ministere sacré, jusqu'à rendre son succès dépendant de la memoire.

J'avoüe qu'il y a peu d'apparence que les traits recherchez, & envelopez de saint Ambroise, les brillans de saint Pierre Chrysologue, & les periodes pompeuses de saint Leon, leur ayent coulé de source avec assez de fecondité pour n'avoir pas eu besoin d'une exacte composition & d'un grand effort de memoire. Mais outre que leurs Discours sont faits, la plûpart pour être lûs, & non pour être prononcez: c'est que ceux qu'ils ont prononcez, ne sont presque tous que des éloges sur des Mysteres, & sur les Saints; & dans ce genre d'éloquence, il n'y a, comme on a deja vû, qu'à plaire pour réüssir.

A cela près, tout ce qui reste de Sermons, où les Peres ont eu pour but la victoire des passions & la conversion des mœurs, porte le caractere

d'un genie libre & naturel, animé & gouverné par le zele. On a divers traittez des Peres, & sur tout de saint Augustin, sur la maniere de prêcher les veritez & les devoirs de la Religion. Jamais il n'y a fait entrer l'utilité, ni le besoin d'apprendre les Sermons par cœur.

Il n'ignoroit pourtant pas les difficultez inévitables dans une action de pur talent. Il nous représente l'embarras de l'Orateur à trouver à propos les termes propres, & le chagrin qu'il en concevoit lui-même : „ la plûpart du „ tems, dit-il, mon Discours me dé- „ plaît ; je veux dire de bonnes cho- „ ses, il me semble qu'elles sont déja „ présentes à mon esprit : je cherche „ pour les expliquer, les paroles les „ plus expressives : & quand elles ne „ me viennent pas, je suis fâché que „ ma langue réponde mal à mon „ cœur. Mon cœur voudroit que ma „ pensée devînt au même instant, la „ pensée de l'Auditeur : la mienne „ comme un éclair répand subite- „ ment sa lueur dans mon esprit: mais „ ma parole est lente ; & tandis qu'el- „ le se déploye successivement, ma

„ pensée s'est déja cachée & repliée „ en elle-même : *Et mihi prope semper sermo meus displicet. Melioris enim avidus sum ; quo sæpe fruor interiùs, antequam eum explicare verbis sonantibus cœpero. Quod ubi minùs evaluero, constristor linguam meam cordi meo non potuisse sufficere. Totum enim quod intelligo, volo ut qui me audit, intelligat. Ille intellectus quasi rapida coruscatione perfundit animum. Illa autem locutio tarda & longa est : & dum ista volvitur, jam se ille in secreta sua condidit.*

Il eut été facile à saint Augustin de s'épargner ce chagrin, en se donnant le loisir d'arrêter par la composition ses pensées fugitives ; ou de les aller chercher dans les replis de l'esprit pour les reduire en ordre sur le papier, & les mettre en reserve au tresor de la memoire. Un tel secret, tout connu qu'il étoit aux faiseurs de Panégyriques, & aux vains Declamateurs, ne l'étoit point à ceux que le même Saint appelle *les Debellateurs* du vice, & les Deffenseurs de la Religion.

Dans ces hautes fonctions, où l'on est redevable au Peuple & compta-

ble à Dieu de son talent ; „ l'Orateur, „ dit saint Augustin, doit être prêt à „ donner diverses faces, & differens „ tours à ce qu'il dit, pour le rendre „ intelligible & l'imprimer plus for- „ tement. Ce qui passe la faculté de „ celui qui n'apporte en Chaire que „ des pieces préparées & apprises mot „ à mot. *Versandum est quod agitur, multimoda varietate dicendi : Quod in potestate non habent, qui præparata & ad verbum memoriter retenta pronunciant.*

Il étoit donc bien éloigné de se permettre à lui même ce foible & infidelle secours. Il aimoit mieux se fatiguer à courir, en prêchant après ses paroles, que de s'éfforcer à les fixer, par un travail aussi méchanique, aussi dur, & aussi ingrat que celui d'apprendre par cœur, au peril d'être moins utile à l'instruction & à la conversion de ceux dont Dieu l'avoit établi Pasteur.

Le desir de leur salut lui faisoit étendre sa tolerance jusqu'à souffrir, que ceux qui ont l'art de bien prononcer, sans avoir celui d'inventer, se servissent de leur memoire & de leur talent exterieur, pour prêcher

les compositions d'autrui, dans l'esperance de contribuer à l'édification des ames. Mais il veut que par leur vertu, ils se rendent propre, ce qu'ils prêchent en paroles empruntées. Il les préfere même alors aux Orateurs, qui par leurs déreglemens démentent leurs propres paroles & deshonorent la verité.

Tous ces sentimens de ce grand Saint me confirment dans celui que j'ai déja avancé, que la methode de prêcher par memoire ne convient qu'à des gens, ou qui n'ont point les qualitez necessaires à l'éloquence, ou qui se défient de celles qu'ils ont; c'est à dire, à des gens qui manquent de genie ou de courage : & cela ne convenoit point à la grandeur d'ame & d'esprit de saint Augustin, ni des autres hommes Apostoliques; auxquels tout Prédicateur fidelle à sa vocation doit tâcher de se conformer. C'est bien assez pour nous de cultiver notre esprit par l'étude des saintes Lettres & de la Doctrine de la foi; sans le mettre pour des mots à la torture. Il n'y a point d'autre secret pour s'enhardir à parler, que

s'y exercer ſouvent ſur des ſujets capables d'animer l'éloquence de l'Orateur, & d'exciter dans l'Auditeur les mouvemens les plus forts & les plus tendres.

L'expreſſion ne peut tarir à un homme accoutumé à parler, quand il la puiſe en de telles ſources.

De combien de traits enlevans S. Auguſtin eût-il denué ſes diſcours, ſi par un attachement d'écolier, pour ainſi dire, à l'ordre des mots qu'il auroit arrangé dans ſa memoire, il eût laiſſé échapper ces communications familieres, & ſes apoſtrophes ſubites, qu'il faiſoit ſouvent à ſes Auditeurs, ſelon les diverſes impreſſions qu'il remarquoit ſur leurs viſages. Un Orateur de memoire eût perdu ces occaſions, auxquels cependant la converſion du pecheur & le fruit du Sermon eſt très-ſouvent attaché.

Qu'y a t il de plus touchant que cette ſaillie imprevûë, au milieu d'un Sermon ſur le Pſeaume 147. *Loüez, le Seigneur, Jeruſalem; loüez, votre Dieu Sion.* Etant parvenu à ces paroles: *Il vous a donné la paix pour enceinte: & pour frontiere : Qui poſuit fines tuos*

*pacem.* „O ! mes Freres, s'écrie-t-il, „de quelle joye vous vois-je tous „saisis ? Quel plaisir pour moi de „voir l'amour de la paix éclater du „fond de vos cœurs ! je n'en ai encor „rien dit, je ne vous ai rien expli- „qué : je n'ai que prononcé les paro- „les du verset, & vous vous êtes re- „criez. Quel cri est sorti de vos „cœurs ? Le cri de l'amour de la „paix. Où est elle cette paix ? Vous „ne la voyez point ; mais vous l'ai- „mez. Crieriez vous, si vous ne l'ai- „miez pas ? Mais comment l'aimez- „vous, si vous ne la voyez pas ? *Unde* „*clamatis, si non amatis ? Unde amatis* „*si non videtis ?* Elle est invisible cette „paix dont je veux parler : & c'est „de ces choses invisibles que Dieu „fait par la foi des spectacles à nos „cœurs. De quelles beautez la pen- „sée de cette paix a-t-elle frappé vos „cœurs ? Que vous en dirai-je main- „tenant ? Par où entamerai-je ses „loüanges ? Vous avez prévenu par „ce transport d'affection tout ce que „j'en voulois dire ; je ne puis plus „reprendre mon Discours ; je ne puis „l'achever, je me sens trop foible.

„ Il faut pour bien celebrer les loüan-
„ ges de la paix, être tout transporté
„ dans la Patrie de la paix. Nous ne la
„ pourrons pleinement loüer que
„ quand nous la posséderons toute
„ entiere ; & comment alors la loüe-
„ rons-nous, si cette foible idée que
„ nous en avons ici bas nous la rend
„ déja si aimable? Ô! mes Enfans bien-
„ aimez, enfans du Royaume de
„ Dieu, Citoyens de Jerusalem, c'est-
„ là qu'est la vision de paix, si son
„ seul nom, vous paroit si digne de
„ votre amour, cherchez-la donc
„ elle-même: desirez-la, mettez-la,
„ répandez la dans vos affaires, dans
„ vos maisons: aimez-la dans vos en-
„ fans, dans vos serviteurs, dans vos
„ amis, & même dans vos ennemis.

On m'avoüera que tous nos discours sont de glace en comparaison du feu, de l'énergie & de l'onction qui regne dans ce seul trait. On en trouve cent pareils dans ses Ouvrages.

Je conviens que l'éloquence, gouvernée par la justesse y trouvera beaucoup à retrancher: mais le retranchement en affoiblira la force, en étouf-

fera l'entousiasme; & le reduisant aux mesures d'un discours juste & correct, il n'en fera qu'un discours froid & sans ame. Et c'est par là que nos Sermons, compassez à la portée de la memoire, sont ordinairement sans nerfs & sans mouvemens; ou que les mouvemens y sont suffoquez dès leur naissance, & ne font jamais de profondes playes dans les cœurs.

Un homme qui a rompu ces sortes de liens, sçait se prévaloir à propos des mouvemens qu'il remarque dans l'Auditoire, pour les pousser au point où la grace attend le pecheur. Il répand la terreur & le repentir dans les ames : tandis qu'un foible Orateur, attentif à son cahier craint la mauvaise foi de sa memoire, & communique la crainte de son peril à ceux qu'il devroit rendre timides au peril de leur salut.

Saint Augustin voulant abolir à Cesarée une maniere de combat qui s'y faisoit tous les ans, & qui d'une fête populaire avoit passé en bataille sanglante, où les amis, les parens se tuoient à coup de pierres, impunément & par maniere de jeu; entreprit

de leur inſpirer l'horreur d'une coutume ſi dommageable à la Patrie, & ſi honteuſe à la Religion. Il prépara, dit-il, un grand Diſcours, d'un ſtile élevé, autant qu'il en étoit capable. *Egi granditer quantùm valui.* Il eut l'avantage d'oüir de tous côtez les acclamations retentir à ſes oreilles : un Orateur de memoire eût été content d'un tel ſuccès : il s'étoit fait applaudir, il en fût demeuré là. Mais le Saint ne ſe repaiſſoit pas d'un vain bruit. Les acclamations marquoient bien qu'il avoit frappé les eſprits ; mais il falloit gagner les cœurs ; & cela, ſelon lui, ne ſe fait que par les larmes. Il s'éleva donc au-deſſus de lui-même & de tout ce qu'il avoit dit : il tira de ſon cœur d'aſſez tendres expreſſions, pour amolir les leurs & les engager à ſe rendre. On ne ſongea plus au combat : & huit ans encore après, il rendoit graces à Dieu de la benediction qu'il avoit donnée alors à ſes paroles : *Non egiſſe aliquid me putavi cùm audirem acclamantes, ſed cùm flentes viderem.*

Avec cette preſence & cette force d'eſprit, on ne fuit jamais l'occaſion

de diſtribuer la nourriture aux fidelles : on ſent le pain du ſalut multiplier dans ſes mains. Combien de fois a-t-on vû le même Saint, tirer ſans préparation du tréſor de ſon eſprit, des richeſſes auſſi précieuſes aux Sçavans, que neceſſaires aux ſimples.

Il n'eſt rien de plus ſingulier que ce qui lui arriva dans ſon Egliſe. Il avoit marqué au Lecteur un Pſeaume fort court, pour être chanté ſelon la coutume & ſur lequel le Saint Evêque avoit preparé ſon Sermon. Par negligence, ou par oubli le Lecteur entonna le Pſeaume 138. qui eſt fort long : *Domine probaſti me.* Tout autre Orateur eut rappellé le Lecteur au Pſeaume marqué. Mais le Saint reconnoiſſant dans la faute du Lecteur, la diſpoſition de la Providence, aima mieux s'abandonner à la volonté de Dieu, que de perſiſter dans la ſienne. Et Dieu favorable à ſon courage & ſa fidelité, fit couler de ſa bouche à pleins flots les torrens de ſa ſageſſe. Il y a peu de ſes Sermons qui renferment plus de Doctrine, une plus grande abondance de paſſages, & de ſenti-

mens : *Maluimus nos in errore lectoris sequi voluntatem Dei, quàm nostram in nostro proposito.*

Je sçai que l'exemple de ce grand Saint n'est pas une Loi pour tout le monde ; & que l'élevation de son genie excuse les Orateurs, qui n'osent pas l'imiter. Mais il n'est pas besoin pour cela de l'égaler en science & en éloquence. Il suffit de se sentir appellé au même emploi, pour desirer de l'exercer aussi chrétiennement & aussi utilement que lui. L'exercice nous donnera la resolution & la confiance qui nous manque : il n'y a pour nous y encourager, qu'à faire cette Reflexion : que c'est Dieu que nous servons, & le salut des ames que nous cherchons.

Quand saint Augustin, professant la Rethorique à Milan, travailloit à polir un Panegyrique, qu'il devoit reciter devant l'Empereur, c'étoit alors qu'il avoit sujet de suer & de veiller : mes entrailles, dit-il, étoient déchirées de soins & d'inquietude : *Ego anxius, ego trepidus...... curis eviscerabar.* Devoré du desir de sa fortune & de sa reputation, rien ne le pouvoit

raſſûrer contre ſa crainte. La preſence de l'Empereur, bien loin de le raſfermir, étoit ce qui l'intimidoit. Il riſquoit tout ſur la foi de ſa memoire : parce que ſes prétentions n'alloient pas plus loin que l'eſtime & l'approbation des hommes. Mais dès qu'il ſe fut affranchi de la ſervitude de l'opinion, il renonça en même tems à celle de la memoire. Il ſe perſuada que le maître qu'il ſervoit, & qui le faiſoit parler, lui donneroit la grace & la force de ſe faire entendre, ſans qu'il eût beſoin de rechercher les graces du Diſcours.

C'eſt ſur cette confiance que les Saints Peres ont travaillé à la converſion des ames, avec le même épanchement & la même liberté. Ils n'ont point meſuré leurs talens à celui de S. Auguſtin. Comme c'eſt Dieu qui donne les talens & qui en demandera compte, on ne le lui rendra que de ce qu'il aura donné. Ceux qui n'auront reçu qu'un talent, ne ſeront point citez ſur l'emploi de cinq ; mais pour avoir enfoüi & enterré le ſeul qu'ils avoient reçû ſans en tirer le profit que l'on attendoit de leur zele & de leur

fidelité. Ce profit n'eſt ni le bruit qu'excite la vogue, ni l'éclat de reputation qui ſe répand ſur l'Orateur. Le ſiecle en eſt liberal, quelquefois même prodigue. Ce ſont là les fruits de la terre ; & y borner ſes deſirs, c'eſt enfoüir le don de Dieu. Les fruits dignes d'entrer dans les greniers éternels, ce ſont les converſions des hommes, & non pas leurs acclamations. Et cette recolte eſt bien plus ſûre & coute moins à beaucoup près que celle de la vanité.

On a dans les quatre Tomes qui paroiſſent, deux Avens prêchez à la Cour & des Sermons pour tous les jours de Carême. On aura dans les Tomes ſuivans les Panegyriques, les Oraiſons Funebres & les Vêtures. Je ne fais aucun extrait des Sermons ; le choix m'embarraſſeroit : ce que j'ai copié de la Préface, ſuffit pour faire connoître le genre & le ſtile de l'Orateur à ceux qui ne l'ont pas entendu : il a fait imprimer, il y a pluſieurs années, un Recüeïl de Poëſies Latines & un Commentaire Latin ſur Virgile, fait pour Monſeigneur le Dauphin fils de Loüis le Grand. Chacun de ſes Ouvrages a eû pluſieurs Editions.

## ARTICLE LXXVII.

## *JONAS DANS LA BALEINE.*

### Dissertation Critique.

*A MONSEIGNEUR,*

*Monseigneur l'Archevêque & Comte de Lyon, Primat des Gaules.*

MONSEIGNEUR,

C'eſt avec tous les ſentimens de veneration le plus juſtement dûs à votre Grandeur, que j'oſe lui preſenter un Diſcours, dont je fis la lecture ces jours paſſez à notre Aſſemblée : Elle le trouva aſſez intereſſant pour être rendu public ; mais le reſpect que je dois à votre Grandeur me deffend de le divulguer avant que de le ſoumettre à la cenſure de l'Illuſtre Protecteur de notre Societé Litteraire : vos ordres, Monſeigneur, décideront de ſon ſort, & quel qu'il puiſſe être, j'en ſerai toujours ſatisfait, ſi votre Grandeur reçoit agréablement

cette marque de mon respect, & de ma soumission.

Le sujet de cette Dissertation est tiré du Livre de Jonas, où nous lisons, que ce Prophete ayant eu ordre de Dieu d'aller prêcher à Ninive, prit tout au contraire, pour éluder la commission, le chemin de Joppé, sur le bord de la mer Mediterranée, où il s'embarqua sur un bâtiment, qui partoit pour Tharsis. Ensuite de quoi un vent s'éleva suivi d'une violente tempête : toutes les marchandises furent sacrifiées : enfin on jetta le sort, pour découvrir le passager contre qui le Ciel étoit en colere. Le sort tomba sur Jonas, & comme on le jettoit dans la mer, sur son aveu même, un poisson d'une grosseur extraordinaire se presenta, qui l'engloutit. Jonas resta, selon les paroles de l'Ecriture, pendant trois jours & trois nuits dans le ventre de ce poisson, au bout desquels le poisson ouvrit la gueule, & vomit Jonas sur la terre : C'étoit apparemment près de Joppé, où il s'étoit embarqué pour le remettre sur sa route, où Dieu lui commanda de nouveau d'aller à Ninive.

Ce fait eſt inconteſtable dans tous ſes points eſſentiels, qui ſont le commandement du Seigneur fait à Jonas ; la fuite, & l'embarquement de ce Prophete ; la tempête qui ſurvint ; le peril de Jonas jetté dans la mer ; la gueule du poiſſon marin, qui le reçut ; ſon ſejour dans cette Arche vivante ; & enfin le retour de Jonas ſur la terre ferme.

Il reſte une circonſtance incertaine, qui eſt l'eſpece du poiſſon par lequel il fut englouti : circonſtance pourtant dont l'explication n'attaque point la verité du fait. C'eſt ſurquoi ma curioſité s'eſt exercée ; & j'ai crû qu'il me convenoit de le faire, parceque la ſolution de cette difficulté ne peut ſe tirer que de l'hiſtoire naturelle, qui eſt attachée à l'état du Medecin.

Toute l'Antiquité a crû, que le poiſſon qui engloutit Jonas étoit une Baleine ; parcequ'elle eſt certainement de tous les poiſſons le plus gros ; mais comme depuis près de deux ſiecles, pluſieurs Auteurs ſçavans ont eu ſur cela un ſentiment contraire, dont je crois que le premier a été Guillau-

me Rondelet Docteur, Regent en la Faculté de Medecine de Montpelier, qui a été ſuivi par Thomas Bartholin Medecin de Copenhague, par le Pere Lami de l'Oratoire, par Samuel Bochart & pluſieurs autres : je commencerai par expoſer les raiſons pour & contre, & j'y joindrai des reflexions, qui n'ont pas encor été faites.

L'Ecriture Sainte n'a point ſpecifié le nom du poiſſon, puiſqu'il n'en eſt parlé expreſſément, que dans deux paſſages ſeuls, qui ſont, la Prophetie de Jonas, Chap. 2. v. 1. où l'on lit. *Et præparavit Dominus piſcem grandem, ut deglutiret Jonam, & erat Jonas in ventre piſcis tribus diebus, & tribus noctibus*; Et ſaint Matthieu, Chap. 12. v. 40. *Sicut fuit Jonas in ventre ceti*, & dans le texte Grec, *En té Koilia tòu Kétous*. Or, *In ventre ceti*, ne dit pas plus que *In ventre piſcis grandis*. Voici comment Henry Etienne explique ce terme dans le Treſor de la Langue Grecque. *Tò Kétoi, tou Kéteos, Kétous, Cetus, animal marinum inuſitatæ magnitudinis*. Au pluriel il fait *tà Kétea, Kéte*, d'où eſt venu le pluriel Latin,

*Cete. Creavitque Deus Cete grandia.* Genese, Chap. 1. v. 21. où Moïse a entendu par ce nom un terme generique, de même que Virgile au cinquiéme Livre de l'Eneïde. *Immania Cete.* Ambroise Calepin dans son Dictionnaire dit *Cetus Gallicè*, grand poisson de mer, comme Dauphin, Marsouin, Baleine, & semblables, *Italicè: Ogni sorte di pesci smisurati : nomen est omnibus majoribus marinis piscibus commune.* Jonston au cinquiéme Livre de l'histoire des poissons, Chap. 1. *De Cetis in genere* dit, *Cetorum nomine sæpè tam apud Græcos quàm Latinos ingentis molis pisces intelliguntur.* Il est donc évident, que le nom de *Cetus* employé par la sainte Ecriture, est un nom generique, & indeterminé, qui ne designe point la Baleine dans une signification propre & particuliere. Hoffman dans son Dictionaire universel dit d'une maniere bien positive. *Balæna è cetorum genere, aliàs enim cum ceto, species cum genere confundi solet.*

Quoique la Baleine soit d'une grosseur demesurée, les Naturalistes conviennent tous, que l'entrée de son gosier, ou de l'œsophage, qui est

le canal qui conduit à l'eſtomac, eſt ſi étroite, qu'à peine pourroit-elle s'étendre à demi pied : c'eſt le ſentiment de Jonſton, d'Aldroand, de Geſner, de Scaliger, &c. La raiſon qu'ils en donnent, eſt que la Balèine a les organes de la reſpiration comme les animaux terreſtres, c'eſt-à-dire, des poûmons, & une trachée artere ſituée au devant de l'œſophage, & par conſequent le détroit de la gorge étreſſi à proportion, à raiſon dequoi elle ne ſe nourrit que d'écume de mer, de quelques herbes, de petits poiſſons, ou, pour mieux dire, d'une eſpece d'inſecte, dont les mers du nord ſont couvertes, nommé pſyllon; thalattion par Ariſtote, ou puce de mer; c'eſt l'aliment qui engraiſſe la Baleine, dont elle eſt très-friande, & qu'on lui trouve ordinairement dans l'eſtomac.

Sur ces deux propoſitions, l'une que par le terme *Cetus*, l'Ecriture n'a pas deſigné la Baleine en particulier; mais un gros poiſſon en general: l'autre, que la Baleine, quoique très-groſſe, a le goſier ſi étroit, qu'un homme entier, pas même ſa cuiſſe ne

ſçauroit abſolument y paſſer. Quelques Auteurs ont crû que par ce nom generique *Cetus*, il falloit neceſſairement entendre un autre poiſſon que la Baleine, & celui, qui a été ſubſtitué en ſa place, eſt le *Canis Carcharias*, ou la Lamie en François. Les raiſons ſuivantes favoriſent cette opinion.

La Lamie a été nommée par les Grecs à cauſe de ſa groſſeur, *Ichtus Kétôdes*, en Latin *Cetaceus piſcis*, & poiſſon Cetacée en François. Elle a le goſier fort large, & incomparablement plus que la Baleine, quoique moins groſſe, parcequ'au lieu de poûmons avec leſquels la premiere reſpire, celle ci n'a que des ouïes comme les poiſſons ordinaires, de ſorte qu'un homme peut aiſément paſſer dans ſon eſtomac, & en effet, Rondelet rapporte des exemples de certaines Lamies, dans le ventre deſquelles un homme entier a été trouvé, & même un Soldat armé de ſa cuiraſſe : *Maſſiliæ enim & Niceæ aliquandò captæ ſunt Lamiæ, in quarum ventriculo homo loricatus inventus eſt. Lib. de piſcib.* 13. *cap.* 12. Il faut ajoû-

ter à la facilité qu'a la Lamie d'avaler un homme, qu'elle est aussi de tous les poissons le plus vorace, sur tout pour la chair humaine.

C'est ce qui a fait dire à Rondelet dans le Chapitre que j'ai cité : *Quæ cùm accuratiùs considerarem, mihi in mentem venit Lamiam fuisse in quam ingressus Jonas*; Hoffman dit la même chose dans son Dictionaire. *Canis Carcharias tantæ magnitudinis est, ut Cetis robutissimis annumerari jure possit...... A Cetaceo hujusmodi pisce, non verò à Ceto propriè dicto, quales Balena, Pristis, aut Physeter deglutitum fuisse Jonam Prophetam verosimillimum est, ut ut enim vastæ belluæ sint propriè dictæ Cete, ita tamen gulæ meatus habent angustos, ut solidum hominem vorare haudquaquam possint.* Thomas Bartholin dans un petit Traité *De morbis Biblicis*, quatorziéme Dissertation, dont le sujet est, *de pisce in quo sepultus Jonas*, dit ce qui suit : *Omnes Balænæ tam angustas fauces habent, quæ vix brachium hominis capiant : vero fit similius Canem Carchariam, seu Lamiam fuisse, quæ magnitudine cum minoribus Balænis certat.*

L'impossibilité d'avaler un homme de la part de la Baleine, & la probabilité apparente du côté de la Lamie font que cette derniere opinion a été acceptée par tous ceux, qui ont examiné ce fait, & qui ont voulu y trouver un air de verité Physique.

Je suis obligé de déclarer avant que de passer outre, que soumis à la foi de l'Evangile, je crois que Dieu a donné l'exemple de Jonas, comme un signe miraculeux, selon les paroles de saint Luc, Chap. 11. v. 29. *Generatio hæc signum quærit, & signum non dabitur ei, nisi signum Jonæ Prophetæ*, & v. 30. *Nam sicut fuit Jonas signum Ninivitis, ita erit & filius hominis generationi isti.* Ainsi je confesse que la Providence a présidé d'une façon très-particuliere & miraculeuse à cette suite d'incidens successifs, de tempête, de sort, de monstre marin, qui conserva Jonas trois jours & trois nuits, puis le vomit, & en ce qu'il n'a souffert dans ce poisson aucune atteinte à sa vie, à sa santé, ni à ses forces, nonobstant le jeûne; car encor qu'il auroit pû absolument le supporter sans mourir, ce n'auroit

pas été ſans ſouffrir, s'il n'avoit été ſoutenu que par les ſeules forces naturelles. Cependant au ſortir de là, il ſe mit à marcher comme un homme vigoureux.

Je ne prétens donc point par la ſuite de ce Diſcours affoiblir le miracle, ni le nier là où il eſt; mais je prétens ne le pas admettre là où il n'eſt pas. Ainſi je vais tâcher d'expliquer la maniere dont Jonas eſt entré dans le poiſſon en excluant tout miracle pour cette ſeule circonſtance, perſuadé que Dieu a pû le faire ſans déranger, ni forcer les loix du mouvement, ni les diſpoſitions des cauſes ſecondes, puiſque tout le monde convient, que Dieu agit toûjours par les voyes les plus ſimples, & qu'il ſe tient autant qu'il eſt poſſible à l'Ordre qu'il a une fois établi dans la Nature.

C'eſt dans ce ſiſtême, que je vais donner une explication nouvelle ſur ce point, plus ſimple & plus vraiſemblable que ce qui en a été penſé juſqu'à preſent.

Quoique je convienne donc que le dernier ſentiment, qui eſt pour la

Lamie, paroit le plus plausible, je soutiens pourtant qu'il ne peut paroître tel que de prime abord ; car pour peu qu'on y refléchisse, on ne sçauroit s'y tenir, & je commence par faire cinq Objections contre cette conjecture pour la détruire.

I[re] Objection. La Lamie est un poisson dont les machoires s'ouvrent assez à la verité pour laisser passer un homme facilement dans son ventre ; mais elle a cinq ou six rangées de dents, à chaque machoire faites en scie, & placées en maniere de palissade, inclinées en dedans, qui ne permettent pas la sortie. Bartholin qui a prévû cette Objection, & qui en a senti la force, y répond ainsi. *Dei manus ingressum, & egressum ejus custodivit.* Cette réponse suppose un miracle que je ne reçois pas.

II[e] Objection. Tous ceux qui ont écrit de la nature de ce poisson, disent qu'il est si goulu, que rien ne peut échapper hors de sa gueule de tout ce qui y est une fois entré : s'il attrape le bras, ou la jambe à un homme, il les couppe plûtôt que de les laisser aller. En un mot, il n'est point de

monſtre dans la mer ſi dangereux ; c'eſt une verité ſi connuë, que les Mariniers de l'Ocean le nomment par cette raiſon *Requiem.* Y penſe-t-on, de vouloir aſſûrer la vie de Jonas en la confiant à un animal de cette eſpece ? Non, Dieu ſans un nouveau miracle n'auroit pas pû en faire le conſervateur de ſon Prophete. Que ſi les Partiſans de la Lamie ſe deffendent avec le verſet, *& dixit Dominus piſci, & evomuit Jonam in aridam.* Je réponds que l'on doit entendre par là, que lorſque Dieu voulut, le poiſſon ouvrit ſa gueule, & c'eſt ſur cette volonté divine, qui fixa l'ouverture de la gueule du poiſſon au bout de trois jours, que tombe le miracle ; mais non pas que le Seigneur ait pour cela changé la nature de ce monſtre, puiſqu'en arrêter la voracité ſeroit un autre miracle non moindre que de ſuſpendre l'action du feu ſur de l'étoupe ſeche ; Et comme l'explication que je donnerai n'a pas beſoin de ce miracle-cy ; la raiſon qui ſembloit favoriſer le parti de la Lamie, eſt ſelon moi la plus forte pour le combattre.

*Septembre* 1719.

III^e Objection. Jonas descendu dans l'estomac de la Lamie, la gueule de ce poisson fermée, par où auroit-il pû respirer pour y vivre trois jours & trois nuits ? Pour grand que soit l'estomac de ce poisson, il n'y auroit pas trouvé de l'air en assez grande quantité, ni assez pur, ni assez renouvellé, au défaut duquel Jonas seroit étouffé immanquablement ; car les oüyes des poissons n'ont point de communication avec leur estomac.

IV^e Objection. Quand même l'air enfermé dans l'estomac de la Lamie auroit pû, ce que l'on ne croit pas, suffire par sa quantité à Jonas pour y respirer, est-il permis de croire qu'un homme épuisé par la tristesse, par l'effroy, & par le jeûne, puisse ne pas expirer de défaillance, au milieu de l'infection d'un cloaque rempli des immondices de poissons à demi digerez ou pourris, qui ne manquent jamais de se trouver dans l'estomac d'un animal de cette gloutonnerie ? Et chacun sçait que de toutes les pourritures, celle du poisson est la plus forte, & la plus insoutenable à l'odorat.

V^e^ Objection. Enfin l'estomac est fait pour digerer ce que la gueule a englouti; ce poisson est vivant, ses parties doivent faire leur fonction. Il n'auroit pas manqué d'y avoir, soit un ferment digestif, soit quelque broyement, ou trituration, aidée par les élancemens, & les inflexions du corps d'un poisson qui nage, soit quelque cause que l'on veüille admettre : or puisqu'on assûre que la Lamie est de tous les poissons non seulement le plus goulu, mais encor celui qui digere en moins de tems, trois jours & trois nuits en étoit un plus que suffisant, pour donner sur le corps de Jonas des atteintes mortelles. En un mot la vie de Jonas exposée, & livrée à un monstre de cette sorte auroit été perduë sans ressource, à moins que de recourir à des miracles multipliez, desquels je me passerai dans ma maniere d'expliquer ce Fait, pour n'en pas admettre, comme j'ai dit, là où il n'y en a point, & pour ne pas les multiplier inutilement. C'est pourquoi je n'hesite point d'abandonner l'opinion de la Lamie.

Elle n'étoit recevable, cette opinion, que dans la pensée des Poëtes

Payens, lesquels accoûtumez à imiter, ou pour mieux dire, à piller, & défigurer les plus beaux endroits de notre Bible, ont feint que Hercule resta trois fois vingt-quatre heures dans le ventre de la Lamie, dont il déchira les entrailles, & en sortit vivant; & par-là il délivra Hesione fille de Laomedon de la gueule de ce monstre, auquel il s'étoit exposé pour l'amour d'elle.

Le premier des Poëtes Grecs, qui a rapporté cette fiction, est Lycophron dans sa Cassandre: Voici ses termes.

*Triesperou Leontos, on pote gnathois,*
*Tritônos émalapse Karcharos Kuôn.*

Que Lycophron place son Hercule dans une Lamie, cela est bon pour la Fable, & ne sçauroit servir d'autorité pour le Jonas de nos Ecritures Sacrées. Mais comme j'ai déja fait voir avec Rondelet, que l'estomac de la Baleine ne pouvoit pas avoir été le lieu, qui servit d'azile à Jonas, puisqu'il est impossible qu'il y soit entré, quelque grosse que la

Baleine eût pû être, à moins que de supposer que Dieu avoit fait celle-là exprès avec une *avaloire* (grace pour le terme) capable d'engloutir un homme, ce qui seroit forger un miracle à plaisir, que Dieu n'a pas besoin qu'on lui prête pour lui faire honneur. Il s'agit d'adopter une opinion nouvelle, & pour la mieux établir, examinons ces deux termes de l'Ecriture, sur quoi tout roule, sçavoir, *En té Koilia tou Kétous*, *in ventre Ceti.*

J'ai dit que *Cete* terme generique pluriel signifioit toute sorte de gros poissons de mer ; cela est vrai, dans une signification étenduë ; mais dans le sens propre, c'est-à-dire, *Cete propriè dicta*, ce terme signifie précisément ceux d'entre les plus gros poissons marins, qui sont *vivipares*, qui ont une grosse peau, des chairs fermes, des os solides, des organes pour la respiration, & pour la voix, comme les quadrupedes ; des reins, & une vessie urinaire, des parties pour la generation, mâle, & femelle, dans celle-ci des mammelles & du lait, &c. Il n'y a qu'à lire ce qu'en dit Al-

droand, *de cetis in genere*; plusieurs sont compris sous ce terme, comme la Baleine, le Pristif, le Marsouin, le Dauphin, le veau Marin, le Manaty des Indes, où Lamentin, &c. Les autres poissons de mer qui se trouvent compris sous la signification étenduë du terme, *Cete*, se nomment proprement *Cetacei pisces*, parcequ'ils approchent de la grosseur des premiers. Ils different pourtant de ceux-là en ce qu'ils sont Ovipares, comme tout le reste des poissons, & qu'à la place de poûmons ils ont des oüies: ces derniers sont la Lamie, la Malthe, la Zygene, le Thon, &c. On ne peut en François nommer les uns & les autres, que d'un terme commun, Cetacées, parceque le mot Latin, *Cete*, n'en a point en notre Langue, qui lui répond; & pour distinguer les premiers d'avec les seconds, je dirai Cetacées du premier ordre, ou de la premiere classe, ou Cetacées Vivipares, & Cetacées du second ordre, ou Ovipares.

Or si j'ai exclus de cette histoire la Lamie, qui est le plus gros poisson des Cetacées Ovipares, il faut aussi

en exclure tous les autres Cetacées de la même claſſe, parcequ'ils ſont de beaucoup plus petits.

Me voilà donc forcé de remonter à la claſſe des Cetacées Vivipares, & même c'eſt un de ceux-là, que l'Ecriture Sainte a deſignez, puiſque le nom *Cetus* pris en ſon propre, convient préciſément à un poiſſon de cette premiere claſſe, & *Cetaceus* à un de ceux de la ſeconde. Je dirai plus; le terme *Cetus* convient par excellence à la Baleine, parcequ'elle eſt le plus gros poiſſon Marin de tous ceux qui portent ce nom generique.

On ſera peut-être étonné, que la Baleine ſoit l'inſtrument, dont je veux me ſervir pour la verification de cette hiſtoire, après l'avoir, ce ſemble, degradée d'un pareil office.

J'ai dit, & il eſt vrai, que Jonas n'a pas pû entrer dans l'eſtomac, ni dans le ventre de la Baleine; mais à quoi bon le faire deſcendre ſi bas, ou ſi avant? Le fonds de la gueule de cet animal ne pourroit il pas prêter une place convenable? Je demande en grace, que l'on ne ſoit pas ſcanda-

liſé de la nouveauté de cette conjecture, & que l'on ſuſpende ſon jugement, juſqu'à ce que l'on ait entendu cinq remarques qui me paroiſſent concluantes.

I^re Remarque. L'interieur de la gueule d'une Baleine eſt certainement auſſi grand qu'une petite chambre, ou du moins beaucoup au-delà de ce qu'il en faut pour contenir un homme fort à ſon aiſe; puiſqu'il s'eſt vû à Paris en 1658. le ſquelette d'une Baleine, dont le crane étoit de ſeize à dix-ſept pieds de longueur, peſant 4600 livres; les machoires de dix pieds d'ouverture, & de quatorze pieds de longueur, peſant chacune onze cens livres. On en trouvera le témoignage dans Pomey, Partie II^e de ſon hiſtoire generale des Drogues, Liv. I. Chap. 31. La grandeur totale que les Naturaliſtes donnent à ce poiſſon, favoriſe les dimenſions étonnantes de cette tête; & Jean Cabri Academicien de Florence dit, qu'une Baleine échoüée ſur les côtes d'Italie en 1624 avoit l'ouverture de la gueule ſi large qu'un homme à cheval y ſeroit entré commodément. Je

ne ſuis plus en peine comment Jonas a pû y loger. Il paroît auſſi par ce même paſſage que cette ſorte de gros poiſſon n'eſt pas extrêmement rare dans la Mediterranée, ou du moins qu'il s'y en eſt trouvé quelquefois, quoique Bartholin, pour faire valoir davantage ſon opinion en faveur de la Lamie, ait dit, *Nec in mari Mediterraneo, nec in Perſico Balænæ reperiuntur.*

II^e Remarque. La Baleine produit quelquefois deux Baleinons, quelquefois un ſeul à chaque portée : ils ſuivent toûjours leur mere tout le tems, qu'ils tetent, & lorſqu'elle s'apperçoit d'une tempête prochaine, elle les prend dans ſa gueule, & ne les quitte, que quand la tempête eſt finie : Philoſtrate le rapporte au II^e Livre de la vie d'Apollonius. Olaüs Magnus dit la même choſe dans ſon hiſtoire Septentrionale, Liv. XXI. Chap. 16. *De mira affectione Balænarum erga fœtum*, où l'on lit, *fœtus ſuos geſtant cùm infirmantur, & invalidi ſunt, & ſi parvi ſunt, eos in ore ſuſcipiunt; hoc idem imminente tempeſtate faciunt, & poſt tempeſtatem illos evomunt.*

Il reſte à ſçavoir la groſſeur de ces Baleinons : Jonſton nous le dit au Chap. 2. *de Cetis in ſpecie*, en parlant des Baleines, *femellæ fœtum pariunt tauro non minorem.* Si la Baleine fait ſon petit de la groſſeur d'un taureau, l'on peut juger de la grandeur de l'eſpace, ou de la capacité de ſa gueule; puiſqu'elle l'y reçoit tout le tems qu'elle l'allaite, quoiqu'il groſſiſſe. La Baleine de Jonas ſe trompa: elle le prit ſans doute pour ſon Baleinon, & le fardeau ne lui parut, ni plus peſant, ni plus embarraſſant.

III^e Remarque. La langue de la Baleine eſt ſi épaiſſe, & ſi grande, que Bartholin dans la Diſſertation dont j'ai parlé dit, qu'on en tire juſqu'à dix-huit tonnes de graiſſe. Une langue de cette importance a pû ſervir à Jonas comme de matelas pour y être ou aſſis, ou couché mollement.

IV^e Remarque. Jonſton rapporte vingt eſpeces differentes de Baleines, parmi leſquelles il y en a une fort groſſe, qui porte au devant du front deux évents; par où elle fait quelquefois réjaillir l'eau de la mer, dont elle ſe remplit la gueule pour

 s'égayer,

s'égayer, c'eſt auſſi par là que l'air entre dans ſa gueule, & de celle-ci dans ſon poûmon, par où elle reſpire. Le paſſage de Geſner eſt clair là-deſſus. *Balæna ſpiritum ducit non branchiis ſed fiſtulis. Geſn. Lib. 4. de piſcib.* Et celui d'Aldroand eſt plus detaillé: *Eſt autem hujuſmodi fiſtula meatus, ſive ductus ab ima palati parte ad extimam perforatus duplex, ſeptoque diſtinctus, nariumque noſtrarum foraminibus ad palatum deductis quodammodò proportione reſpondens.* Ces deux ouvertures me paroiſſent très-commodes pour donner à Jonas un air pur, & aiſé à reſpirer.

V^e^ Remarque. Celle ci donne encor une raiſon très ſatisfaiſante pourquoi cette Baleine ſe trouva là toute prête à avaler Jonas. Aldroand dit, que ces poiſſons aiment paſſionnement l'odeur de la poix, ce qui fait que ſouvent ils ſuivent les vaiſſeaux, & qu'ils s'en approchent de fort près, ſur tout lorſqu'ils ſont nouvellement calfentrez: c'eſt apparemment dans cet état, que ſe trouva le vaiſſeau de Jonas; puiſqu'il ſortoit d'un port de mer pour ſe mettre en

voyage. N*avium recens picatarum odore adeo oblectantur, ut proximè accedentes sese navi affricent.* Aldroand. *de Cetis Lib.* 1. Ce même Auteur ajoûte que lorsque les Mariniers craignent que ces poissons ne fassent verser leur navire, ils les amusent avec des tonneaux poissez, qu'ils leur abandonnent, N*autæ de navis subversione timidi picata dolia eis objiciunt, ut navim relinquant.* Et en effet l'odeur de ces tonneaux les attire, & les met en humeur de badiner. *Ludunt Ceti cum doliis, & aquam per fistulas capitis emissam in sublime eructant.* Il est probable que la Baleine, qui se trouva si prompte pour sauver Jonas du naufrage, avoit suivi le vaisseau à son odeur.

Voilà assez de Materiaux : il est tems de bâtir là-dessus. Et pour reprendre le fil de cette Dissertation, j'ai accordé en premier lieu l'impossibilité Physique dans la Baleine pour avoir avalé Jonas dans son estomac ; j'ai dit ensuite les raisons pour le parti de ceux, qui ont preferé la Lamie, & je les ai en même tems combattuës par des Objections très-fortes. Il me paroit, toutes reflexions

faites, que Jonas est placé incomparablement mieux au fonds de la gueule de la Baleine, avec toutes les dispositions naturelles qui s'y rencontrent, où il est exempt de tous les inconveniens, que l'on a trouvé dans la Lamie, sans qu'il soit besoin de tous les miracles, que ces mêmes inconveniens auroient demandez. L'on peut dire enfin qu'au jeûne près, qu'il a enduré pendant trois jours, il n'y a pas été fort maltraité.

J'entre dans la pensée du Lecteur, & je prévois qu'on peut m'objecter, que Jonas seroit fort à son aise dans la gueule de la Baleine, si l'Ecriture Sainte avoit dit, *in ore*, au lieu qu'elle a dit, *in ventre Ceti.* Je réponds à cela, qu'aprés avoir avancé que tout dépendoit d'une bonne interpretation de ces deux termes, *in ventre Ceti*, & aprés avoir expliqué exactement celui de *Cetus*, de l'explication du mot, *Koilia, venter,* dépend le développement de tout le mystere.

Je m'en rapporte à Henry Etienne, qui l'explique de la sorte. *Koilos, cavus: Koilia, in latiore sensu, significat*

*omnem cavitatem in profundo poſitam.* Les Anatomiſtes appellent auſſi ventres les grandes cavitez, & ventricules, qui eſt un diminutif, des petites. ainſi ils diviſent le corps humain en trois ventres avec les extremitez. Le ventre ſuperieur eſt la tête: le moyen eſt la poitrine: & l'inferieur eſt le bas ventre, qui retient le nom generique ſoit en Grec, ſoit en Latin, ſoit en François; parcequ'il eſt le plus étendu, & qu'il renferme une plus grande capacité.

L'on nomme ventricule la cavité enfermée dans le ventre inferieur deſtinée à recevoir les alimens, ou l'eſtomac, parceque cette cavité eſt contenuë dans une plus grande. L'on nomme auſſi ventricules du cœur deux petites cavitez remplies de ſang, & ventricules du cerveau deux cavitez aſſez petites placées dans ſon centre: donc ventre & cavité ſont deux termes ſynonymes. Cela ſuppoſé, ne puis-je pas dire que la gueule de la Baleine eſt la cavité dans laquelle Jonas a été enfermé? Ainſi dans le ventre de la Baleine, pourroit s'expliquer dans un ſens équiva-

lant, en disant dans le creux de la Baleine. Mais outre l'explication de ce terme, dans la rigueur des Grammairiens, je peux dire aussi, que dans les poissons, en qui on ne reconnoit ordinairement point de poitrine, tout ce qui est compris entre la tête & la queuë peut passer pour ventre, & la gueule pour l'entrée, ou la porte du ventre, dans le sens ordinaire que l'on donne à ce terme : ainsi l'Ecriture a parlé conformément à la maniere, dont les hommes ont coutume soit de concevoir les choses, soit de s'énoncer. En effet : un homme entre dans la gueule d'un poisson prodigieux ; ses machoires se ferment ; l'homme disparoit, qui est-ce qui ne diroit pas, qu'il est déja dans le ventre de ce poisson ?

L'on pourroit me faire encor une Objection, qui est que les deux ouvertures par où la Baleine respire, auroient pû noyer Jonas, en laissant entrer deux fleuves dans la gueule de ce poisson, lorsqu'il seroit descendu au fonds de la mer.

Il est vrai que la Baleine a pû s'enfoncer dans la mer, il est vrai aussi

qu'elle l'a fait, puiſque Jonas a dit lui-même, Chap. 2. v. 6. *Pelagus operuit caput meum.* Mais Aldroand dans la Deſcription, *de Cetis*, dont j'ai parlé, pourſuit. *Operculum eſt ex carne pingui fiſtulis impoſitum, quod eas aperit, & operit.* La Baleine ſe noyeroit ſoi-même, ſi la nature ne lui avoit mis une porte à chaque évent, pour les fermer, & les ouvrir. Quant à l'air neceſſaire à Jonas pour reſpirer, il ne peut pas en manquer encor que ces deux ouvertures ſont fermées, tant par rapport à la grandeur de l'eſpace, ou du vuide qui ſe trouve dans l'interieur de cette gueule, qui eſt toûjours remplie d'air, que par rapport à ce que la Baleine eſt obligée de revenir ſur l'eau, & d'ouvrir ſes évents pour reſpirer elle-même.

C'eſt pourquoi je crois cette opinion ſoutenable, & j'oſe dire la plus raiſonnable, & par là je refute celle de la Lamie, qui a paru ſi certaine à Bochart. Car Rondelet s'eſt contenté de dire, *mihi in mentem venit*; Bartholin a dit ſimplement *vero ſit ſimilius*, & Hoffman *veroſimillimum eſt*, comme il paroit par les trois paſſa-

ges, que j'ai citez. Mais Samuel Bochart parle décisivement. *Hierozoici sive de animalibus scripturæ parte posteriori,* Cap. 12 *de Ceto Jonæ.* Voici ses termes. *Is non fuit Cetus proprie dictus; Cete enim, & quotquot animalia pulmone spirant, gulæ meatus habent angustiores quàm ut possint solidum hominem deglutire; sed fuit piscis magnus, ut à Jona vocatur, nempe canis carcharias, qui & Lamia dicitur, a gulæ vastitate.* Il ne pouvoit pas comprendre cette histoire sans faire absolument passer Jonas par le gosier du poisson jusques dans le fonds de son ventre aussi-bien que tous ceux, qui sont dans ce parti, dont il me paroît qu'on peut, & qu'on doit revenir.

Je ressens même, je ne sçaurois le déguiser, je ressens une espece de consentement dans la rehabilitation, que je fais de la Baleine, parceque je respecte par là la croyance, & la tradition de toute l'Antiquité, auxquelles je crois que nous devons notre déference, autant qu'elle peut se concilier avec la verité Evangelique.

Quelque vrai-semblance que je

trouve, Monſeigneur, dans cette nouvelle opinion, j'ai lieu de m'en défier parcequ'elle vient de moi. Je la ſoumets donc au jugement de Votre Grandeur, & je ſuis avec un reſpect ſans meſure.

MONSEIGNEUR,

Votre très humble
& très obéïſſant
ſerviteur.
PESTALOSSI *Medecin.*

*A Lyon ce 25.*
*Mars 1719.*

## ARTICLE LXXVIII.

I CESARI IN MEDAGLIONI RACOLTI NEL FARNESE MUSEO, E PUBLICATI COLLE LORO CONGRUE INTERPRETAZIONI. TOMO QUINTO COMPOSTO DAL PADRE PAULO PEDRUSI DELLA COMPAGNIA DI GESU, E DEDICATO ALL' ALTEZZA SERENISSIMA DI FRANCESCO PRIMO DUCA DI PARMA, PIACENZA, &c. IN PARMA NELLA STAMPA DI S. A. S. M. DCCIX. CON LICENZA DE SUPERIORI. C'est-à-dire, *Tome cinquiéme du Cabinet Farnese. Les Medaillons expliquez par le Pere Paul Pedrusi de la Compagnie de JESUS, & dediez à Son Altesse Serenissime François Premier, Duc de Parme, de Plaisance, &c.* A Parme, de l'Imprimerie de S.A.S. en 1709. Avec Permission. *In folio*, pages 368. Planches 27.

LEs Medaillons ont fait de tout tems la beauté & les richesses d'un cabinet de Medailles. Plus la suite des Medaillons est nombreuse

& complette, plus un Medailler est estimé, & est d'un plus grand prix. Le coin en est beau, les desseins en sont nobles, & pris des faits les plus remarquables de la vie des Empereurs: quoique les revers en soient pour l'ordinaire fort chargez; tout y est net & distingué; il n'y a pas une figure, qui n'ait ses proportions exactement observées: en un mot ce sont en general ce qu'il y a de plus parfait en ce genre, & ce qui nous marque le mieux l'habileté & le bon goût des monetaires des Grecs & des Romains.

Le nombre des Medaillons n'est pas grand. A peine en trouve-t-on de Latins quatre à cinq cens differens; & la plûpart sont si rares, qu'on ne les voit que dans deux ou trois Cabinets, & souvent que dans un seul.

Pour faire donc une suite de Medaillons un peu nombreuse, presque tous les Antiquaires mettent dans cette suite les Contorniates, les Medailles même de grand bronze qui sont d'un volume, d'une épaisseur, & d'un poids un peu au dessus des Me-

dailles ordinaires. N'ayant point d'autre idée d'un Medaillon, que celle qu'on a en general d'une Medaille d'un certain poids, & d'une certaine grandeur. Idée trop generale, & qui ne présente point à l'esprit ce que c'est en effet qu'un veritable Medaillon ; sçavoir ces pieces Antiques qui n'étoient point des monnoyes, & qui étoient frappées pour être distribuées au Peuple en des jours de triomphe ou de quelque Fête extraordinaire.

Le Pere Pedrusi s'en est tenu à l'idée generale qu'on a des Medaillons. Ce volume contient donc en vingt-sept Planches cent soixante & deux Medaillons ; sçavoir trente-six Conforniates, & neuf Medailles avec ces Lettres S. C. un Claude, un Galba, un Domitien, un Marc-Aurele, une Faustine la jeune, un Septime Severe, un Geta, un Diadumenien, & un Trajan Dece. Les cens dix-sept Medaillons sont Grecs ou Latins, & ce sont ceux, dont nous devons plus particulierement rendre compte.

Dans la suite des veritables Medaillons plus encore que dans les sui-

tes des Medailles, de quelque métal qu'elles soient, une des choses qu'on doit remarquer, c'est le nombre des Empereurs & des Imperatrices, dont on a des Medaillons. Car le nombre en est petit, & ne va pas à soixante & dix, en joignant même les Medaillons Grecs avec les Medaillons Latins. Quelques-uns des Empereurs ne se trouvent qu'en Grec, & d'autres ne se trouvent qu'en Latin. On a par exemple des Medaillons de Pertinax, d'Hostilien, & de Postume en Latin, & non pas en Grec. On en a au contraire de Plautille, de Balbin, & de Pupien en Grec, & nullement en Latin.

La suite du Cabinet Farnese, est en cela digne d'un Prince aussi puissant & aussi magnifique que l'est le Duc de Parme. L'on y voit des Medaillons de huit Imperatrices & de quarante Empereurs; sur tout d'Albin, de Macrin, & quatre d'Antinoüs. Mais quelques rares que soient ces Medaillons, ils ne sont pas uniques, & n'apprennent rien de nouveau. Nous ne nous arrêtons donc qu'au premier Medaillon de la Plan-

che dix huitiéme. ΑΥΤ. ΚΑΙΣ. Κ. ΠΕΣ-ΚΕΝΝ ΙΟΣ ΝΙΓΕΡΟΣ ΖΕΒ. La tête de Pescennius Niger couronnée de Laurier. ✕. ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΝΕΟΚΟΡΩΝ. une figure debout tenant des épics de la main droite, & de la main gauche un flambeau alumé, à ses pieds un serpent qui s'élance en l'air, ΝΕΟ-ΚΟΡΩΝ par Ο, & non par Ω, à l'antépenultiéme.

Les revers vont nous engager à passer les bornes d'un extrait; mais le public nous sçaura gré de lui donner la liste de dix huit Medaillons, qui nous ont paru avoir tout le merite de la nouveauté, & n'avoir point été connus par ceux mêmes qui en ont fait les recherches les plus exactes.

HADRIANVS AVGVSTVS, Hadrien couronné de Laurier. ✕. VIRTVTI AVGVSTI Hadrien à cheval, qui d'une lance perce un Lion.

HADRIANVS AVGVSTVS, Hadrien avec une couronne de raïons. ✕. sans Legende, un Mercure debout, tenant un Caducée, & mettant la main droite sur la tête d'un Belier.

IMP. T. AEL. CAES. HADRIAN. ANTONINVS AVG. PIVS; Antonin la teste nuë. X. P. M. TR. POT. COS. Antonin à cheval la pique à la main.... ANTONINVS AVG. TR. P. XX.... Marc Aurele couronné de Laurier. X. IMP. VII. COS. une figure assise; d'une main tenant une palme, de l'autre un bouclier sur lequel il y a VIG. AVG, & qui est apuié sur un trophée.

M. ANTONINVS AVG. TR. P. XXVII. Marc Aurele couronné de Laurier. X. IMP. VII. COS. III, dans L'exergue, GERMANIA, un Trophée entre deux Captifs à demi-couchez, à droite une Victoire debout portant la main sur le Trophée, à gauche une figure debout armée d'une pique, & faisant la même chose que la Victoire.

ΑΥ. ΚΑΙ. Μ. ΑΥΡΗΛΙΟϹ ΑΝΤΟΝΙΝΟϹ Marc Aurele couronné de Laurier. X. ΕΠΙ ϹΤΡΑ... dans L'exergue ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ ΝΕΟΚΟΡΩΝ. Hercule couché sur une peau de Lion, tenant sa massuë de la main droite.

Voilà encore ΝΕΟΚΟΡΩΝ par un O, & non pas par un Ω. Ainsi cela n'est point particulier au Medaillon de Pescennius Niger.

FAVSTINA AVGVSTA. Faustine la Jeune .X. sans Legende. Venus debout retenant Mars, qui est debout & qui tient un Bouclier. Un amour aux pieds de Venus, & aux pieds de Mars une cuirasse.

IMP. CAES. L. AVREL. VERVS AVG. TR. P. III. COS. Luce Vere couronné de Laurier .X. dans L'exergue ADLOCVTIO Luce Vere debout accompagné de deux personnes, & parlant à cinq Soldats, & auprès desquels paroît la tête & les pieds de devant d'un cheval.

M. COMMODVS ANTONINVS PIVS FELIX AVG. BRIT. Commode couronné de Laurier. .X. IMP. VII. COS. V. dans L'exergue, ROMAE ET AVG. un Temple à huit colonnes, au milieu deux figures sur un piedestal, deux autres figures avec deux côtez du Temple, sur la cime du fronton un char à quatre chevaux, sur lequel est une figure debout, aux deux extremitez deux Trophées.

M. COMMODVS ANTONINVS PIVS AVG. FELIX BRIT. Commode couronné de Laurier .X.

P. M. TR. P. XI. IMP. VIII. COS. V. P. P. dans L'exergue VIRTVS AVG. une figure assise sur des armes & des boucliers, auprès d'elle un trophée, & derriere une Victoire debout tenant un bouclier.

ΑΥΤ. ΚΑΙΣ Κ. ΠΕ ΣΚΕΝΝΙΟΣ ΝΙΓΕΡΟΣ ΣΕΒ. Pescennius couronné de Laurier. Ⅹ. ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΝΕΟΚΟΡΩΝ. une figure debout tenant des épics de la main droite, & de la main gauche un flambeau alumé, à ses pieds un serpent, qui s'élance en l'air.

IMP....... AVG. Gordien couronné de Laurier. Ⅹ....... COS. II. Un bâtiment superbe, quatre obelisques aux quatre coins, & un au milieu beaucoup plus élevé que les autres. Au bas dix petites figures, comme d'enfans qui dansent, ou qui jouent.

CONCORDIA AVGVSTORVM. Philippe le Pere couronné de Laurier & Otacilia Severa, & en regard Philippe le fils couronné de Laurier. Ⅹ. SAECVLARES un Cirque, au milieu un Palmier.

CONCORDIA AVGVSTORVM. Philippe le pere seul la tête

nuë, & en regard Otacilia S. vera & Philippe le fils. ✕. ſans Legende, une eſpece de theatre fort élevé, ſur lequel deux figures aſſiſes ſont à droit, & à gauche cinq autres figures aſſiſes : au bas ſont neuf figures debout, l'une tient le Symbole de la Liberalité.

ΑΥΤ. Κ. Μ. ΙΟΥΛ. ΦΙΛΙΠΠΟϹ ΑΥΓ. Philippe le fils couronné de Laurier, ✕. ΕΠ. Μ. ΑΥΡ. ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ ΒΕΛ. ΑΡΚΥ. ΑΠΑΜΕΩΝ. deux figures de femmes à demi couchées, vis-à-vis l'une de l'autre, chacune tenant un roſeau d'une main, & de l'autre une corne d'abondance.

FL. CONSTANTIVS NOB. C. Conſtantius, fils de Conſtantin, couronné de Laurier ✕. VICTORIA BEATISSIMORVM CAESS. une Victoire aſſiſe ſur des armes & des boucliers, tenant un bouclier, ſur lequel il y a VOT. X

D.N. FL. CL. CONSTANTIVS NOB. CAES. Conſtantius, la tête nuë ✕. GLORIA ROMANORVM. Une Victoire debout tenant un bouclier, ſur lequel il y a VOT. V. MVL. X.

D. N. FL. CL. CONSTANTIVS NOB. CAES. Constantius, la tête nuë. )(. VICTORIA ROMANORVM. Une Victoire debout, tenant d'une main une couronne, de l'autre une palme, à ses pieds un Captif à genoux.

Au reste quelque éloge que nous fassions de tant de rares Medaillons, nous ne dissimulerons pas que de Sçavans Journalistes ont jugé que le plus rare de ces Medaillons, sçavoir celui de Pescennius Niger, étoit faux & d'un coin moderne. Nous n'avons garde de prononcer ni pour, ni contre. Il n'y a que ceux, qui ont vû & examiné à loisir ce Medaillon, qui soient en état de décider sûrement de son Antiquité, ou de sa fausseté.

D'un côté les préjugez sont pour le Pere Pedrusi. Ce sçavant Jesuite connoît les Medailles, il s'en est fait une étude particuliere, il a eû cent & cent fois entre les mains ce rare medaillon, il l'a montré aux plus habiles Antiquaires, qui ont passé à Parme, il les a priez de dire sans déguisement ce qu'ils en pensoient, & il assure qu'on ne lui a point paru-

doutet de la bonté & de l'antiquité de ce Medaillon. Mais d'un autre côté les Journalistes de Venise appuient leur sentiment sur quatre preuves de fausseté prises des Legendes du Medaillon. Les voici ces preuves.

1°. Caius, qui est un surnom de Pescennius, est dans le medaillon par un K. Faute visible, puisqu'il est évident que dans toutes les Medailles Grecques soit de Pescennius, soit des autres Empereurs Caius est par un Γ. ΓΑΙΟC & non pas par un K.

2°. Sur le Medaillon il y a NIΓE ΡΟΣ, & qui ne voit pas qu'il faut ΝΙΓΡΟΣ.

3°. Dans la Legende du revers le seul mot de ΝΕΟΚΟΡΩΝ fait une double preuve de fausseté, sçavoir ΝΕΟΚΟΡΩΝ pour ΝΕΩΚΟΡΩΝ.

4°. C'est attribuer à Antioche de Syrie, un Privilege & un Titre dont cette ville n'a jamais joüi.

Mais ces preuves sont-elles convaincantes & sans replique ? Il faut que Monsieur Spanheim ne les ait pas crû telles ; puisqu'ayant fait toutes ces reflexions, il n'a point abso-

lument condamné ce Medaillon, &
qu'il l'a même cité en habile Critique : il s'est contenté d'exposer ses difficultez, & il n'a rien décidé. Le Pere Pedrusi va plus loin. Il a examiné ces quatre preuves, il les a mises dans tout leur jour, & il y a répondu d'une maniere si plausible, qu'il fait au moins disparoître ces fautes énormes & grossieres, que ses Adversaires trouvoient dans les Legendes de ce Medaillon.

1°. ΚΑΙΟϹ pour ΓΑΙΟϹ est une minutie, qui ne merite pas d'être relevée; car quand il seroit vrai, que Caius, ce mot en particulier, est toûjours mis sur les Medailles Grecques ΓΑΙΟϹ, on ne peut nier qu'en general le C Latin ne soit écrit en Grec par un Κ. Les Latins même ont pris cela des Grecs, & rien n'est plus commun que de trouver KAPUS, KAPINVS, KARTAGO & autres mots semblables par un K, au lieu d'un C, peut-être même qu'en Syrie cette coutume étoit encore plus établie que dans tout autre Païs, où le Grec s'étoit conservé dans sa pureté.

2°. ΝΙΤΕΡΟϹ vient d'un mot Latin,

qui on a donné une terminaiſon Grecque : il n'eſt donc point ſurprenant qu'un Monnoyeur d'Antioche ait eû autant de raiſon de mettre NIΓEPOC, qu'en ont eû ceux de Tyr & de Ceſarée de mettre NIΓPOC. L'unique conſequence naturelle qu'on peut tirer de NIΓEPOC, eſt que le Medaillon n'a point eté frappé à Tyr, ni à Ceſarée, puiſque toutes les Medailles frappées à l'une ou à l'autre de ces deux villes ont NIΓPOC. Pour pouvoir donc conclure que le Medaillon eſt faux, n'étant ni de Tyr, ni de Ceſarée, les Journaliſtes de Veniſe ont mis pour principe qu'il n'y a que dans ces deux Villes là, qu'on ait fait frapper des Medailles à l'honneur de Peſcennius.

Mais eſt-ce une faute groſſiere que d'être d'un ſentiment contraire? Avant que le Pere Pedruſi donnât ſon Livre au Public, Monſieur Patin, c'eſt à dire, un des plus ſçavans hommes, qu'il y ait eû en ce genre de Litterature, avoit imprimé qu'il ne doutoit point que la Grece, l'Aſie, & ſur tout la Syrie n'euſſent fait battre des monnoyes au coin de Peſcen-

nius, quoiqu'on n'en eût point encor vû ; n'étant pas vrai semblable que ces Peuples, qui selon l'histoire s'étoient si hautement declarez pour cet Empereur, & qui l'avoient mis sur le Trône, ayent manqué à une chose, qui marque le plus la Souveraineté d'un Prince.

Nous sommes surpris que le Pere Pedrusi n'ait pas relevé la maniere, dont ses Adversaires supposent que ce Medaillon a été fabriqué. Neanmoins il lui étoit facile de faire voir que ce prétendu ignorant, que les Journalistes mettent en œuvre pour contrefaire un Pescennius Niger Grec sur une Medaille Latine avec cette Legende IMP. CAES. C. PESCENNIVS NIGERIVS AVG. ne prenant NIGERIVS que pour un seul mot, auroit traduit tout simplement NIGERIVS en ΝΙΓΕΡΙΟΣ & non pas en ΝΙΓΕΡΟΣ. A la bonne heure que le terme de ΔΙΚΑΙΟΣ fût inconnu à l'ouvrier prétendu du Medaillon ; qu'il ignorât même que Pescennius s'appelloit IVSTVS : cela convenoit à un ignorant ; mais il a pû avoir devant les yeux une de ces

Medailles citées par Monsieur Mezabarbe, IMP. CAES. C. PESC. NIGER AVG. ⁜ VICTORIAE AVG. Dans cette supposition que deviennent ces marques de fausseté, que les Journalistes de Venise ont crû incontestables ?

3°. NEOKOPΩN est encore une de ces fautes énormes, qui deshonorent le Medaillon de Pescennius, pour nous servir des termes des Journalistes de Venise, & qui le rendent méprisable à leurs yeux ; mais faute, qui n'a point effrayé ni les Patins, ni les Spanheims : faute, qui n'a pas empêché que jusqu'à present les Antiquaires n'ayent regardé comme Medailles Antiques & veritables ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ NEOKOPΩN, de Faustine la Jeune : une Cerés debout, tenant deux flambeaux allumez ; & HPAKΛΕΩN NEOKOPΩN d'Elagabale : un Saturne debout, une faux entre les mains ; faute, que ceux qui ont quelque usage des anciens Monumens, trouveront très-conforme à l'usage des Inscriptions qu'on y voit, où souvent un O est mis à la place d'un Ω.

4°. Ni les Historiens, ni les Mé-

dailles, disent enfin les sçavans Journalistes, n'ont jamais donné le tître de ΝΕΩΚΟΡΩΝ aux habitans d'Antioche. Preuve évidente que le Medaillon de Pescennius est d'un coin moderne, & fait par un ignorant. Le Pere Pedrusi demande à ses Adversaires, si l'on ne trouve pas tous les jours des Medailles, qui nous apprennent des faits & des particularitez, qu'on avoit ignoré jusqu'à present, & dont les Historiens, ni les Medailles n'avoient donné aucune connoissance.

N'est-ce pas par la découverte de deux Medailles qu'on a sçû que BARBIA ORBIANA étoit femme de Severe Alexandre : & qu'HERENNIA ETRVCILLA étoit femme de Trajan Decius, lorsque l'on publia pour la premiere fois ces Medailles ? Qu'auroit-on dit, si des Journalistes de ce tems-là avoient soutenu que ces Medailles étoient fausses, & n'eussent apporté d'autres preuves de fausseté, que celles dont on se sert aujourd'hui pour condamner le Medaillon de Pescennius ?

Nous ajoûterons qu'il s'agit même

ici d'un fait particulier, que l'on ne doit point chercher ni dans les Historiens, ni sur les Medailles frappées à Antioche, ou avant, ou après le regne de Pescennius. Nous nous expliquons.

Didius Julianus tomba dans le mépris presqu'aussi tôt qu'il fut monté sur le Trône. Les troupes & le Peuple Romain songerent donc à se faire un autre Empereur. Les troupes de Syrie furent les premieres à se revolter : elles offrirent la Couronne à Pescennius qui les commandoit. Entraîné par les acclamations de son armée, & du Peuple d'Antioche, Pescennius se laissa proclamer Empereur, & prit le Sceptre en main. Au premier bruit de son élection, la Syrie, la Phénicie, toutes les Provinces jusqu'à l'Helespont & la Grece même le reconnurent pour Empereur, & se soûmirent à lui. Mais ce Prince infortuné, loin de s'avancer vers Rome, & de faire confirmer son élection par le Senat, s'arrêta à Antioche, y fit des fêtes & des jeux publics, combla les Citoyens de bienfaits, accorda à cette Ville tous les

Privileges qu'elle lui demanda, en un mot se borna à Antioche, comme si Antioche avoit été la Capitale de l'Empire.

Septime Severe profita de la faute que faisoit Pescennius; du fond de la Pannonie, il s'approche de Rome avec ses Troupes, gagne le Senat & le Peuple Romain, fait porter un arrêt de mort contre Didius Julianus, envoye une Armée contre Pescennius, qui est pris en fuyant, & dont la tête est portée en triomphe à la vûë de Bizance, qui avoit pris le parti de Pescennius, & qui avoit fermé ses portes aux Legions Romaines.

Or quels ont été ces Privileges accordez à Antioche par Pescennius? Celui d'être *Neocora*, étoit-il du nombre? C'est-ce que l'on ignore, & dont les Historiens Romains ont dû ou du moins ont pû ne faire aucune mention. Car un Historien n'est point obligé d'entrer dans ces détails; d'ailleurs ce Privilege ne fut que passager & ne dura gueres, il ne fut autorisé par aucun Decret du Senat, il fut accordé par un Prince que Ro-

me ne reconnut jamais pour Empereur ; privilege enfin, que Septime Severe ôta à Antioche, aussi-bien que toutes les autres graces que Pescenius avoit accordées à cette Capitale de la Syrie. Il n'y avoit donc que des Medailles frappées de ce tems-là, qui pussent nous conserver la memoire d'une chose de la sorte faite contre les Loix, & nullement approuvée du Senat. Elles doivent être rares ces Medailles, & en petit nombre ; mais une suffit pour nous convaincre que Pescennius honora Antioche du Titre de *Neocora* ; comme un seul Othon, ou un seul Pescennius de bronze Latins & avec la marque du Senat S. C. suffiroient pour nous faire dire que ces Empereurs ont été veritablement Empereurs Romains, & reconnus par le Senat.

Le Pere Pedrusi va plus loin, & prouve par une Medaille d'Auguste, qu'Antioche du tems de cet Empereur joüissoit de ce Privilege, & que cette ville en fut privée par Marc-Aurele,

Quelque parti que l'on prenne sur cela, il paroît que le terme de ΝΕΩΚΟ-

PΩN n'est point une faute si grossiere, qu'elle doive sauter aux yeux de tout le monde, & convaincre le Pere Pedrusi que le Medaillon de Pescennius est faux & fait par un ignorant.

Comme dans les Journaux précedens nous avons rendu compte des quatre premiers volumes du Cabinet Farnese, de la fin que s'est proposé le Pere Pedrusi en expliquant chaque Medaille, de la methode qu'il a observée, des recherches qu'il a faites dans tous les Monumens de l'Antiquité pour développer les points d'Histoire, ou ce qui concerne la Religion des Grecs & des Romains, deux choses, qui sont pour l'ordinaire le fond de tous les revers des Medailles ; nous nous contenterons de dire que ce cinquiéme Volume est fait sur le même plan, & que le Pere Pedrusi y fait paroître une profonde érudition, & une lecture prodigieuse. On pourroit même l'accuser d'avoir péché en cela par excès ; quoique les Journalistes de Venise lui ayent souvent reproché dans l'extrait qu'ils ont fait de son Livre, d'a-

voir omis une infinité de belles choſes, qu'il auroit pû mettre.

Mais nous ne jugeons pas de l'habileté & de l'équité de ces ſçavans Hommes par l'extrait dont nous parlons. Leur principale vûë en le faiſant étoit de critiquer le Pere Pedruſi; & il faut avoüer qu'ils ont pris un tour tout nouveau. A chaque Article, s'ils conviennent que le Pere Pedruſi a bien traité le ſujet qu'il explique, ils ajoûtent qu'avant lui Monſieur Vaillant, Monſieur Buonarotti & autres Auteurs avoient dit la même choſe. S'ils trouvent que ce ſont de ces ſujets, ſur leſquels les Antiquaires, qui ont écrit, ſont partagez, ils blâment le Pere Pedruſi de n'avoir point rapporté les differens ſentimens, & les raiſons qu'on a de part & d'autre de ſoutenir ſon opinion : c'eſt-à-dire, qu'ils voudroient que le Pere Pedruſi n'eût rien dit que de nouveau, & que cependant l'on trouvât dans ſon Livre tout ce qui a été écrit ſur un ſujet.

Par bonheur les Journaliſtes de Veniſe ſont plus indulgens pour la plûpart des autres Auteurs, qu'ils ne

le ſont pour le Pere Pedruſi. Car s'ils impoſoient cette obligation à tous ceux, qui donnent quelque Ouvrage au Public, il n'y a pas un ſeul Auteur, qui pût ſe mettre à couvert de la Critique la plus ſevere. Les Journaliſtes de Veniſe eux-mêmes ſeroient expoſez ou à un travail infini, ou à des reproches, dont il ne leur ſeroit pas permis de ſe plaindre.

Par exemple en parlant du tître du Livre du Pere Pedruſi, I CESARI IN MEDAGLIONI, qu'ils déſapprouvent, & que Monſieur Spanheim, diſent-ils, a deſapprouvé, ils auroient dû rapporter au long la remarque de Monſieur Spanheim dans ſa traduction des Ceſars de l'Empereur Julien, ne rien tronquer, ne rien falſifier, & le public auroit vû le contraire de ce qu'ils avancent. Voici les propres paroles de Monſieur Spanheim.

*Le nom de Ceſars eſt ici preferé à celui d'Empereurs, d'Auguſtes, ou de Rois, comme on les appelloit du tems de Julien ; parceque c'étoit celui, dont la Majeſté Imperiale tiroit le plus de gloire, ſelon qu'un Empereur même le dit dans*

*la Preface de ses nouvelles Constitutions, & que le nom de Cesars étoit le seul, que leur donnoient les nations Barbares, comme les Perses, suivant le témoignage d'un Auteur Grec.*

Cela veut-il dire, *I CESARI DI GIVLIANO, erano cosi chiamati gli Imperadori Romani dalle sole nazioni Barbare*, le nom de Cesar étoit le seul nom que les Perses & les nations Barbares donnoient aux Empereurs Romains ; c'est ce que dit Monsieur Spanheim : mais il ne s'ensuit pas de là que les nations Barbares fussent les seules, qui se servissent de ce terme ; & Monsieur Spanheim étoit trop habile homme pour faire une faute de cette nature. Il sçavoit que les Romains appelloient leurs Empereurs, tantôt Augustes, tantôt Empereurs, & tantôt Cesars : à l'exemple des Romains, le Pere Pedrusi a donc pû mettre I CESARI aussi-bien qu'IMPERADORI ROMANI.

En reprenant le Pere Pedrusi de n'avoir point marqué quelles étoient les Medailles qui sont rares, & celles qui sont communes, ils auroient

dû faire la liste des Auteurs, qui ont fait cette distinction. Car le Pere Pedrusi avertit son Lecteur, qu'il a suivi en cela Messieurs Patin & Mezabarbe. Il ne tenoit qu'à lui de citer le Cabinet de la Reine de Suede, le P. Hardouin, & presque tous ceux, qui ont donné des Catalogues de Médailles en general, ou de quelque Cabinet en particulier.

En rapportant le sentiment du Pere Pedrusi sur les Medailles appellées Contorniates, ils auroient dû apprendre au Public que le celebre Monsieur Sebastien Erizzo avoit dit avant le Pere Pedrusi que ce nom pouvoit leur venir de la ville de Crotone, où les premieres auroient été frappées.

Ils auroient même rendu service aux personnes qui ont du goût pour les Medailles, de dire sur quel fondement les Sçavans, dont ils parlent, conviennent que les Contorniates, ne sont point avant le tems d'Honorius. Il est vrai que par la fabrique & les caracteres de ces medailles on a crû que les Contorniates ne pouvoient être que des derniers siecles.

de l'Empire. Mais les plus éclairez d'entre les Antiquaires ont conclu qu'il n'y avoit rien de sûr sur cela ; qu'on ne pouvoit fixer le tems de leur fabrique, & qu'on ne raisonnoit de part & d'autre que dessus de simples conjectures.

En faisant une longue Critique de l'explication, que le Pere Pedrusi a donnée du revers d'un Medaillon de Marc Aurele ........ ΦΡΟΝΤΩΝΩC ACIAPXOΥ ΚΑΙ ΑΡΧΙΕΡΕΩC ΙΓ ΠΟ-ΛΕΩΝ, une figure à l'entrée d'un Temple à six colonnes ; au lieu de faire parade d'une erudition puerile & inutile sur la difference qu'il y a entre Diane d'Ephese, & Junon *pronuba*, c'est-à-dire, Junon qui préside aux couches ; & cela parceque le Pere Pedrusi a preferé le sentiment de Monsieur Seguin à celui de Monsieur Vaillant, & qu'il a cru que cette figure, qui est dans le Temple, est Diane & non pas Junon ; encore une fois, au lieu de cette érudition puerile, ils devoient suppléer à ce qui manque dans la Legende du Medaillon du Cabinet de Parme, & la rendre complette : ΚΟΙΝΟΝ ΙΓ ΠΟΛΕΩΝ

ΠΡΟΔΙ. ΟΝ. ΚΑ ΦΡΟΝΤΩΝΟC ΑCΙΑΡ-ΧΟΥ ΚΑΙ ΑΡΧΙΕΡΕΟC ΙΓ ΠΟΛΕΩΝ, & dire que cette Legende se trouve dans des Medaillons d'Antonin Pie, & de Marc Aurele. Monsieur Vaillant en cite trois d'Antonin Pie, & deux de Marc Aurele ; & dans les cinq il y a ΙΓ ΠΟΛΕΩΝ, & non pas ΙΒ ΠΟΛΕΩΝ, *e gran Pontefice delle XII. città.*

Nous serions infinis, si nous suivions les Journalistes de Venise Article par Article. Nous concluons seulement qu'il est aisé d'imputer aux Auteurs des fautes, ou des omissions prétenduës ; mais il est difficile d'éviter soi-même l'un & l'autre ; par consequent que cette maniere de critiquer, dont les Journalistes de Venise se sont servi à l'égard du Pere Pedrusi, doit paroître à tout le monde bien nouvelle & bien extraordinaire.

Nous nous reservons à parler dans les Journaux suivans du sixiéme & du septiéme Volume du Cabinet Farnese.

## ARTICLE LXXIII.

### *REFLEXIONS CRITIQUES sur les Inſcriptions des Monumens Publics, luës dans l'Academie Litteraire de Lyon en préſence de Monſeigneur l'Archevêque qui en eſt * Protecteur.*

L'Eſtime que notre Illuſtre Protecteur a marqué, pour cette Aſſemblée, en la chargeant de travailler à des Inſcriptions Latines pour la ſtatuë Equeſtre du Feu Roi Loüis le Grand, m'a fait naître la penſée de hazarder aujourd'hui quelques Reflexions ſur le goût, le caractere, le ſtyle, & toutes les qualitez, qui ſont le veritable prix & tout le merite de ces ſortes de Monumens, & de joindre à ces Reflexions un eſſai d'Inſcriptions pour ce même Monument, dont la Dédicace prochaine m'engage à traiter ce ſujet.

Il m'a paru d'une part que cette ſçavante Compagnie ayant depuis

* *Monſeigneur l'Archevêque de Lyon.*

plusieurs seances donné toute son attention à des Oüvrages serieux, qui renferment tout ce que la Physique, la Metaphysique, les Mathématiques & la Religion même ont de plus profond, de plus sublime, & de plus recherché, il seroit bon de ne lui offrir aujourd'hui qu'un simple amusement & de détourner pour cette fois son attention sur un objet plus propre à délasser l'esprit qu'à l'occuper: & j'ai pensé d'ailleurs que les Anciens qui nous ont laissé tant d'excellentes Inscriptions, n'ayant point donné d'autres regles là-dessus que leurs Inscriptions mêmes, il ne seroit peut-être pas inutile de reduire ces grands exemples en Art, & en Préceptes, & de tâcher de nous former quelques regles sûres, uniquement appuyées sur ces précieux restes de la plus saine Antiquité.

Pour développer avec ordre mes idées sur cette matiere, je me suis proposé de dire brievement ce que c'est qu'une Inscription; quelles sont les parties qui la composent, & sur tout quelles sont les qualitez essentielles qui en font la veritable beauté.

L'Inſcription d'un Monument Public, (car c'eſt dans cette ſorte d'Inſcription que je me renferme,) eſt une maniere de tître qui marque en peu de paroles quelle en eſt la deſtination. Ainſi cette Inſcription Laconique, DE GERMANIS, qui fut miſe ſur l'arc de triomphe érigé à Druſus frere de Tibere & pere de Germanicus, nous apprend que ce Monument lui fut conſacré pour éterniſer le ſouvenir de ſa victoire ſur les Germains.

Ce que nous appellons aujourd'hui Inſcription, ſe nommoit originairement Epigramme, qui ſignifie abſolument la même choſe, ſelon le propre ſens du terme Grec. Le mot d'Epigramme, qui ſelon l'idée que l'on s'en forme communément aujourd'hui, doit renfermer, ou ſemble devoir renfermer, ſur tout dans ſa chute, quelque choſe de piquant, de frappant, ou d'heureux, ne ſignifioit dans ſa premiere origine qu'un petit nombre de paroles choiſies, qui exprimoient ſimplement, mais noblement, quelque fait memorable: telles furent celles qu'Enée paſſant

par l'Epire, fit graver à Actium, en Epire aux portes du Temple d'Appollon, où il suspendit le bouclier du Grec Abas, qu'il avoit autrefois vaincu.

*Ære Cavo Clypeum, magni gestamen Abantis,*
*Postibus adversis figo - - - - - -*

avec ces paroles, dont il accompagna ce superbe Trophée.

*- - - - - Et rem carmine signo :* *
*Æneas hæc de Danais victoribus arma.*

L'Inscription d'un Monument Public, pour être exacte, doit m'apprendre ces quatre choses: 1° Le nom de la personne à qui le Monument a été érigé. 2° Les motifs de cette érection. 3°, 4° Les personnes par qui & le tems auquel cette érection a été faite; & ce sont là comme les trois ou quatre parties essentielles à une Inscription reguliere.

On trouve ces quatre choses bien marquées dans l'Inscription de l'Arc de Triomphe érigé autrefois à Auguste sur le sommet des Alpes.

* *Æneid.* 4.

*Imp. Cæſ. Auguſto*
S. P. Q. R.
*Quod ejus ductu auſpiciiſque gentes Alpinæ*
*Quæ a ſupero mari ad inferum pertinebant*
*Sub Imperium Populi Rom. redactæ ſunt*
*Dolabella & Calpurnio Coſſ.*

Mais l'eſſentiel pour mon deſſein, c'eſt de bien examiner quelles ſont les qualitez qui rendent une Inſcription digne d'être tranſmiſe à la poſterité. Je rappelle ces differentes qualitez à trois eſſentielles qui renferment à peu près toutes les autres. Il faut qu'une Inſcription ſoit ſimple, noble, courte & c'eſt là comme le triple caractere des Inſcriptions du ſiecle d'Auguſte, & de toutes celles qui ſont frappées au même coin.

C'eſt ce qu'il faut éclaircir ici, & c'eſt là proprement ce qui doit faire le fonds de cette Diſſertation. Car tout ce qu'il a fallu dire juſqu'ici, n'eſt que comme une maniere de Preliminaire.

*Septembre* 1719.

## *Caractere d'une bonne Inſcription.*

### Premier Caractere.

### *La Simplicité.*

Le premier Caractere d'une bonne Inſcription, c'eſt qu'elle ſoit dans le goût de cette ſimplicité Antique & originale, qui conſiſte ſur tout à faire des images ſimples & naturelles des plus grandes choſes ; à ne rien dire qui ne ſoit hiſtorique, clair & à la portée de tout le monde ; rien qui ſoit ou exceſſif, ou fardé; rien qui ſoit trop orné, trop brillant & trop recherché.

C'étoit-là le vrai goût du ſiecle d'Auguſte: témoin cette Inſcription faite à l'honneur de ce Prince à l'occaſion des étendars & des priſonniers qui lui furent renvoyez par Phraate Roi des Parthes :

*Civibus & ſignis militaribus à Parthis recuperatis.*

Témoin celle qu'on voit encore au

jourd'hui à Rome sur l'arc de triomphe de Titus, érigé d'abord après sa mort.

*S. P. Q. R.*
*Divo Tito Augusto, Divi Vesp. Filio.*

Au lieu que deux siecles après le goût ayant dégeneré, on commença à charger les Monumens Publics de grands mots & d'Epithetes empoulées, comme on peut le remarquer dans l'arc de Triomphe de Constantin qu'on voit encore aujourd'hui à Rome près du Colisée.

*Imp. Cæs. Fl. Constantino maximo pio, F. Aug. S. P. Q. R. Quod instinctu Divinitatis, mentis magnitudine, cum exercitu suo, tam de Tyranno, quàm de omni ejus factione, uno tempore justis rempublicam ultus est armis, arcum triumphis insignem dicavit.*

Ces expressions sont fastueuses & bouffies plûtôt que grandes. Il falloit parler plus simplement & laisser penser au Lecteur tout cela & encore davantage. Car on peut dire qu'il en

eſt d'une bonne Inſcription, comme du vrai merite. L'un & l'autre eſt ſimple & modeſte.

Rien ſur tout de plus oppoſé à cette ſimplicité que les Metaphores outrées, les jeux de mots & les froides alluſions dont ſont ſemées les Inſcriptions du Comte Emanuel Theſauro, des Peres Maſculus, Juglaris & l'Abbé. Ce ſont de beaux eſprits de profeſſion qui veulent tout orner, qui ne ſçauroient rien dire ſimplement, & pour leſquels ce beau mot de Ciceron dans ſon Livre *de Claris Oratoribus* ſemble avoir été fait exprès : *Volunt omnia calamiſtris inurere.* Leurs Inſcriptions heriſſées de pointes, & chargées d'ornemens frivoles, ſont, au langage près, dans le goût & au niveau de cette Inſcription Barbare, dont on voit encore quelques reſtes ſur notre pont du Rhône, où elle fut gravée, il y a près de cinq ſiecles à l'honneur du Pape Innocent IV^e^ qui fit faire ce Pont.

*Virtutum capa, vitiorum framea Papa,*
*Progenie magnus, ferus ut Leo, mitis ut agnus,*

Septembre 1719.

*Innocuus verè dictus de nolle nocere,*
*Posset ut hic fieri Pons, sumptus fecit habere,*
*Pontem Petrarum construxit Pons animarum, &c.*

Les Grecs & les Romains ne se piquoient pas de faire entrer tant d'esprit dans leurs Inscriptions. Phryné se contentoit qu'on gravât simplement ces paroles sur les murailles de Thebes, qu'elle s'offroit de rebâtir à ses frais.

*Alexandre a renversé les murailles de Thebes, & la Courtisane Phryné les a relevées.*

Ce même caractere se fait sentir dans cette Inscription que j'ai vûë dans la petite ville d'Antibes,

*Semtentrioni puero duodecim annorum, qui Triduum in theatro saltavit & placuit.*

& dans cette autre rapportée par Gruter,

*Diis maximis Baccho & somno*
*Humanæ vitæ conservatoribus suavissimis.*

Toutes ces expressions semblent avoir été dictées par la simplicité même.

*Septembre* 1719.

Sur ces principes & ſur ces modelles je dois conclure que le docte Monſieur Hoffman nous donne dans ſon Dictionaire une idée peu juſte de l'Inſcription, lorſqu'il la définit ainſi : *Monumentum breve & ingenioſum rei alicujus memorabilis.* Je dois conclure auſſi que Chrétien Weyſe nous en donne une idée encore plus fauſſe dans ſon Livre *de argutis Inſcriptionibus*, imprimé à Yene en 1637, lorſqu'il décide qu'une Inſcription doit être mêlée de jeux de mots & de pointes, comme les Epigrammes de Martial. Les regles qu'il donne, & les exemples dont il les autoriſe, ne peuvent être au goût que des perſonnes qui préferent Martial à Catulle; Sidonius, ou Seneque à Ciceron & à Ceſar.

*Deuxieme qualité d'une Inſcription.*

*La Nobleſſe dans la penſée & dans l'expreſſion.*

La noble ſimplicité dont il eſt ici queſtion, eſt du nombre & du caractere de ces ſortes de choſes, qu'il eſt aiſé de ſentir ſoi-même ; qu'il eſt

moins aisé de faire sentir aux autres, & qu'il est toujours tres difficile de bien exprimer ; je vais m'éfforcer neanmoins d'en donner une idée précise, de rendre cette idée sensible, en la réalisant par des exemples choisis & d'établir ensuite quelques regles fondées sur ces mêmes exemples.

J'appelle une Inscription noble, une Inscription qui présente d'abord à l'esprit un grand objet, & qui le présente avec des expressions pleines de dignité. Le concours de ces deux choses, un grand objet & des paroles assorties à la grandeur de l'objet, forme ce que Longin appelle *le Merveilleux & le Sublime*; ce qu'Hermogene nomme *le Majestueux*. C'est *ce Sublime, ce Merveilleux, ce Majestueux* qui s'empare d'abord de notre ame, la ravit, la transporte, la remplit de je ne sçai quel noble orguëil ; lui fait concevoir une plus haute idée d'elle-même ; & produit dans nous un certain étonnement mêlé de plaisir.

C'est-là à peu près l'impression que l'on sent à la vûë des beaux Monumens qui nous restent de l'ancien-

ne Architecture Grecque, dont la noble ſimplicité frappe ſi fort toutes les perſonnes qui ont du goût : c'eſt ce que j'ai éprouvé moi-même plus d'une fois en voyant à Rome les Thermes de Diocletien, le Coliſée commencé par Veſpaſien, fini par Titus, & dedié par ſon Frere Domitien; en voyant à Niſmes la Baſilique qu'Hadrien y fit ériger à l'honneur de ſa bienfactrice Plotine, femme de Trajan, qui y étoit née; en voyant les deux grands Ouvrages qui nous reſtent de la magnificence du grand Agrippa gendre d'Auguſte, je veux dire le Pont du Gard & l'Amphitéâtre de Niſmes, pour les Naumachies duquel ce Pont ſemble avoir été fait; en voyant enfin hors des murs de Lyon ces beaux & grands reſtes des Aqueducs de Marc-Antoine le Triumvir, & dans Lyon même la ſtatuë Equeſtre du Roi Loüis le Grand.

Une Inſcription antique, ou qui a l'air antique, fait un effet à peu près ſemblable. Elle ſurprend les connoiſſeurs, elle les ravit par ſa noble ſimplicité. Le celebre critique Muret

fut frappé en lisant sur la porte du College Romain cette Inscription à l'honneur de Gregoire XIII[e] qui en est le Fondateur.

*Gregorius XIII.*
*Religioni & bonis Artibus.*

Celle qu'on voit sous la statuë de Sixte V. est du même caractere : *Sixto V. P. M. Ob securitatem Publicam compressa sicariorum licentia restitutam.* Celle de Turin de la façon du Pere Zachetti paroît frappée au même coin : *Propagatis Imperii finibus, recuperatis Italiæ clavibus, jani Templum quod invitus aperuerat Victor clausit*, & l'allusion renfermée dans le mot *Victor* est si naturelle, qu'elle ne me paroit pas nuire à la simplicité.

Nous avons dans Lyon quelques Inscriptions modernes qui paroissent frappées à ce même coin antique : je place dans ce rang celle qu'on voit sur la porte de la Croix-Rousse. *Henrico Magno ob securitatem Publicam suis & exteris restitutam Coss. Lugd. pos.* Elle n'est point chargée de tous ces titres qui défigurent les autres.

*Septembre* 1719.

Je mettrois volontiers dans ce même rang les belles paroles qu'on lit à ſaint Pierre le Vieux ſur la tombe de Claude de Bellievre pere du Chancellier Pompone : *Invidiam virtute provocavit & ſuperavit.* Mais je me ſuis fait une loi de ne parler ici que des Monumens publics, & une ſimple Epitaphe n'eſt qu'un monument partulier.

Je mets au nombre de ces petits chef d'œuvres dont je parle, les trois paroles qu'on lit dans le fonds de notre Bibliotheque de Lyon, *Æternitati Villaregii nominis.* La noble ſimplicité de ce Monument Public de notre reconnoiſſance plaît à quiconque a du goût; & feu Monſeigneur le Duc de Bourgogne qui en avoit beaucoup, comme tout le monde ſçait, en fut frappé, & dit tout haut que cette Inſcription étoit Romaine & dans le goût du ſiecle d'Auguſte.

J'ai tâché de ſuivre le même goût dans celle qui conſerve le ſouvenir de la double Fondation que Meſſieurs nos Magiſtrats ont faite ici pour le jour de ſaint Loüis : *quòd Ludovico Magno Panegyricum, æmulationi Litte-*

 *rariæ.*

*variæ. Præmia in singulos annos indixerunt.*

Le concours de ces deux qualitez dont nous parlons, est si essentiel à une bonne Inscription, que si la simplicité manque, la noblesse dégenere en enflure, & en vain faste, suivant la remarque d'Horace. *Professus* * *grandia turget*, & c'est là à mon avis le défaut qu'on peut remarquer dans la celebre Inscription de l'Arsenal de Paris par Passerat :

*Æthna hæc Henrico vulcania tela ministrat,*
*Tela Gigantæos debellatura furores.*

Et dans celle de la statuë Equestre de Loüis XIII, par le Pere Theron :

*Quod bellator Hydros pacem spirare rebelles,*
*Deplumes trepidare aquilas, mitescere pardos, &c.*

Il me semble que ces vers tiennent moins de la noble simplicité de Vir-

* *De Arte Poet.*

gile, que de l'enflure du Claudien ou du faſte de Lucain, & qu'on pourroit bien, à peu de choſe près, les mettre au niveau du *Bella per Æmathios pluſquam Civilia campos* du premier; & de *l'inferni raptoris equos, afflataque curru ſidera tænario, caliganteſque profundæ Junonis thalamos* du ſecond.

Mais d'autre part cette ſimplicité doit être accompagnée de nobleſſe. Hors de là elle dégenere en baſſeſſe; elle tombe dans ce qu'on appelle le trivial. C'eſt ce trivial qui défigure le Monument que les Pariſiens érigerent au Roi Charles VII, lorſqu'il fit ſon entrée dans Paris, aprés en avoir chaſſé les Anglois. Rien de plus ſimple, mais rien de moins noble que l'Inſcription qu'ils y attacherent en quatre vers que l'Hiſtoire a pris ſoin de nous conſerver,

*Très-excellent Roi & Seigneur,*
*Les Manans de votre Cité*
*Vous reçoivent en tout honneur,*
*Et en très-grande humilité.* *

* Le Pere Daniel, hiſtoire de France.

Il n'y a guere plus de nobleſſe & de grandeur dans cette Inſcription Latine que nous voyons encore aujourd'hui à Lyon ſur la façade de la petite Egliſe de ſaint Romain, quoiqu'elle ſoit plus ancienne de près de mille ans que l'Inſcription de Paris. Car au ſentiment de Monſieur Spon, du Pere Menetrier & de tous les connoiſſeurs elle eſt du cinquiéme, ou tout au plus tard du ſixiéme ſiecle. La voici.

*Templi factores fuerant Fredaldus & uxor,*
*Martyris egregii quod conſtat honore Romani,*
*Illius ut precibus recreentur ſede perenni.*

Voilà ce que j'appelle, non pas une ſimplicité noble comme *Equeſter Ordo principi juventutis*; non pas une ſimplicité pure & élegante, comme le *Publicæ Salubritati & amœnitati*, dont parle Pline le Jeune dans une de ſes Lettres, mais une ſimplicité rampante & triviale qui deshonore un Monument Public. Mais pour ſentir

cette difference délicate, il faut un certain goût, une Critique fine & épurée qui ne se trouve guere que dans des personnes du caractere de celles devant qui j'ai l'honneur de parler : a *Paucorum hominum, & mentis bene sanæ.*

Pour donner à une Inscription ce veritable air de noblesse, qui en fait toute la beauté, le grand secret est 1°, de ne presenter à l'esprit que de magnifiques objets, & de grandes images, comme dans celle ci : *Africa supplex.... pace terrâ marique partâ..... Rex Parthis datus.... Vindicatis conjugis Augustæ dotalibus urbibus.*

2°. D'envisager un objet par son endroit le plus noble & par ses circonstances les plus magnifiques, comme on le fit dans cette Inscription, sur la conquête de Namur pris à la vûë de tous les Alliez assemblez pour le secourir : *Inspectante hoste captum à Ludovico Magno Namurcum.* C'est ce que le celebre M. de b Montmort n'observa point dans l'Inscription

a *Hor. Sat.* 9. *Lib.* 1.

b *C'est le Maître des Requêtes.*

qu'il fit mettre à l'horloge du Palais de Paris.

*Sacra Themis mores, ut pendula, dirigit Horas,*

Une pendule ne présente pas à l'esprit une image assez noble pour le sujet; outre que le terme de *pendula* n'est ni beau, ni Latin.

3°. De ne s'exprimer qu'en termes choisis, cadencez, purs, harmonieux, & pleins de dignité. Car c'est sur tout ici qu'il faut se souvenir de ce beau precepte de Ciceron, qu'une oreille délicate s'y sent blesser par la moindre expression negligée, dure ou déplacée: *Graves sententiæ incenditis verbis elatæ offendunt aures quarum est judicium superbissimum, sensusque fastidiosissimus.* *

La 4^e^ Regle, c'est d'y éviter tout ce qui est trop fleuri, trop brillant, trop recherché, trop entortillé, ou trop enveloppé; en un mot tout ce qui sent trop l'esprit. C'est là un écuëil qu'on ne songea pas à éviter dans les deux fameux vers, qu'on fit

* *De Orat.*

graver il y a plus de deux cens ans sur le pont de Notre Dame de Paris, bâti par un Pere Cordelier nommé Joconde,

*Jucundus Geminum posuit tibi sequana Pontem.*
*Hunc tu jure potes dicere Pontificem.*

Rien de moins noble que la froide allusion qu'on a voulu faire dans ce mot de *Pontificem.*

La derniere regle c'est de s'exprimer avec cette brieveté Laconique, avec cette précision Romaine qu'un ancien appelle si bien *brevitas Imperatoria*, & c'est-là, la troisiéme & derniere qualité d'une bonne Inscription.

*Troisiéme Caractere.*

*La brieveté.*

Dire précisement ce qu'il faut pour mettre le Lecteur au Fait, voilà le goût du siecle d'Auguste. Dans les Inscriptions des Monumens Publics, on n'y employoit qu'autant de paroles qu'il en falloit pour exprimer simplement la chose, comme on

ne met autour des diamans qu'autant d'or qu'il en faut pour les mettre en œuvre. Martia femme de Caton, veut qu'on ne grave sur son tombeau que ces deux paroles *Martia Catonis.* C'est Lucain qui la fait ainsi parler,

> ....... *Da tantum nomen inane*
> *Conjugii; liceat tumulo scripsisse:*
> CATONIS MARTIA.

Cette brieveté originale se remarque aussi dans le siecle d'or de la Litterature Grecque qui fut celui d'Alexandre le Grand. Ptolemée Lagus, & Ptolemée Philadelphe son Fils, qui furent les premiers des douze Ptolemées qui regnerent en Egypte, ne firent mettre sur leur Medaille que ces deux mots Grecs ΘΕΩΝ ΑΔΕΛΦΩΝ, *Deorum Fratrum*, quoique ce rare Monument nous présente quatre figures. C'est d'un côté Ptolemée Lagus, avec la Reine Berenice, qui étoit *& Soror & conjux.* C'est de l'autre, son Fils Philadelphe, avec sa sœur Arsinoé, qui étoit aussi sa femme.

Ce goût des Romains & des Grecs

étoit fondé sur la nature même des Monumens Publics & sur l'idée que Ciceron & Horace nous donnent de l'un & de l'autre. Ciceron dans sa derniere Philippique dit, que ce sont des Monumens érigez pour éterniser le merite & la vertu : *Extructio ad æternitatis memoriam, æra virtutis.* Horace dit, que ce sont des Notes abregées, ou des Titres gravez par le Public sur le marbre, pour faire revivre les Heros après leur mort : [a] *Incisa notis marmora Publicis, per quæ spiritus & vita redit bonis.* Ces sortes de Monumens n'étant érigez que pour être exposez aux yeux des Passans, il faut, dit [b] Properce, que l'Inscription en soit si courte, qu'un homme qui court la poste, puisse en passant la lire & la saisir rapidement, sans être obligé de s'arrêter.

*Hoc carmen media dignum me scribe columnâ,*
*Sed breve, quod currens Vector ab urbe Legat.*

a *Lib.* 4. *Od.* 7.
b *Od. Cynthium.*

C'eſt par là ſur tout qu'elle s'emparera d'abord de l'eſprit & qu'elle ſe placera d'elle-même dans l'imagination d'une maniere agreable & riante. *Nihil eſt purâ * & illuſtri brevitate dulcius*, dit Ciceron. Rien qui charme plus l'eſprit, rien qui réüniſſe & emporte plus promptement tous les ſuffrages, que cette brieveté quand elle eſt accompagnée de ſimplicité & de grandeur, *purâ & illuſtri.*

On peut ſe propoſer pour un vrai modelle en ce genre, les quatre ou cinq paroles qu'on liſoit autrefois ſur des Thermes, ou bains Publics des Romains, & ſur une Fontaine, qui étoit tout auprès. *Nymphis loci, bibe, lava, tace*: je place à côté de cette belle Inſcription une ſeconde qu'on voit encore aujourd'hui à Rome ſur une Citerne antique, près du Capitole: *Nos vas condidimus, pluviâ tu Jupiter imple.* On trouve le même goût dans une Medaille de la famille Vinicia, qui fut frappée à l'occaſion des grands chemins qu'Auguſte fit reparer avec tant de magnificence:

* *De Claris Orat.*

*Cæsari Augusto quòd viæ munitæ sint.* Voilà tout ce que l'on mit pour éterniser le souvenir d'un Ouvrage somptueux, qui suivant la supputation de Lipse, avoit coûté plus de deux cens millions de notre monnoye.

Aujourd'hui pour des riens, on expose aux yeux du Public, sur le marbre & sur le bronze des Legendes à perte de vûë, dont la longueur fastidieuse non seulement fatigue l'esprit; mais encore, selon la remarque d'Horace, ne sert qu'à embarrasser & qu'à obscurcir le fait en question, parceque les choses y sont comme noyées dans une multitude de paroles inutiles: * *Est brevitate opus ut currat sententia, neque se impediat verbis lassas onerantibus aures.*

Avant que de finir nos Reflexions, il me paroit qu'il seroit utile d'examiner encore, mais brievement, quel des deux est plus convenable & mieux assorti à ce genre d'Ouvrage, ou la Prose, ou les Vers. La maniere la plus sûre & la plus courte pour trancher cette difficulté, sans s'em-

* *Sat. ult. Lib.* 1.

barraſſer dans de longs raiſonnemens, c'eſt d'examiner quelle a été à cet égard l'uſage & la pratique de la ſaine & bonne antiquité, puiſque les Anciens ne nous ont point laiſſé là-deſſus d'autres préceptes que leurs exemples mêmes qui doivent nous diriger.

Le ſiecle d'Auguſte, qui fut éminemment le ſiecle du bon ſens & du bon goût, celui qui le précede & celui qui le ſuivit, dont l'un avoit deja quelque commencement de goût, & l'autre en conſervoit encore quelques traces, n'employerent preſque jamais que la Proſe pour animer les Monumens Publics: à meſure que le goût commença à baiſſer avec l'Empire, la Poëſie devenuë plus audacieuſe commença à s'emparer, comme par voye de fait, des Monumens Publics. Les hommes ayant oublié l'art de s'énoncer avec dignité dans le langage ſimple, vulgaire & uni qui eſt celui de la Proſe, le prirent dès-lors ſur un ton plus haut, & pour ſe ſoutenir, ils emprunterent tantôt le ſtyle brillant & fleuri, tantôt le merveilleux & le ſublime de la Poëſie,

comme on emprunte le ſecours d'un cheval quand on n'a plus la force de marcher.

Les Empereurs Arcade & Honorius ayant fait ériger une ſtatuë au Poëte Claudien, on ne manqua pas d'y mettre une longue Inſcription en Proſe & en Vers. Depuis le ſiecle de Claudien la Poëſie continua de s'approprier de plus en plus les Inſcriptions publiques, on n'y vit plus paroître que vers Leonins dans le treize & quatorziéme ſiecles, & toute l'Europe fut infectée de ce mauvais goût.

Enfin quand les Grecs chaſſez de Conſtantinople, eurent fait revivre le bon goût en Italie, & depuis que Sadolet Bembe, Manuce & Muret, furent chargez de travailler aux Inſcriptions publiques, la verſification en fut bannie & la Proſe rentra dans ſon ancien droit. Les Vers ne laiſſerent pas neanmoins par un reſte d'uſurpation de ſe gliſſer encore dans quelques Monumens. Muret fit graver ce beau Diſtique ſur une Fontaine, qui jettoit de l'eau par la bouche d'un Bacchus de marbre :

*Nondum natus eram cum me prope perdidit ignis ;*
*Ex illo fontes tempore Bacchus amo.*

Le Roi Henri III. qui fit tant de vœux au Ciel pour avoir des fils qui lui ſuccedaſſent, en fit un à Nôtre-Dame de Lorette. Il y envoya un grand vaſe de Saphir, enrichi de pierreries, avec un Ange d'or, qui tient à la main un lys composé de trois gros diamans ; ſur le magnifique piédeſtal qui ſoutient tout cela, on y voit cet excellent diſtique que j'y ai lû moi-même :

*Ut quæ prole tuâ mundum Regina beaſti,*
*Et Regem & regnum prole beare velit.*

Mais après tout, ce ne ſont là, du moins pour la plûpart, que des Monumens particuliers qui ſont en petit nombre & qui ne dérogent point à la verité de ce que je dis.

Je dois en finiſſant, ajoûter ici une reflexion. C'eſt que cette préference de la Proſe ſur les Vers, fondée ſur l'uſage des Anciens, ne doit

regulierement s'entendre que des Monumens permanens, tels que ſont les Statuës, les Arcs, &c. mais qu'elle ne doit point s'étendre juſqu'aux Monumens paſſagers & aux décorations publiques qui ſe font pour les receptions, les fêtes, les victoires, les mariages & les autres réjoüiſſances publiques. La Poëſie s'eſt maintenuë autant & plus même que la Proſe, dans la poſſeſſion de ces ſortes de Monumens paſſagers ; & ce qui fait le prix & la beauté de ces ſortes d'Inſcriptions Poëtiques paſſageres, c'eſt, ſi le mot eſt emprunté de quelque ancien Poëte, & tranſporté au ſujet preſent par une heureuſe application.

Rien de plus heureux par exemple, que cette application d'un mot de Virgile, qui fut faite à Roüen, par un homme d'eſprit, après que dans le tems d'une grande cherté on eut fait travailler les Pauvres à applanir un grand chemin qui rendoit l'abord de la ville fort difficile. On grava ſur un marbre ce mot d'Anchiſe à ſon fils Enée.

*Vicit iter durum pietas.* *

Oserai-je placer parmi ces heureuses applications, celle qui fut faite ici il y a peu d'années, lorsque cette ville eut enfin obtenu du ciel le grand Archevêque qu'elle lui demandoit depuis long tems, & qu'elle eut reçû cette heureuse nouvelle dans le tems même que Monseigneur le Marechal de Villeroi venoit après une émeute populaire, d'y rétablir par sa seule présence une parfaite tranquillité ? J'y fis paroître pour emblême de la décoration Publique, la Religion qui présentant au nouvel Archevêque la ville de Lyon prosternée devant lui, disoit à ce Prelat par les paroles même de Virgile, à un leger changement près, de se hâter de prendre possession d'une Ville que son illustre pere venoit de calmer par sa sagesse :

*Accipe pacatam Patriis virtutibus Urbem.*

On peut dire que ces vers ainsi appliquez présentent un sens plus

* *Æneid.* L. 6.

délicat, & ſemblent avoir plus de grace dans les endroits où on les tránſporte, que dans ceux où on les prend.

Voilà quelques ſimples reflexions que je n'ai fait que copier d'après la plus pure antiquité, & je crois pouvoir dire avec verité que quoique les Anciens ne nous ayent point laiſſé de précepte ſur cette matiere particuliere, ceux que je me ſuis faits là-deſſus pour moi-même, ſont des Anciens encore plus que de moi, puiſque je n'ai fait que reduire leurs exemples en regles & en art.

Il ſeroit queſtion à preſent de mettre à profit ces préceptes, & de les rappeller à la pratique. Mais j'ai bien compris en m'éforçant de le faire, qu'il eſt infiniment plus facile de reduire les exemples en préceptes, que de ramener ces mêmes préceptes à la pratique : & ce qu'Horace nous dit là-deſſus de lui-même dans ſon Art Poëtique, m'a ſemblé avoir été préparé exprès pour moi.

*. . . . . . . Fungar vice Cotis, acutum Reddere quæ ferrumvalet exſors ipſa ſecandi.*

Septembre 1719.

*Essai d'Inscriptions pour la Statuë equestre de Loüis le Grand, érigée à Lyon.*

Dans la premiere face du piédestal, on exprime simplement le Fait, ou l'Histoire de l'érection. Dans les trois autres faces, on exprime les principaux motifs de cette érection.

I.

*Ludovico Magno*
*Fr. & Nav. Regi*
*Quarto post mortem anno*
*Dedic. Provincia Lugd.*
*Imperio & Auspicio Proregis*
*Villaregii.*

I I.

*Quod*
*Junctis maribus,*
*Re Navali Stabilita,*
*Fundatis Coloniis,*
*Bonis artibus remuneratis,*
*Commercium instauravit.*

## III.

*Quod*
*Extincta Hæresi,*
*Legibus emendatis,*
*Extructis Arcibus CL.*
*Adjectis Regno Provinciis VII.*
*Imperii Gallici*
*Æternitatem stabilivit.*

## IV.

*Quod*
*Bellis amplius Sexaginta*
*Feliciter confectis,*
*Philippo Quinto Pronepote*
*Rege Hispanis dato*
*Et Asserto*
*Orbem Pacavit.*

## ARTICLE LXXX.

### *REFLEXIONS SUR UNE BRUME de cendres tombées ſur un Vaiſſeau allant à la Martinique, le ſeptiéme Mars* 1718.

### A MONSEIGNEUR le Comte de Toulouſe Amiral de France.

*Par le Pere Laval Jeſuite, Profeſſeur Royal des Mathematiques à Toulon.*

MONSEIGNEUR,

Le Vaiſſeau le ſaint Jean Baptiſte parti de Marſeille pour la Martinique étant par les 14 deg. 29 min. de latitude nord, & par les 310 deg. de longitude, dans le premier quart de la nuit du ſix au ſept Mars 1718. à deux heures du matin, ayant le vent à l'eſt aſſez frais pour faire deux lieuës par heure, & portant le Cap à l'oüeſt, qui étoit ſa route, ſe trouva dans une Brume fort épaiſſe, de

maniere qu'au jour on ne voyoit pas loin deux fois la longueur du Navire. Cette Brume dura jusqu'à deux heures après midi du septiéme Mars, elle n'étoit point composée d'un broüillard humide, comme les Brumes ordinaire à la mer ; mais c'étoit une poussiere très fine de couleur de cendres ; j'en ai joint à ce Memoire que j'ai l'honneur d'envoyer à votre Altesse Serenissime, il en tomba sur le Pont de la hauteur de trois travers de doigt ; les vergues & les manœuvres en furent couvertes, de même qu'elles sont couvertes de sel après une grande tempête.

Lorsque le Navire fut arrivé à la Martinique, les gens de l'équipage ayant raconté ce qui leur étoit arrivé, on leur dit que ce jour là ils avoient eu un grand ouragan ; ils apprirent dans la suite par de gens arrivez de de l'Isle de saint Vincent, que la même nuit du septiéme Mars, on y avoit senti un grand tremblement de terre accompagné d'un ouragan furieux, & qu'un gros Morne le plus à l'oüest de l'isle de saint Vincent s'étoit enfoncé tout d'un coup dans la terre & avoit disparu.

Voilà, Monseigneur, le Fait en peu de mots, tel qu'il m'a été raconté par un Pilotte de ce Navire, sur lequel, à son retour de la Martinique, a passé un habitant de l'isle de saint Vincent revenu à la Ciotat sa Patrie : ainsi le Pilotte & lui, ont eu le loisir de parler de cet évenement pendant la traversée, il doit s'en souvenir, puisqu'il y a perdu ses champs & presque toute son habitation.

La latitude de la Martinique, sans avoir égard aux secondes, ce qui n'est point necessaire ici, est de 14 deg. 43' nord; sa longitude, établissant le premier méridien à l'isle de Fer, est de 316 d. 41'. Mais le Vaisseau le saint Jean Baptiste étoit par les 310 d. il étoit donc à l'est de la Martinique de 6 deg 41' qui valent, en prenant un milieu entre les paralleles de la Martinique & du Vaisseau, 388 milles dont le vaisseau étoit encor éloigné de la Martinique ; la latitude de saint Vincent, selon les meilleures Cartes, est de 13 deg. 5' nord, de sorte qu'elle est plus sud que la Martinique de 1 d. 38'; sa longitude est de 316 d. 20' de sorte qu'el-

le est plus Est que la Martinique de 21′; mais le Navire étoit par les 14 d. 29′; il étoit donc plus sud que la Martinique de 14′ & plus nord que saint Vincent de 1 d. 24′.

De ces mesures il resulte que le Vaisseau étoit au moins éloigné de l'isle de saint Vincent de 390 milles, & qu'elle lui restoit à l'O ¼ S.O. pour ce qui est de la Martinique elle lui restoit à l'O. 2 d. vers le nord: une plus grande précision n'est point ici necessaire; un vent qui a eu la force de pousser de la cendre ou poussiere à 390 milles, peut bien sans s'éssoufler la pousser un, ou deux milles de plus.

Car cette cendre que j'ai l'honneur de vous envoyer, Monseigneur, ne peutêtre venuë que de l'isle de saint Vincent. Ce n'est point de la terre, ou du sable, outre qu'il est aisé de le reconnoître au microscope; le volume de chaque grain auroit été trop pesant pour être porté si loin sans tomber. Il y a plus (& c'est une circonstance décisive que j'ai oubliée dans l'exposé du Fait) l'équipage du Navire vit trois grands éclairs fort

rouges, qui s'éleverent bien au-dessus de l'horizon de la M.r à l'oüest du Navire ; il entendit aussi trois tonneres fort loin. Il paroît donc clair 1°, que ces éclairs sont les mêmes feux souterrains qui causerent le tremblement de terre, & qui sortirent par les fentes qu'ils firent à la terre.

2°. Il paroit aussi évident que le vent violent causé par l'extrême rarefaction de l'air qui étoit renfermé dans les vastes grottes souterraines, qui sont sous cette Isle, remplies de matieres sulphureuses & nitreuses, en fit sortir aussi par les mêmes ouvertures que le feu s'étoit fait, une prodigieuse quantité de cendre très-fine, qui le devint encor davantage par le frottement des parties dont elle étoit composée, causé par la violente agitation du vent.

3°. Que ce feu composé de soûfre & de nitre ayant extrémement agité l'air, & pressé ou bandé le ressort de ses parties, augmenta considerablement le vent d'oüest, qui souffloit deja, ensorte qu'il devint très-violent & chassa vers l'est, la prodigieu-

se quantité de cendres sorties de ces grottes souterraines ; lesquelles auroient peut-être étouffé les habitans de l'isle, si le vent eût été médiocre; mais il n'étoit pas possible qu'il le fût, eû égard aux causes qui le produisoient. Comme ce vent étoit furieux, il a poussé à l'est de l'isle ces cendres bien au loin ; par sa violence il en a attenué les parties, qui ont frotté les unes contre les autres, & il ne leur a pas donné le tems de tomber. Elles ont donc fait bien du chemin en très-peu de tems ; c'est-à-dire 130 lieuës pour le moins. On n'en sera pas surpris, si on pense que le vent furieux de nord, qui fit tant de ravage en France le six de Janvier 1709. commença sur les trois heures du soir à Besançon, & parvint à Marseille sur les six heures du même soir ; c'est-à-dire qu'en trois heures il parcourut cent dix-huit lieuës de païs.

Ces cendres poussées par le vent violent d'oüest ont rencontré à 130 lieuës le vent d'est qui les a arrêtées. Mais le vent d'oüest soufflant toujours de son côté a obligé ces cendres de s'élever depuis la surface de

la mer à une grande hauteur, ſans leur donner le loiſir de tomber. Enfin ce vent ayant ceſſé parceque les cauſes qui l'avoient produit, & ſurtout le reſſort de l'air, avoient ceſſé, le vent d'eſt qui conduiſoit le vaiſſeau à route, mais bien moins violent que le vent d'oüeſt, avoit repouſſé ces cendres vers l'oüeſt qui étoit la route du vaiſſeau; leur poids, qui n'étoit plus ſoutenu par un vent aſſez violent, les a donc déterminées à tomber; mais comme ce banc de cendres étoit d'une grande hauteur & longueur, elles ont employé douze heures de tems avant que d'être entierement précipitées dans la mer par leur poids; ſoit à raiſon de la longueur du banc, ſoit auſſi parceque le vent d'eſt les chaſſoit lentement de l'avant du vaiſſeau, de ſorte que quoi qu'il fît deux lieuës par heure, il courut douze heures dans cette Brume de cendres & vingt-quatre lieuës. On ne doit pas être ſurpris qu'il ſoit tombé trois travers de doigt de cette cendre ſur le pont du vaiſſeau, & que les vergues & les manœuvres en fuſſent

couvertes, puisqu'elle s'attachoit facilement au gaudron.

Pour ce qui est du morne ou Cap de l'oüest de l'isle de saint Vincent, il trouva aisément place sous la voute, qui le soutenoit au-dessus de ces vastes grottes souterraines. Toute l'isle en auroit sans doute trouvé, si la voute n'eût tenu bon dans sa plus grande partie ; mais cette voute ayant crevé seulement au dessus du morne, c'étoit une necessité qu'il tombât dans les cavitez profondes, où il sera apparemment plus long-tems qu'il n'avoit resté à l'air. En tombant il s'aida à faire sortir par son poids & par son mouvement une plus grande quantité de ces cendres provenantes de la calcination des roches que le volcan souterrain avoit peu à peu consommées au dessous du Morne.

Il n'est pas surprenant que les gens du vaisseau ayent vû ces éclairs de plus de cent lieuës ; on sçait avec combien de vitesse la lumiere se propage. La sphericité de la terre ne put empêcher de la voir ; parceque cette flamme bien nourrie de bitume, de

nitres & de ſoûfre s'éleva fort haut ; il eſt plus ſurprenant qu'ils ayent pû entendre les coups de cette eſpece de tonnerre ; mais ſi on penſe en quel état violent furent mis les réſſorts de l'air voiſin, on verra bien qu'il a mis ſucceſſivement les parties de l'air en grand reſſort, & que cet air courant ſur la ſurface de la mer, & n'étant point arrêté par des montagnes, le bruit a pû aller juſqu'au vaiſſeau ; ſur tout l'air étant pouſſé violemment vers l'eſt, par le vent d'oüeſt qui ſouffloit avec tant de force.

Il n'y a rien en tout cela qui n'arrive aſſez ſouvent, & ſans prodige. On entend le canon de vingt à trente lieuës ; & quel reſſort peuvent cauſer aux parties de l'air vingt ou trente piéces de canon, & plus ſi on veut, qui ne tirent pas toutes dans le même inſtant, & qui ſont dans un air libre ; comparées au reſſort produit dans l'air de ces voutes par l'inflammation ſubite de tant de matieres nitreuſes & ſulphureuſes, telles qu'on peut imaginer, pour renverſer un poids auſſi énorme que l'eſt un gros morne ?

Pareils évenemens nous font con-

noître la puissance du Créateur. Il a voulu que toute matiere portât dans son sein le principe de sa destruction; parcequ'il n'a pas voulu qu'une telle combinaison de la matiere dura éternellement : & quand nous ne sçaurions pas par la foi que la terre doit perir par le feu, ces frequens volcans qui se font jour si souvent, même par le sommet des plus hautes montagnes, nous en convaincroient assez. Les torrens de soûfre & de bitume enflammez qu'ils répandent, la quantité de cendres qu'ils vomissent, nous font assez connoître combien sont abondans les magazins qui leurs fournissent des alimens; combien est grande leur activité; qui consume & reduit en cendre de matieres aussi dures que le font les rochers qui leur servent de prison; & quels sont les éforts qu'ils font pour sortir de ces prisons, & se répandre à leur aise sur la surface de la terre.

L'eau de la mer n'est pas capable de moderer leur activité. On en a une preuve certaine par ce qui arriva, il y a quelques années à ce volcan, qui forma un islot près de Santorin dans

un lieu, où il y avoit douze brasses d'eau. Combien dût-il entrer d'eau par les trous par où sortit le feu souterrain ? Elle n'empêcha pourtant pas ce feu de pousser le terrain, de l'élever toûjours davantage, & de vomir de lourdes masses de pierre ponce qui ont formé cet islot, comme l'isle de Santorin fut elle-même formée autrefois.

J'ai regardé au fort du soleil par un bon microscope cette cendre; elle m'a paru de toute sorte de figures irregulieres; mais tous les grains étoient fort poreux; quelques-uns avoient des parties fort luisantes, soit qu'elles n'ayent pas été calcinées, ou qu'elles ayent été vitrifiées par le feu; mais les pores de cette cendre n'étoient point si évasez que le sont ceux du tabac d'Espagne, qui paroissoit comme une éponge dans ce microscope rempli de pores profonds, évasez par leurs orifices, & assez droits.

## ARTICLE LXXXI.

## *NOUVELLES LITTERAIRES.*

### D'ALLEMAGNE, DE LIPSIC.

ON estime les Dissertations de Monsieur Neuman de Pucholts sur le Droit Public & Feodal, sur la superiorité territoriale, & sur la nature & les prérogatives des Fiefs du Royaume de Boheme ; cependant parcequ'il a donné atteinte au droit de suffrage accordé en 1710 à l'Electeur de Saxe dans les Dietes de l'Empire comme Marquis de Misnie, un Critique qui paroît habile, a rudement attaqué Monsieur Neuman & l'autorité des Loix féodales des Lombards par rapport à l'Allemagne.

*Examen Dissertationum de Jure Publico & Feudali & Superioritate territoriali, necnon de natura & prærogativis Feudorum regni Bohemiæ, nuper editarum à clarissimo Jurisconsulto Venceslao Xaverio Neuman de Pucholts*, in 4° 1718. chez Gleditsch.

## D'ULME.

Monsieur Francus connu par plusieurs traitez d'Histoire Naturelle, *Castorologia*, *Veronica Thusuris*, *historia trifolii fibrini*, *Dissertatio de herba alleluya*, a publié un traité sur l'eufraise plante inconnuë aux Anciens & vantée par les Arabes, comme un remede infaillible contre la tristesse, les maladies des yeux, sur tout l'affoiblissement de la vûë & les cataractes naissantes. Monsieur Francus n'a garde de rien diminuer de l'opinion avantageuse que quelques Medecins ont de cette plante ; d'autres ne croyent qu'avec peine ce qu'on en dit. Pour moi j'ai vû un homme gueri fort promptement d'une grande inflammation d'yeux en prenant de l'eufraise comme on prend le thé. Il faut la cueillir pendant les mois de Juillet & d'Août dans un tems sec. On fait du vin d'eufraise ; on en tire de l'eau dont on ma assûré que l'usage est salutaire à la vûë, on la fume aussi avec succès.

*Joannis Franci Spicilegium de Euphra-*

*gia herba Medecina polychreſtâ veroque oculorum ſolamine diu in alienis hærens manibus, plurimis veterum medicorum monumentis elaboratum ad Botanices tam Philoſophicæ quàm medicæ cynoſuram*, in 8° *Schumacher.*

## DE NUREMBERG.

Tauber a imprimé en un ſeul Volume *indouze* trois Traitez : l'Introductionà la Chimie de M. Rivinus; *Auguſtini Rivini manuductio ad Chimiam Pharmaceuticam*; la moëlle de la Chimie de Vigani : *Joannis Franciſci Vigani Veronenſis Medulla Chimiæ*, & la Chimie curieuſe de Roth-Scholtein : *Chimia curioſa Friderici Roth-Scholteini.* On fait cas de ces Elemens de Chimie.

## D'IENA.

Les Juriſconſultes Allemans ſont fort partagez ſur la grande queſtion : ſi l'Empereur peut, ſans le concours des Etats de l'Empire, traiter de la paix pour l'Empire. Monſieur Meuſchen ſoûtient que l'Empereur le peut.

*Joannis Gerardi Meuschen de concursu statuum imperii circa negotium pacis Schediasma*, in 4° chez Trochert.

Monsieur Danzius a mis au jour dix Dissertations dont le but est de convaincre les Juifs que Jesus-Christ a été declaré Legislateur avec plus d'éclat que Moïse ne l'avoit été. *Inauguratio Christi ad docendum haud obscurior Mosaïcâ*, chez Bieltci, in 4°.

## DE FRANCFORT.

Un Auteur, qui prend le nom d'Etienne Cassius, a traité fort sçavamment de l'immunité des Ambassadeurs, & soutenu par de nouvelles preuves les sentimens de Grotius & de Vigfort.

*De Jure & judice legatorum diatribe qua legatorum immunitas & impunitas tam ex jure naturæ strictè sic dicto quàm ad gentes applicato asseritur*, chez Sande in 4°.

## DE HALL.

Le second & dernier tome de l'*Histoire Ecclesiastique de l'ancien Testament* par Monsieur Buddeus paroît.

## D'ITALIE, DE BOLOGNE.

On fait une nouvelle Edition des remarques Anatomiques. *Adversaria anatomica* de M. Margagni. *Adversaria quinta*, *sexta* y paroîtront pour la premiere fois : Monsieur Manget y est traité avec trop d'aigreur.

## DE VENISE.

Monsieur Vallisnieri donnera enfin au Public dans peu de tems *son traité de la Generation*, il fera paroître auparavant *un Traité de l'état du Globe terrestre avant & après le Déluge.*

## DE FLORENCE.

On imprime *les Oeuvres de Galilée avec des remarques du Pere Grandi*, Religieux Camaldule, fameux Mathematicien.

## D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

Monsieur Graig vient d'imprimer sur les infinimens petits, *de calculo*

*fluentium; accessit Optica Analytica*, in 4°. Monsieur Clarke a donné une seconde Edition de *sa version Latine de l'Optique de Monsieur Neuton*, augmentée & corrigée sur la Nouvelle Edition Angloise.

## DE HOLLANDE.

### D'AMSTERDAM.

La nouvelle Edition de *l'Histoire naturelle des Animaux* par Jonston, avec les Additions de M. Ruisch, est magnifique.

*Theatrum universale omnium animalium, piscium, avium, quadrupedum, exanguium, aquaticorum, insectorum, & Anguium*, CCLX. *Tabulis ornatum, ex scriptoribus tam antiquis quam recentioribus, Aristotele, Theophrasto, Dioscoride, Æliano, Oppiano, Plinio, Gesnero, Aldrovando, Wottonio, Turnero, Mousteto, Agricola, Boetio, Baccio, Ruveo, Schonfeldio, Freygio, Matthiolo, Tabernomontano, Bauhino, Ximene, Bustamentio, Rondeletio, Bellonio, Cæsio, Theveto, Margravio, Pisone, & aliis maximâ curâ à J. Jonstonio collectum, ac plusquam trecentis piscibus*

*nuperrimè ex Indiis Orientalibus allatis, ac nunquam antea his terris visis, locupletatum; cum enumeratione morborum, quibus Medicamina ex his animalibus petuntur, ac notitia animalium, ex quibus vicissim remedia præstantissima possunt capi; curâ Henrici Ruysch, M. D. Amstelæd. VI. partibus, duobus tomis, comprehensum.*

*Amstelædami, prostat apud. R. & G. Wetstenios.* 1718.

## DE LEYDEN.

Haack a imprimé les Œuvres de Chesneau qui étoient fort rares.

*Nicolai Chesneau Massiliensis Doctoris Medici, Observationum Medicarum, Libri quinque. Additis in fine Medicamentorum formulis, ad omnes ferè morbos, ordine Alphabetico dispositis. Ut & ejusdem auctoris Epitome de Natura & viribus Medicatis luti, & aquarum Barbotanensium. Editio nova. Lugduni Batavorum, apud Theodorum Haack.* 1719.

## DE LA HAYE.

Schurleer a fait une nouvelle Edi-

tion *de l'histoire de la Papesse Jeanne, par Monsieur Lenfant, en deux Tomes in douze*: des Critiques difficiles à contenter sur les faits les mieux établis, qui cependant s'éfforcent d'appuïer des Fables entierement décredités, se décreditent eux-mêmes & la Critique.

Le premier Tome *des Annales des Provinces-Unies*, fait honneur à Monsieur Basnage.

## DE PARIS.

On trouve chez Edoüard sur le Parvis de Notre-Dame, *les Campagnes de Hongrie & de la Morée.* Ce sont des Relations exactes de la derniere Guerre, que l'Empereur & la Republique de Venise ont soutenuë contre les Turcs.

Barrois a imprimé *un Traité des saintes Reliques*: il est de Monsieur l'Abbé de Cordemoi, dont nous avons plusieurs Traitez de Controverses bien écrits.

*La Bibliotheque des Historiens François*, que le Pere Long a donné au Public, est d'une aussi grande exacti-

tude que de pareils Ouvrages en comportent.

La veuve Muguet imprime *le Recuëil des Epîtres des Papes* : le projet que le Pere Dom Coutant Benedictin en a publié, fera connoître l'importance de l'Ouvrage & les regles que le Compilateur s'est faites, regles judicieuses & qui annoncent un bon Livre.

*F I N.*

# TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Septembre 1719.

ART. LXXV. *DEscriptions & usages de plusieurs nouveaux Microscopes, tant simples que composez, avec des nouvelles Observations faites sur une multitude innombrable d'Insectes & autres animaux de diverses especes, qui naissent dans des liqueurs préparées, & dans celles qui ne le sont pas.* pag. 1397

ART. LXXVI. *Sermons du Pere de la Ruë de la Compagnie de Jesus.* p. 1426

ART. LXXVII. *Jonas dans la Baleine, &c.* p. 1468

ART. LXXVIII. I Cesari in Medaglioni Racolti nel Farnese Museo, e Publicati colle Loro congrue interpretazioni. Tomo quinto composito dal Padre Paulo Pedrusi della Compagnia di Gesu, &c. c'est-à-dire, *Tome cinquiéme du Cabinet Farnese, les Medaillons expliquez par le Pere Paul Pedrusi de la Compagnie de Jesus, &c.* p. 1497

ART. LXXIX. *Reflexions Critiques*

*ſur les Inſcriptions des Monumens Publics, luës dans l'Academie Litteraire de Lyon en préſence de Monſeigneur l'Archevêque qui en eſt Protecteur.* p. 1523

ART. LXXX. *Reflexions ſur une Brume de cendres, &c.* p. 1555

ART. LXXXI. Nouvelles Litteraires.

D'*Allemagne, de Lipſic.* p. 1566
D'*Ulme.* p. 1567
*De Nuremberg.* p. 1568
*D'Iena.* ibid.
*De Francfort.* p. 1569
De *Hall.* ibid.
D'*Italie, de Bologne.* p. 1570
De *Veniſe.* ibid.
De Florence. ibid.
D'*Angleterre, de Londres.* ibid.
De Hollande, *d'Amſterdam.* p. 157[illegible]
De *Leyden.* p. 157[illegible]
De *la Haye.* ibid.
De *Paris.* p. 157[illegible]

Fin de la Table.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 1597